Ce que nous avons retenu :

Les principes de la vérité et de la réconciliation

vérité et
réconciliation

Ce que nous avons retenu : Les principes de la vérité et de la réconciliation

Commission de vérité et réconciliation du Canada

Le présent rapport relève du domaine public.

Toute personne peut, sans frais ni demande de permission, reproduire le rapport intégralement ou partiellement.

2015

Commission de vérité et réconciliation du Canada

Site web : www.trc.ca

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Commission de vérité et réconciliation du Canada

Ce que nous avons retenu : les principes de la vérité et de la reconciliation.

Publié aussi en anglais sous le titre : What we have learned, principles of truth and reconciliation.

Également disponible sur Internet.

Comprend des références bibliographiques.

ISBN 978-0-660-02075-4

No de cat. : IR4-6/2015F

1. Internats pour autochtones--Canada.
2. Autochtones--Canada--Histoire.
3. Autochtones--Canada--Conditions sociales.
4. Autochtones--Canada--Relations avec l'État.
5. Commission de vérité et réconciliation du Canada.
6. Commissions vérité et réconciliation--Canada. I. Titre.

E96.5 T7814 2015 971.004'97 C2015-980030-7

Contenu

Ce que nous avons retenu :
les principes de la vérité et de la réconciliation 1
Introduction 5
L'histoire 11
Les séquelles 105
La réconciliation 115
Bibliographie 133
Notes en fin de chapitre 150

Ce que nous avons retenu : les principes de la vérité et de la réconciliation

C'est grâce au courage et à la détermination des anciens élèves — les survivants du système des pensionnats indiens du Canada — que la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) a été mise sur pied. Ces anciens élèves ont travaillé pendant des dizaines d'années pour mettre à l'ordre du jour national la question du traitement abusif qu'ont subi les élèves dans les pensionnats indiens. Leur persévérance a permis de concrétiser l'historique Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.

Tous les Canadiens doivent maintenant faire preuve du même courage et de la même détermination alors que nous nous engageons dans un processus permanent de réconciliation. En établissant une relation nouvelle et respectueuse entre les Canadiens autochtones et non autochtones, nous restaurerons ce qui doit être restauré, nous réparerons ce qui doit être réparé, et rendrons ce qui doit être rendu.

En prévision de la diffusion de son rapport final, la Commission de vérité et réconciliation du Canada a élaboré une définition de la *réconciliation* et un ensemble de principes directeurs pour la vérité et la réconciliation. Cette définition a éclairé le travail de la Commission et les principes ont façonné les appels à l'action que nous publierons dans le rapport final.

Juge Murray Sinclair,
PRÉSIDENT, COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION

Chef Wilton Littlechild,
COMMISSAIRE

Dr. Marie Wilson,
COMMISSAIRE

Principes de réconciliation

La Commission de vérité et réconciliation du Canada croit que, pour que le Canada s'épanouisse au XXI^e^ siècle, la réconciliation entre le Canada autochtone et non autochtone doit être fondée sur les principes suivants :

1

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones est le cadre pour la réconciliation à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la société canadienne.

2

Les Premières Nations, les Inuits et les Métis, à titre de premiers habitants de ce pays et de peuples qui ont droit à l'autodétermination, ont des droits constitutionnels et en vertu des traités et des droits de la personne qui doivent être reconnus et respectés.

3

La réconciliation est un processus de guérison des relations qui exige un partage de la vérité, des excuses et une commémoration publics qui reconnaissent et réparent les dommages et les torts du passé.

4

La réconciliation exige des mesures constructives pour aborder les séquelles permanentes du colonialisme qui a eu des répercussions dévastatrices sur l'éducation, les cultures et les langues, la santé, le bien-être de l'enfance, l'administration de la justice, les possibilités économiques et la prospérité des peuples autochtones.

5

La réconciliation doit créer une société plus équitable et inclusive en comblant les écarts relatifs aux résultats sur les plans sociaux, économiques et de la santé qui existent entre les Canadiens autochtones et non autochtones.

6

[illegible]

7

[illegible]

8

[illegible]

9

[illegible]

10

[illegible]

[illegible]

Introduction

P[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

> [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

autochtones, comme le potlatch et la danse du Soleil (appelée de manière plus appropriée la « danse de la Soif »), et pour mettre fin aux pratiques de mariage traditionnelles des Autochtones. Même si dans leurs discours officiels les représentants du gouvernement et de l'Église semblaient adopter comme position qu'on pouvait « civiliser » les Autochtones, il est clair que nombre d'entre eux croyaient que la culture autochtone était foncièrement inférieure.

Cette hostilité à l'égard des pratiques culturelles et spirituelles autochtones s'est longuement poursuivie dans le XX[e] siècle. En 1902, John Hines, le directeur de l'école anglicane de Gleichen, en Alberta, a participé à une campagne pour destituer deux chefs Pieds-Noirs, en partie en raison de leur appui à des cérémonies de danse traditionnelle. En 1947, le représentant de l'Église catholique romaine J. O. Plourde a déclaré à un comité parlementaire fédéral que, comme le Canada était un pays chrétien qui avait à cœur que « tous ses citoyens [soient] sous la bannière de l'une ou l'autre des Églises chrétiennes », il ne voyait pas de raison à ce que les pensionnats indiens viennent « encourager des croyances aborigènes ». Le représentant de l'Église Unie George Dorey a déclaré au même comité qu'il se demandait même s'il existait vraiment des « croyances religieuses indigènes ».

Dans les années 1950 et 1960, la principale mission des pensionnats indiens était la transformation culturelle des enfants autochtones. En 1953, J. E. Andrews, directeur de l'école presbytérienne de Kenora, en Ontario, écrit que « nous devons considérer de manière réaliste le fait que le seul espoir des Indiens canadiens est une éventuelle assimilation à la race blanche ». En 1957, le directeur du pensionnat de la réserve de Gordon, en Saskatchewan, Albert Southard, écrit qu'il croit que le but de l'éducation dans les pensionnats est de « changer la philosophie des enfants indiens. En d'autres termes, puisqu'ils doivent travailler et vivre avec les "Blancs", ils doivent donc commencer à penser comme des "Blancs". » Albert Southard affirme que le pensionnat de Gordon ne pourrait jamais avoir de conseil des élèves puisque « dans la mesure où un Indien comprend la politique du Ministère, il s'y oppose ». Dans un article sur les pensionnats indiens de 1958, le prêtre oblat André Renaud se fait l'écho des termes de John A. Macdonald en déclarant que lorsque les élèves dans les externats retournent « chez eux à la fin de la journée scolaire ou pendant la fin de semaine, les élèves sont de nouveau exposés à leur culture autochtone, même si elle est diluée, de laquelle l'école essaie de les éloigner ». En revanche, un pensionnat pourrait « entourer ses élèves vingt-quatre heures par jour d'une culture canadienne non indienne par la radio, la télévision, le système de diffusion publique, des films, des livres, des journaux, des activités de groupe, etc. ».

Malgré les mesures coercitives adoptées par le gouvernement, ce dernier ne réussit pas à atteindre ses buts stratégiques. Même si les peuples autochtones et leurs cultures ont été très éprouvés, ils continuent d'exister. Les Autochtones ont refusé d'abandonner leur identité. Ce sont d'anciens élèves, les survivants des pensionnats indiens du Canada, qui ont mis cette question à l'ordre du jour public. Leurs efforts ont mené à la négociation de

la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens qui a mandaté la mise en place de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. En réponse à leurs efforts, le gouvernement fédéral et les Églises ont également émis des excuses publiques pour leur participation à l'administration du système des pensionnats indiens.

L'histoire

Un groupe d'élèves et de parents de la réserve de Saddle Lake, en route vers le pensionnat méthodiste de Red Deer, Alberta. Woodruff, Bibliothèque et Archives Canada, PA-040715.

Un matin, quelqu'un frappe à la porte. Il peut s'agir de l'agent des Indiens local, du prêtre de la paroisse ou encore d'un agent de la Gendarmerie. L'autobus qui amène les enfants au pensionnat part ce matin. C'est le jour que les parents craignent depuis longtemps. Même si les enfants ont été prévenus, les événements de ce matin constituent un choc. Les agents sont arrivés, et les enfants doivent partir.

Pendant plus d'un siècle, c'est ainsi que commence la vie de pensionnaire de dizaine de milliers d'enfants autochtones, qui ont été arrachés à leurs parents qui, la plupart du temps, ne laissaient partir leurs enfants que sous la menace de poursuites. Les enfants seront ensuite envoyés dans un endroit étrange et effrayant dans lequel leurs parents et leur culture seront soumis à une véritable entreprise de dénigrement.

Pour Frederick Ernest Koe, tout a commencé lorsque le pasteur anglican et des membres de la Gendarmerie lui ont annoncé qu'il devait quitter le matin même la maison de ses parents à Aklavik, dans les Territoires du Nord-Ouest. « Je n'ai pas eu le temps de dire au revoir à mon père ou à mon frère Allan, ni de flatter mes chiens[1]. »

Le jour du départ de Marlene Kayseas pour le pensionnat de Lestock, en Saskatchewan, ses parents l'ont conduite dans la ville de Wadena. « Il y avait un gros camion. Il y avait une porte à l'arrière, et le camion était plein d'enfants. Le camion n'avait pas de fenêtres[2]. » Larry Beardy a effectué en train le trajet de Churchill, au Manitoba, jusqu'au pensionnat anglican de Dauphin, au Manitoba — un trajet de 1 200 kilomètres. Dès qu'ils ont compris qu'ils avaient quitté leurs

parents, les plus jeunes enfants commençaient à pleurer. Chaque fois que le train arrêtait, d'autres enfants montaient et commençaient à pleurer. « J'appellerais ce train le train des larmes[3]. » Florence Horassi a été amenée au pensionnat de Fort Providence, dans les Territoires du Nord-Ouest, dans un petit avion. En route vers le pensionnat, l'avion a fait des escales dans quelques petites communautés pour ramasser des élèves. « Lorsque l'avion a décollé, il y avait cinq ou six enfants plus âgés; ils ne pleuraient pas, mais ils avaient la larme à l'œil. Tous les autres pleuraient. Imaginez un avion rempli d'enfants qui pleurent. Je voulais pleurer moi aussi, parce que mon frère pleurait, mais j'ai retenu mes larmes en le serrant contre moi[4]. »

L'arrivée au pensionnat était souvent encore plus traumatisante que le départ de la maison ou le voyage. Les parents de Lily Bruce pleuraient lorsqu'ils l'ont laissée avec son frère au pensionnat d'Alert Bay, en Colombie-Britannique[5]. À Fort Chipewyan, dans le nord de l'Alberta, Vitaline Elsie Jenner s'est débattue pour rester avec sa mère. « Je criais, et dans ma langue maternelle, je disais "Mama, Mama, *kâya nakasin*", ce qui voulait dire "Maman, maman, ne me laisse pas". Je parlais seulement le cri. La sœur nous a alors emmenés[6]. »

Nellie Ningewance a grandi à Hudson, en Ontario, et est allée au pensionnat de Sioux Lookout, en Ontario, pendant les années 1950 et 1960. « À notre arrivée, on devait signaler notre arrivée, et ensuite ils nous coupaient les cheveux[7]. » Bernice Jacks a été terrifiée lorsque ses cheveux ont été coupés à son arrivée au pensionnat dans les Territoires du Nord-Ouest. « Je voyais mes cheveux tomber, et je ne pouvais rien faire. Et j'avais peur que ma mère... Je ne pensais pas à moi, mais à ma mère. Je me disais "Maman va être vraiment fâchée. Et June va être fâchée. Et ce sera ma faute"[8]. »

Marthe Basile-Coocoo se rappelle avoir eu des frissons lorsqu'elle a vu pour la première fois le pensionnat de Pointe Bleue, au Québec.

> [C]'était quelque chose comme une journée grise, c'est une journée où y'a pas de soleil. C'était, c'était l'impression que j'avais, que j'avais juste 6 ans, puis par la suite, ben la, les religieuses nous ont séparés, mes frères, mon frère, puis mes oncles, puis là je comprenais plus. Puis ça, ça a été une période là, de souffrance, des soirées en pleurs, on s'entassait ensemble dans un coin, c'est à dire qu'on se rassemblait, puis là on pleurait. Nos soirées étaient comme ça[9].

Pauline St-Onge a été traumatisée par la simple vue du pensionnat de Sept-Îles, au Québec. Elle s'est débattue lorsque son père a tenté de l'amener au pensionnat. « [C]'est là dans ma tête d'enfant j'ai dit : "Tu me ferais... tu me fais rentrer là, mais j'apprends rien, rien, rien[10]." »

Campbell Papequash a été amené contre son gré au pensionnat en 1946. « Après mon arrivée, ils ont pris mes vêtements, et ils m'ont épouillé. Je ne savais pas ce qu'ils faisaient, mais j'ai appris plus tard qu'ils m'épouillaient, le "sale sauvage, bon à rien et pouilleux"[11]. »

Roy Denny était perplexe et effrayé par les vêtements que les prêtres et les religieuses portaient au pensionnat de Shubenacadie, en Nouvelle-Écosse. « Nous avons été accueillis par un homme vêtu en noir et portant une longue soutane. J'ai appris plus tard que c'était le prêtre. Et les sœurs, qui portaient des habits très noirs avec un collet très blanc et ce qui ressemblait à une cuirasse blanche[12]. » Calvin Myerion se souvient d'avoir été intimidé par la taille du pensionnat de Brandon, au Manitoba. « Le seul bâtiment que je connaissais à ce moment était la maison à un étage de ma famille. Quand je suis arrivé au pensionnat, j'ai vu ce bâtiment monstrueux, et je n'avais jamais vu d'immeuble comme ça, aussi haut et aussi grand[13]. »

« Le seul bâtiment que je connaissais à cette époque de ma vie était la maison de plain-pied que nous possédions. Et lorsque je suis arrivé au pensionnat, j'ai vu cet immense bâtiment, je n'avais jamais rien vu d'aussi grand de toute ma vie. » – Calvin Myerion, école de Brandon, au Manitoba. Comité des missions intérieures de l'Église Unie du Canada, 86.158 P/22N.

Archie Hyacinthe a comparé cette expérience à celle d'être capturé. « C'est à ce moment que le traumatisme a commencé pour moi, lorsque j'ai été séparé de ma sœur, de mes parents et de notre maison. Nous n'étions plus libres. C'était comme si, vous savez, on m'avait amené dans un pays étranger, même si c'était notre, notre pays, comme je l'ai compris plus tard[14]. » Lorsqu'elle est arrivée au pensionnat d'Amos, au Québec, pour la première fois, Margo Wylde ne parlait pas français. « Je me suis dit : “Comment est-ce que je vais m'exprimer? Comment est-ce que je vais faire comprendre aux autres ce que je veux dire?” Et je voulais trouver mes sœurs pour leur demander de venir me chercher. Vous savez, c'est triste à dire, mais j'avais l'impression d'être captive[15]. »

À leur arrivée au pensionnat, les élèves devaient souvent enlever leurs vêtements pour revêtir des vêtements fournis par l'établissement. Ils perdaient donc parfois des vêtements faits à la main qui avaient une valeur et une signification particulières pour eux. Murray Crowe a déclaré que les vêtements qu'il avait apportés de la maison avaient été brûlés au pensionnat qu'il fréquentait dans le nord-ouest de l'Ontario[16]. Lorsque la mère de Wilbur Abrahams l'a envoyé au pensionnat d'Alert Bay en Colombie-Britannique, elle lui a fait porter des vêtements neufs. Lorsqu'il est arrivé au pensionnat, on lui a demandé de remettre ses vêtements en échange de l'uniforme de l'école. « Je n'ai jamais revu mes vêtements neufs. Il valait mieux ne pas poser de questions[17]. » Martin Nicholas, de Nelson House, au Manitoba, a fréquenté le pensionnat de Pine Creek, au Manitoba, dans les années 1950. « Ma mère m'avait fait porter des vêtements autochtones. Elle m'avait fait une veste en daim, avec des franges... Et ma mère était

Garçons dans leurs uniformes scolaires à l'école de Sioux Lookout, en Ontario, dans les années 1930. Archives du Synode général, Église anglicane du Canada, P75-103-S7-127.

très habile, et j'étais très fier de mes vêtements. Et lorsque je suis arrivé au pensionnat, je me souviens de cette première journée, ils nous ont enlevé nos vêtements[18]. » Le jour de son arrivée au pensionnat presbytérien de Kenora, en Ontario, Lorna Morgan portait « de jolis mocassins ornés de motifs perlés que ma grand-mère m'avait fabriqués pour que je les porte à l'école, et j'en étais très fière. » Elle affirme que les mocassins lui ont été enlevés et jetés à la poubelle[19].

Gilles Petiquay, qui a fréquenté le pensionnat de Pointe Bleue, a été choqué de voir qu'un numéro était attribué à chaque élève. « [J]e me souviens, là, le premier numéro que j'ai eu au pensionnat, ça a été 95. Je l'ai eu un an de temps ce numéro-là, 95. Le deuxième numéro ça a été le numéro 4. Je l'ai eu encore plus longtemps. Le troisième numéro ça a été 56. Celui-là aussi je l'ai gardé longtemps. On marchait avec des numéros[20]. »

Les frères aînés étaient séparés de leurs petits frères, les sœurs aînées étaient séparées de leurs petites sœurs, et les frères étaient séparés de leurs sœurs. Wilbur Abrahams gravissait les marches du pensionnat d'Alert Bay derrière ses sœurs; il les suivait pour entrer dans l'aile des filles du pensionnat lorsqu'il a senti qu'un membre du personnel lui saisissait l'oreille pour lui dire d'aller dans l'autre sens. « J'ai toujours cru que mon courage m'a quitté à ce moment-là[21]. »

Lorsque Peter Ross a commencé à aller au pensionnat de l'Immaculée Conception à Aklavik, dans les Territoires du Nord-Ouest, il n'avait jamais été séparé de ses sœurs. Il a déclaré que pendant tout le temps qu'il a passé au pensionnat, il n'a pu leur parler qu'à Noël et les jours de fête catholiques[22]. Daniel Nanooch se rappelle qu'il ne parlait à sa sœur que quatre fois par année au pensionnat de Wabasca, en Alberta. « Il y avait une clôture dans la cour. Personne n'avait le droit de s'approcher de la clôture. Les garçons jouaient d'un côté, les filles de l'autre. Personne ne pouvait se rendre à la clôture et parler aux filles à travers la clôture. Ce n'était pas possible[23]. »

C'est seulement pour être avec sa sœur aînée que Bernice Jacks a voulu aller au pensionnat. Mais lorsqu'elle est arrivée, elle a découvert qu'elles n'allaient pas dormir dans le même dortoir. Lorsqu'elle se rendait au dortoir des filles plus âgées et qu'elle se glissait dans le lit de sa sœur, celle-ci la repoussait et lui disait de repartir : « Ma sœur ne m'avait jamais parlé comme ça avant. » La sœur aînée de Helen Kakekayash a tenté de la réconforter lorsqu'elle est arrivée au pensionnat de McIntosh, en Ontario. Elle se souvient qu'elle « tentait de me parler, et elle recevait une fessée. » Bernard Catcheway a déclaré que même si lui et sa sœur allaient tous les deux au pensionnat de Pine Creek, ils ne pouvaient pas communiquer. « Je ne pouvais pas lui parler, je ne pouvais pas lui envoyer la main. Si on le faisait, une religieuse nous frappait la tête. » À son deuxième jour au pensionnat de Kamloops, en Colombie-Britannique, Julianna Alexander est allée parler à son frère. « Je me suis fait battre, on me disait "reviens ici, tu ne peux pas aller là, tu ne peux pas lui parler, tu sais". J'ai répondu : "Oui, mais c'est mon frère". »

La ségrégation absolue des sexes dans les écoles signifiait que les frères et les sœurs étaient rapidement séparés les uns des autres. *Archives du Synode général, Église anglicane du Canada, P7538-635.*

Sortis de leur foyer, privés de leurs effets personnels et séparés de leurs frères et sœurs, les pensionnaires vivaient dans un monde dominé par la peur, la solitude et le manque d'affection.

William Herney, qui a fréquenté le pensionnat de Shubenacadie, en Nouvelle-Écosse, se souvient que ses premiers jours au pensionnat ont été terrifiants et déconcertants. « Pendant ces quelques jours, il fallait apprendre, sinon on recevait un coup à la tête. Enfin, on apprenait tout. On apprenait à obéir. Une des règles qu'il ne fallait jamais enfreindre, c'était qu'il fallait obéir, et nous avions peur, très peur. » Raymond Cutknife se souvient que lorsqu'il allait au pensionnat d'Hobbema, en Alberta, il « vivait dans la peur. » Au sujet des années qu'il a passées dans deux pensionnats différents du Manitoba, Timothy Henderson a dit : « Chaque jour, on avait toujours peur, on espérait que ce ne serait pas à notre tour d'être la cible, la victime. Vous savez, on ne voulait subir aucune forme d'humiliation. » Shirley Waskewitch a déclaré qu'à l'école maternelle au pensionnat catholique d'Onion Lake, en Saskatchewan, « j'ai appris la peur, comment avoir si peur à six ans. La peur m'a été inculquée. »

Au pensionnat de Fort Alexander, au Manitoba, Patrick Bruyere pleurait pour s'endormir. « Il y a quelques nuits, vous savez, je me souviens, vous savez, pendant lesquelles je me suis endormi en pleurant, j'imagine parce que je voulais voir ma mère et mon père. » Ernest Barkman, qui est allé au pensionnat de Pine Creek, se souvient : « J'étais souvent seul et je pleurais

beaucoup; mon frère était avec moi et a dit que je pleurais beaucoup. » Paul Dixon, qui a fréquenté des pensionnats au Québec et en Ontario, a déclaré que le soir, les enfants essayaient de pleurer en silence. « Si un enfant était pris à pleurer, eh bien tout le monde était dans le trouble. » Betsy Annahatak a grandi à Kangirsuk, dans le nord du Québec, dans la localité qui s'appelait alors Payne Bay. Lorsque ses parents n'étaient pas en ville, elle vivait dans une petite résidence dans la communauté. « Quand quelqu'un commençait à pleurer, toutes les petites filles commençaient à pleurer; chacune d'entre nous. On n'avait pas toutes le même âge. Et on pleurait comme de petits chiots ou chiens, pendant toute la nuit, jusqu'à ce qu'on finisse par s'endormir, en s'ennuyant énormément de nos familles. »

Les élèves s'endurcissaient. Rick Gilbert se souvient du pensionnat de Williams Lake, en Colombie-Britannique, comme d'un endroit sans amour. « Quand on se blessait, qu'on se faisait battre ou quelque chose comme ça, et qu'on se mettait à pleurer, personne ne vous consolait. On s'assoyait simplement dans le coin pour pleurer et pleurer encore, avant de finir par se lever et de continuer à faire ce qu'on devait faire. » Nick Sibbeston, qui a été placé dans le pensionnat de Fort Providence dans les Territoires du Nord-Ouest quand il avait cinq ans, se souvient que les pensionnaires cachaient leurs émotions. « Au pensionnat, on apprenait rapidement qu'il ne fallait pas pleurer. Si on pleurait, on se moquait de nous, on nous ridiculisait et on pouvait même être puni. » Une ancienne élève a déclaré que pendant qu'elle allait au pensionnat de Sturgeon Landing, en Saskatchewan, elle n'a jamais vu, selon ses souvenirs, un membre du personnel sourire à un enfant. Jack Anawak a été pensionnaire à Chesterfield Inlet, dans ce qui est aujourd'hui le Nunavut, dans les années 1950, et il se souvient « qu'il n'y avait aucune démonstration d'amour, aucun sentiment, seulement de la supervision ». Lydia Ross, qui a fréquenté le pensionnat de Cross Lake, au Manitoba, a déclaré : « Si on pleurait, si on se faisait mal et qu'on pleurait, il n'y avait personne, personne pour nous réconforter, personne pour nous prendre dans ses bras. » Stephen Kakfwi, qui a fréquenté Grollier Hall à Inuvik et le Collège Grandin, à Fort Smith, dans les Territoires du Nord-Ouest, a déclaré que ce manque de compassion se répercutait sur la façon dont les élèves se traitaient entre eux. « Pas de câlin, rien, aucun réconfort. D'après moi, tout ce qui s'est passé dans les pensionnats a contribué à forger notre personnalité; on ne recevait jamais de câlins, alors il ne fallait pas compter sur nous pour en donner. » Victoria McIntosh a déclaré que la vie au pensionnat de Fort Alexander, au Manitoba, lui a appris à ne faire confiance à personne. « On apprenait à ne plus pleurer. On s'endurcissait. Eh oui, on apprenait à ne plus rien montrer. »

Ces témoignages proviennent de déclarations faites par d'anciens élèves devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Ces événements se sont produits au Canada et sont de mémoire d'homme. Comme les générations précédentes de pensionnaires, ces enfants ont été envoyés dans des pensionnats qui, la plupart du temps, étaient mal construits, mal entretenus, surpeuplés et insalubres en plus de présenter d'importants risques d'incendie. De nombreux enfants étaient mal nourris et recevaient une éducation de piètre qualité et travaillaient trop fort. Pendant beaucoup trop longtemps, le nombre de décès chez les enfants a été tragiquement élevé. La discipline était très rigoureuse et n'était soumise à aucun règlement; les mauvais traitements étaient répandus et n'étaient pas signalés. Il s'agissait, dans le meilleur des cas, de négligence d'enfants institutionnalisée.

Les gens qui ont construit, financé et exploité les écoles ont justifié de différentes façons cette intrusion destructrice dans la vie des familles autochtones. Avec ces écoles, ils souhaitaient

[illegible]

Le contexte impérial

> [illegible]
>
> [illegible]
>
> — [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

> [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

de Ceylan, dans le Texas et en Afrique[illegible]. Les oblats administraient la majorité des pensionnats catholiques romains du Canada. Ils n'auraient pas pu faire ce travail sans le soutien d'un certain nombre de religieuses, en particulier les Sœurs de la Charité (les Sœurs Grises), les Sœurs de la Providence, les Sœurs de Sainte-Anne et les Missionnaires Oblates du Sacré-Cœur et de Marie Immaculée.

La Société missionnaire de l'Église d'Angleterre devient également une entreprise mondiale. Au milieu du XIX[illegible] siècle, cette société anglicane mène des missions partout dans le monde dans des endroits comme l'Inde, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique de l'Ouest et de l'Est, la Chine et le Moyen-Orient. La société possède le Highbury College à Londres, d'où proviennent des missionnaires qui ont plusieurs années d'expérience en mathématiques, en grammaire, en histoire, en géographie, en religion, en éducation et dans l'administration d'écoles[illegible]. En 1901, le revenu annuel de la Société missionnaire de l'Église est de 300 000 livres. La société utilise cet argent pour soutenir 510 missionnaires hommes, 326 femmes non mariées et 365 pasteurs ordonnés partout dans le monde[illegible].

Les catholiques et les anglicans ne sont pas les seules sociétés missionnaires établies en Europe actives au Canada. Les presbytériens et les méthodistes, qui sont au départ soutenus par le Royaume-Uni, entreprennent une œuvre missionnaire auprès des Autochtones au début du XIX[illegible] siècle. Sur la côte du Labrador, des membres des Frères moraves, un ordre originaire de ce qui correspond actuellement à la République tchèque, entreprennent une œuvre missionnaire dès le début du XVIII[illegible] siècle[illegible]. Les œuvres missionnaires protestantes dépendent du travail non payé ou bénévole des épouses des missionnaires et de femmes célibataires recrutées par les sociétés missionnaires.

Les missionnaires considèrent la culture autochtone comme un obstacle au salut spirituel et à la prospérité des peuples autochtones. Ils sont déterminés à remplacer les activités économiques traditionnelles par une agriculture fondée sur le modèle paysan européen. Ils croient que la transformation culturelle nécessite que l'on mette en place un contrôle social et que l'on laisse derrière à la fois les communautés traditionnelles et les établissements européens. Compte tenu de ces croyances, il n'est donc pas surprenant que les missionnaires privilégient un mode d'éducation qui sépare les enfants des influences de leur famille et de leur culture, imposent un nouveau système de valeurs et de croyances, fournissent une éducation élémentaire de base et créent des institutions dont le quotidien reproduit la nouvelle discipline du travail européenne. En résumé, ils cherchent à imposer le monde étranger et en évolution des pensionnats.

La colonisation a été entreprise pour répondre aux besoins perçus des puissances impériales. La justification du colonialisme — la nécessité de christianiser et de civiliser les peuples autochtones du monde — reposait peut-être sur des croyances fermes et sincères, mais cette justification ne permettait pas que l'on intervienne dans la vie des autres peuples, que ce soit sur le plan juridique, moral et même logique. La papauté n'avait pas le droit de distribuer des terres qui appartenaient à des peuples autochtones. La doctrine de la découverte ne peut servir de fondement à une revendication légitime visant des terres qui ont été colonisées, ne serait-ce que parce que les terres dites « découvertes » étaient déjà bien connues par les peuples autochtones qui les habitaient depuis des milliers d'années. Les guerres de conquête qui ont été menées pour priver les peuples autochtones de leurs terres partout dans le monde n'étaient pas des guerres moralement justes; les peuples autochtones n'étaient pas, comme les colonialistes

l'ont souvent soutenu, des sous-humains qui vivaient en violation d'un système universel de valeurs. Aucun impératif moral ne justifiait que l'on tente d'imposer le christianisme aux peuples autochtones du monde. Ils n'avaient pas besoin d'être civilisés; en fait, aucune société n'est supérieure aux autres. Les peuples autochtones avaient des systèmes complets qui répondaient à leurs besoins. Ces systèmes étaient dynamiques; ils évoluaient dans le temps et pouvaient évoluer continuellement[74]. Dans son ensemble, le processus colonial se fondait sur la simple présomption selon laquelle on pouvait prendre un ensemble de croyances et de valeurs européennes et proclamer qu'il s'agissait de valeurs universelles qui pouvaient être imposées à tous les peuples. Cette universalisation des valeurs européennes — qui est au cœur du projet colonial — qui a été mise en œuvre en Amérique du Nord a été la principale justification de l'imposition d'un système de pensionnats aux peuples autochtones du Canada.

Les pensionnats au Canada avant la Confédération

Au Canada, les pensionnats sont étroitement liés à la colonisation et aux croisades missionnaires. Le premier pensionnat pour Autochtones sur le territoire que l'on appelle aujourd'hui le Canada ouvre ses portes au début du XVII[e] siècle près du poste de traite français, à l'emplacement actuel de la ville de Québec. Dans cette école catholique romaine, les missionnaires veulent éduquer et christianiser les jeunes hommes autochtones[75]. L'école est un échec : les parents sont réticents à l'idée d'y envoyer leurs enfants, et les élèves fuient rapidement et retournent à la maison[76]. Les efforts déployés en ce sens plus tard en Nouvelle-France n'ont pas plus de succès[77]. Après la conquête britannique de la Nouvelle-France en 1763, l'idée des pensionnats est délaissée jusqu'au début du XIX[e] siècle. Durant la première décennie de ce siècle, la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre, une société missionnaire anglaise, crée un projet de pensionnat à Sussex, au Nouveau-Brunswick. L'objectif est d'enseigner aux jeunes enfants micmacs et malécites le fonctionnement du troc et de les convertir au protestantisme[78]. Dans les années 1820, John West, un missionnaire anglican venu d'Angleterre, ouvre un pensionnat pour les élèves autochtones à Red River[79]. Bien que ses efforts demeurent vains, en 1834, l'Institut Mohawk, une école missionnaire de la rivière Grand sur le territoire actuel de l'Ontario, commence à accueillir des pensionnaires[80]. Cette école reste en fonction jusqu'en 1970[81].

En 1847, Egerton Ryerson, le surintendant des écoles du Haut-Canada, recommande l'ouverture de pensionnats où l'on enseigne aux élèves autochtones « la langue anglaise, l'arithmétique, les connaissances de base de la géométrie, les formes d'usage, la géographie, les rudiments de l'histoire générale, l'histoire de la nature et la chimie agricole, l'écriture, le dessin et le chant, la tenue des comptes (particulièrement en lien avec la comptabilité des fermiers), la religion et la morale »[82]. Cette éducation, il la considère comme : « une éducation anglaise simple, adaptée au fermier et au mécanicien. L'objectif est ici le même que celui de toute bonne école publique. » Les élèves devraient « apprendre l'agriculture, la culture potagère et les techniques industrielles liées à la fabrication et à la réparation des machines agricoles les plus utiles[83] ».

À la suite de la publication du rapport de Ryerson, les missionnaires méthodistes ouvrent plusieurs pensionnats dans le sud de l'Ontario au cours des années 1850[84]. L'un d'entre eux, l'école

Kahkewaquonaby (Plumes sacrées), également connu sous le nom de Peter Jones, en 1832. Il était un chef ojibwé qui a travaillé avec les représentants de l'Église méthodiste pour mettre sur pied le pensionnat Mount Elgin à Muncey, en Ontario. Toronto Public Library, X2-25.

Mount Elgin de Munceytown (aujourd'hui Muncey), reste ouvert jusqu'en 1946[85]. Au début des années 1860 est inauguré le premier établissement d'une série de pensionnats catholiques romains sur le territoire actuel de la Colombie-Britannique[86]. En 1867, une école de Fort Providence, dans les Territoires du Nord-Ouest d'aujourd'hui, commence à accueillir des élèves[87].

La colonisation du Nord-Ouest

Après la fondation de l'État canadien, en 1867, le gouvernement fédéral commence à accorder à de nombreux pensionnats gérés par l'Église de petites subventions pour chaque élève inscrit. L'implication du gouvernement fédéral dans les pensionnats ne commence pas officiellement avant les années 1880, alors que la Compagnie de la Baie d'Hudson cède le contrôle de la plupart des provinces actuelles comme l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, le Nord-du-Québec, le nord de l'Ontario, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut au gouvernement du Canada. L'année suivante, la Colombie-Britannique entre dans la Confédération sur la promesse qu'un chemin de fer transcontinental soit construit.

Les politiciens canadiens souhaitent confier le peuplement des territoires nouvellement acquis à des colons provenant d'Europe et de l'Ontario. On s'attend à ce que ces colons achètent des produits qui proviennent du centre du Canada et qu'ils expédient leurs récoltes par train aux ports de l'Est et de l'Ouest avant qu'elles soient acheminées vers les marchés internationaux. Cette méthode de colonisation de ce que l'on est venu à appeler le « Nord-Ouest » signifiait la colonisation de plus de 40 000 Autochtones qui y habitaient[88].

Le décret de 1870 sur la Terre de Rupert, en vertu duquel le contrôle de la majeure partie du Nord-Ouest devait être cédé au gouvernement canadien, stipule [qu']« il sera procédé, selon les principes d'équité qui ont toujours guidé la couronne britannique dans ses rapports avec les autochtones, à l'examen et au règlement des demandes d'indemnisation présentées par les tribus indiennes au sujet des terres nécessaires à la colonisation »[89]. Ces principes ont été établis dans la Proclamation royale de 1763, qui établissait des restrictions concernant les conditions de cession des terres appartenant aux Autochtones. « Mais s'il arrivait qu'aucun des dits sauvages voulut disposer des dites terres, » la Proclamation exigeait que les terres en question

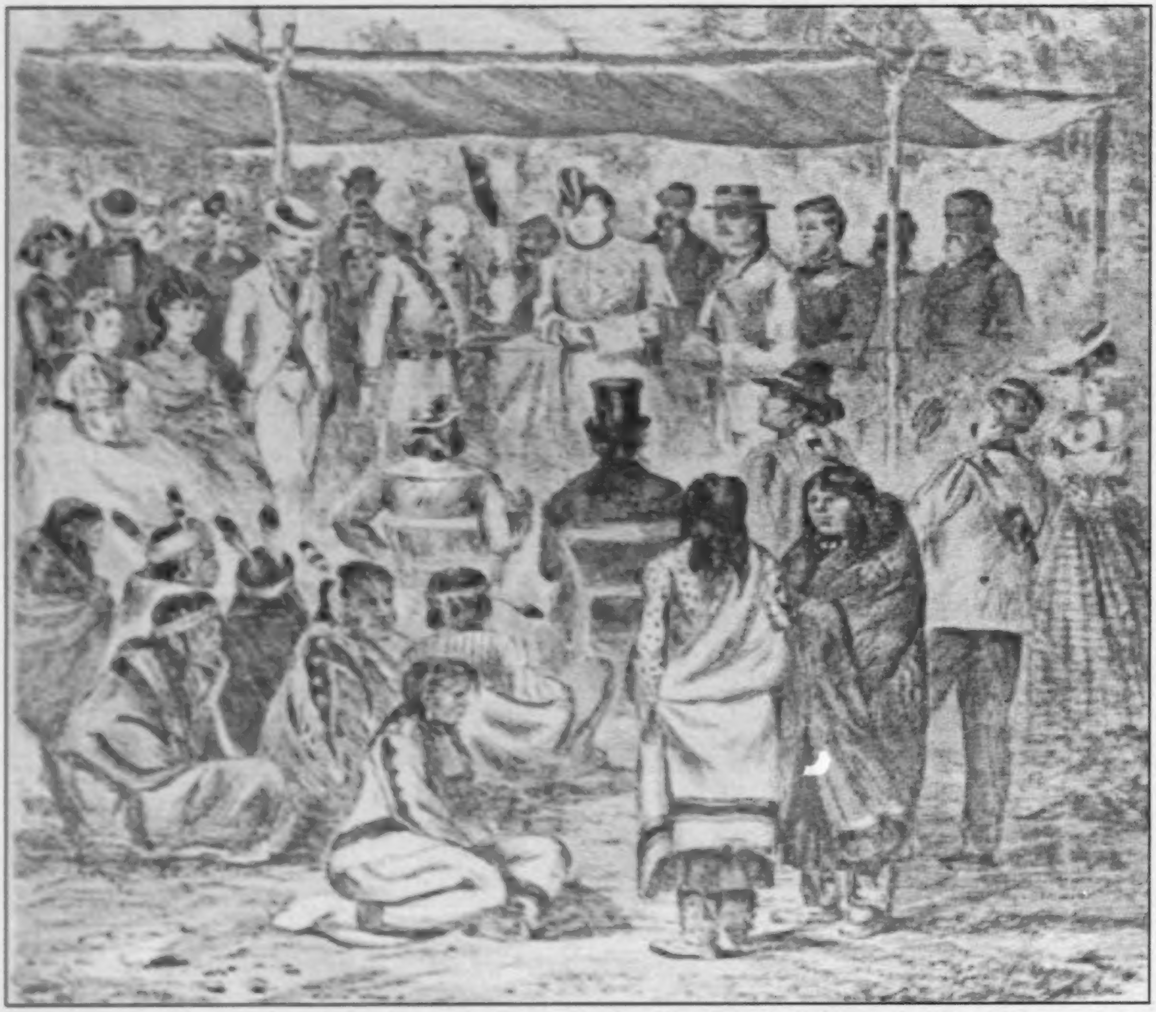

La signature du Traité 1, août 1871. Pour s'approprier les terres des peuples autochtones, les colons ont négocié des traités, mené des guerres d'extinction, éliminé des pratiques traditionnelles de propriété foncière, perturbé des familles et imposé un nouvel ordre politique et spirituel assorti de nouvelles valeurs et de nouvelles pratiques culturelles. Archives du Manitoba, N11975.

soient vendues exclusivement à la Couronne « dans une assemblée des dits sauvages qui sera convoquée à ce dessein »[90]. Essentiellement, la Proclamation royale prévoyait que toute cession éventuelle de terres « autochtones » devait prendre la forme d'un traité entre les souverains[91]. Cette clause représente l'une des plus claires et des toutes premières représentations de ce qui est reconnu comme un élément de longue date de la politique indienne du Canada[92].

Afin de permettre la colonisation du Nord-Ouest, le gouvernement fédéral entame, en 1871, la négociation du premier d'une série de « traités numérotés », ainsi désignés plus tard, avec les Premières Nations de l'Ouest et du Nord du Canada. La seule solution de rechange à la négociation de traités aurait été d'ignorer les obligations légales du décret et d'essayer de

soumettre les Autochtones par la force, une solution qui se serait avérée très coûteuse. En 1870, alors que le budget total du gouvernement du Canada était de 19 millions de dollars, les États-Unis dépensaient plus chaque année, soit 20 millions de dollars, dans le seul but de financer les guerres contre les Autochtones sur leur territoire. Malgré toute cette pression, le gouvernement privilégie une approche précautionneuse et progressive pour la signature de ses traités[93].

Par l'intermédiaire de traités, les Autochtones demandent à obtenir des fournitures agricoles ainsi que de l'aide pendant les périodes d'épidémie ou de famine qui pourraient être provoquées pendant les transitions sociales et économiques et à apprendre des techniques d'agriculture[94]. Pour eux, le processus de signature de traités permet d'établir une relation réciproque à long terme[95]. L'objectif est d'acquérir les compétences qui leur permettraient de prendre leur avenir en main et de conserver leur culture et leur identité en tant qu'Autochtones. Comme Ahtahkakoop (Star Blanket) l'a dit : « Nous, Indiens, pouvons certainement faire nôtres les coutumes qui ont fait la force de l'homme blanc[96]. » Les dispositions varient de traité en traité, mais elles prévoient habituellement du financement pour de l'équipement de chasse et de pêche, de l'aide agricole, des paiements annuels pour les membres d'une bande (les rentes) et le contrôle d'une partie des terres de la réserve, selon la taille de la bande[97]. Les Premières Nations n'ont jamais demandé de pensionnats dans leurs traités, et le gouvernement n'a pas non plus suggéré l'établissement de telles écoles. Les dispositions concernant l'éducation varient également selon le traité, mais elles prévoient le paiement des coûts associés à la construction des écoles, situées dans les réserves ou aux salaires des professeurs. Le gouvernement fédéral tarde à respecter ses obligations prévues aux traités. Par exemple, bon nombre de collectivités des Premières Nations vivent dans des réserves beaucoup plus petites que celles auxquelles elles ont droit, alors que d'autres n'en obtiennent aucune[98]. À ce jour, certaines obligations ne sont pas respectées. Dans plusieurs cas, la promesse d'ouvrir des écoles dans les réserves n'est pas honorée. Par conséquent, les parents qui souhaitent envoyer leurs enfants à l'école sont contraints de confier leur éducation aux pensionnats[99].

La politique d'assimilation

Du point de vue du gouvernement canadien, les éléments les plus importants des traités demeurent les dispositions écrites en vertu desquelles les Premières Nations acceptent « de céder, d'abandonner, de remettre et de rendre » leurs terres à la Couronne[100]. Cependant, lors des négociations des traités, les représentants du gouvernement fédéral donnent l'impression que le gouvernement considère les traités comme des consentements de relation permanente avec les Premières Nations. En 1876, le commissaire aux traités Alexander Morris déclare aux Cris : « Je suis convaincu et j'espère que ce que nous allons décider ne sera pas établi seulement pour aujourd'hui ou demain; ce à quoi je vais m'engager, à votre satisfaction, je le crois et l'espère, durera tant que le soleil brillera et que cette rivière là-bas coulera[101]. » Dans les faits, la politique du gouvernement fédéral est très différente de ce qu'avait décrit Morris. Le but de cette politique, qui est clairement établi dans la législation au moment de la négociation des traités, est d'assimiler le peuple autochtone à la société canadienne. À la fin de ce processus, il est prévu que le peuple autochtone aura cessé d'exister comme peuple distinct ayant son propre gouvernement, sa propre culture et sa propre identité.

Cette cérémonie de la danse du Soleil était une des pratiques spirituelles autochtones interdites par le gouvernement fédéral au XIXe siècle. Trueman, Bibliothèque et Archives Canada, C-0104106.

La *Loi sur les Indiens* (*Acte des sauvages*), d'abord adoptée en 1876 comme loi préconfédérale, définit la personne qui est un « Indien/sauvage » et celle qui ne l'est pas en vertu de la loi canadienne[102]. La loi définit également un processus par lequel une personne peut perdre son statut d'Indien. Les femmes, par exemple, peuvent perdre leur statut en mariant un homme qui n'a pas le statut d'Indien. Les hommes peuvent perdre leur statut de différentes façons, y compris par l'obtention d'un diplôme universitaire. Ceux et celles qui renoncent à leur statut se voient octroyer une portion des terres de la réserve de la bande[103].

Les peuples des Premières Nations étaient réticents à l'idée de renoncer à leur identité de cette façon. Jusqu'en 1920, mises à part les femmes ayant perdu leur statut involontairement en mariant une personne non autochtone, seulement 250 « Indiens » ont renoncé volontairement à leur statut[104]. En 1920, le gouvernement fédéral modifie la *Loi sur les Indiens* pour exercer le pouvoir de dépouiller les personnes de leur statut contre leur volonté. En expliquant le but derrière cette modification à un comité parlementaire, le sous-ministre des Affaires indiennes, Duncan Campbell Scott, déclare : « Notre objectif est de poursuivre le travail jusqu'à ce qu'il n'y ait plus un seul Indien au Canada qui n'ait pas été absorbé par la société et jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de question indienne ni de département des Affaires indiennes[105]. » L'autre élément fondamental de la loi à laquelle Scott fait référence confère au gouvernement le pouvoir

d'obliger les parents à envoyer leurs enfants dans des pensionnats indiens. Ces pensionnats offrent plus qu'un simple programme éducatif : ils font partie intégrante d'une politique délibérée de génocide culturel.

D'autres preuves de cette agression de l'identité autochtone se trouvent dans les modifications apportées à la *Loi sur les Indiens* qui interdisent une variété de pratiques autochtones culturelles et spirituelles. Parmi celles-ci, deux des plus importantes sont le potlatch, une coutume pratiquée par les peuples autochtones de la côte ouest, et la danse de la Pluie des Prairies (souvent appelée la « danse du Soleil »[106]). Les directeurs des pensionnats sont au premier rang de la campagne visant à interdire ces cérémonies, et ils poussent également le gouvernement à appliquer les interdictions une fois qu'elles sont adoptées[107].

Le droit autochtone à l'autonomie gouvernementale est également miné. La *Loi sur les Indiens* confère au gouvernement fédéral le pouvoir d'exercer un droit de veto sur les décisions prises par les conseils de bande et de destituer les chefs et les conseillers. La *Loi* impose des restrictions sur le droit des fermiers des Premières Nations de vendre leurs produits agricoles et de contracter des emprunts. Au fil des ans, le gouvernement exerce également un plus grand pouvoir sur la façon de disposer des terres de réserve : dans certains cas, des réserves entières sont relocalisées contre la volonté des résidents. La *Loi sur les Indiens* est une loi coloniale qui confère à un groupe de personnes le droit de gouverner et contrôler un autre groupe, le tout au nom de la protection.

L'initiative de l'école industrielle

Conformément à son objectif d'assimiler les peuples autochtones et, par la même occasion, d'éliminer les relations avec le gouvernement des Premières Nations, le gouvernement fédéral accroît considérablement, dans les années 1880, l'influence des pensionnats sur l'éducation. En décembre 1878, J. S. Dennis, le sous-ministre du ministère de l'Intérieur, prépare un mémorandum pour le premier ministre sir John A. Macdonald concernant la politique indienne du pays. Dennis conseille à Macdonald de fixer comme objectif à long terme de « se ménager des relations avec les Métis et avec les sauvages » de manière à leur enseigner les principes de l'agriculture et de l'élevage du bétail ainsi que des techniques industrielles afin qu'ils deviennent autosuffisants. Cela ouvrirait la voie « en les préparant au gouvernement par tribu, et à leur absorption dans le reste de la population ». Dennis soutient que les pensionnats sont la clé pour atteindre ces objectifs. Il croit qu'en peu de temps, les écoles pourraient devenir des « institutions subvenant à leurs besoins »[108].

L'année suivante, Nicholas Davin, un candidat conservateur défait, mène une brève étude sur les pensionnats pour Amérindiens fondés par le gouvernement des États-Unis. Il recommande au Canada de mettre sur pied un certain nombre de ces écoles dans les Prairies. Davin reconnaît que l'éducation offerte dans ces écoles aurait comme but premier la destruction de la spiritualité autochtone. Puisque la religion est la pierre angulaire de toute civilisation, il considère comme inexcusable d'éliminer la foi autochtone « sans leur en présenter une meilleure ». Pour cette raison, il recommande que le gouvernement finance les écoles, mais que le clergé en assume la direction[109].

La décision de continuer de confier la gestion quotidienne des écoles au clergé a de graves conséquences. Le gouvernement s'efforce continuellement, mais en vain, d'affirmer son autorité sur le clergé et sa volonté d'accroître le nombre d'écoles sous sa tutelle. À plus d'une reprise, chaque confession religieuse impliquée dans la direction d'écoles fonde des pensionnats sans soutien ni approbation du gouvernement, puis fait ensuite pression pour obtenir du financement par élève. Lorsque les clergés concluent, en toute légitimité, que le financement par élève qu'ils reçoivent n'est pas suffisant, ils recherchent d'autres types de financement scolaire. S'appuyant sur leur réseau de missions dans le Nord-Ouest, les catholiques imposent rapidement leur influence et dirigent environ deux fois plus d'écoles que les confessions religieuses protestantes. Parmi les clergés protestants, les anglicans prédominent. Ils fondent et dirigent plus de pensionnats que les méthodistes ou les presbytériens. L'Église Unie, créée par l'union de congrégations méthodistes et presbytériennes, prend le pouvoir de la majorité des écoles méthodistes et presbytériennes vers le milieu des années 1920. Les congrégations presbytériennes qui ne participent pas à l'union fondent l'Église presbytérienne au Canada et assument la responsabilité de deux pensionnats. Outre ces confessions religieuses nationales, une mission baptiste locale dirige une résidence pour les élèves autochtones à Whitehorse, dans les années 1940 et 1950, et un saint ministère mennonite dirige trois écoles dans le nord-ouest de l'Ontario, dans les années 1970 et 1980. Chaque clergé clame à son tour que le gouvernement fait preuve de discrimination à son endroit. La compétition pour les convertis signifie que les clergés cherchent à s'établir aux mêmes endroits que leurs rivaux, ce qui entraîne des divisions au sein des collectivités et une duplication onéreuse des services.

Le modèle de ces pensionnats pour enfants autochtones au Canada et aux États-Unis ne s'inspire pas des pensionnats privés dans lesquels les élites économiques de Grande-Bretagne et du Canada envoient leurs enfants. Le modèle provient plutôt des maisons de correction et des écoles industrielles construites pour les enfants de familles pauvres dans les villes d'Europe et d'Amérique du Nord. Le parlement britannique adopte la *Reformatory Schools Act* en 1854 et l'*Industrial Schools Act* en 1857[110]. En 1882, plus de 17 000 enfants sont inscrits dans des écoles industrielles en Grande-Bretagne[111]. En vertu de la *Loi sur la protection et la réadaptation des enfants négligés* de 1880, un juge a le pouvoir d'envoyer un enfant de moins de 14 ans dans une école industrielle, où il peut être contraint de rester jusqu'à ses 18 ans[112]. Ces écoles sont parfois des endroits dangereux et violents. À l'école industrielle pour garçons de Halifax, les délinquants primaires sont ligotés et les récidivistes mis en cellule et nourris à l'eau et au pain. Ensuite, ils peuvent être envoyés en prison[113]. Le gouvernement canadien s'est également inspiré des États-Unis, où le premier d'une longue série de pensionnats pour Amérindiens gérés par le gouvernement a ouvert ses portes, en 1879, dans une ancienne caserne de l'armée à Carlisle, en Pennsylvanie[114].

En s'appuyant sur le rapport de Davin et ce qui se fait aux États-Unis, le gouvernement fédéral décide d'ouvrir trois écoles industrielles. La première est fondée à Battleford, en 1883, sur le territoire actuel de la Saskatchewan. Cet établissement est géré par un saint ministère anglican. L'année suivante, deux écoles industrielles supplémentaires sont fondées : une à Qu'Appelle et l'autre à High River, aujourd'hui dans les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, respectivement. Ces deux écoles sont gérées par des directeurs nommés par l'Ordre catholique romain des oblats. Le gouvernement fédéral, en plus de construire ces écoles, assume les coûts nécessaires à leur fonctionnement. Recruter des élèves dans ces écoles est difficile. Selon le

L'école de Qu'Appelle à Lebret, dans ce qui est aujourd'hui la Saskatchewan, a ouvert ses portes en 1884. [illegible]

Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes de 1884, seulement 27 élèves fréquentent les trois écoles[illegible].

Contrairement aux écoles dirigées par le clergé, qui offrent une éducation limitée axée sur l'enseignement de la religion, les écoles industrielles ont pour objectif de préparer les peuples des Premières Nations à intégrer la société canadienne en leur enseignant les métiers de base, principalement l'agriculture. En général, les écoles industrielles sont plus grandes que les pensionnats et situées dans les villes et, bien que dirigées par les Églises, leur construction nécessite l'approbation du gouvernement fédéral. Les pensionnats sont des établissements plus petits, situés dans des réserves ou à proximité, où l'on dispense une éducation plus limitée. Les différences entre les écoles industrielles et les pensionnats ont disparu avec le temps. Au début des années 1920, le gouvernement fédéral cesse de faire une quelconque distinction entre ces écoles et les appelle simplement des « pensionnats ».

Pour justifier les investissements dans les écoles industrielles devant le parlement en 1883, Hector Langevin, le ministre des Travaux publics, soutient ce qui suit :

> [...] si nous voulons instruire ces enfants, nous devons les séparer de leurs parents, car en les laissant dans la famille, ils pourront sans doute apprendre à lire et à écrire, mais ils resteront sauvages; tandis qu'en les séparant ils acquerront les habitudes et les goûts — les meilleurs j'espère — des gens civilisés[illegible].

Le gouvernement fédéral s'implique dans le développement des pensionnats au moment où il colonise les terres autochtones dans l'Ouest du Canada. Reconnaissant que les traités obligent le gouvernement à aider les peuples autochtones dans les périodes de détresse économique, l'on craint qu'il soit appelé à les aider davantage si la présence des colons entraîne une marginalisation ou la disparition de leurs activités économiques traditionnelles. Dans ce

[illegible]

Financement : Le concept de l'autonomie des écoles

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Fréquentation scolaire obligatoire

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Graphique 1.
Inscriptions aux pensionnats de 1869-1870 à 1965-1966

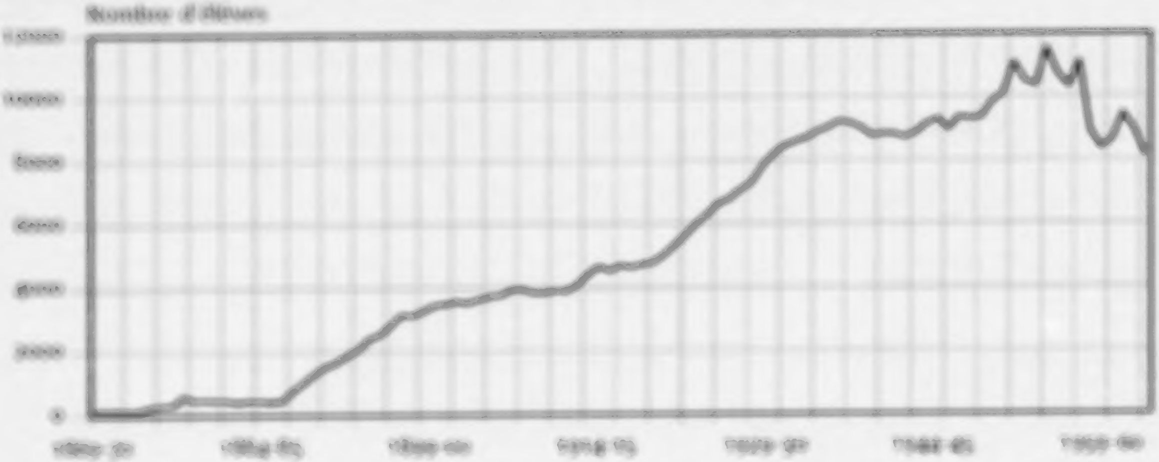

Source : Rapports annuels du ministère des Affaires indiennes. À noter que le Ministère cesse de faire état du taux d'inscription dans les pensionnats à compter de l'année scolaire 1965-1966.

Graphique 2.
Nombre de pensionnats et de résidences, de 1867 à 1998

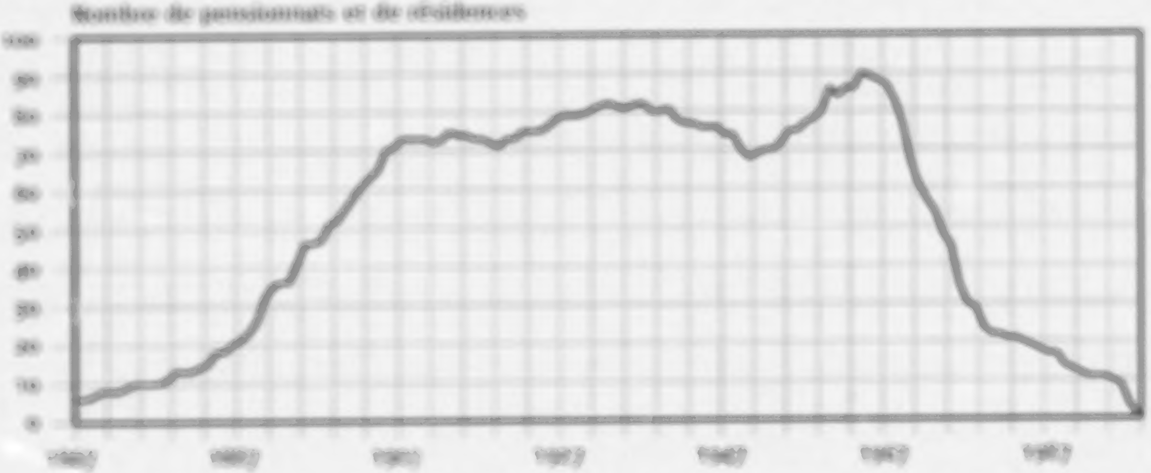

Source : Affaires indiennes et du Nord Canada – Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, 2011. [Graphique : Pensionnats indiens – AINC, 2011]

Fleming Hall, la résidence dirigée par l'Église anglicane ouverte par le gouvernement fédéral à Fort McPherson, dans les Territoires du Nord-Ouest, dans le cadre de l'expansion des pensionnats dans le nord du Canada à la fin des années 1950 et au début des années 1960. Archives du Synode général, Église anglicane du Canada, [illegible].

Le nombre d'écoles commence à diminuer dans les années 1940. Entre 1940 et 1950, par exemple, dix établissements scolaires sont détruits par des incendies[110]. Comme l'illustre le graphique 2, cette baisse s'inverse au milieu des années 1950, soit à l'époque où le ministère des Affaires du Nord et des Ressources nationales procède à un élargissement considérable du réseau des pensionnats dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le Nord-du-Québec. Avant cela, les pensionnats du Nord se concentraient dans le Yukon et dans la vallée du Mackenzie, dans les Territoires du Nord-Ouest. Le gouvernement fait construire de vastes résidences dans des localités comme Inuvik, Yellowknife, Whitehorse, Churchill, et plus tard, Iqaluit (anciennement Frobisher Bay). Il entreprend toutefois ce chantier sans tenir compte des rapports qui déconseillent l'établissement de pensionnats dans le Nord, sur le motif que les enfants n'y acquerraient pas les compétences requises pour vivre dans les régions septentrionales, alors qu'ils pourraient en faire l'apprentissage dans leur communauté d'origine[111]. Parallèlement à ces grandes résidences, les autorités en construisent aussi de plus petites, généralement appelées « foyers », dans les villages plus éloignés de l'est de l'Arctique et de l'ouest des Territoires du Nord-Ouest.

Enfants métis à la résidence de Dawson City, au Yukon. Archives du Synode général, Église anglicane du Canada, P75-103-S8-264.

Politique sur les élèves métis et inuits

Parmi les premiers partisans des pensionnats au Canada, nombreux sont ceux qui préconisent l'admission tant des enfants autochtones ayant le statut d'Indien en vertu de la *Loi sur les Indiens* (c'est-à-dire ceux qui répondent à la définition d'Indien aux termes de la *Loi*) que des enfants autochtones qui, pour une raison ou une autre, ne possèdent pas ce statut. À l'époque, le gouvernement fédéral définit ces personnes comme des « Indiens non inscrits » ou des « Métis »[150].

Les premiers pensionnats administrés par des ordres religieux ne font aucune distinction entre les enfants ayant le statut d'Indien, d'Indien non inscrit ou de Métis[151]. Qui plus est, le gouvernement fédéral change constamment de position sur cette question. Il considère néanmoins que les Métis sont des « éléments dangereux » à civiliser et à assimiler par l'entremise des pensionnats[152]. Dans cette optique, le gouvernement adopte donc des politiques permettant l'admission des enfants métis dans les pensionnats à divers moments[153]. Cependant, le gouvernement fédéral estime que l'éducation et l'assimilation des Métis sont des compétences de ressort provincial et territorial. Le gouvernement fédéral craint que s'il commence à financer l'éducation de certains enfants sous responsabilité provinciale et territoriale, il soit contraint de prendre tous les autres en charge[154]. Le gouvernement adopte finalement cette position et demande aux agents des Indiens de retirer les Métis des pensionnats[155].

En dépit de la responsabilité constitutionnelle qui leur est dévolue, les gouvernements provinciaux et territoriaux sont peu disposés à offrir des services aux Métis : ils omettent de créer des écoles dans les milieux métis et d'aider les enfants métis à fréquenter les écoles du réseau public[156]. En conséquence, de nombreux parents métis, qui souhaitent que leurs enfants aillent à l'école, n'ont d'autre choix que de se tourner vers les pensionnats. Dans certains cas, il

Les enfants inuits étaient recrutés pour une école à Shingle Point, au Yukon, dans les années 1920. Archives du Synode général, Église anglicane du Canada, P9901-589.

s'agit d'écoles financées par le fédéral, et dans d'autres, d'écoles ou de résidences administrées par des ordres religieux qui ne reçoivent aucune subvention fédérale[157].

Après la Seconde Guerre mondiale, les gouvernements provinciaux commencent peu à peu à élargir les services d'éducation à l'intention des élèves métis. C'est ainsi que ces derniers se mettent à fréquenter des résidences et des pensionnats administrés ou financés par les gouvernements provinciaux. Ce volet de l'histoire des Métis nous rappelle que les séquelles des pensionnats se sont répercutées au-delà du réseau officiel géré par le ministère des Affaires indiennes[158].

Avant les années 1950, la majorité des élèves qui fréquentent les pensionnats dans les Territoires du Nord-Ouest sont des enfants métis ou issus des Premières Nations. En 1949, seulement 111 élèves inuits fréquentent l'école à temps plein dans le Nord[159]. Lorsque l'administration des Affaires du Nord met sur pied le réseau de résidences dans les Territoires du Nord-Ouest au milieu des années 1950, elle ne limite pas l'admission uniquement aux élèves issus des Premières Nations. C'est donc à partir de cette époque qu'un plus grand nombre d'enfants inuits commencent à fréquenter les pensionnats. La scolarisation entraîne des conséquences complexes sur la population inuite. Certains enfants, qui fréquentent une école située à des milliers de kilomètres de chez eux, ne voient pas leurs parents pendant des années. Dans d'autres cas, les parents, qui vivaient auparavant au rythme des saisons de chasse, de pêche et de cueillette, s'établissent petit à petit dans les localités où se trouvent les résidences pour éviter d'être séparés de leurs enfants.

Étant donné que les Autochtones forment la majorité de la population dans deux des trois territoires, les pensionnats sont plus lourds de conséquences dans les régions nordiques que dans le reste du pays. Du reste, puisque l'histoire des pensionnats et des écoles est

encore récente, un grand nombre de survivants sont toujours en vie aujourd'hui, de même que de nombreux parents de survivants. C'est ce qui explique pourquoi les séquelles et les conséquences intergénérationnelles, positives et négatives, des pensionnats sont plus prononcées dans le Nord.

La politique d'intégration

En 1945, le réseau des pensionnats des Affaires indiennes, qui souffre d'un sous-financement depuis 15 ans, est au bord de l'effondrement[160]. Non seulement le système d'éducation du Ministère manque d'argent et de ressources, mais il n'existe aucune infrastructure d'enseignement pour 42 % des enfants issus des Premières Nations en âge d'aller à l'école[161]. Lorsqu'il conclut qu'il serait trop coûteux de fournir une place en pensionnat à ces enfants, le ministère des Affaires indiennes s'attelle à la recherche de solutions de rechange. L'une des options envisagées est d'augmenter le nombre d'externats sous la gouverne du Ministère. C'est ainsi qu'entre 1945-1946 et 1954-1955, le nombre d'élèves issus des Premières Nations inscrits dans ces externats passe de 9 532 à 17 947[162]. En 1949, le Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'examiner la *Loi sur les Indiens* recommande que « lorsque la chose est possible, les élèves indiens reçoivent leur instruction en contact avec d'autres enfants »[163]. En 1951, la *Loi sur les Indiens* est modifiée pour permettre au gouvernement fédéral de conclure des ententes avec les gouvernements provinciaux et les conseils scolaires, de sorte que les élèves issus des Premières Nations puissent fréquenter les écoles publiques[164]. En 1960, un plus grand nombre d'élèves fréquentent des écoles dites « non indiennes » (9 479) que des pensionnats (9 471)[165]. Le passage des élèves issus des Premières Nations dans les écoles du réseau public s'inscrit dans ce que les autorités appellent « l'intégration ». À cette époque, cette politique vise à ce que les pensionnats indiens soient réservés aux premières années du primaire. Les autorités s'attendent ainsi à ce qu'au moins la moitié des élèves inscrits dans un pensionnat indien intègrent une école « non indienne » au cours de leur scolarité[166].

Néanmoins, certaines organisations religieuses s'opposent à cette politique d'intégration. Plus précisément, les représentants de l'Église catholique font valoir trois raisons de privilégier les pensionnats : 1) le corps enseignant du réseau public n'est pas outillé pour gérer des élèves autochtones; 2) les élèves qui fréquentent les écoles publiques font parfois preuve d'une attitude raciste envers les élèves autochtones; 3) les élèves autochtones éprouvent beaucoup de honte en raison de leur pauvreté, surtout à cause des vêtements qu'ils portent et de la nourriture qu'ils mangent[167]. À noter qu'un certain nombre d'élèves et de parents évoquent exactement les mêmes raisons[168].

La protection de l'enfance

À compter des années 1940, les pensionnats font de plus en plus office d'orphelinats et d'établissements de protection de l'enfance. En 1960, le gouvernement fédéral estime que 50 % des enfants vivant dans un pensionnat s'y trouvent afin que leur protection soit assurée. Cette période, caractérisée par une augmentation spectaculaire du nombre d'enfants autochtones

qui sont pris en charge par les services de protection de l'enfance, est maintenant connue sous le nom de « rafle des années 1960 » — les autorités transfèrent alors les enfants d'un établissement, le pensionnat, à un autre, l'agence de protection de l'enfance[169]. Les pensionnats ne disposent ni du financement ni du personnel nécessaires pour remplir des fonctions de protection de l'enfance. Les autorités ne réussissent pas à répondre aux besoins personnels et affectifs des élèves au cours de leur enfance et de leur adolescence. Si ce problème touche l'ensemble des élèves, la situation s'envenime d'autant plus lorsque le nombre de placements s'accroît dans les pensionnats pour des motifs de protection de l'enfance[170]. Certains enfants sont donc contraints de vivre au pensionnat à l'année, car les autorités jugent leur foyer inadéquat. Quoi qu'il en soit, force est de constater que les pensionnats ne leur offrent pas pour autant la sécurité et l'affection dont ils ont besoin. Pourtant, ces élèves passent toute leur enfance dans ce genre d'établissement.

La fermeture des pensionnats, qui s'amorce véritablement en 1970, se double d'une hausse importante du nombre d'enfants pris en charge par les agences de protection de l'enfance[171]. À la fin des années 1970, le transfert des enfants provenant des pensionnats est pratiquement total dans le sud du pays, et les conséquences de la rafle des années 1960 se répercutent dans l'ensemble du pays. En 1977, par exemple, les Autochtones représentent 44 % des enfants placés sous protection en Alberta, 51 % en Saskatchewan, et 60 % au Manitoba[172]. Dans les établissements qui demeurent en activité, le taux d'élèves placés sous la protection de l'enfance demeure élevé[173].

Le début de la fin, 1969

En 1968, le gouvernement fédéral engage une réforme radicale du réseau des pensionnats : il répartit les établissements en résidences et en externats, puis il nomme un directeur ou un administrateur à la tête de chacun[174]. Au mois de juin de l'année suivante, le gouvernement fédéral s'empare de la direction de tous les établissements du sud du pays[175]. Il n'empêche que les ordres religieux conservent le pouvoir de nommer les administrateurs des résidences, ce qui explique leur présence dans un grand nombre d'établissements scolaires pendant quelques années encore. Toujours est-il qu'ils ne sont plus directement responsables des établissements[176]. En 1969, le gouvernement fédéral commence à transférer les compétences touchant les résidences et les externats du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest aux gouvernements territoriaux. Par ailleurs, à la fin de l'année 1971, pratiquement tous les foyers de la région est de l'Arctique et du Nunavik (Nouveau Québec) ont fermé leur porte. (Il existe également quatre foyers dans les régions ouest et centrale de l'Arctique. Le dernier foyer, situé à Cambridge Bay, demeure en activité jusqu'à la fin des années 1990[177].)

Lorsqu'il prend les rênes des pensionnats du sud du pays en 1969, le gouvernement fédéral entame la fermeture du réseau, ce qui allait s'avérer un processus de longue haleine. D'après le rapport annuel de 1968-1969 du ministère des Affaires indiennes, le Ministère assume la responsabilité de quelque 60 établissements cette même année. Deux ans plus tard, ce nombre chute à 45[178]. La prise en charge des pensionnats par les autorités gouvernementales coïncide avec la publication du Livre blanc sur la politique indienne du gouvernement fédéral. Ce document recommande de transférer en bloc la responsabilité des Premières Nations

aux gouvernements des provinces[179]. On y recommande en outre l'abrogation de la *Loi sur les Indiens*, la dissolution du ministère des Affaires indiennes, de même que la révocation éventuelle des traités[180]. Alors formée depuis peu, la Fraternité des Indiens du Canada (FIC) accuse les auteurs du Livre blanc de planifier « la destruction d'une nation par la force des lois et d'un génocide culturel[181] ». En réponse, la FIC présente un exposé de position intitulé « Indian Control of Indian Education[182] ». Devant la résistance des Premières Nations, Jean Chrétien, alors ministre des Affaires indiennes, annonce en 1971 que son gouvernement renonce aux orientations politiques exposées dans le Livre blanc[183].

À cette époque, les Premières Nations ont déjà pris le relais dans un pensionnat. En effet, à l'été 1970, les parents des élèves occupent le pensionnat de Blue Quills, en Alberta, pour exiger que l'administration de l'établissement soit cédée aux autorités scolaires des Premières Nations. Les parents passent à l'action pour riposter contre les rapports annonçant que l'établissement allait être transformé en une résidence, et leurs enfants, envoyés dans une école publique de la région. Il faut préciser que le conflit à Blue Quills découle à la fois du mécontentement de longue date des membres de la communauté envers les administrateurs du pensionnat et de l'opposition des Premières Nations à la politique d'intégration[184]. Selon les estimations, plus de 1 000 personnes auraient pris part à l'occupation des locaux, et rarement moins de 200 personnes auraient manifesté chaque jour au pensionnat pendant toute la durée de la grève[185]. Quelque 17 jours après le commencement de l'occupation, le ministre Jean Chrétien annonce le transfert de l'administration du pensionnat au conseil d'éducation autochtone de Blue Quills[186]. Au cours des années suivantes, les autorités des Premières Nations prennent les rênes des pensionnats de Qu'Appelle, de Prince Albert, de Duck Lake, de Lestock et de Grayson, en Saskatchewan. Le pensionnat Christie à Tofino, en Colombie-Britannique, passe lui aussi brièvement sous la direction d'administrateurs autochtones[187].

Qu'à cela ne tienne, le gouvernement fédéral demeure résolu à fermer les établissements. À cause du sous-financement endémique des pensionnats au fil du temps, un grand nombre d'établissements se trouvent d'ailleurs en piètre état. En fin de compte, les sept derniers pensionnats au sud du pays ferment leurs portes entre 1995 et 1998[188].

À partir des années 1970, les gouvernements territoriaux, dont les cabinets ministériels qui se trouvaient dans les anciens pensionnats, commencent eux aussi à augmenter le nombre d'externats, dans le cadre d'une campagne visant à fermer les pensionnats dans le Nord. Dans la foulée, les dernières grandes résidences du Yukon ferment en 1985[189]. En 1986, il ne reste plus que trois grandes résidences dans les Territoires du Nord-Ouest[190]. Grollier Hall, le dernier grand établissement dans le Nord, ferme en 1997[191]. Depuis ses débuts dans les années 1830, lorsque l'Institut Mohawk accueille ses premiers pensionnaires, le système aura été en activité pendant 160 ans. La fermeture des établissements ne sonne toutefois pas le glas de l'histoire des pensionnats au Canada. En effet, c'est à la fin des années 1990 que d'anciens pensionnaires commencent à révéler à la population canadienne tout le mal que les pensionnats ont causé aux peuples et aux communautés autochtones.

La salle de classe à l'école de Moose Factory, en Ontario. Archives du Synode général, Église anglicane du Canada, [illegible]

L'expérience des pensionnats

Éducation : « Le travail des enfants consistait essentiellement à mémoriser la matière. »

En tant qu'établissements d'enseignement, les pensionnats ont été un échec et ont été régulièrement jugés comme tels. En 1923, R. B. Heron, ancien directeur de l'école industrielle de Regina, présente un document devant une assemblée du presbytère de l'Église presbytérienne de Regina dans lequel il critique vertement le système des pensionnats. Il affirme que les parents, généralement désireux de voir leurs enfants éduqués, se plaignaient que ceux-ci « ne passent pas l'essentiel de leur temps à étudier, mais plutôt à effectuer des travaux qui génèrent des revenus pour l'établissement, et ne sont pas assez éduqués à leur retour dans les réserves pour exercer un travail somme toute courant — étant à peine capables d'écrire une lettre lisible »[102]. De fait, le taux de réussite des pensionnats ne s'améliorait pas. Chaque année entre 1940-1941 et 1959-1960, 41,3 % des élèves inscrits en première année ne passaient pas en deuxième année[103], et à peine la moitié de ceux qui passaient en deuxième année atteignaient la sixième année[104].

Nombreux étaient les directeurs et les enseignants qui n'attendaient pas grand-chose de leurs élèves. R. Baudin, directeur du pensionnat de Wikwemikong, en Ontario, écrit en 1883 : « Ce que nous pouvons raisonnablement attendre de la généralité des enfants n'est certainement pas d'en faire des gens très instruits. Quelque bons et assidus qu'ils soient, ils manquent de hautes capacités intellectuelles. » Selon lui, il ne fallait pas attendre d'eux qu'ils « soient égaux sous tous les rapports à leurs frères blancs »[illegible]. Un inspecteur scolaire du gouvernement de la Saskatchewan, dans un rapport rédigé en 1930 au sujet de l'école anglicane d'Onion Lake, fait part de sa conviction selon laquelle « les concepts arithmétiques abstraits prennent du temps à être compris par un enfant indien »[illegible]. D'aucuns croyaient qu'il était risqué de donner trop d'éducation aux élèves. Le directeur du pensionnat Mount Elgin, S. R. McVitty, écrit en 1928 que « le travail en classe représente certes un volet important de notre formation, mais il est loin d'être le plus important », ajoutant que « dans le cas des Indiens, "il est risqué de trop les éduquer" »[illegible].

Ainsi, le travail en classe se résumait à répéter sans cesse la même matière. Un rapport de 1915 sur l'école catholique romaine dans la réserve des Gens-du-Sang en Alberta révèle que « le travail des enfants consistait essentiellement à mémoriser la matière et ne semblait développer aucune capacité de déduction, un peu à la façon d'un perroquet, et sans aucune expression »[illegible]. Un rapport d'inspecteur de 1932 sur le pensionnat de Grayson, en Saskatchewan, laisse entendre que la situation n'avait guère évolué. « L'enseignement dont j'ai été témoin aujourd'hui se résumait à demander aux enfants de mémoriser et de répéter une panoplie de faits "sans aucune signification" pour eux[illegible]. »

Les salles de classe étaient souvent extrêmement surpeuplées. Au pensionnat de Qu'Appelle en 1911, la sœur McGurk enseignait à 72 filles dans sa salle de classe de premier cycle, une situation « quasi intolérable », de l'avis de l'inspecteur des écoles catholiques romaines dans un rapport à l'intention du gouvernement à Ottawa[illegible]. En 1915, deux enseignants étaient responsables de 120 élèves à l'Institut Coqualeetza à Chilliwack, en Colombie-Britannique[illegible]. En 1928, on comptait 60 élèves dans la classe de premier cycle du pensionnat d'Alberni, en Colombie-Britannique[illegible].

La Direction générale des écoles du ministère des Affaires indiennes soutenait que les directeurs et le personnel des écoles étaient « nommés par les autorités de l'Église, sous réserve de l'approbation de leurs qualifications par le Ministère »[illegible]. En réalité, les Églises embauchaient le personnel, qui était automatiquement approuvé par le gouvernement[illegible]. Les Églises accordaient une plus grande priorité à la piété des candidats qu'à leur compétence en enseignement[illegible]. Ces postes étant très peu rémunérés, un grand nombre d'enseignants n'avait aucune compétence pour enseigner[illegible]. En 1908, F. H. Paget, inspecteur pour les Affaires indiennes, rapporte que les « changements fréquents de personnel au pensionnat de Battleford ont des répercussions négatives sur l'établissement ». Le problème ne résidait pas tant dans la direction des établissements que dans le fait que « des emplois mieux rémunérés étaient offerts dans le district et que les salaires n'étaient pas aussi élevés que celui versé dans d'autres écoles publiques »[illegible]. Lorsqu'un agent des Indiens de la Colombie-Britannique a recommandé que les écoles soient tenues de n'embaucher que du personnel qualifié, son supérieur, le surintendant des Indiens de la Colombie-Britannique, A. W. Vowell, lui a répondu qu'une telle exigence obligerait les Églises à demander des « subventions plus élevées ». Or, de la manière dont Vowell comprenait la situation, les Affaires indiennes « ne souhaitent pas pour l'heure

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Atelier de menuiserie à l'école de Battleford, 1894. Saskatchewan Archives Board, [illegible]

Si le système de demi-journée devait théoriquement n'être appliqué qu'aux élèves plus âgés, dans la réalité, tous les élèves travaillaient. Outre la demi-journée que les élèves passaient en formation professionnelle, il arrivait fréquemment qu'ils doivent exécuter des corvées quotidiennes avant et après les heures de classe. Conséquemment, les élèves passaient souvent plus de la moitié de la journée à travailler pour l'école. À High River, en Alberta, dans les années 1880, les élèves qui n'apprenaient pas un métier devaient accomplir deux heures de corvées par jour pendant l'hiver et quatre heures de corvées par jour pendant l'été. Selon le directeur E. Claude : « Les plus jeunes d'entre eux faisaient le sarclage du jardin et l'entretien de la maison du côté de leur école ; et je dois dire que durant cet été pas un d'eux n'a pas fait honneur à notre mot de passe : "pas de paresse ici", attendu que toute la besogne a exclusivement été faite par nos élèves[115] ».

Dès l'ouverture des pensionnats, tant les parents que les inspecteurs ont soulevé des inquiétudes concernant la quantité de travail qui était exigée de la part des élèves. En 1884, l'inspecteur T. P. Wadsworth soutient que les garçons au pensionnat de Battleford aiment dans l'ensemble accomplir leurs corvées, ajoutant cependant qu'il est « contre l'habitude de forcer ces petits garçons à charroyer de l'eau de la rivière, chaque jour et tout le jour, en hiver, ainsi qu'on l'a fait l'année dernière »[116]. En 1886, le directeur du pensionnat de Qu'Appelle, Joseph Hugonnard, écrit : « Pendant l'été nous avons plus de travail manuel et de récréation. Les parents ne peuvent comprendre que les élèves sont ici pour apprendre à travailler aussi bien qu'à lire et à écrire ; nous ne pouvons donc actuellement consacrer trop de temps au travail[117]. » L'inspecteur Wadsworth revient sur la question de la trop lourde charge de travail des enfants en 1891, soulignant que la plupart des travaux agricoles au pensionnat de Middlechurch, au Manitoba, sont trop difficiles pour des garçons. Quant aux filles, on leur confiait les corvées

Mount Elgin, Ontario, buanderie. Les essoreuses à vêtements, comme celle figurant sur cette photo, ont causé de nombreuses blessures dans les pensionnats. Archives de l'Église Unie du Canada, 90.162P1125.

de buanderie à un « très jeune âge » elles aussi[illegible]. Gilbert Wuttunee, inscrit au pensionnat de Battleford pendant la première décennie du XXe siècle, se souvient : « On n'effectuait pas de travaux agricoles ou d'autres types de corvée avant d'être, à l'époque, en troisième année, que vous ayez alors 9 ans ou 15 ans ». Lorsqu'il a atteint l'âge de 9 ans, il « n'a plus jamais eu une journée complète de classe jusqu'à son départ ». À ce moment-là, le pensionnat avait considérablement réduit le nombre de métiers enseignés : « On pouvait uniquement apprendre le métier de forgeron, de menuisier et d'agriculteur[illegible]. » Selon Lillian Elias, chaque automne, une barge arrivait à Aklavik chargée de bois pour la chaudière de l'école. Les élèves formaient alors une longue chaîne de la barge jusqu'à la salle de la chaudière et, avec l'aide du personnel de l'école, déchargeaient la barge[illegible].

Le travail, en plus de ne pas être supervisé convenablement, était souvent dangereux. Il a été rapporté que des élèves s'étaient coincé une main dans l'équipement motorisé utilisé dans les buanderies, les cuisines, les ateliers et les champs des pensionnats[illegible]. Les directeurs avaient tendance à rejeter la faute de ces blessures sur les élèves — qui étaient négligents selon eux — et à ne pas les déclarer au gouvernement. Dans de nombreux cas, les blessures ont été déclarées seulement après que les parents des élèves déposent une plainte ou que le gouvernement reçoit une facture pour le traitement de l'élève à l'hôpital[illegible]. En décembre 1935, Florence McLeod s'est écrasé plusieurs doigts de la main droite dans une essoreuse (pour vêtements) au pensionnat de Qu'Appelle, qui ont dû être amputés. Le directeur, G. Leonard, a rappelé que « cette essoreuse est utilisée à cette école depuis de nombreuses années et les filles savent comment elle fonctionne ». Le secrétaire des Affaires indiennes, A. F. MacKenzie, a conclu que « toutes les précautions nécessaires avaient été prises et que, bien que l'accident de Florence McLeod soit regrettable, la direction de l'école n'est pas à blâmer »[illegible]. Pourtant, l'incapacité de l'école à protéger ses élèves est manifeste au vu du fait que le père de Florence McLeod, Henry, s'était

blessé dans un accident similaire lorsqu'il était élève au même pensionnat[254]. En 1941, un garçon de 12 ans a perdu tous les doigts d'une main dans un accident survenu dans l'étable du pensionnat de Brandon, au Manitoba[255]. Huit ans plus tard, Rodney Beardy, 15 ans, décédait dans un accident de tracteur au même pensionnat[256]. Un élève du pensionnat d'Edmonton a perdu un pied en 1944 après un accident survenu alors qu'il travaillait avec une machine servant à préparer le fourrage[257]. Deux garçons du pensionnat de Birtle, au Manitoba, ont été blessés dans un accident de camion en 1942. D'après la correspondance des Affaires indiennes, il semble que l'accident impliquait un camion transportant 70 garçons de l'école jusqu'aux champs afin qu'ils y effectuent des travaux agricoles. Le représentant des Affaires indiennes, R. A. Hoey, a critiqué le directeur pour avoir autorisé une telle pratique, faisant remarquer « qu'il est presque inconcevable que le directeur autorise le transport de 70 élèves dans un seul camion »[258].

Malgré la soi-disant élimination du système de demi-journée au début des années 1950, les élèves ont continué d'être surchargés de travail[259]. Sam Ross, après s'être enfui du pensionnat de Birtle en 1959, a affirmé au représentant des Affaires indiennes, J. R. Bell, qu'il voulait continuer l'école, mais qu'il était forcé de travailler « trop fort » là-bas. Selon ses dires, entre septembre et Noël de l'année précédente, il avait travaillé à l'étable tous les jours « entre 6 h et 7 h et entre 8 h et 9 h, puis à la récréation, et ensuite de 16 h à 18 h, en plus de devoir remplir la chaudière de charbon à 22 h avant d'aller me coucher ». Toujours selon Ross, « il aimait l'école, mais il n'aimait pas travailler comme un forcené ». Bell a ensuite recommandé que la quantité de travail accompli par les élèves au pensionnat de Birtle fasse l'objet d'une enquête[260].

Langue et culture : « La langue indienne est rarement entendue dans l'établissement. »

L'approche hostile adoptée par le gouvernement à l'égard des langues autochtones a été maintes fois réaffirmée au fil de ses nombreuses directives politiques. En 1883, le commissaire des Indiens, Edgar Dewdney, demande expressément au directeur du pensionnat de Battleford, Thomas Clarke, d'accorder une grande attention « à transmettre des connaissances sur l'art de lire, d'écrire et de parler la langue anglaise au lieu du cri »[261]. En 1889, le sous-ministre des Affaires indiennes, Lawrence Vankoughnet, informe l'évêque Paul Durieu que dans le nouveau pensionnat de Cranbrook, en Colombie-Britannique, les conversations pendant les repas doivent « se dérouler exclusivement en anglais ». Le directeur devait également déterminer une période précise pendant laquelle les langues autochtones pouvaient être parlées[262]. En 1890, le commissaire des Indiens, Hayter Reed, présente la recommandation suivante : « Au mieux, la langue maternelle ne doit servir que comme instrument d'enseignement et doit être abandonnée dès que possible. » L'anglais devait être la langue d'enseignement principale, « même lorsque le français est enseigné »[263]. Le Programme d'études des écoles indiennes de 1893 recommandait ce qui suit : « Il faut faire tous les efforts possibles pour engager les élèves à parler anglais, et pour leur apprendre à le comprendre ; sans cela, tout le travail de l'instituteur n'aboutira probablement à rien[264]. »

Les directeurs faisaient régulièrement rapport de leur succès relatif à la répression des langues autochtones. En 1887, le directeur E. Claude est fier de dire que ses 30 élèves du pensionnat de High River « comprennent l'anglais assez bien et bien peu d'entr'eux ne peuvent pas s'exprimer dans cette langue, qu'ils parlent en récréation. Je n'ai besoin de presque pas de moyens coërciufs pour les obliger à en venir là[265]. » En 1898, le directeur du pensionnat de Kamloops rapporte que « l'anglais est la seule langue dont se servent les élèves en tout temps »[266]. Toujours en 1898, le directeur du pensionnat de Mission, en Colombie-Britannique, écrit : « l'anglais est le langage commun aux élèves de l'école. On entend rarement les sauvages parler leur idiome dans l'institution, à l'exception cependant des nouveaux arrivés[267]. » Le rapport de 1898 du directeur de l'école anglicane d'Onion Lake indique que l'école est l'une des quelques exceptions où l'on apprend aux enfants à « lire et à écrire le cri et l'anglais »[268]. Les inspecteurs considéraient comme un signe d'échec le fait que les élèves continuent de communiquer dans leur langue maternelle. Le directeur du pensionnat de Red Deer a été montré du doigt en 1903 par un inspecteur qui estimait qu'« un sérieux obstacle au travail de classe et en même temps une preuve d'indiscipline, est l'usage de la langue crise, qui était parlée presque exclusivement »[269].

Cette politique de suppression des langues autochtones s'est poursuivie bien après le début du XX^e siècle. À l'issue de sa tournée du Canada en 1935, le supérieur général des oblats Théodore Labouré se dit inquiet de la sévérité avec laquelle on interdit aux Autochtones de parler leurs propres langues. Selon lui : « L'interdiction faite aux enfants de parler indien, même en récréation, était tellement stricte dans certaines de nos écoles, que tout manquement était sévèrement puni; au point que les enfants étaient portés à considérer cela comme une faute sérieuse[270]. »

Des élèves gardent de vifs souvenirs d'avoir été punis pour « avoir parlé indien ». Mary Angus, inscrite au pensionnat de Battleford à la fin du XIX^e siècle, se rappelle que les élèves surpris à parler leur langue maternelle étaient punis en se faisant couper les cheveux très courts : « Tous les cheveux étaient coupés, comme un homme. C'est ce qu'ils faisaient pour nous empêcher de parler. On avait peur de cela, de nous faire couper les cheveux[271]. » Au pensionnat de Fraser Lake en Colombie-Britannique, Mary John affirme qu'elle ne pouvait parler sa langue maternelle qu'en chuchotant[272]. Melvina McNabb avait sept ans lorsqu'elle est arrivée au pensionnat de File Hills et « ne parlait pas un mot d'anglais. Je parlais le cri et je subissais de mauvais traitements pour cela; j'étais battue et forcée d'essayer de parler anglais[273]. » Raymond Hill, qui était élève à l'Institut Mohawk à Brantford dans les premières années du XX^e siècle, affirme : « J'ai perdu ma langue. Ils nous menaçaient de coups de courroie si on parlait notre langue. En moins d'un an, je l'avais complètement perdue. Ils ont dit qu'ils croyaient qu'on parlait dans leur dos[274]. »

Malgré cela, les élèves continuaient de parler leur langue en secret. Mary Englund se rappelle que même si les langues autochtones étaient interdites au pensionnat de Mission au début du XX^e siècle, les enfants les parlaient tout de même entre eux[275]. Clyde Peters, quant à lui, affirme avoir arrêté de parler sa langue maternelle à l'école Mount Elgin après avoir appris que les élèves étaient punis s'ils étaient surpris à le faire. « Je n'ai jamais été frappé pour cela, mais j'avais reçu suffisamment d'avertissements pour que j'évite de le faire. » Mais malgré cela, lui et ses amis se parlaient dans leur langue maternelle lorsqu'ils croyaient que personne d'autre ne pouvait les entendre. « Le soir, lorsqu'on montait dans les dortoirs, j'avais un ami de Sarnia avec qui je pouvais parler[276]. »

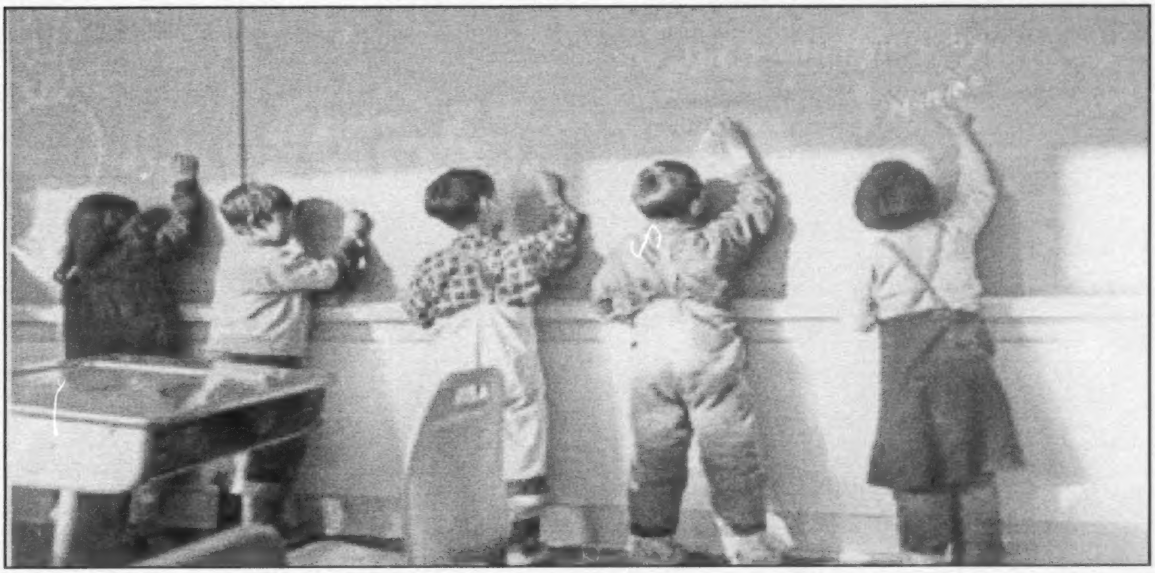

Élèves inuits au pensionnat Sir Joseph Bernier, Chesterfield Inlet, 1956. Diocèse de Churchill Hudson Bay.

Bon nombre d'élèves, à leur arrivée au pensionnat, parlaient couramment leur langue maternelle, mais comprenaient peu ou pas le français ou l'anglais, une tendance qui s'est poursuivie bien après le début de la période de l'après-guerre. Pour ces enfants, les premiers mois au pensionnat étaient déstabilisants et effrayants. Arthur McKay est arrivé au pensionnat de Sandy Bay, au Manitoba, au début des années 1940 sans aucune connaissance de l'anglais. « Ils m'ont dit de ne pas parler ma langue et tout, donc je faisais semblant de dormir à mon pupitre pour éviter qu'ils me posent des questions[277]. » Peter Nakogee se rappelle avoir été puni pour avoir écrit en syllabes cries dans son cahier de notes au pensionnat de Fort Albany, en Ontario[278].

Meeka Alivaktuk est arrivée au pensionnat de Pangnirtung, dans ce qui est aujourd'hui le Nunavut, sans aucune connaissance de l'anglais. N'ayant pas obéi à une directive parce qu'elle ne l'avait pas comprise, elle a été frappée sur les mains. « C'est ainsi que mon éducation a commencé[279]. » Lors de son premier jour de classe au pensionnat de Pangnirtung, l'enseignant a entendu Sam Kautainuk parler à un ami en inuktitut. « Il a pris une règle, m'a attrapé la tête comme cela, puis il m'a frappé sur la bouche avec la règle quatre fois[280]. »

Au pensionnat de Qu'Appelle au milieu des années 1960, Greg Ranville affirme avoir été puni parce qu'il avait enfreint des directives données dans une langue qu'il ne comprenait pas. « Les sœurs se fâchaient après nous lorsqu'elles nous parlaient en français ou en anglais, mais on ne comprenait pas ce qu'elles disaient. Elles nous tiraient par l'oreille[281]. » Au pensionnat de Shubenacadie, une employée, surprenant William Herney en train de parler le micmac avec son frère, l'a attaché et lui a lavé la bouche avec du savon[282]. Alphonsine McNeely a subi la même punition à l'école catholique romaine d'Aklavik dans les années 1940[283]. Pierrette Benjamin affirme qu'elle a été forcée de manger du savon au pensionnat de La Tuque. « La directrice, elle me l'a mis dans la bouche et a dit "Mange-le, mange-le"[284]. »

La politique linguistique a désuni les familles. Lorsque John Kistabish a quitté le pensionnat d'Amos, au Québec, il ne savait plus parler algonquin, et ses parents ne parlaient pas français la langue qui lui avait été enseignée à l'école. Cela a fait en sorte qu'il lui a été pratiquement impossible de leur parler des abus qu'il avait subis à l'école. « J'ai essayé de parler avec mes parents, puis non ça marchait pas. [....]On était ben pareil parce que je savais ben que c'était mes parents, quand je suis sorti du pensionnat. Mais communication était pas là[285]. »

La culture a été aussi pourfendue que la langue. Dans ses mémoires, le chef de la bande Stoney, John Snow, relate qu'au pensionnat de Morley, en Alberta, « on ne retrouvait absolument rien de nous ou de notre culture dans l'éducation que l'on recevait. Au contraire, la culture de la bande Stoney était condamnée explicitement et implicitement. » Il se rappelle que l'éducation qu'il recevait leur enseignait que les seules bonnes personnes sur la terre étaient les non-Indiens et, surtout, les chrétiens blancs[286]. Andrew Bull Calf se souvient que les élèves du pensionnat de Cardston, en Alberta, étaient non seulement punis lorsqu'ils parlaient leurs propres langues, mais qu'on les dissuadait notamment de participer à des activités culturelles traditionnelles[287]. Evelyn Kelman se rappelle que le directeur du pensionnat de Brocket, en Alberta, avertissait les élèves que s'ils assistaient à une danse du Soleil pendant l'été, ils seraient fouettés à leur retour à l'école[288]. Marilyn Buffalo se rappelle que le personnel du pensionnat d'Hobbema, en Alberta, lui disait que la danse du Soleil était un « culte du diable »[289]. Une année en particulier, Sarah McLeod est retournée au pensionnat de Kamloops avec un mât totémique miniature qu'un membre de sa famille lui avait donné pour son anniversaire. Lorsqu'elle l'a fièrement montré à l'une des religieuses, il lui a été enlevé et a été jeté, et on lui a dit que ce n'était rien de plus qu'un objet du diable[290].

Certains responsables des pensionnats ne limitaient pas leur hostilité envers la culture autochtone à la salle de classe. En 1942, John House, directeur du pensionnat de Gleichen, en Alberta, participe à une campagne visant la destitution de deux chefs de la bande des Pieds-Noirs, en partie parce qu'ils appuyaient les cérémonies de danse traditionnelles[291]. En 1943, F. E. Anfield, directeur du pensionnat d'Alert Bay, en Colombie-Britannique, écrit une lettre pour encourager d'anciens élèves à ne pas prendre part aux potlatchs locaux, laissant entendre que ce genre de cérémonies reposait sur des superstitions dépassées et entraînait l'appauvrissement et la négligence familiale[292].

Même lorsque le programme pédagogique ne dénigrait pas ouvertement la culture autochtone, il méprisait l'identité autochtone. Thaddee Andre, qui fréquentait le pensionnat de Sept-Îles, au Québec, dans les années 1950, se rappelle à quel point il souhaitait, pendant ces années, « devenir comme un blanc, pis entre temps, on essaye par tous les moyens de t'enlever ce que tu es, en tant qu'Innu. Quand t'es jeune, tu t'en aperçois pas de ce que tu perds en tant que personne[293]. »

Ce n'est que dans les années 1960 que les attitudes ont commencé à changer au sujet de la place que devaient avoir la langue et la culture autochtones dans les pensionnats[294]. Alex Alikashuak se rappelle qu'au pensionnat de Churchill, pendant les années 1960, il n'y avait aucune restriction quant à l'utilisation des langues autochtones et affirme : « On parlait anglais seulement dans la salle de classe, ou lorsqu'on parlait à un membre du personnel ou à une personne de la ville qui n'était pas inuite. Le reste du temps, on, tout le monde parlait notre langue[295]. » Le Conseil canadien du bien-être, dans son rapport de 1967 sur neuf pensionnats de la Saskatchewan, fait état « d'une attention particulière accordée aux liens entre le contenu

des cours et la culture indienne » qualifiée « d'imaginative » et d'indicatrice des progrès réalisés « pour faire de l'expérience éducative une expérience significative pour l'enfant indien »[296]. En 1968, par exemple, l'école catholique romaine de Cardston incorporait les Pieds-Noirs dans le programme pédagogique[297]. Dans certains pensionnats, on faisait appel à des enseignants autochtones pour enseigner la danse et le chant[298]. Cela dit, il y avait encore en 1969-1970 seulement sept pensionnats des Affaires indiennes qui offraient des cours dans les langues autochtones ou utilisaient les langues autochtones comme langue d'enseignement[299].

En dépit des encouragements offerts dans certains pensionnats et des efforts des élèves pour préserver leur langue, l'impact global a été une perte de la langue. Au sujet de ses expériences au pensionnat baptiste à Whitehorse et au pensionnat anglican à Carcross, Rose Dorothy Charlie affirme : « Ils m'ont pris ma langue. Ils me l'ont enlevée de la bouche. Je ne l'ai plus jamais reparlée par la suite[300]. » Dans certains cas, l'expérience du pensionnat a incité les parents à décider de ne pas enseigner une langue autochtone à leurs enfants. Les deux parents de Joline Huskey avaient fréquenté un pensionnat dans les Territoires du Nord-Ouest, une expérience qui les a incités à élever leur fille dans la langue anglaise[301]. Lorsque Bruce Dumont a été envoyé au pensionnat d'Onion Lake, en Saskatchewan, sa mère l'a averti d'éviter de parler le cri[302].

Mariages arrangés et empêchés

Par l'entremise des pensionnats, les autorités des Affaires indiennes et de l'Église cherchaient à étendre leur mainmise sur les aspects les plus intimes de la vie des enfants autochtones. De l'avis des autorités des Affaires indiennes, elles avaient le droit, puisqu'elles payaient pour éduquer les élèves, de décider qui ils épouseraient. Les autorités gouvernementales craignaient que les élèves qui épousent une personne n'ayant pas reçu une éducation dans un pensionnat retournent à leurs modes de vie traditionnels « non civilisés »[303]. Le contrôle gouvernemental sur les mariages faisait partie intégrante de la politique soutenue d'assimilation forcée. En 1890, le commissaire des Indiens, Hayter Reed, reproche au directeur du pensionnat de Qu'Appelle, Joseph Hugonnard, d'autoriser des filles de son pensionnat à épouser des garçons qui n'étaient pas allés à l'école sans au préalable demander l'autorisation des Affaires indiennes. Le commissaire Reed soutient que « l'assertion selon laquelle seuls les parents ont le droit de se prononcer sur de telles décisions ne peut en aucun cas être tenue pour vraie »[304].

Non seulement le gouvernement encourageait-il les mariages entre élèves, il a en outre commencé à intégrer le mariage au processus de départ des élèves. Dans son rapport annuel de 1896, le sous-ministre Hayter Reed écrit : « Quand les élèves sont assez âgés et lorsqu'on les considère en situation de se pourvoir à eux-mêmes, on cherche à leur faire contracter mariage, à leur sortie de l'école ou aussitôt que possible[305]. » En d'autres mots, on attendait des directeurs qu'ils arrangent des mariages pour les élèves en fin de programme.

Il arrivait régulièrement que les directeurs rapportent et célèbrent des mariages entre élèves, voire les arrangent[306]. Le révérend P. Claessen, directeur du pensionnat de l'île Kuper, rapporte en 1909 avoir réussi à « unir une de nos filles qui devaient quitter le pensionnat avec l'un de nos meilleurs garçons, lui aussi sur le point de quitter le pensionnat »[307]. Le directeur du pensionnat de Kamloops, A. M. Carion, déclare : « Il me fait plaisir de signaler ici de nouveau, que depuis mon dernier rapport, deux autres couples d'anciens élèves se sont unis par les liens du mariage.

Les anciens élèves qui se marient entre eux sont bien plus aptes à conserver les habitudes de la vie civilisée qu'ils ont acquises à l'école[illegible]. »

Des efforts étaient également déployés pour empêcher les mariages entre conjoints jugés incompatibles. En 1895, l'agent des Indiens Magnus Begg déclare à des membres de la réserve des Pieds-Noirs qu'« aucun jeune homme ne peut épouser une fille ayant fréquenté une école industrielle ou une école communale sans avoir préparé une maison avec deux chambres et sans posséder des vaches et l'écurie nécessaire, et ainsi de suite »[illegible]. Cette année-là, les directeurs et les agents des Indiens reçoivent la directive de demander l'autorisation du Ministère avant de permettre aux élèves de se marier[illegible].

Les directeurs ont continué d'arranger des mariages jusque dans les années 1930. En 1936, le directeur de l'école catholique romaine d'Onion Lake dresse une liste d'élèves venant d'avoir seize ans qui ne devaient pas selon lui quitter le pensionnat, faisant remarquer qu'il insistait pour que les élèves restent au pensionnat parce qu'il « tente toujours de les marier à leur départ de l'école ». Il voulait qu'une élève de 18 ans reste au pensionnat jusqu'à la fin du battage automnal pour qu'elle puisse ensuite épouser un ancien élève et qu'une autre élève, elle aussi âgée de 18 ans, demeure au pensionnat jusqu'à ce qu'« elle se marie dans l'année »[illegible]. En 1922, le président du Comité de Winnipeg sur le travail des Indiens de l'Église presbytérienne exhorte le gouvernement de rendre « illégal le mariage d'un élève ou d'un ancien élève du pensionnat sans obtenir l'autorisation de l'agent des Indiens ». Les presbytériens proposaient que les enfants issus de ces mariages non autorisés se voient refuser les allocations prévues dans le Traité jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 21 ans et interdire toute éducation[illegible]. Bien que cette mesure n'ait pas été adoptée, elle témoigne du peu d'égard qu'avait l'Église pour l'autonomie du peuple autochtone.

Nourriture : « Toujours affamés »

Dans ses mémoires sur ses années de pensionnat à l'école Mount Elgin, dans le sud de l'Ontario, au début du XXe siècle, Enos Montour écrit que les garçons « étaient toujours affamés. Chaque conversation commençait et se terminait par la nourriture[illegible]. » D'après Eleanor Brass, les repas au pensionnat de File Hills, en Saskatchewan, consistaient essentiellement « en de la soupe très liquide sans aucune saveur; jamais nous ne mangions de viande ». Un hiver en particulier, elle a eu l'impression de manger du poisson tous les jours[illegible]. Par beau temps, les garçons attrapaient des spermophiles et des écureuils et les faisaient griller sur des feux de camp pour compléter leur maigre alimentation. Parfois, ils partageaient ces petits plaisirs avec les filles de l'école[illegible]. Mary John, qui a fréquenté le pensionnat de Fraser Lake, en Colombie-Britannique, se rappelle que les repas étaient monotones et sans saveur : une alimentation continuellement composée de gruau en alternance avec de l'orge et des haricots bouillis, et du pain recouvert de lard. Il pouvait s'écouler des semaines sans qu'on leur serve du poisson ou de la viande; le sucre et la confiture étaient réservés pour les occasions spéciales[illegible]. Un ancien élève du pensionnat de Hay River, dans les Territoires du Nord-Ouest, se rappelle que pendant les années ayant suivi la Première Guerre mondiale : « Je n'ai pas vu de confiture entre le moment où je suis débarqué du bateau et le moment où j'ai rembarqué sur le bateau pour revenir chez moi[illegible]. » Un autre élève du même pensionnat se souvient d'une alimentation

Kamloops, Colombie-Britannique, élèves à la cafétéria de l'école. Archives de la Colombie-Britannique.

constamment composée de poisson : « Ils le faisaient bouillir très longtemps, jusqu'à ce que la viande se détache d'elle-même, les os et les écailles flottant dans le bouillon, puis ils mettaient de la farine. C'est ce qu'ils nous servaient. Je n'utilise même pas de farine pour mes chiens parce qu'elle n'a pratiquement rien de bon. »

Les rapports des inspecteurs du gouvernement confirment ces souvenirs relatés par des élèves. Un rapport de 1895 sur l'inspection du pensionnat de Middlechurch énonce la conclusion suivante : « Le menu est simple mais suffisant. » On y dit que le menu est à peine suffisant pour les élèves plus âgés, qui ont aujourd'hui, entre 15 et 18 ans, qui ont un appétit plus grand que celui qu'ils auront plus tard. En 1918, l'agent des Indiens, John Smith, après avoir inspecté le pensionnat de Kamloops, « soupçonne que les aliments maintenant servis aux enfants, pour peu qu'il y en ait, sont insuffisants pour assurer convenablement la vitalité d'enfants vigoureux en pleine croissance ». Un médecin local confirme cette conclusion, écrivant que « depuis quelques mois, la nourriture est insuffisante pour satisfaire les besoins des enfants ». Au sujet de certaines évaluations positives, Martin Benson, haut représentant des Affaires indiennes, met en doute leur exactitude. « Dans presque tous les cas, lorsque les repas sont mentionnés par les inspecteurs, ceux-ci affirment qu'ils sont bien préparés. Je doute beaucoup que les inspecteurs aient jamais mangé un repas réglementaire complet offert par un pensionnat, composé de pain et de soupe liquide, ou de bœuf et de patates bouillis. » De l'avis de Benson, « le menu est des plus monotones et ne laisse aucune place à des saveurs particulières ou à une variété dans les aliments ».

Lorsque le gouvernement a sabré le financement des pensionnats pendant la Grande Dépression des années 1930, ce sont les élèves qui en ont payé le prix — à force des [illegible]. À la fin des années 1930, on a découvert que la cuisinière de l'école presbytérienne de Kenora vendait du pain aux élèves à un coût de 10 cents la miche. Lorsqu'on lui a demandé si les enfants avaient suffisamment à manger aux repas, elle a répondu : « Oui, mais ils étaient constamment affamés. » L'agent des Indiens a ordonné que cette pratique cesse[illegible]. Le fait que les élèves affamés en soient réduits à devoir acheter du pain pour compléter leurs repas en 1939 est révélateur de l'échec du gouvernement à fournir aux pensionnats les ressources nécessaires pour nourrir les élèves convenablement.

Dans de nombreux pensionnats, il y avait une pénurie constante de lait, en partie en raison de la petite taille des troupeaux de vaches laitières et de leur mauvais état de santé[illegible]. Encore en 1937, la maladie qui sévissait dans le troupeau de vaches au pensionnat de Kamloops faisait diminuer la production de lait de moitié. À la grande frustration du directeur, Ottawa refusait de financer la construction d'une étable supplémentaire, qui aurait permis d'accroître la production de lait et d'isoler les vaches malades[illegible]. Même lorsque les vaches laitières produisaient une quantité satisfaisante de lait, les élèves n'étaient pas toujours ceux qui en bénéficiaient le plus. Souvent, le lait était écrémé, et c'était le lait écrémé qui était servi aux enfants[illegible]. Le gras du lait était transformé en beurre et en crème, qui étaient fréquemment vendus et représentaient une source de revenus pour les pensionnats. En 1925, l'inspecteur W. Murison fait remarquer que les vaches au pensionnat d'Elkhorn, au Manitoba, produisaient suffisamment de lait pour subvenir aux besoins du pensionnat, mais que les élèves n'étaient pas ceux qui en bénéficiaient pleinement, puisque j'ai découvert que le pensionnat produisait approximativement 30 livres de beurre par semaine et que le lait servi aux enfants était en grande partie du lait écrémé, qui n'a pas beaucoup de valeur nutritive »[illegible].

En 1942, le gouvernement fédéral publie les Règles alimentaires officielles du Canada, précurseur du Guide alimentaire canadien[illegible]. Les inspecteurs ont rapidement constaté que l'alimentation des élèves dans les pensionnats était loin de respecter les Règles alimentaires. Le Dr L. B. Pett, à la tête de la Division de l'hygiène alimentaire du gouvernement fédéral, conclut en 1947, sur la foi des inspections réalisées par son personnel, qu'« aucun pensionnat n'a de félicitations à recevoir concernant l'alimentation des élèves »[illegible]. Ce n'est que vers la fin des années 1950 que le gouvernement fédéral a adopté une politique prévoyant le versement d'une allocation alimentaire aux pensionnats qui était calculée afin d'offrir un régime alimentaire considéré « pleinement adéquat sur le plan nutritif »[illegible]. Même avec ce financement accru toutefois, les pensionnats peinaient toujours à offrir des repas convenables aux élèves. Un rapport d'un diététicien de 1966 sur le pensionnat de Yukon Hall, à Whitehorse, fait état que, bien que les exigences du Guide alimentaire canadien soient respectées, « l'appétit des élèves de ce groupe d'âge fait en sorte que le personnel a de la difficulté à tous les nourrir avec une allocation quotidienne de 0,60 $ par élève »[illegible]. En 1969, un responsable du pensionnat de Coudert Hall, à Whitehorse, écrit : « L'allocation de 0,60 $ versée par élève pour la nourriture est insuffisante. Dans le Nord, les prix sont très élevés. » En guise de solution à ce problème, les pensionnats devaient parfois acheter « moins de viande et servir des produits de [illegible] [sic] »[illegible]. Une inspection du pensionnat de Dauphin, au Manitoba, réalisée en novembre 1970 permet de constater que le « menu ne semble pas respecter la recommandation de deux portions de fruits par jour »[illegible].

[illegible]

[illegible]

> [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

1) [illegible]

2) [illegible]

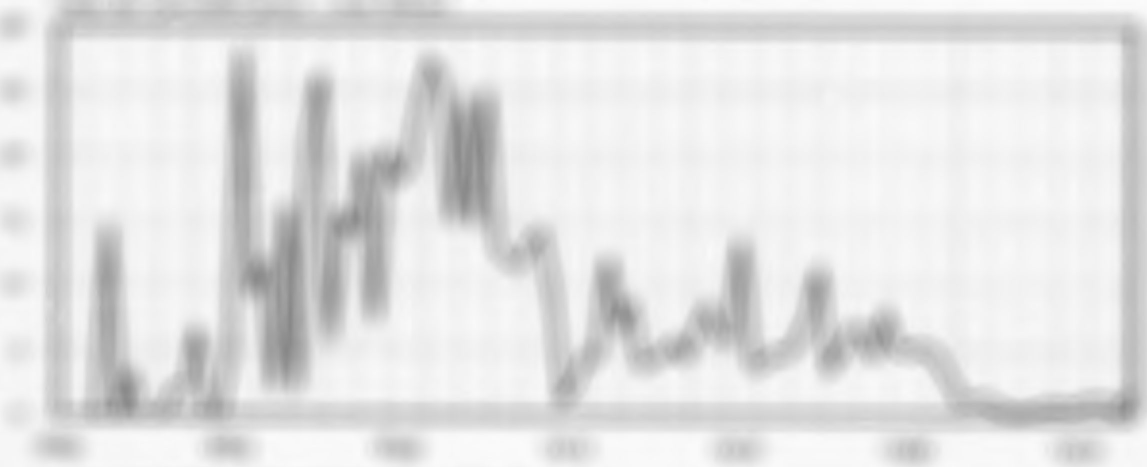

Graphique 4.

Comparaison des taux de mortalité pour 1 000 enfants vivant dans les pensionnats (registres combinés des élèves connus et inconnus) par rapport aux enfants d'âge scolaire dans l'ensemble de la population – moyennes quinquennales pour la période compriseentre 1921 et 1965

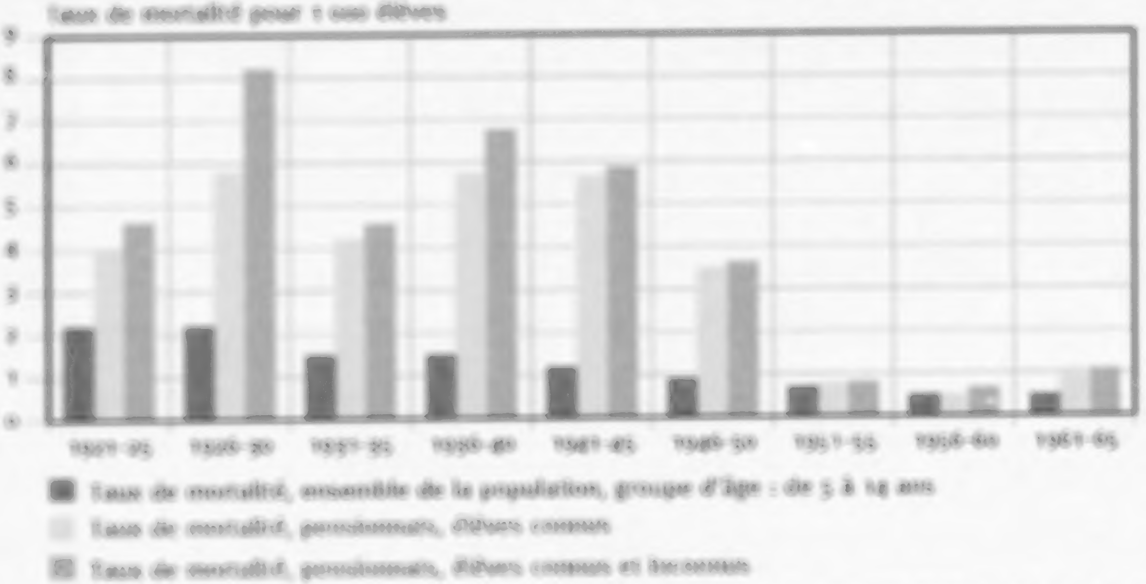

Sources : Canada, Statistique de l'état civil et santé, tableau B95-50, http://www.statcan.gc.ca/pub/11-516-x/sectionb/4147437-eng.htm; Rosenthal, « Statistical Analysis of Deaths », p. 15.

comparable à celui des enfants d'âge scolaire issus de la population en général. Entre 1961 et 1965, le taux de mortalité dans les pensionnats (calculé d'après les registres combinés des élèves connus et inconnus) est toujours 1,90 fois plus élevé que dans la population en général. Dans les années 1960, même s'il n'atteint plus ses sommets historiques, le taux de mortalité des élèves de pensionnats demeure néanmoins deux fois plus élevé que celui des enfants d'âge scolaire dans l'ensemble de la population.

Dans près de 50 % des cas (registres des élèves connus et inconnus), la cause du décès n'est pas précisée. Dans les cas où la cause du décès est indiquée, force est de constater que, jusqu'aux années 1950, les pensionnats étaient aux prises avec des vagues successives de tuberculose. La tuberculose est la cause d'un peu moins de la moitié des décès signalés (48,2 % dans le registre des élèves connus, et 47 % dans les registres combinés des élèves connus et inconnus). Le nombre de décès imputables à la tuberculose demeure élevé jusque dans les années 1950 ; sa baisse coïncide avec l'arrivée de médicaments efficaces. Les autres principales causes de décès sont la grippe (9,2 % dans le registre des élèves connus, et 9,1 % dans les registres combinés des élèves connus et inconnus), la pneumonie (6,9 % dans le registre des élèves connus, et 9,1 % dans les registres combinés des élèves connus et inconnus), et les autres maladies pulmonaires (5,4 % dans le registre des élèves connus, et 5,5 % dans les registres combinés des élèves connus

Graphique 5.

Taux de mortalité liée à la tuberculose pour 1 000 élèves dans les pensionnats – registres combinés des élèves connus et inconnus – de 1869 à 1965

Source : Rosenthal, « Statistical Analysis of Deaths », p. 97-99.

et inconnus). Le graphique 5 illustre le taux de mortalité liée à la tuberculose (les données proviennent des registres combinés des élèves connus et inconnus).

L'épidémie de tuberculose dans les pensionnats s'inscrit dans la grande crise sanitaire qui frappe les peuples autochtones à cette époque. Cette crise trouve son origine dans les politiques de colonisation, lesquelles visent à exproprier les Autochtones de leurs terres, ce qui perturbe à la fois leur économie et leur approvisionnement alimentaire. La crise fait surtout des ravages dans la région des Prairies. Un grand nombre de politiques fédérales mettent en péril la santé des Autochtones. En période de disette, par exemple, les autorités retirent les rations aux Autochtones pour les forcer à abandonner les terres sur lesquelles ils souhaitaient établir leur réserve. Lors de la négociation des traités, le gouvernement s'engage pourtant à fournir une assistance aux Premières Nations pour les aider à faire la transition de la chasse à l'agriculture. Néanmoins, cette aide promise, qui tarde à venir, s'avère inadéquate. La *Loi sur les Indiens* est si contraignante, que les agriculteurs autochtones ont peine à vendre leurs produits et à emprunter de l'argent pour investir dans les technologies. Qui plus est, les terres sur lesquelles se trouvent les réserves sont souvent impropres à l'agriculture. Dans les réserves, les logements sont misérables et surpeuplés, les installations sanitaires sont inadéquates, et les habitants n'ont qu'un accès restreint à l'eau potable. Il va sans dire que toutes ces conditions sont propices à l'éclosion de la tuberculose. Les Autochtones qui ne succombent pas à la maladie se trouvent si affaiblis, qu'ils sont souvent emportés par la rougeole, la variole ou d'autres maladies infectieuses[114].

Pour les enfants autochtones, la majorité des pensionnats n'offrent pas un environnement plus sain que les réserves. En 1897, par exemple, Martin Benson, fonctionnaire au ministère

Dortoir d'Old Sun, Alberta. Des maladies comme la tuberculose pouvaient se propager rapidement dans les dortoirs surpeuplés. Archives du Synode général, Église anglicane du Canada, P75-103-S7-167.

des Affaires indiennes, rapporte que les écoles industrielles du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest sont « construites à la hâte à l'aide de matériaux de mauvaise qualité, mal aménagées, et privées des infrastructures de base pour l'éclairage, le chauffage et la ventilation ». Du reste, le drainage est mauvais, et l'approvisionnement en eau et en carburant n'est pas suffisant[355]. Les pensionnats construits par les religieux sont tout aussi mal lotis. En 1904, David Laird, commissaire des Indiens, reprend à son compte les observations de Martin Benson lorsqu'il écrit que les sites désignés pour les pensionnats dans les Prairies semblent « avoir été choisi[s] sans égard pour l'approvisionnement d'eau et le drainage. Je ne veux mentionner aucune école en particulier, mais j'ai insisté à plusieurs endroits sur le besoin d'une meilleure protection contre l'incendie[356]. »

De l'eau potable, des installations sanitaires de qualité et une ventilation adéquate sont essentielles pour maintenir les enfants en bonne santé. Pourtant, les autorités ne s'efforcent pas réellement d'améliorer les mauvaises conditions signalées au début du XXe siècle. Ainsi, en 1940, R. A. Hoey, qui occupe le poste de surintendant du bien-être et de la formation au ministère des Affaires indiennes depuis 1936, rédige une évaluation détaillée sur l'état des pensionnats. Il constate qu'un grand nombre d'établissements se trouvent « dans un état délabré » et « dangereusement exposés aux incendies ». Il impute la responsabilité des « conditions de nos établissements en général » aux « mauvais travaux de construction ». Il ajoute que les établissements ne répondent pas aux « normes minimales pour la construction de bâtiments publics, et plus particulièrement d'établissements d'enseignement pour les enfants »[357]. En 1940, le gouvernement axe ses nouvelles politiques sur l'augmentation du nombre d'externats pour les enfants issus des Premières Nations. Cela a pour conséquence qu'un grand nombre des pensionnats existants continuent de se dégrader. En 1967, l'association nationale des directeurs et des administrateurs de pensionnats indiens — qui regroupe les directeurs des pensionnats catholiques et protestants — présente un mémoire dans lequel

L'école catholique de Sturgeon Landing, en Saskatchewan, a été détruite par un incendie en septembre 1952. Il n'y a eu aucune perte de vie. Archives de la Société historique de Saint-Boniface, Fonds de l'Archidiocèse de Keewatin-Le Pas, N3637.

elle dresse la conclusion suivante : « Au cours des années pendant lesquelles les paroisses ont participé à l'administration des pensionnats, nous avons constaté une détérioration continue des services essentiels. D'année en année, les plaintes et les demandes d'amélioration sont restées lettre morte[358]. »

Lorsque le sous-ministre responsable des Affaires indiennes, E. A. Côté, rencontre les représentants des paroisses et des pensionnats pour discuter du mémoire, il leur explique que le Ministère s'occupera uniquement des réparations urgentes dans les pensionnats dont il a prévu la fermeture[359].

En raison de leur mauvaise construction et de leur entretien déficient, les pensionnats sont dangereusement exposés aux incendies. L'équipement d'extinction est défectueux, ce qui accentue le risque d'incendie, et les sorties de secours sont dangereuses. C'est d'ailleurs l'absence de sorties de secours sécuritaires qui fait grimper le nombre de victimes lors des incendies aux pensionnats de Beauval et de Cross Lake[360]. D'après les recherches menées dans le cadre de la Commission de vérité et réconciliation, au moins 53 pensionnats ont été détruits par des incendies. On recense également 170 autres incendies. Au moins une quarantaine d'élèves périssent dans les incendies des pensionnats[361]. En raison de la discipline sévère et de l'ambiance carcérale qui règnent dans les pensionnats, un grand nombre d'élèves cherchent à s'évader. Pour les en empêcher, de nombreuses directions scolaires font sciemment fi des directives du gouvernement concernant les exercices d'évacuation et les sorties de secours. Et ces problèmes ne surviennent pas uniquement à la fin du XIX^e^ et au début du XX^e^ siècle. Ces pratiques dangereuses et illégales, qui se sont prolongées pendant une bonne partie du XX^e^ siècle, sont aussi répandues qu'enracinées, et les directions scolaires font la sourde oreille aux recommandations sur les améliorations à apporter. C'est ainsi que, pour des

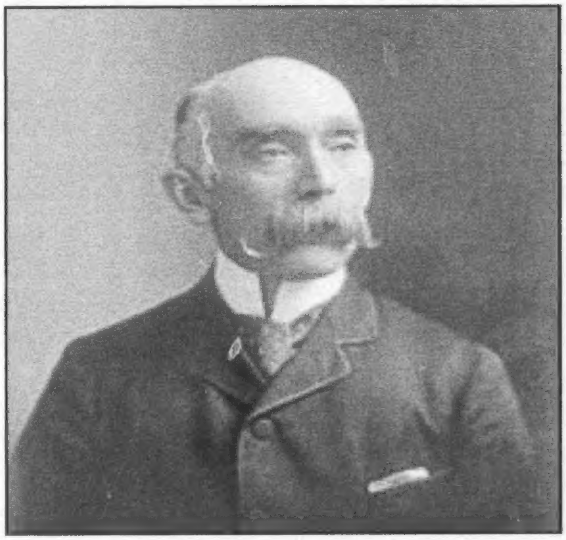

Le Dr Peter Bryce, le médecin-chef du ministère des Affaires indiennes, a recommandé en 1909 que les pensionnats du Canada soient transformés en sanatoriums et placés sous son administration. Bibliothèque et Archives Canada, Topley Studio, a042966.

raisons d'économie, les autorités canadiennes mettent en danger la vie des élèves et des employés pendant près de 130 ans.

Ces établissements sont non seulement des pièges à incendie, mais également des incubateurs de maladies. En effet, plutôt que d'endiguer la vague de tuberculose qui frappe l'ensemble de la population autochtone, les pensionnats propagent l'épidémie à cause de leurs piètres conditions. Dans son rapport annuel de 1906, le Dr Peter Bryce, médecin en chef au ministère des Affaires indiennes, note que « chez les sauvages du Canada, le taux de mortalité est deux fois plus considérable et même trois fois, en certaines provinces, que chez le reste de la population ». La tuberculose est la principale cause de décès. Le Dr Bryce explique que la propagation de la maladie commence dans les réserves, où les nourrissons et les enfants contractent la maladie, puis ils infectent les autres enfants lorsqu'ils sont envoyés dans les pensionnats. Les pensionnaires atteints de la maladie « sont renvoyés dans leurs familles, au sein desquelles ils vont à leur tour répandre l'infection »[362]. L'année suivante, le Dr Bryce publie un rapport accablant sur les conditions ayant cours dans les pensionnats de la région des Prairies. En effet, à une époque où les professionnels de la santé estiment que l'air frais est essentiel au traitement de la tuberculose, le médecin en chef constate qu'à deux ou trois exceptions près, la ventilation dans les pensionnats est « extrêmement inadéquate »[363].

Il constate en outre que le personnel des pensionnats et même certains médecins

> [...] tendent à remettre en question ou à minimiser les risques d'infection que représentent les enfants atteints de la scrofule ou de la consomption [*scrofule* et *consomption* sont d'anciennes appellations des formes de la tuberculose], à tel point que les autorités doivent donner aux pensionnats des directives formelles sur la façon de traiter les malades pour mettre fin aux risques persistants d'infection[364].

Le Dr Bryce demande aux directeurs des pensionnats de remplir un questionnaire sur l'état de santé de leurs anciens élèves. D'après les réponses envoyées par quinze pensionnats, « sur un total de 1 537 élèves déclarés, près de 25 % sont décédés. Un pensionnat ayant remis un bilan rigoureux rapporte que 69 % des anciens élèves sont décédés. Dans la quasi-totalité des cas, la cause du décès est invariablement la tuberculose. » Dans son rapport, le Dr Bryce accorde une importance particulière au cas de 31 élèves ayant reçu leur congé du pensionnat de File Hills : 9 se trouvent en bonne santé, et 22 sont décédés[365].

L'épidémie est si grave que certains intervenants du gouvernement fédéral et des Églises protestantes sont convaincus que la seule solution est de fermer les pensionnats pour les remplacer par des externats. Cependant, le ministre des Affaires indiennes, Frank Oliver, refuse de mettre ce plan en œuvre sans l'appui de l'ensemble des ordres religieux. Finalement, le plan se bute au refus de l'Église catholique. Au cours de la même période, le Dr Bryce recommande au gouvernement fédéral de prendre en charge l'ensemble des pensionnats pour les transformer en préventoriums sous sa direction. Son plan essuie un refus, car le gouvernement estime que l'entreprise serait trop coûteuse et prêterait le flanc aux critiques du clergé[366].

Au lieu de fermer les pensionnats ou de les transformer en préventoriums pour lutter contre l'épidémie, le ministère des Affaires indiennes conclut un régime contractuel en 1910 avec les organisations religieuses. En plus de prévoir une augmentation de la subvention octroyée aux établissements, cette entente fixe des normes en matière d'alimentation et de ventilation. Par surcroît, l'entente interdit l'admission des élèves jusqu'à ce qu'un « médecin, dans la mesure du possible, confirme que l'enfant est en bonne santé »[367].

Comme nous l'avons mentionné précédemment, ce régime contractuel génère certes des améliorations rapides, mais l'inflation a tôt fait de gruger la hausse des subventions. La situation va de mal en pis lors de la Grande Dépression des années 1930, car le gouvernement impose des coupes successives dans les subventions. En raison du sous-financement qui s'ensuit, les élèves sont mal nourris, pauvrement vêtus et piètrement logés. Dans de telles circonstances, ces enfants deviennent particulièrement vulnérables à la tuberculose. Par ailleurs, puisque le gouvernement tarde à mettre en place des politiques interdisant l'admission des enfants tuberculeux, et qu'il n'arrive pas à les appliquer efficacement une fois qu'elles sont en vigueur, les enfants en bonne santé contractent la maladie. Jusque dans les années 1950, les examens médicaux préalables à l'admission sont superficiels, inefficaces, voire inexistants, dans certains pensionnats[368]. À long terme, l'entente de 1910 s'avère donc inefficace pour lutter contre la tuberculose.

Nombre de pensionnats ne disposent pas de l'équipement nécessaire pour prendre soin des enfants malades. En 1893, T. P. Wadsworth, inspecteur au ministère des Affaires indiennes, signale qu'au pensionnat de Qu'Appelle « le manque d'une infirmerie se fait encore vivement sentir »[369]. Les infirmeries sont généralement rudimentaires. À titre d'exemple, lorsqu'il visite le pensionnat de Battleford en 1891, le commissaire des Indiens, Hayter Reed, constate que la salle des malades est tellement mal en point, que la direction a dû transférer les enfants malades dans la salle réservée au personnel. D'après les observations du commissaire Reed, « le bruit et les odeurs nauséabondes proviennent des cabinets de toilette qui se trouvent en dessous »[370]. Les projets de construction d'un petit hôpital au pensionnat de Red Deer, en 1901, n'aboutissent jamais[371]. Les intervenants signalent également la défaillance des installations d'isolement des malades au pensionnat de Regina (1901), au pensionnat anglican d'Onion Lake, en Saskatchewan (1921), au pensionnat de Mission, en Colombie-Britannique (1924), et au pensionnat de Muncey, en Ontario (1935)[372]. Lors d'une éclosion de diphtérie en 1909 au pensionnat de Duck Lake, en Saskatchewan, la direction de l'établissement transfère les neuf élèves malades dans un « grand bâtiment isolé »[373].

Même si le régime contractuel de 1910 oblige tous les établissements à aménager une infirmerie afin de prévenir la propagation des maladies infectieuses, un grand nombre de pensionnats poursuivent leurs activités sans disposer d'installations de soins adéquates.

En 1918, l'épidémie mondiale de grippe fauche la vie de quatre enfants au pensionnat de Red Deer, en Alberta. L'épidémie persiste, à tel point que le directeur J. F. Woodsworth se plaint au ministère des Affaires indiennes : « *Pour les malades, les conditions dans cette école sont carrément criminelles. Nous ne disposons d'aucune salle d'isolement ni d'aucun équipement médical*[174]. » Dans le même esprit, les directeurs des pensionnats catholiques lancent une pétition en 1924 pour exhorter le gouvernement fédéral à aménager des salles à l'intention des malades sous la supervision d'infirmières qualifiées dans tous les établissements d'enseignement. Paradoxalement, ils s'opposent au même moment à ce que le personnel infirmier du gouvernement inspecte les conditions sanitaires dans les pensionnats, puisque ce dernier recommande des changements qui, aux yeux du clergé, visent à « transformer les établissements d'enseignement en hôpitaux ou en préventoriums »[175]. Du reste, les intervenants du milieu signalent à de nombreuses reprises que les administrations scolaires n'ont pas les moyens d'embaucher du personnel infirmier[176]. Jusqu'à la fin des années 1950, les représentants du ministère des Affaires indiennes continuent de dénoncer la mauvaise qualité des soins offerts dans les infirmeries des pensionnats[177]. Les plaintes déposées par les directions scolaires indiquent clairement que l'éventail des services de santé offerts aux pensionnaires demeure insuffisant jusqu'à la fin des années 1960[178].

L'accès aux services de soins de santé pour les Autochtones n'est pas une priorité gouvernementale. Les autorités canadiennes font d'ailleurs peu de cas de l'épidémie de tuberculose qui sévit au sein de la population autochtone, jusqu'à ce que la maladie menace de se propager dans l'ensemble de la population canadienne[179]. En 1937, le Dr H. W. McGill, directeur du ministère des Affaires indiennes, transmet une consigne stipulant que les services de soins de santé offerts aux Autochtones « doivent se limiter aux soins nécessaires pour conserver un membre, la vie ou une fonction essentielle ». Il demande également de limiter les soins hospitaliers, de réduire de moitié les dépenses au titre des médicaments et d'éliminer le recours aux préventoriums et aux soins hospitaliers pour les personnes souffrant de tuberculose chronique[180].

En raison du taux de mortalité élevé, de nombreux parents refusent d'envoyer leurs enfants au pensionnat. En 1897, Kah-pah-pah-mah-am-wa-ko-we-ko-chin (aussi prénommé Tom) est destitué de son poste de chef de la réserve de White Bear, où se trouve aujourd'hui la Saskatchewan, car il s'oppose vertement aux pensionnats. Montrant du doigt le fort taux de mortalité à l'école industrielle de Qu'Appelle, il milite pour la création d'une école dans la réserve et déclare : « Nos enfants sont affaiblis. Beaucoup sont toujours malades, et un grand nombre de ceux qui ont quitté notre réserve pour le pensionnat sont morts[181]. »

La mort hante les souvenirs de nombreux pensionnaires. Louise Moine, qui a fréquenté le pensionnat de Qu'Appelle au début du XXe siècle, se rappelle de l'année où la tuberculose a « dévasté le pensionnat. Du côté des filles, il y avait un décès par mois, et certains garçons sont morts eux aussi[182]. » Joseph Dion se souvient lui aussi de cette année au pensionnat catholique d'Onion Lake : « Mes amis et moi, nous avons rapidement compris que cette maladie des poumons était fatale. Ainsi, chaque fois que l'on voyait ou que l'on entendait quelqu'un cracher du sang, on le voyait dans son cercueil. S'il avait la consomption, il allait mourir[183]. » Le frère de Simon Baker, Jim, est mort de la méningite spinale au pensionnat de Lytton, en Colombie-Britannique. « Je l'entendais pleurer la nuit. J'ai demandé au directeur de l'amener à l'hôpital, mais il ne l'a pas fait. Au bout de deux semaines, mon frère souffrait tellement

qu'il était en train de perdre la raison. J'ai supplié le directeur pendant des jours pour qu'il le conduise chez un médecin[illegible]. »

Ray Silver raconte qu'il a toujours reproché la mort de son frère Dalton au personnel du pensionnat d'Alberni : « Ce n'était qu'un petit garçon, allongé sur un lit de l'infirmerie, mourant. Et je n'ai rien su avant sa mort. Et vous savez quoi, après ça, après, ça a été la fin de mon éducation[illegible]. » Le décès d'un enfant poussait généralement les parents à retirer leurs autres enfants du pensionnat. Un ancien élève raconte que son père s'est présenté au pensionnat lorsque sa sœur est tombée malade à Aklavik, dans les Territoires du Nord-Ouest. « Il a monté l'escalier et il nous a trouvés. Il a pleuré en nous voyant. Il m'a ramené à la maison. Il a amené ma sœur à l'hôpital, mais elle est morte[illegible]. »

Le fort taux de mortalité dans les pensionnats reflète, en quelque sorte, le taux de mortalité élevé dans l'ensemble de la population autochtone. Les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes interprètent le nombre élevé de décès comme le prix à payer par les Autochtones pour devenir civilisés. Or, en réalité, ces morts sont le prix de la colonisation[illegible]. Le mode de vie des Autochtones reposait sur l'accès à leur territoire; la colonisation a bouleversé ce mode de vie, en plus d'introduire de nouvelles maladies en Amérique du Nord. Les politiques colonialistes visaient à détruire les sources de nourriture et à confiner les Autochtones dans des réserves mal situées, sans installations sanitaires et sans logements adéquats. Les pensionnats auraient pu servir à lutter contre ces problèmes. Pour ce faire, il aurait toutefois fallu que les établissements soient construits et entretenus convenablement, que suffisamment d'employés qualifiés y travaillent et qu'on y dispose de ressources adéquates. Les autorités gouvernementales étaient au courant de la situation. Elles savaient que le taux de mortalité chez les pensionnaires autochtones était disproportionnellement élevé. Il serait faux de prétendre que le gouvernement n'a rien fait face à la crise : le régime contractuel de 1910 a effectivement donné lieu à une hausse substantielle des subventions octroyées aux pensionnats. Il n'en reste pas moins que le gouvernement n'a jamais investi durablement dans la santé des Autochtones, que ce soit dans les communautés ou dans les pensionnats, afin de mettre un terme à cette crise, qui persiste encore de nos jours. Chez les non-Autochtones, le taux de mortalité liée à la tuberculose a diminué avant même l'arrivée des médicaments vitaux. Nombre de décès ont pu être évités grâce à l'amélioration du régime alimentaire, des logements, des installations sanitaires et des soins médicaux. Si elles avaient pris de telles mesures plus rapidement, les autorités fédérales auraient pu réduire le taux de mortalité dans les communautés autochtones ainsi que dans les pensionnats. En omettant de prendre les mesures recommandées, le gouvernement fédéral a sérieusement hypothéqué la santé de plusieurs générations d'Autochtones.

Politique d'inhumation

Un grand nombre des premières écoles sont situées dans des paroisses, qui peuvent comprendre une église, une habitation pour les missionnaires, une ferme, un moulin à scie et un cimetière. Le cimetière sert à l'inhumation des élèves qui sont décédés à l'école, des membres de la communauté locale, et des missionnaires. Par exemple, celui de la paroisse de l'église catholique St. Mary, près de Mission, en Colombie-Britannique, a été prévu à l'origine pour les prêtres et les religieuses de la paroisse, et les élèves qui fréquentaient le pensionnat[illegible].

Élèves du pensionnat au cimetière catholique à Fort George, au Québec. Archives Deschâtelets.

Pendant l'épidémie de grippe de 1918-1919, un grand nombre d'écoles et de paroisses sont dépassées. À l'école et dans la paroisse de Fort St. James, en Colombie-Britannique, les morts sont inhumés dans une fosse commune. Les quatre élèves qui sont décédés à l'école de Red Deer sont inhumés deux par deux dans une même tombe pour réduire les coûts. Dans certains cas, les tombes des élèves et celles des membres du personnel reçoivent un traitement différent. À l'école de Spanish, en Ontario, les tombes des membres du personnel sont recouvertes d'une pierre tombale sur laquelle sont inscrits le nom ainsi que la date de naissance et de décès lorsqu'il s'agit de prêtres ou de religieuses. Les lieux d'inhumation des élèves sont marqués uniquement d'une croix blanche.

La politique générale du ministère des Affaires indiennes consiste à rendre les écoles responsables des coûts liés à l'inhumation lorsqu'un élève meurt à l'école. Généralement, c'est l'école qui détermine le lieu et la nature de l'inhumation. Les demandes des parents qui veulent rapatrier le corps de leur enfant pour l'inhumer chez eux sont généralement rejetées, car on estime que les coûts liés à cette procédure sont trop élevés. Dans ses mémoires, Eleanor Brass raconte que le corps d'un garçon, qui s'est pendu à l'école de File Hills au début du XXe siècle, a été inhumé dans le cimetière de la réserve Peepeekisis, et ce, même si ses parents vivaient dans la réserve Carlyle. Jusqu'en 1958, le Ministère refuse de rendre le corps d'un garçon décédé dans un hôpital d'Edmonton à sa communauté nordique d'origine au Yukon.

Dans les années 1960, on est toujours réticent à payer les coûts liés au transport des corps des enfants décédés du pensionnat à leur communauté pour procéder à leur inhumation. Par exemple, en 1966, le Ministère initialement refuse de payer pour le rapatriement du corps de Charlie Wenjack, un enfant de 12 ans, à Ogoki, en Ontario, là où vit sa famille. Lorsque Charles Hunter, un garçon qui fréquente l'école de Fort Albany, se noie, on décide, sans même consulter ses parents, de l'inhumer à Moosonee plutôt que de rapatrier son corps à Peawanuck, près de la baie d'Hudson. En 2011, ce n'est qu'à force d'efforts considérables de sensibilisation de la population que Joyce, qui n'a pas connu son frère aîné, Charles Hunter,

[illegible]

[illegible]

Discipline : « Des mesures qui évoquent trop l'ancien système de flagellation des criminels. »

[illegible]

> [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

protéger la réputation du pensionnat, les agents locaux des Affaires indiennes demandent aux agresseurs présumés de quitter la province, ce qui leur permet d'échapper aux poursuites[illegible]. Rien ne sera fait pour les élèves victimes, ni pour leurs parents.

Ces schémas se sont maintenus dans la fin du XX^e^ siècle. Les agents persistent à ignorer les plaintes pour mauvais traitements formulées par des Autochtones[illegible]. Dans certains cas, des membres du personnel ne sont pas congédiés, même après avoir été déclarés coupables d'avoir agressé un élève[illegible]. Les plaintes ne font pas l'objet d'enquêtes en bonne et due forme. Par exemple, c'est un membre du personnel du pensionnat qui enquête en 1956 sur les accusations de comportements sexuels inappropriés portées contre le directeur du pensionnat de Gordon[illegible]. Les représentants de l'Église omettent de signaler des cas de mauvais traitements aux Affaires indiennes, et les Affaires indiennes n'avisent pas les familles des cas de mauvais traitements[illegible]. Affaires indiennes n'a amorcé la compilation et la diffusion d'une liste d'anciens membres du personnel qui ne devaient pas être embauchés dans d'autres écoles sans l'approbation des fonctionnaires d'Ottawa qu'en 1968[illegible]. Les Églises et le gouvernement demeurent réticents à s'adresser à la police. Par conséquent, les poursuites sont rares.

Dans les documents dont elle a pris connaissance, la Commission de vérité et réconciliation du Canada a relevé plus de 40 anciens membres du personnel de pensionnats qui ont été condamnés pour avoir infligé des sévices physiques ou sexuels à des élèves[illegible]. La plupart de ces poursuites ont été entreprises grâce à la détermination d'anciens élèves qui voulaient que justice soit faite.

Ce n'est qu'aujourd'hui que nous commençons à mesurer l'ampleur des mauvais traitements qui ont été infligés dans les pensionnats. Le 31 janvier 2015, le Processus d'évaluation indépendant (PEI), établi dans le cadre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI), avait reçu 37 951 réclamations pour des blessures découlant de violences physiques et sexuelles infligées dans les pensionnats. Le PEI est un mécanisme qui sert à indemniser les anciens élèves qui ont subi des violences sexuelles et physiques dans les pensionnats et les préjudices qui découlent de ces violences. À la fin de 2014, le PEI avait réglé 30 939 de ces réclamations et accordé des indemnités de 2 690 000 000 $[illegible]. Le Paiement d'expérience commune (PEC) établi en vertu de la CRRPI servait à indemniser les personnes qui ont fréquenté une école qui fait partie de la liste des écoles approuvées de la CRRPI. Le PEC a admis les réclamations de 78 748 anciens élèves des pensionnats. Les réclamations d'indemnités en vertu du PEI pouvaient être présentées par les élèves non pensionnaires qui ont subi des sévices à l'école, mais la très grande majorité des réclamations en vertu du PEI ont été présentées par d'anciens pensionnaires. Le nombre de réclamations d'indemnisation pour sévices équivaut à environ 48 % du nombre d'anciens élèves qui étaient admissibles pour faire ce type de réclamations. Ce nombre ne comprend pas les anciens élèves qui sont décédés avant mai 2005.

Comme le montrent les chiffres, les mauvais traitements contre les enfants étaient généralisés. De son ouverture en 1954 jusqu'en 1979, le pensionnat Grollier Hall, à Inuvik, a employé chaque année au moins un surveillant de dortoir qui sera par la suite accusé d'agressions sexuelles contre les élèves du pensionnat. Joseph Jean Louis Comeau, Martin Houston, George Maczynski et Paul Leroux ont tous travaillé à Grollier Hall pendant cette période et ont tous été déclarés coupables d'avoir agressé des élèves de Grollier Hall[illegible]. William Peniston Starr a été directeur de la résidence de Gordon, en Saskatchewan, de 1968 à 1984[illegible]. Auparavant, il avait travaillé

dans une série d'écoles en Alberta et au Québec[607]. En 1993, il a été déclaré coupable de 10 chefs d'accusation d'agressions sexuelles contre des élèves de l'école de Gordon[608]. Arthur Plint a travaillé comme superviseur des garçons au pensionnat d'Alberni pendant deux périodes de cinq ans entre 1948 et 1968. En 1995, il a plaidé coupable à 18 chefs d'accusation d'atteinte à la pudeur. En le condamnant à 11 ans de prison, le juge D. A. Hogarth qualifie Plint de « terroriste sexuel »[609].

Les violences physiques allaient souvent de pair avec les violences sexuelles. Jean Pierre Bellemare, qui a fréquenté le pensionnat d'Amos, au Québec, a parlé au nom de nombreux élèves quand il a déclaré à la Commission qu'il avait été victime de « violence physique, de violence verbale, d'attouchements et de tout ce qui vient avec »[610]. Pendant huit ans, Andrew Yellowback a été « agressé sexuellement, physiquement, émotionnellement et mentalement » au pensionnat de Cross Lake, au Manitoba[611]. Les agressions prenaient plusieurs formes : des élèves des deux sexes ont déclaré avoir été agressés par des membres du sexe opposé et du même sexe qu'eux[612].

Les élèves de première année, traumatisés d'avoir été séparés de leurs parents et de devoir subir la rigueur et l'étrangeté du mode de fonctionnement du pensionnat, étaient particulièrement vulnérables aux agresseurs qui travaillaient au pensionnat et qui tentaient de gagner leur confiance par ce qui semblait au début n'être que de la simple gentillesse, qui pouvait s'exprimer dans certains cas par des gâteries supplémentaires provenant de la cantine du pensionnat. Toutefois, ces faveurs étaient souvent le prélude à une agression sexuelle qui laissait l'élève effrayé et confus[613].

De nombreux élèves ont affirmé avoir été violés à l'école[614]. Ces moments étaient terrifiants. Josephine Sutherland a été piégée par un frère laïc dans le garage du pensionnat de Fort Albany : « Je ne pouvais pas appeler à l'aide, je ne le pouvais pas. Et il m'a fait des choses horribles[615]. » D'autres élèves se souviennent d'avoir été agressés dans les confessionnaux[616]. Un élève qui se trouvait dans le vestiaire pouvait se retrouver soudainement avec un sac sur la tête[617]. Les sévices pouvaient commencer lorsqu'un élève recevait l'ordre de se présenter aux douches au milieu de la nuit ou d'aller dîner dans la chambre d'un membre du personnel[618]. Un membre du personnel violent pouvait traquer un élève, lui bloquer le chemin ou tripoter un élève qui passait[619]. Les filles ont raconté que des membres du personnel profitaient de leur naïveté et se frottaient contre elles sexuellement pendant qu'elles étaient assises sur eux[620]. Les mauvais traitements prenaient aussi la forme d'actes humiliants de voyeurisme : certains membres du personnel insistaient pour regarder les élèves prendre leur douche[621].

Certains surveillants de dortoir utilisaient leur autorité pour instaurer des systèmes de sévices dans tout le dortoir. De nombreux élèves ont décrit le climat de peur et d'angoisse qui envahissait les dortoirs le soir venu[622]. Ils se couchaient tôt de peur d'être convoqués dans la chambre du surveillant[623]. Afin de se protéger, certains élèves tentaient de ne jamais être seuls[624]. Les enfants plus âgés tentaient parfois de protéger les plus jeunes[625].

À leur arrivée à l'école, de nombreux élèves avaient peu de connaissance ou de compréhension de l'activité sexuelle, et encore moins des types de violence sexuelle auxquels ils allaient parfois être exposés. Après avoir subi des sévices, ils étaient blessés, déconcertés, se retrouvaient souvent sans amis ou étaient ridiculisés par les autres élèves[626]. De nombreux élèves croyaient qu'ils étaient les seuls à être victimes de violence. Cette confusion faisait en sorte qu'ils avaient

de la difficulté à décrire ou à signaler les agressions dont ils étaient victimes[467]. Certains ont été menacés de damnation éternelle s'ils disaient ce qui leur avait été fait[468].

De nombreux élèves ripostaient à leurs agresseurs beaucoup plus grands et forts qu'eux, surtout lorsqu'ils vieillissaient et devenaient plus forts[469]. Certains ont réussi à convaincre leurs bourreaux de les laisser tranquilles[470]. Beaucoup d'autres, comme Lawrence Waquan, ont conclu qu'il n'y avait « rien à faire »[471]. D'autres élèves fuyaient l'école pour échapper aux sévices[472]. D'autres suppliaient leurs parents de ne pas les renvoyer au pensionnat à la fin d'un congé[473].

Certains élèves n'ont jamais révélé qu'ils avaient été victimes de sévices parce qu'ils craignaient qu'on ne les croie pas[474]. D'autres élèves qui ont parlé ont été blâmés[475]. Dans certains cas, les autorités scolaires ont pris des mesures immédiates lorsque des cas de sévices leur étaient rapportés, mais ces cas étaient exceptionnels[476]. D'anciens élèves ont expliqué à quel point ils se sont sentis trahis lorsqu'aucune mesure n'a été prise à la suite de leur plainte[477]. D'autres avaient simplement trop honte pour parler des sévices[478]. Des membres des familles refusaient souvent de croire les témoignages de sévices des élèves, ce qui intensifiait leur isolement et leur souffrance[479], en particulier dans les familles qui avaient adopté le christianisme et qui n'arrivaient pas à croire que les représentants de Dieu qui s'occupaient de leurs enfants puissent faire des choses pareilles[480].

Les répercussions des agressions étaient immédiates et durables. Les agressions rendaient les élèves incapables de fonctionner dans l'école et amenaient de nombreux élèves à adopter des comportements autodestructeurs[481].

Les sévices infligés aux enfants par des membres du personnel créaient un environnement favorable à la violence entre les élèves. Chaque système scolaire doit composer avec des brutes, des cliques d'élèves et des conflits entre élèves. Cela fait partie du processus de socialisation. Idéalement, l'école prend des mesures correctives et enseigne aux élèves comment il faut traiter les autres, en plus de donner l'exemple. Le personnel des pensionnats avait la responsabilité d'adopter ces comportements et de protéger les élèves et les empêcher de devenir des victimes. Dans de nombreux cas, les pensionnats n'ont pas offert cette protection. Les conflits entre élèves ne sont pas exclusifs aux pensionnats, mais ils prennent une plus grande dimension dans un pensionnat lorsque les enfants ne peuvent pas se tourner vers les adultes de leur famille pour obtenir du réconfort ou de l'aide et pour obtenir réparation. Les élèves étaient en outre coupés des influences morales de leur lieu d'origine. Ils étaient au contraire vulnérables et laissés sans protection. Les pensionnats ne se sont pas acquittés de leur responsabilité de protéger les élèves contre les autres élèves.

Les élèves plus grands ou plus âgés utilisaient la force — ou la menace de la force — pour dominer les plus jeunes. Dans certains cas, ils utilisaient cette domination pour contraindre des élèves plus jeunes ou plus petits à prendre part à des activités sexuelles. Dans d'autres cas, les agresseurs forçaient les élèves vulnérables à leur donner leurs gâteries, leur nourriture ou leur argent ou les forçaient à commettre des vols pour eux. Les brutes pouvaient également assouvir leurs instincts sadiques en battant les plus faibles. Les brutes intimidaient seules ou en groupes. Ces groupes naissaient souvent lorsque des élèves faisaient front commun pour se défendre contre la violence qui régnait à l'école, mais au fil du temps, le groupe lui-même prenait des caractéristiques d'agresseur. Parfois, ces groupes, en plus de faire passer leur colère et leur frustration sur les autres élèves, cherchaient à nuire au fonctionnement général de l'école. Puisque pendant toute cette période, les chefs des Églises catholiques et protestantes se sont

employés à dénigrer l'autre religion, les conflits entre élèves pouvaient également prendre une couleur religieuse, en particulier dans les communautés qui comptaient plus d'un pensionnat, notamment à Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest.

La victimisation d'élèves par d'autres élèves découlait du climat de violence et de coercition du système des pensionnats. Mal nourris, mal logés et privés d'affection, les élèves formaient souvent des groupes en fonction de leur âge, de leur communauté d'origine ou de leur Première Nation. Ces groupes procuraient aux élèves une identité et un statut, mais leur offraient également de la protection et leur permettaient de dominer les élèves plus vulnérables.

William Garson se souvient qu'au pensionnat d'Elkhorn, au Manitoba, « on se cachait toujours dans les coins; vous savez, on se cachait pour ne pas subir de sévices des plus vieux, des garçons plus vieux, des élèves plus vieux »[482]. Percy Thompson a déclaré qu'au pensionnat d'Hobbema, « un des tyrans est venu me voir en prétendant vouloir me parler, puis sans avertissement, il m'a frappé au ventre. Et bien sûr, le cœur me levait, et il riait de me voir comme ça »[483]. Alice Ruperthouse se souvient de la « cruauté des autres enfants » à l'école d'Amos, au Québec. « Vous savez, c'était comme une jungle. Comme dans une jungle, on ne sait pas qui nous attend, mais on sait qu'il faut être prudent[484]. » Albert Elias trouvait que la salle de cours à l'église anglicane d'Aklavik « était l'endroit le plus sûr parce que personne ne pouvait me tabasser pendant que j'étais là. Je craignais les récréations, les repas et la fin des cours[485]. »

La persécution pouvait commencer rapidement après l'arrivée d'un élève. Dans certaines écoles, tous les nouveaux garçons devaient subir une initiation. Denis Morrison a déclaré que chaque nouvel élève qui arrivait à l'école de Fort Frances se faisait tabasser. « Ils vous initiaient, c'est-à-dire que les autres enfants vous tabassaient. Ce n'était personne d'autre que les autres enfants, les plus âgés[486]. » Bob Baxter se souvient que des bandes d'élèves se formaient au pensionnat de Sioux Lookout. Il a déjà été battu et poignardé. Il se souvient clairement que des gens aient tenté de l'attacher à son lit et lui aient lancé de l'eau chaude[487]. Clara Quisess a déclaré qu'au pensionnat de Fort Albany en Ontario, les filles plus âgées menaçaient les plus jeunes avec des couteaux[488]. Louisa Birote se souvient que les filles au pensionnat de La Tuque, au Québec, formaient des groupes hostiles. « Nous nous détestions. Chaque petite bande n'aimait pas les autres bandes. C'est comme ça que les choses se passaient à l'école, c'est ce qu'on nous enseignait, la peur, et nous étions effrayés, et je me cachais dans ce qu'on appelait le débarras[489]. »

En raison de l'absence de supervision adéquate dans les écoles et les pensionnats, cette loi du plus fort pouvait donner lieu à des sévices physiques et sexuels. Les agressions pouvaient prendre différentes formes : les victimes pouvaient être forcées d'embrasser quelqu'un, être forcées de simuler un acte sexuel ou étaient violées. Dans certains cas, les victimes recevaient des petites gâteries qu'on leur donnait pour qu'elles gardent le silence; dans d'autres cas, on les menaçait de les tuer si elles signalaient l'agression[490]. Agnes Moses se souvient d'avoir été agressée par d'autres filles dans un pensionnat dans le nord du Canada. « Je n'ai jamais vraiment compris ce qui s'est passé, et ça a ruiné ma vie, ça a détruit ma vie de mère, d'épouse, de femme, et la sexualité était une notion très taboue pour nous[491]. » Après avoir été agressé par d'autres garçons dans une école de la Colombie-Britannique, Don Willie a commencé à se méfier de presque tout le monde. « Les seuls, les seuls amis que j'ai gardés après l'école sont ceux qui font partie de ma famille[492]. »

Les plaintes étaient rares puisque les élèves avaient de bonnes raisons de ne pas se plaindre des violences qu'ils subissaient. Certains craignaient que les brutes se vengent si elles étaient dénoncées. D'autres avaient honte de ce qui leur avait été fait ou encore ne comprenaient pas tout à fait ce qui leur avait été fait. De nombreux élèves craignaient qu'on ne les croie pas — ou qu'on leur reproche d'avoir mérité d'avoir été agressés. D'autres encore recevaient d'autres punitions quand ils parlaient de ce qui leur était arrivé. Donc, au lieu de signaler les abus, de nombreux élèves choisissaient de riposter; de se faire admettre dans un groupe qui les accepterait et dans lequel la violence pouvait être combattue par la violence; ou encore de souffrir en silence. Ces actes donnaient à beaucoup d'élèves le sentiment d'avoir été trahis et les laissaient dans la peur, l'isolement, privés des enseignements et de la protection dont ils bénéficiaient à la maison. Ce sentiment d'avoir été trahi par les autres élèves contribuera grandement à une séquelle durable des pensionnats : celui d'alimenter la division et la méfiance dans les communautés autochtones. L'impuissance scandaleuse du réseau des pensionnats à protéger les élèves contre une telle victimisation, même contre celle qui était commise par les élèves entre eux, est l'un de ses échecs les plus importants et les moins bien compris.

Sport et culture : « C'était un véritable soulagement. »

De nombreux élèves affirment que le sport les a aidés à traverser la période où ils vivaient au pensionnat. Christina Kimball a fréquenté l'école catholique située près de Le Pas et a été victime de violence physique, sexuelle et émotionnelle. Elle estime que c'est le sport qui l'a sauvée. « Je pratiquais plusieurs sports. Je jouais au baseball. Bien, on jouait au baseball, et même au hockey. On avait une équipe de hockey. Dans un sens, ça m'a beaucoup, beaucoup aidée parce que j'adorais faire du sport. Je dirais même que c'était une passion. Je ne sais pas comment je faisais, mais j'étais bonne dans les sports[493]. » Noel Starblanket, qui a fréquenté l'école de Qu'Appelle, raconte : « J'ai eu beaucoup de plaisir, surtout quand je faisais du sport, car j'adorais ça. J'étais très sportif, et c'est ce qui m'a sauvé. C'est grâce au sport que j'ai survécu[494]. » À l'école de Lestock, Geraldine Shingoose se réfugie dans les activités parascolaires.

> Une des choses positives que j'ai faites pour ne pas tout le temps penser aux mauvais traitements a été d'essayer des trucs. J'ai joint l'équipe d'athlétisme et essayé de bien performer. J'étais très sportive pendant mes années de pensionnat. Je jouais aussi du trombone dans un orchestre. Ces activités-là me permettaient de sortir de l'école, et juste ça, c'était un véritable soulagement[495].

Paul Andrew a passé sept ans au pensionnat Grollier Hall d'Inuvik. Selon lui, les sports qu'il pratiquait à l'école représentent les souvenirs les plus vifs et les plus positifs qu'il garde de l'endroit. « À certains moments, je me trouvais idiot et stupide. Mais dans un gym, il n'y a pas grand monde qui était capable de me suivre[496]. »

Les activités récréatives dans les écoles sont toujours sous-financées. Une enquête nationale des écoles du ministère des Affaires indiennes (externats et pensionnats) réalisée en 1956 présente les conclusions suivantes :

> Il semble que très peu d'écoles disposent d'un programme d'éducation physique. Bon nombre n'ont même pas les installations nécessaires à la tenue de telles activités.

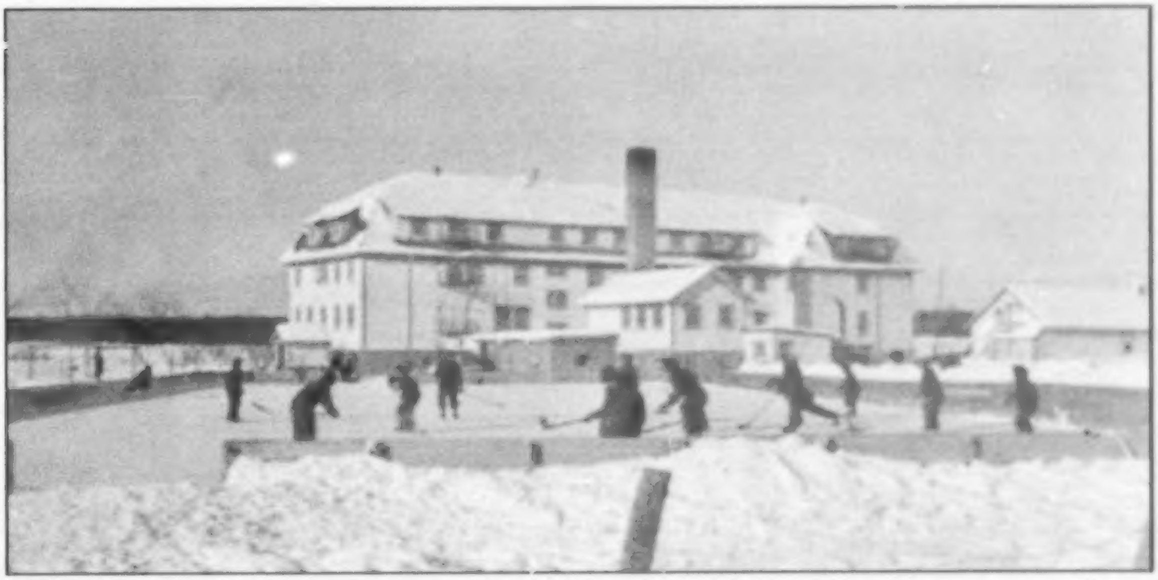

Garçons jouant au hockey à l'école de McIntosh, en Ontario. De nombreux élèves ont affirmé que c'est uniquement grâce aux sports qu'ils ont survécu au cours de leurs années de pensionnat. Société historique de Saint-Boniface, Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, Fonds de la province du Manitoba, SHSB 29362.

> Évidemment, les sous-sols sont destinés au jeu; toutefois, ils sont inappropriés et on les utilise pour entreposer des objets ou tenir des assemblées. Un grand nombre de terrains d'école n'ont pas été nettoyés, nivelés et préparés pour le jeu. Certains sont toujours à l'état sauvage; d'autres sont surpeuplés d'arbustes, de chardons, de graminées et de mauvaises herbes, et ont une apparence négligée[497].

En 1957, l'oblat provincial L. Poupore écrit au Ministère concernant la situation dans laquelle se trouve l'école de Williams Lake, en Colombie-Britannique. Il souligne qu'il a informé le Ministère de la nécessité d'aménager un gymnase à l'école il y a un an et demi. Il raconte à ce moment que « pendant la récréation, les garçons faisaient un chahut de fou dans leur salle de jeu, une pièce qui fait environ 11 m sur 18 m. Environ 150 garçons essayaient de jouer; la boue qu'ils avaient sur leurs chaussures avait séché, et il y avait tellement de poussière dans la pièce qu'on ne reconnaissait pas ceux qui se trouvaient à l'autre bout. » Le Ministère lui a assuré que la construction d'un gymnase était une priorité; toutefois, rien n'a été fait, et « le problème d'espace pour le jeu reste entier »[498].

Malgré le manque de soutien financier, les équipes de hockey d'un bon nombre d'écoles connaissent un succès considérable dans les années 1940 et 1950. Les équipes de Duck Lake et de Qu'Appelle, en Saskatchewan, établissent notamment des records enviables. L'équipe de l'école de Duck Lake, les Indians de St. Michael, remporte le championnat d'une ligue constituée de huit équipes dans la région de Rothstern en 1946[499]. En 1948, la même équipe, alors dirigée par le père G.-M. Latour, remporte le championnat de hockey midget du nord de la Saskatchewan. L'année suivante, elle remporte le championnat provincial[500]. Selon le *Daily Herald* de Prince Albert, « Pendant les séries, les joueurs de l'équipe midget de Duck Lake ont compensé leur petite taille par leur savoir-faire, leurs habiletés de patinage, et la précision de

L'équipe de basketball des filles au Collège Grandin, Territoires du Nord-Ouest. Une élève de Grandin écrivait dans le journal de l'école : « À Grandin, l'éducation passe en premier. » Les élèves pouvaient participer à des sports d'équipe à l'école, mais « si vous avez du retard dans vos travaux scolaires, vous devez mettre le sport de côté. » Archives Deschâtelets.

leurs tirs. Provenant de tous les angles possibles, leurs attaques ont à la fois effrayé et consterné les joueurs de l'équipe de Régina[501]. » L'édition de l'équipe de Duck Lake de 1949 compte parmi ses joueurs un dénommé Fred Sasakamoose, qui sera par ailleurs le premier Indien à jouer dans la Ligue nationale de hockey[502].

Le hockey est le sport le plus populaire auprès des garçons dans la plupart des pensionnats; c'est toutefois la boxe qui prévaut à ce chapitre dans ceux de la Colombie-Britannique. En 1947, l'école catholique de Sechelt, située dans le nord de Vancouver, fait de la publicité afin de recruter un bénévole pour diriger un programme d'athlétisme. C'est Alex Strain, un vétéran de la Marine royale canadienne, qui est choisi. À cette époque, l'école ne compte pas de programme récréatif ni d'installations. Dirigés par Strain, les élèves nettoient un entrepôt et s'en servent comme gymnase. Strain travaille en tant que bénévole quatre jours par semaine, et crée, selon Gerry Pratt, un reporter du *Vancouver Sun*, « l'équipe d'acrobates la plus souple de la province ». Il établit ensuite un programme de boxe à l'école. Le premier ring est délimité par quatre rangées de chaises. Le premier sac d'entrainement est un sac marin de la Marine royale canadienne rempli de morceaux de tapis de chute. Deux ans plus tard, Strain achète un camion usagé et court les galas de boxe de l'île de Vancouver avec les élèves. Après quatre ans d'existence, l'équipe a remporté plus de 100 trophées. Le frère John Lawrence fabrique des robes et des culottes pour tous les membres de l'équipe et sert aussi d'entraineur[503]. Frederick Baker, le premier récipiendaire du prix Tom Longboat, était un membre de l'équipe de boxeurs de Sechelt. Baker remporte trois championnats en 1948; deux en 1949; un en 1950, et un autre en 1951[504].

D'autres élèves trouvent le réconfort dans les arts. Nombre d'entre eux connaissent par ailleurs de brillantes carrières dans le domaine des arts visuels, y compris Alex Janvier, Jackson Beardy,

Judith Morgan et Norval Morrisseau. Des membres du personnel sympathiques encouragent la démarche artistique de certains élèves comme Beardy[illegible]. Comme c'est le cas pour les sports, les activités culturelles sont sous-financées. De plus, elles sont souvent destinées à favoriser l'assimilation. En 1967, les élèves de l'école de Shingwauk, en Ontario, montent une pièce de théâtre comprenant quatre actes intitulée *Arrow to the Moon*. Dans un des actes, on présente un dialogue entre un aîné et un jeune homme pour illustrer le contraste qui existe entre les anciennes façons de faire et les nouveaux horizons qui s'ouvrent aux Autochtones. Billy Diamond incarne le jeune homme, qui dit à la fin de la scène : « Les nouvelles méthodes nous montrent comment travailler et vivre; mais les anciennes nous ont appris à mourir. » La performance est filmée et présentée aux Cris de la baie James, qui s'abstiennent de tout commentaire; toutefois, ils sont choqués de se rendre compte à quel point leurs enfants sont manipulés[illegible].

La peintre Judith Morgan a fréquenté l'école d'Alberni, en Colombie-Britannique, dans les années [illegible]. Royal British Columbia Museum, image [illegible]

Albert Canadien se souvient du pensionnat d'Akaitcho Hall :

> Certains garçons avaient une guitare, et il y avait d'autres instruments dans la salle commune. Parfois, on se regroupait et on jouait ensemble pour passer le temps. John, le surveillant des garçons, s'en est rendu compte; il s'y est intéressé et nous a encouragés à jouer et à chanter.
>
> On a commencé à jouer ensemble juste pour le plaisir. Éventuellement, nous avons cependant formé un groupe. On était cinq ou six, et on s'appelait les Arctic Ramblers. Notre groupe comptait deux guitaristes, un violoniste, un bassiste, un batteur, et on a même eu un pianiste pendant un bout de temps.

Ils jouaient lors des soirées dansantes du pensionnat et à Hay River[illegible]. Canadien a ensuite fait partie des Chieftones, un groupe de musique rock qui a effectué de nombreuses tournées en Amérique du Nord[illegible].

Que ce soit sur les patinoires, les pistes d'athlétisme, les terrains d'exercice ou sur la scène ou encore dans les salles d'arts et d'artisanat, de nombreux élèves ont trouvé une façon de s'exprimer, et ont ainsi eu la chance d'explorer leurs propres talents, et parfois même d'autres régions du pays et du monde. Cependant, le plus important, est qu'ils ont pu accroître leur confiance en leur capacité de réaliser des projets.

Élèves à l'école de Kitamaat, en Colombie-Britannique. En 1922, des parents ont refusé de renvoyer leurs enfants à l'école après la mort d'un des élèves. Archives de l'Église unie du Canada, [illegible].

Résistance : « Je suis le père de cette enfant. »

Les parents et les enfants ont développé diverses stratégies pour s'opposer à la scolarisation dans les pensionnats indiens. Dans certains cas, les parents refusent d'y inscrire leurs enfants, d'y renvoyer ceux qui ont pris la fuite ou d'y renvoyer les élèves à la fin des vacances d'été. Ils font également appel au gouvernement pour lui demander d'augmenter le financement alloué pour les écoles, d'établir des externats dans leur communauté d'origine et d'améliorer la qualité de l'éducation, de la nourriture et des vêtements. En outre, en prenant de telles mesures, ils s'exposent souvent à un risque de représailles judiciaires. Dans presque tous les cas, les têtes dirigeantes du système refusent de reconnaître la validité des critiques formulées par les parents et les élèves. Les responsables des pensionnats et les représentants du gouvernement jugent néfaste et répressive l'influence des parents. Les responsables des pensionnats soupçonnent également les parents d'encourager leurs enfants à déserter[illegible]. Une fois que les parents sont considérés comme l'« ennemi », leurs critiques, qu'elles soient valables ou non, peuvent être ignorées.

Avant 1920, année où la *Loi sur les Indiens* a été modifiée pour permettre au ministère des Affaires indiennes d'obliger les enfants à fréquenter les pensionnats, la forme de résistance la plus efficace qu'opposent les parents consiste simplement à refuser d'inscrire leurs enfants. Cette mesure s'avère si efficace qu'elle contribue à la fermeture d'un certain nombre de pensionnats. Le pensionnat de Battleford, en Saskatchewan, qui peut accueillir 150 élèves, se retrouve avec 35 inscriptions en 1915[illegible]. Le pensionnat ferme ses portes deux ans plus tard[illegible]. Le pensionnat de High River, en Alberta, peut lui aussi accueillir plus de 100 élèves, mais en 1922, année où l'établissement ferme ses portes, le pensionnat n'a reçu que 40 inscriptions[illegible]. Le pensionnat de Middlechurch, au Manitoba, n'est pas reconstruit après avoir été rasé par les flammes en 1906,

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

> [illegible]

[illegible]

[illegible]

Employés devant l'entrée de l'École de Brandon, au Manitoba, en [illegible]. Office national du film du Canada. Photothèque, Bibliothèque et Archives Canada, [illegible].

Le personnel : « Je voulais faire œuvre utile. »

Pendant la plus grande partie de l'existence des pensionnats, le personnel a été recruté par les organisations missionnaires chrétiennes. En général, les Églises nommaient un prêtre ou un ministre du culte à la direction des pensionnats, et non un pédagogue. Les écoles catholiques romaines pouvaient trouver de la main-d'œuvre auprès de différents ordres religieux catholiques dont les membres avaient fait vœu d'obéissance, de pauvreté et de chasteté. Conformément à ces vœux, les religieux devaient aller là où ils étaient envoyés, ne devaient pas s'attendre à être rémunérés et n'avaient pas besoin de subvenir aux besoins d'une famille. David Laird, le commissaire des Indiens, croyait que puisque les membres des ordres religieux catholiques romains recevaient très peu en échange de leurs services, les écoles catholiques romaines « peuvent employer un personnel plus nombreux que là où l'on paye des salaires ordinaires, conséquemment il y a pour chacun moins d'ouvrage à faire, ce qui ne nuit pas à la qualité du travail fait »[illegible].

Les écoles protestantes recrutaient une grande partie des membres de leur personnel auprès des organisations missionnaires.

Bon nombre des premiers employés des écoles croyaient qu'ils participaient à une croisade morale. Dans son histoire de l'orphelinat McDougall, le prédécesseur du pensionnat de Morley, en Alberta, Mme J. McDougall explique que les travaux de la mission et de l'orphelinat consistent à « aller chercher les sauvages et les ignares et à les encadrer dans un foyer chrétien, à bénir leur corps, à cultiver leur esprit et à tourner d'abord leur vision spirituelle »[illegible].

Les membres du personnel sont souvent motivés par l'appel de l'aventure et par leur engagement religieux. Nicolas Coccola, alors qu'il était un jeune étudiant séminariste en Corse, l'île française située dans la mer Méditerranée, ne voulait pas se contenter de la vie de prêtre. Dans ses mémoires, il a écrit : « Il me semblait plus noble de partir à l'étranger et d'aspirer au martyre. » Il a consacré sa vie à diriger un pensionnat en Colombie-Britannique[302]. Alors qu'il était un jeune garçon en Angleterre au milieu du XIXe siècle, Gibbon Stocken dévorait les ouvrages missionnaires qu'une de ses tantes lui envoyait. À l'âge de 17 ans, il s'est engagé dans la Société missionnaire de l'Église anglicane, dans l'espoir d'être envoyé en Inde. On lui a plutôt offert un poste dans la réserve indienne des Pieds-Noirs, dans le sud de ce qui est aujourd'hui l'Alberta[303]. L'infirmière et sage-femme britannique Margaret Butcher s'est rendue en Inde, où elle a travaillé pour une famille britannique. Elle s'est rendue ensuite en Colombie-Britannique, où elle a travaillé dans une mission méthodiste auprès d'immigrants japonais[304]. En 1916, elle s'apprêtait à commencer à travailler au pensionnat méthodiste de Kitamaat, en Colombie-Britannique[305].

Ces différentes motivations s'exerceront pendant toute l'histoire du réseau des pensionnats. Lorraine Arbez, qui a travaillé au pensionnat de Qu'Appelle pendant les années 1950, a déclaré : « J'ai choisi cette carrière pour travailler auprès des enfants. Je voulais faire œuvre utile auprès d'eux, et j'espère que mon travail a été utile[306]. » Pour Noreen Fischbuch, qui a travaillé dans des pensionnats de l'Ontario et de l'Alberta pendant les années 1950 et 1960, les pensionnats ont offert une expérience grandement nécessaire : « En ce qui me concernait, j'avais un travail d'enseignante, je travaillais auprès des enfants, et j'aimais les enfants... Les enfants recevaient une éducation, et j'avais un travail.[307] » George Takashima, qui a enseigné à Sioux Lookout, a expliqué : « On pourrait dire que j'avais le goût de l'aventure[308]. »

Presque tous les membres du personnel étaient mal payés. Les représentants du gouvernement estimaient que parce que de nombreux membres du personnel appartenaient à des organisations missionnaires, le salaire leur « importait peu »[309]. Par conséquent, les écoles avaient du mal à recruter et à conserver du personnel. Alexander Sutherland, de l'Église méthodiste, n'hésite pas à se faire entendre au sujet du lien entre les salaires peu élevés et la difficulté pour les écoles de recruter du personnel. En 1887, il écrit au ministre des Affaires indiennes au sujet de la « difficulté d'obtenir des enseignants compétents et qualifiés en raison du salaire peu élevé »[310]. La question des salaires peu élevés ne disparaîtra jamais. Plus d'un demi-siècle plus tard, en 1948, C. H. Birdsall, président du comité de l'Église Unie responsable du pensionnat d'Edmonton, déplore qu'il est « impossible pour le pensionnat d'offrir des salaires qui rivalisent » avec les salaires que les Affaires indiennes versent aux enseignants des externats. Compte tenu de la piètre qualité du logement, du matériel et des compétences insuffisantes des membres du personnel du pensionnat, il juge « exagéré de qualifier d'éducation le travail effectué actuellement auprès des enfants indiens »[311]. De nombreuses écoles catholiques survivent grâce à ce qui constitue essentiellement du bénévolat. En 1948, le directeur du pensionnat indien de Sechelt, H. F. Dunlop, informe Ottawa que « si le pensionnat ne s'est pas enfoncé dans le rouge au cours de la dernière année, c'est en grande partie parce que quatre oblats qui travaillent ici à temps plein ont reçu un salaire total de 1 800 $ de janvier 1947 à janvier 1948 »[312]. Même pendant les années 1960, les sœurs du pensionnat indien Christie reçoivent un salaire mensuel de 50 $ — ce qui amène le directeur A. Noonan à se dire « honteux »[313].

De nombreux employés qualifiés et expérimentés travaillent dans les pensionnats. Miss Asson, directrice du pensionnat de Kitamaat en 1930, avait obtenu son diplôme à l'Ensworth Deaconess Hospital de St. Joseph, dans le Missouri. Elle avait également suivi une formation à titre de diaconesse à Toronto et avait travaillé en Chine de 1909 à 1927[594]. La directrice du pensionnat anglican de Wabasca, en Alberta, en 1933, était une infirmière[595]. Au début du XX^e siècle, les sœurs Charlotte Amelia et Lilian Yeomans travaillent au pensionnat de Norway House. Charlotte avait une formation d'infirmière, et Lilian a été l'une des premières femmes médecins au Canada[596]. Theresa Reid avait quatre ans d'expérience en enseignement et avait un certificat en enseignement avant qu'elle pose sa candidature au pensionnat de Norway House[597], George Takashima avait un certificat en enseignement[598] et Olive Saunders avait un grade universitaire et plusieurs années d'expérience en enseignement[599]. En 1966, E. O. Drouin, directeur du pensionnat catholique romain de Cardston, se targuait du fait que 10 des 21 membres de son personnel possédaient un grade universitaire. Drouin lui-même avait quitté son poste de professeur d'université pour aller travailler au pensionnat[600].

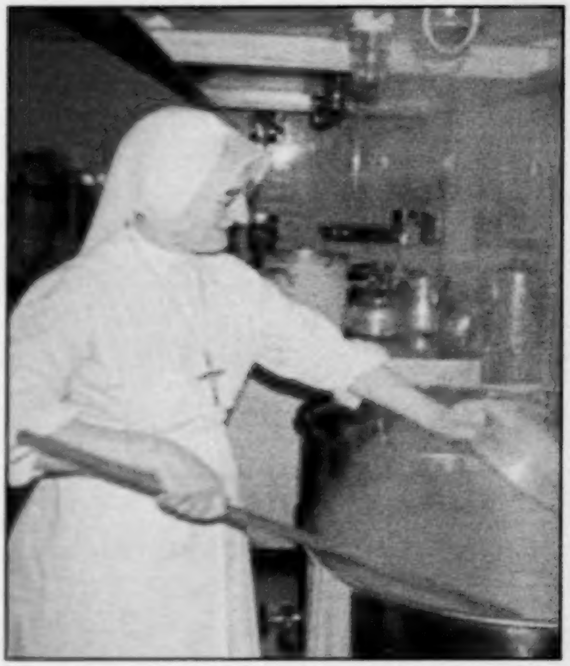

La chef de cuisine à Lapointe Hall à Fort Simpson, dans les Territoires du Nord-Ouest Les écoles étaient très dépendantes de la main-d'œuvre féminine. Archives des Territoires du Nord-Ouest, N-1992-255-0144.

Beaucoup de gens ont consacré leur vie adulte à travailler dans les pensionnats. Au moins 12 directeurs sont morts en fonction[601]. Le directeur du pensionnat de l'île Kuper, George Donckele, a démissionné en janvier 1907; en juin de la même année, il était décédé[602]. Sherman Shepherd a travaillé dans les pensionnats anglicans de Shingle Point, au Yukon, sur la rive de l'Océan arctique, d'Aklavik (Territoires du Nord-Ouest), de Fort George (Québec) et de Moose Factory (Ontario), jusqu'à sa démission en 1954, après 25 ans de service dans le Nord du Canada[603]. D'autres ont travaillé jusqu'à un âge avancé étant donné que leur salaire peu élevé faisait en sorte qu'ils avaient peu d'économies et que leur régime de pension était minimal. Lorsque la directrice du pensionnat d'Ahousaht, en Colombie-Britannique, a pris sa retraite en 1929 à l'âge de 73 ans, le directeur W. M. Wood a recommandé qu'on lui verse un mois de salaire pour la remercier de ses années de service. Woods a précisé qu'elle « prenait sa retraite en ayant des moyens très limités »[604].

Ces longs états de service n'étaient toutefois pas la norme. Étant donné que le salaire était souvent bas et que les conditions de travail et de vie étaient difficiles, le roulement de personnel a été élevé pendant toute l'existence du réseau. De 1882 à 1894, le taux de roulement annuel des enseignants du pensionnat de Fort Simpson (aujourd'hui Port Simpson),

en Colombie-Britannique, a été essentiellement de 100 %. À un certain moment, tout l'enseignement était donné par le missionnaire méthodiste local Thomas Crosby, son épouse, Emma et la directrice de l'école[605]. De janvier 1958 à mars 1960, soit une période d'à peine deux ans, le pensionnat d'Alert Bay a perdu 85 % de son personnel, en raison notamment de 19 congédiements pour incompétence. Huit autres sont partis parce qu'un différend les opposait au directeur[606]. En 1958, les sœurs bénédictines ont annoncé que le monastère de Mount Angel, en Oregon, ne fournirait plus de personnel pour le pensionnat Christie, en Colombie-Britannique. Selon la prieure du monastère des sœurs bénédictines, Mère Mary Gemma, des membres de l'ordre se sont épuisées physiquement et mentalement en tentant de répondre aux besoins des pensionnats. « Une de mes plus jeunes enseignantes a dû subir des électrochocs cette année, et deux autres pourraient être dans la même situation. » Depuis deux ans et demi, l'ordre a perdu 14 enseignantes[607]. Ces exemples sont confirmés par les statistiques globales. De 1956-1957 à 1963-1964, le taux annuel de roulement du personnel dans tous les pensionnats indiens atteint 25 %[608].

Les pensionnats dépendaient grandement du travail des femmes. Les catholiques romains comptaient sur les ordres de religieuses pour doter en personnel et faire fonctionner les pensionnats[609]. Les protestants comptaient tout autant sur le travail sous-payé des femmes. Austin McKitrick, directeur du pensionnat presbytérien de Shoal Lake, dans le nord-ouest de l'Ontario, le reconnaît lorsqu'il écrit en 1901 :« Je crois que si nous, les hommes, nous nous mettions à la place de certaines femmes qui travaillent trop et qui sont épuisées, nous n'endurerions pas la situation avec autant de patience qu'elles le font souvent[610]. » Un missionnaire a écrit que, en sachant ce qu'il savait sur ce qui était attendu des femmes missionnaires, il tenterait de dissuader ses filles de travailler pour la Société missionnaire méthodiste pour les femmes[611].

Les femmes occupaient habituellement des postes subalternes, mais le rapport annuel de 1906 des Affaires indiennes fait état de onze directrices de pensionnat. Elles travaillaient toutes dans des pensionnats, et non dans des écoles industrielles. Sept d'entre elles étaient catholiques romaines, deux étaient anglicanes, une était méthodiste et une était presbytérienne[612]. Kate Gillespie était l'une de ces directrices. Après avoir enseigné dans des externats dans des réserves près de Kamsack et de Prince Albert, elle a été nommée directrice du pensionnat de File Hills en 1901, un poste qu'elle a occupé jusqu'à son mariage en 1908[613].

Il n'y avait pas seulement des directeurs et des enseignants qui travaillaient dans les pensionnats. La plupart des pensionnats étaient de véritables microsociétés. On y trouvait des cuisiniers, des couturières, des gouvernantes, des infirmières, des responsables de la discipline, des agriculteurs, des charpentiers, des forgerons, des ingénieurs (pour faire fonctionner les systèmes de chauffage et d'électricité), des cordonniers et même des chefs d'orchestre[614]. Des petits pensionnats emploient moins de personnel, comme le pensionnat pour filles Crosby, de l'Église Unie, à Port Simpson, en Colombie-Britannique, qui a dû fonctionner avec seulement trois employés en 1935[615]. La même année, le pensionnat catholique romain de Kamloops, en Colombie-Britannique, employait au moins 19 personnes[616]. Le pensionnat de Prince Albert, en Saskatchewan, comptait plus de 50 employés pendant l'année scolaire 1966–1967[617].

Il y avait beaucoup de travail et peu de congés. De nombreux employés travaillaient sept jours par semaine. Un rapport de 1896 sur le pensionnat Mount Elgin indique : « Le personnel n'a aucun congé, tout temps perdu est déduit des salaires[618]. » La politique dans les écoles

anglicanes pendant les années 1920 consistait à permettre « une journée complète de repos par mois »[619]. L'agent des Indiens F. J. C. Ball prédisait en 1922 qu'un employé de 63 ans au pensionnat de Lytton se dirigeait vers la dépression nerveuse. Selon Ball, cet homme était « enseignant, ministre du culte, concierge et homme à tout faire au pensionnat. Il est également responsable du dortoir des garçons la nuit[620]. »

Le personnel était généralement mieux nourri que les élèves. Les membres du personnel, en particulier au cours des premières années d'existence du réseau, étaient mieux immunisés que les élèves contre les nombreuses maladies qui se propageaient dans les pensionnats. Malgré cela, les conditions de vie dans de nombreux pensionnats avaient des effets négatifs sur le personnel. En 1896, E. B. Glass, directeur du pensionnat de Whitefish Lake, situé dans ce qui est aujourd'hui l'Alberta, déclare que la détérioration de l'état de santé d'un de ses employés est attribuable au fait qu'il doit travailler dans une école mal chauffée et mal isolée dans laquelle le « vent froid siffle en s'infiltrant par le plancher ». Glass affirme que « le Ministère qui se charge de la construction, de la réparation et de l'ameublement des écoles devrait assumer sa responsabilité à l'égard de la négligence et de la souffrance que cet enseignant a dû endurer »[621].

La maladie faisait également des ravages chez les enfants des membres du personnel mariés. Emma Crosby, qui a participé à la fondation du pensionnat pour filles Crosby à Port Simpson à la fin des années 1870, a enterré quatre de ses enfants à Port Simpson, dont deux ont succombé à la diphtérie[622]. Elizabeth Matheson, l'épouse du directeur du pensionnat d'Onion Lake, a perdu deux enfants : sa fille est morte de la coqueluche, et son fils est décédé de la diphtérie méningée au tout début du XX^e siècle[623]. Pendant sa quatrième grossesse, Elizabeth Matheson est devenue tellement déprimée qu'elle a envisagé de se suicider[624].

Les employés missionnaires, en particulier au cours des premières années d'existence du système, étaient très hostiles à l'endroit de la culture autochtone[625]. Ils qualifiaient souvent les Autochtones de « paresseux »[626]. J. P. Mackey, qui a été longtemps directeur du pensionnat de Shubenacadie, en Nouvelle-Écosse, exprimait ce point de vue pendant les années 1930. Dans une lettre, il a décrit les Autochtones comme des menteurs invétérés. « En ce qui me concerne, je n'ai aucun espoir d'arriver à rattraper l'Indien et tous ses mensonges, et en fait je n'ai pas l'intention d'essayer de le faire[627]. » D'autres, au contraire, prennent la défense des Autochtones. Hugh McKay, surintendant des œuvres missionnaires de l'Église presbytérienne auprès des Autochtones, reproche au gouvernement fédéral d'avoir failli aux promesses qui figurent dans les traités et de ne pas avoir su atténuer la famine qui sévit dans les Prairies[628]. De même, William Duncan, missionnaire anglican à Metlakatla, en Colombie-Britannique, a conseillé les Tsimshians sur la façon de présenter leurs arguments en faveur des titres ancestraux[629].

Parfois, les membres du personnel protestaient contre la façon dont les élèves étaient traités. Lorsque deux membres du personnel du pensionnat de Prince Albert, en Saskatchewan, ont démissionné en 1952, ils se sont plaints de la discipline très dure qui régnait au pensionnat[630]. En 1957, Helen Clafton, ancienne surveillante de dortoir, a écrit comment, au pensionnat de Lytton, en Colombie-Britannique, « la lanière de cuir est trop en évidence »[631].

Des Autochtones travaillaient aussi dans les pensionnats. L'Institut Mohawk a embauché l'ancien élève Isaac Barefoot au poste d'enseignant en 1869. Barefoot sera également directeur intérimaire et sera plus tard ordonné ministre anglican[632]. Une autre ancienne élève, Susan Hardie, a obtenu son certificat en enseignement en 1886[633]. Elle a été gouvernante de l'école dès 1894 et touchait un salaire annuel de 200 $[634]. Elle a pris sa retraite au début de

Mademoiselle Cornelius, une Oneida, enseignait à l'école de Regina, en Saskatchewan, au début du XX^e^ siècle. Saskatchewan Archives Board, R-B992.

l'année scolaire 1936-1937[635]. Une jeune Oneida, nommée Mlle Cornelius, enseignait au pensionnat de Regina au début du XX^e^ siècle[636]. Elle est partie l'année suivante pour aller enseigner dans une école américaine qui lui offrait un meilleur salaire[637]. Au début des années 1930, le pensionnat de Brandon a embauché l'ancienne élève Lulu Ironstar au poste d'enseignante[638]. Il s'agissait toutefois d'exceptions à la règle. Même en 1960, il n'y avait dans les pensionnats de tout le pays que 23 enseignants membres des Premières Nations, dont 19 enseignaient des matières théoriques et quatre enseignaient l'économie domestique et les arts industriels[639]. Stan McKay, qui a fréquenté les pensionnats de Birtle et de Brandon, enseignait au pensionnat de Norway House, au Manitoba, pendant les années 1960. Même s'il aimait beaucoup son travail, il est parti après deux ans. Selon lui, l'enseignement qu'il était obligé de donner n'était pas pertinent dans la vie des enfants. Par exemple, l'enseignement était fortement axé sur l'anglais et ne tenait pas compte du rôle de la langue crie dans les communautés dont venaient les enfants. « Dans le système en place, les enfants étaient condamnés à l'échec, et c'est ce qui se confirmera pour la majorité d'entre eux[640]. »

Verna Kirkness, qui a grandi dans la réserve de la Première Nation de Fisher River au Manitoba, enseignait aux pensionnats de Birtle et de Norway House[641]. Elle n'aimait pas l'ambiance du pensionnat de Birtle, où elle estimait que les administrateurs limitaient au minimum le temps que les élèves pouvaient passer avec elle. Dans ses mémoires, elle se demande « s'ils craignaient que les enfants [lui] parlent de leur vie en dehors des salles de cours »[642].

C'est pendant les années 1960 qu'un certain nombre d'Autochtones ont été promus au poste de directeur d'école. Ahab Spence, ancien pensionnaire, a été nommé directeur du pensionnat de Sioux Lookout en 1963[643]. Pendant que Spence a dirigé l'école, la moitié des 23 employés de l'école étaient autochtones[644]. Colin Wasacase est devenu directeur du pensionnat presbytérien de Kenora en 1966[645]. Conformément à la tradition, son épouse a été nommée directrice du pensionnat[646]. Cette tendance s'est poursuivie jusqu'aux années 1970, lorsque des Autochtones ont été nommés à des postes d'administration de nombreux pensionnats, notamment ceux de Mission et de Kamloops, en Colombie-Britannique; de Blue Quills, en Alberta; de Prince Albert, de Duck Lake et de Qu'Appelle, en Saskatchewan, ainsi que de Fort George, au Québec[647]. Bien que le nombre total de pensionnats ait diminué rapidement à compter de 1969, les pensionnats sont devenus une source importante d'emploi pour les Autochtones, en particulier en Saskatchewan, où six pensionnats étaient administrés par les autorités scolaires des Premières

Nations. Sur les 360 personnes qui travaillaient dans les écoles de la Saskatchewan en 1994, 220 étaient d'ascendance autochtone — près des deux tiers de l'ensemble du personnel[illegible].

La plupart des Autochtones qui étaient embauchés par les pensionnats travaillaient comme cuisiniers, concierges et hommes à tout faire. En 1954, Mme Clair, femme d'origine crie qui avait fréquenté le pensionnat de Lac La Ronge, en Saskatchewan, travaillait au pensionnat de Carcross, au Yukon. Le surintendant l'a décrite dans ces mots : « une très bonne personne, vaillante et aimée de tous. Elle peut tirer le meilleur des enfants[illegible]. » Au pensionnat de Wabasca, en Alberta, Alphonse Alook était considéré comme un « pilier pour le directeur, surtout dernièrement. C'est un habile charpentier loyal à l'école. Le directeur recommande l'augmentation de son salaire[illegible]. » Quatre jeunes femmes autochtones, dont trois sœurs, ont été embauchées pour travailler au pensionnat de Fort George, au Québec, en 1953[illegible]. Un rapport produit au sujet des trois sœurs en 1956 indique : « Les sœurs Herodier font du bon travail. » Toutefois, elles n'étaient pas logées de la même façon que les membres du personnel non autochtones. Le même rapport poursuit en faisant remarquer qu'heureusement, les « filles autochtones ne voient pas d'objection à partager une chambre restreinte, sans quoi les logements réservés au personnel seraient insuffisants »[illegible].

D'anciens employés autochtones jugeaient qu'ils avaient apporté beaucoup aux élèves. Jeanne Rioux a fréquenté l'école d'Edmonton et a par la suite été superviseure à l'école d'Hobbema en Alberta, où elle s'est opposée à la façon dont le personnel imposait sa discipline aux enfants[illegible]. Mary Chapman a été pensionnaire et a par la suite travaillé dans les cuisines du pensionnat de l'île Kuper. Elle a convaincu la direction de servir aux élèves les mêmes repas qu'au personnel. Elle suivait cette règle : « Si l'école manque de rôti, les enfants ne manquent pas de rôti. Je ne leur sers pas de mortadelle. Je prends le rôti du personnel et je le donne aux enfants[illegible]. » Vitaline Elsie Jenner, qui avait fréquenté le pensionnat de Fort Chipewyan, en Alberta, et qui y avait été malheureuse, a travaillé comme surveillante des filles au pensionnat catholique romain Breynat Hall, à Fort Smith, dans les Territoires du Nord-Ouest. À sa surprise, elle a en grande partie aimé son expérience. Elle se souvient qu'un membre du personnel lui avait demandé quels sont les jeux qui, selon elle, intéresseraient les enfants et les aideraient à se sentir comme chez eux. « J'ai répondu : "Je suis certaine qu'au fond, ils veulent qu'on les prenne dans nos bras, comme j'aurais aimé qu'on le fasse quand j'étais au pensionnat. Parce que vous savez, ces enfants sont séparés de leurs parents[illegible]." »

D'anciens employés et des enfants d'anciens employés ont rappelé qu'une grande partie du débat sur l'histoire des pensionnats passait sous silence les bonnes intentions de nombreux employés ainsi que les réussites du système des pensionnats. Même s'ils demeurent convaincus que le réseau était sous-financé, ils ont aussi le sentiment qu'eux et leurs parents ont consacré une grande partie de leur vie à l'éducation et aux soins des enfants autochtones.

La plupart des membres du personnel des pensionnats n'ont pas fait carrière dans les pensionnats et n'y ont travaillé qu'un an ou deux avant de passer à autre chose. D'autres ont travaillé pendant des années dans des conditions qui étaient souvent très différentes de celles auxquelles ils étaient habitués, travaillaient pour un salaire très bas et vivaient dans des logements restreints et surpeuplés qu'ils partageaient parfois avec des collègues peu agréables. Ils ont passé leur vie à enseigner, à cuisiner, à faire du ménage, à cultiver la terre et à surveiller les enfants. Ces activités elles-mêmes étaient positives, et non négatives. La plupart des membres du personnel n'étaient pas responsables des politiques qui provoquaient

la séparation des enfants de leurs parents et qui faisaient en sorte qu'ils vivaient dans des installations inadéquates et sous-financées. En fait, beaucoup d'employés ont consacré une grande partie de leur temps et de leur énergie à tenter de rendre plus humain ce système dur et souvent destructeur. Si les pensionnats ont donné des résultats positifs, nous les devons à la résilience des enfants eux-mêmes et aux efforts de ces employés.

Accord et excuses

Au cours des années où le gouvernement fédéral met lentement fin au système des pensionnats indiens, les peuples autochtones des quatre coins du pays établissent des organisations régionales et nationales efficaces. Devant les tribunaux et les organes législatifs, ils militent pour que soient reconnus les droits des Autochtones, plus particulièrement le droit à l'autonomie gouvernementale. Ils forcent le gouvernement à renoncer à son livre blanc de 1969, qui vise à mettre un terme aux droits des Autochtones; ils font ajouter le règlement des revendications territoriales au programme national; ils veillent à ce que les droits des Autochtones soient enchâssés dans la Constitution; ils permettent la création d'un nouveau territoire au Canada — le territoire du Nunavut — où la majorité de la population est inuite. Ces avancées s'inscrivent dans un mouvement mondial pour défendre les droits des peuples indigènes. Les dirigeants autochtones du Canada jouent un rôle clé dans ce mouvement. Par exemple, ils jouent un rôle essentiel dans la création du Conseil mondial des peuples indigènes en 1975[illegible]. Le travail accompli par ce conseil jette les bases de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones de 2007[illegible].

À partir des années 1960, de nombreuses personnes au sein des différentes congrégations religieuses commencent à réévaluer le contexte historique plus général entourant les relations entretenues entre leur congrégation et les peuples autochtones, de même que le contexte historique particulier des pensionnats indiens. De nombreux organismes religieux appuient les campagnes menées par les Autochtones sur des questions telles que les terres et les droits issus des traités. Dans les années 1980, les congrégations religieuses commencent à présenter des excuses aux peuples autochtones. Les membres de l'Église Unie du Canada, qui sont parmi les premiers, en 1986, à adresser leurs excuses, dénoncent plus particulièrement les conséquences destructrices qu'a eues le travail missionnaire des Églises sur la culture autochtone[illegible]. L'ordre des oblats présente ses excuses en 1991 en ce qui concerne les pensionnats indiens[illegible]. Les anglicans, les presbytériens et les membres de l'Église Unie offrent leurs excuses en 1993, en 1994 et en 1998, respectivement, concernant plus particulièrement le rôle qu'ils ont joué dans l'administration des pensionnats indiens[illegible].

Les peuples autochtones commencent également à faire pression, à la fois individuellement et collectivement, pour que les personnes qui ont maltraité les élèves dans les pensionnats soient poursuivies en justice et que les anciens élèves soient dédommagés. En 1987, Nora Bernard, une ancienne élève du pensionnat de Shubenacadie, commence à interroger d'autres élèves survivants dans la cuisine de sa demeure à Truro, en Nouvelle-Écosse[illegible]. En 1995, elle crée la Shubenacadie Indian Residential School Survivors Association et commence l'inscription des survivants. Les efforts d'anciens élèves des pensionnats établis dans des endroits aussi éloignés que Fort Albany, en Ontario, Chesterfield Inlet, dans les Territoires du Nord-Ouest à l'époque, et

de Williams Lake, en Colombie-Britannique, donnent lieu à plusieurs enquêtes policières et à un nombre limité de poursuites et de condamnations. Leurs efforts mènent également à la création d'organismes locaux et nationaux formés d'anciens élèves des pensionnats. Phil Fontaine, alors le Grand Chef de l'Assemblée des chefs du Manitoba, fait ajouter la question au programme national en octobre 1990, lorsqu'il dénonce publiquement les mauvais traitements que ses camarades de classe et lui ont subis au pensionnat de Fort Alexander[illegible].

D'anciens élèves intentent également des poursuites contre le gouvernement fédéral et les congrégations religieuses en raison des traitements qu'ils ont subis dans les pensionnats. Bien qu'ils aient gain de cause dans un certain nombre de cas, les tribunaux ne sont pas prêts à leur accorder un dédommagement pour certains enjeux d'importance pour les peuples autochtones, tels que la perte de leur langue et de leur culture. En octobre 2001, les survivants des pensionnats indiens sont plus de 8 500 à avoir intenté des poursuites contre le gouvernement fédéral, les congrégations religieuses, les organismes connexes et, dans la mesure du possible, les personnes qui leur ont infligé ces mauvais traitements[illegible]. En 2005, on estime à plus de 18 000 le nombre de poursuites intentées[illegible]. Les anciens élèves commencent également à déposer des recours collectifs en vue d'obtenir un dédommagement. Bien que les tribunaux inférieurs leur refusent le droit de déposer de tels recours, la Cour d'appel de l'Ontario conclut, en 2004, qu'il faut autoriser l'un d'entre eux (connu comme l'« affaire Cloud »)[illegible]. Quelques mois plus tard, le gouvernement fédéral accepte d'engager des procédures en vue de négocier un règlement en réponse au nombre croissant de recours collectifs. La Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI) est établie en 2006 et est approuvée par les tribunaux l'année suivante. La CRRPI comprend cinq principaux éléments : 1) le Paiement d'expérience commune; 2) le Processus d'évaluation indépendant; 3) des mesures de soutien pour la Fondation autochtone de guérison; 4) un soutien pour la commémoration des pensionnats indiens; 5) la mise sur pied de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Grâce au Paiement d'expérience commune, les anciens élèves ont droit à un montant de 10 000 $ pour la première année où ils ont fréquenté un pensionnat et à un montant additionnel de 3 000 $ pour chacune des années (ou parties d'année) de fréquentation supplémentaires. Le Processus d'évaluation indépendant a pour but de statuer sur les réclamations des élèves qui ont subi des sévices physiques ou sexuels dans les pensionnats et de déterminer si un dédommagement doit leur être accordé. Des fonds sont également octroyés à la Fondation autochtone de guérison en vue de soutenir les initiatives qui portent sur les séquelles laissées par les pensionnats indiens. En vertu de la Convention de règlement, le gouvernement fédéral est tenu de financer des projets pour commémorer l'expérience des élèves dans les pensionnats indiens. La Commission de vérité et réconciliation du Canada a pour mandat de raconter aux Canadiens l'histoire des pensionnats indiens, de faire connaître les répercussions que ces écoles ont eues sur les peuples autochtones et de diriger un processus de réconciliation.

Suivant l'aval donné à la CRRPI par les tribunaux en 2007, le premier ministre Stephen Harper adresse à son tour, en juin 2008, des excuses aux élèves, au nom du Canada. Dans sa déclaration, le premier ministre reconnaît que le but premier de ces écoles était de soustraire les enfants à leur famille et à leur foyer afin de mieux les assimiler à la culture dominante. Harper fait la déclaration suivante : « Ces objectifs reposaient sur l'hypothèse que les cultures et les croyances spirituelles des Autochtones étaient inférieures. D'ailleurs, certains cherchaient, selon une expression devenue tristement célèbre, "à tuer l'Indien au sein de l'enfant". Aujourd'hui, nous

> [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

L[illegible]

[illegible]

[illegible]

d'ex-élèves qui ont été traités et punis comme des prisonniers dans les pensionnats indiens ont parfois abouti dans de véritables prisons.

La Commission reconnaît que toutes ces répercussions ne peuvent être attribuées uniquement aux pensionnats indiens. Cependant, elles sont clairement attribuables aux politiques autochtones du gouvernement fédéral au cours des 150 dernières années. Les pensionnats indiens, qui cherchaient à « refaire » chaque nouvelle génération d'enfants autochtones, étaient non seulement au centre de ces politiques, mais elles en étaient également l'emblème. Les croyances et les attitudes utilisées pour justifier la mise en place des pensionnats indiens ne sont pas chose du passé; elles continuent d'animer les politiques autochtones officielles d'aujourd'hui. La réconciliation exigera plus que des excuses pour les erreurs de ceux qui nous ont précédés. Elle nous oblige à reconnaître les façons dont les séquelles des pensionnats indiens continuent de défigurer la vie canadienne, et à abandonner les politiques et les approches qui servent actuellement à prolonger ces séquelles dévastatrices.

Bien-être des enfants

Le gouvernement fédéral et les Églises croyaient que les pratiques parentales, la langue et la culture des Autochtones étaient dommageables pour les enfants autochtones. Par conséquent, un objectif central des pensionnats indiens était de séparer les enfants autochtones de leurs parents et de leur communauté, afin de les « civiliser » et de les convertir au christianisme. Pendant des générations, les enfants ont été séparés de leur famille. Les pensionnats indiens étaient, de nombreuses façons, davantage un système de protection de l'enfance qu'un système d'éducation. Une enquête menée en 1953 suggère que sur les 10 112 élèves qui se trouvaient dans des pensionnats, 4 313 étaient soit des orphelins ou provenaient de ce qui était décrit comme des « foyers brisés »[7]. À partir des années 1940, les pensionnats ont de plus en plus servi comme orphelinats et installations de protection de l'enfance. En 1960, le gouvernement fédéral estimait que 50 % des enfants dans les pensionnats indiens y étaient pour des raisons de protection de l'enfance[8].

Les écoles visaient à rompre les liens entre les enfants autochtones et leurs parents. Elles n'y sont que trop bien parvenues. Les liens avec la famille ont été brisés de manière permanente. Les enfants exposés à une discipline très stricte et réglementée dans les pensionnats ont souvent trouvé difficile de devenir des parents aimants. La mère de Carolyn Paul-Dimitracopoulos a été placée au pensionnat de Shubenacadie, en Nouvelle-Écosse à un très jeune âge. Elle a déclaré à la Commission que le fait de le savoir l'a aidée à comprendre « comment on a grandi, parce que ma mère ne montrait pas vraiment d'amour quand on était petits. Elle, quand je me faisais mal ou que je pleurais, elle n'était jamais là pour nous consoler ou nous tenir dans ses bras. Quand je me faisais mal, elle ne me prenait jamais dans ses bras pour me consoler en disant que tout irait bien. Je ne comprenais pas

pourquoi[4]. » Alma Scott de Winnipeg a déclaré à la Commission que « comme résultat direct de ces pensionnats, je suis une mère dysfonctionnelle… J'ai passé des années de ma vie accrochée à la bouteille, dans une dépendance où je ne voulais sentir aucune émotion, je me gardais engourdie avec la drogue et l'alcool… C'est comme ça que j'ai élevé mes enfants, c'est ce que mes enfants ont vu, et c'est ce que moi j'ai vu[5]. »

La chef Norma Kassi d'Old Crow a énoncé une vérité puissante lorsqu'elle a déclaré dans le cadre de l'événement national du Nord de la CVR à Inuvik en 2011 : « Les portes des pensionnats indiens sont fermées, mais les foyers d'accueil existent encore et nos enfants nous sont encore enlevés[6]. » La fermeture des pensionnats, qui a commencé dans les années 1960, a été accompagnée par le début de ce qui est devenu connu comme la « rafle des années 1960 », soit une vaste prise en charge d'enfants autochtones par les autorités chargées de la protection de l'enfance.

Des organismes de protection de l'enfance de partout au Canada ont retiré des milliers d'enfants autochtones de la garde de leur famille et de leurs communautés, et ils les ont placés dans des foyers non autochtones avec très peu d'égard pour le besoin de préserver leur culture et leur identité. Les enfants ont été placés dans différents foyers au pays, aux États-Unis et même à l'étranger. Cette pratique a perduré bien au-delà des années 1960, au moins jusqu'au milieu ou la fin des années 1980[7]. En 1980, 4,6 % de tous les enfants des Premières Nations étaient pris en charge; pour la population en général, le pourcentage était de 0,96 %[8]. Depuis, il n'y a eu que très peu d'amélioration : une étude de Statistique Canada effectuée en 2011 indique que 14 225 ou 3,6 % de tous les enfants des Premières Nations âgés de 14 ans et moins étaient pris en charge, comparativement à 15 345 ou 0,3 % des enfants non autochtones[9]. Les conséquences néfastes des pensionnats indiens, combinées aux attitudes préjudiciables à l'égard des aptitudes parentales des Autochtones et une tendance à voir la pauvreté des Autochtones comme un symptôme de négligence, ont contribué à ces taux tout à fait disproportionnés de prise en charge des enfants des familles autochtones.

Comme c'était le cas il y a 100 ans, des enfants autochtones sont séparés de leurs familles et de leur communauté, et ils sont pris en charge par des organismes. Comme les pensionnats, les organismes de protection de l'enfance sont sous-financés, et les placements sont souvent inappropriés d'un point de vue culturel et, de manière tragique, simplement non sécuritaires. Le réseau de protection de l'enfance est le système des pensionnats indiens de notre époque.

Éducation

À titre de système d'éducation, le réseau des pensionnats indiens a échoué. Les personnes qui administraient le réseau, et un bon nombre de ses enseignants considéraient que les enfants autochtones n'étaient pas aptes à autre chose qu'une éducation élémentaire,

rudimentaire ou une formation sur les métiers. Par exemple, le manuel du personnel du pensionnat presbytérien de Kenora dans les années 1940 concluait qu'à leur départ de l'école, la plupart des élèves « retournent dans les réserves indiennes d'où ils proviennent ». On s'attendait à ce que seule « une très petite proportion des élèves » poursuive ses études au secondaire. Compte tenu de cet avenir, on conseillait aux membres du personnel que « la meilleure préparation que nous pouvons leur donner est de leur montrer la façon chrétienne de vivre »[10]. L'accent sur une éducation de niveau élémentaire et une formation religieuse équivalait à une prophétie qui se réalise. La plupart des élèves quittaient le pensionnat sans aucune préparation pour réussir sur le marché économique ou pour poursuivre des activités plus traditionnelles, comme la chasse et la pêche.

L'un des éléments les plus radicaux et dévastateurs des séquelles des pensionnats a été l'incidence de ces derniers sur la réussite scolaire et économique des Autochtones. Le manque de modèles et de mentors, les fonds insuffisants pour les pensionnats, les enseignants inadéquats et un programme inapproprié pour une langue étrangère ont contribué aux taux de réussite si faibles. La Commission a entendu de nombreux exemples d'élèves qui ont été dans ces pensionnats pendant huit ans ou plus, et qui les ont quittés avec rien de plus qu'une scolarité équivalente à une troisième année, et parfois même sans savoir lire. Selon les rapports annuels du ministère des Affaires indiennes, dans le début des années 1960, seulement la moitié des élèves inscrits ont atteint un niveau de sixième année[11].

De piètres réussites scolaires ont mené à du chômage ou un sous-emploi chronique, à la pauvreté, à des logements médiocres, à la dépendance aux drogues ou à l'alcool, à la violence familiale et à une mauvaise santé dont les anciens élèves des pensionnats ont souffert dans leur vie adulte.

L'échec du gouvernement pour satisfaire les besoins en éducation des enfants autochtones se poursuit encore aujourd'hui. Le financement du gouvernement est à la fois inadéquat et inéquitablement distribué. Les taux de réussite scolaire continuent d'être médiocres. Même si les taux d'obtention du diplôme d'études secondaires ont augmenté pour l'ensemble des Autochtones depuis la fermeture des pensionnats indiens, il existe encore des différences considérables en comparaison avec la population non autochtone. Par exemple, selon le Recensement de 2011, 29 % des Autochtones en âge de travailler n'ont pas obtenu un diplôme d'études secondaires, par rapport à seulement 12 % chez leurs homologues non autochtones[12].

La faible réussite scolaire des enfants des survivants a gravement limité leur potentiel en matière d'emploi et de revenu, comme ce fut le cas pour leurs parents. Les Autochtones ont un revenu médian plus faible après impôt, et auront plus tendance à devoir faire face au chômage et à devoir demander de l'assurance-emploi et des prestations d'assurance sociale[13]. Ces statistiques sont vraies pour tous les groupes autochtones. Par exemple, le taux de chômage pour ceux qui vivent dans des réserves était de 60 % en 2006[14]. Pour cette même année, le taux de chômage des Inuits était de 19 %[15]. En 2009, le taux de chômage

des Métis pour les personnes âgées de 25 à 54 ans était de 9,4 %, alors que le taux pour les personnes non autochtones était de 7,0 %[16].

Les Autochtones ont également des revenus bien en deçà de ceux des non Autochtones. En 2006, le revenu médian pour les Autochtones était 30 % plus bas que celui des travailleurs non autochtones[17]. L'écart se rétrécit lorsque les Autochtones ont un diplôme universitaire (ce qui est le cas à un taux beaucoup plus bas)[18]. Le taux de pauvreté pour les enfants autochtones est également aussi très élevé — 40 %, par rapport à 17 % pour l'ensemble des enfants au Canada[19]. L'écart de revenu est omniprésent : les travailleurs canadiens non autochtones gagnent plus que les travailleurs autochtones, peu importe que ces derniers travaillent dans les réserves ou hors réserves, ou dans des régions urbaines, rurales ou éloignées[20]. La pauvreté et les problèmes sociaux connexes qui affligent de nombreuses collectivités autochtones peuvent être reliés aux carences du régime des pensionnats indiens. Surmonter ces séquelles exigera un système d'éducation autochtone qui satisfait les besoins des élèves autochtones et qui respecte les parents, les familles et les cultures autochtones.

Langue et culture

En 1994, dans une étude sur les répercussions des pensionnats indiens, l'Assemblée des Premières Nations a souligné que :

> [...] la langue est nécessaire pour définir et maintenir une vision du monde. Pour cette raison, quelques aînés des Premières Nations diront encore aujourd'hui que de connaître ou d'apprendre la langue maternelle autochtone est la base pour toute compréhension approfondie de la façon de vivre des Premières Nations et pour être une personne membre des Premières Nations. Pour eux, un monde des Premières Nations n'est tout simplement pas possible sans sa propre langue. Pour eux, les répercussions des pensionnats qui ont réduit leur langue au silence sont la même chose que les pensionnats qui ont réduit leur monde au silence[21].

Les pensionnats indiens ont été une tentative systématique et parrainée par le gouvernement de détruire les cultures et les langues autochtones, et d'assimiler les Autochtones afin qu'ils n'existent plus comme peuples distincts. L'anglais — et à un moindre degré le français — étaient les seules langues d'enseignement permises dans la plupart des pensionnats indiens.

Les élèves étaient punis — souvent sévèrement — s'ils parlaient dans leur propre langue. Michael Sillett, un ancien élève du pensionnat de North West River à Terre-Neuve-et-Labrador, a déclaré à la Commission : « Les enfants dans le dortoir n'avaient pas le droit de parler leur langue maternelle. Je me souviens de plusieurs fois où d'autres enfants ont été giflés et se sont fait laver la bouche parce qu'ils avaient parlé dans leur langue maternelle; que ce soit l'inuktitut ou l'innu-aimun. Les pensionnaires se

faisaient réprimander simplement parce qu'ils étaient Autochtones[22]. » Jusque dans les années 1970, les élèves des écoles dans le Nord-Ouest de l'Ontario ne pouvaient pas parler leur langue en présence de membres du personnel qui ne pouvaient pas comprendre cette langue[23]. Conrad Burns, dont le père a été à l'école de Prince Albert, a nommé cette politique pour ce qu'elle était : « C'était un génocide culturel. Des personnes étaient battues en raison de leur langue, des personnes étaient battues parce qu'elles... vivaient à leur façon[24]. »

En dévalorisant la culture autochtone, les écoles creusaient un fossé entre les enfants et leurs parents. Mary Courchene se rappelle que dans les années 1940, à l'école Fort Alexander au Manitoba, on lui a enseigné que « mon peuple était un peuple de bons à rien. Voici ce qu'on nous disait tous les jours : "Vous les sauvages. Vos ancêtres étaient des bons à rien. Qu'est-ce qu'ils ont fait quand ils, vos, vos, vos gens, vos ancêtres, vous savez, qu'est-ce qu'ils avaient l'habitude de faire? Ils avaient l'habitude, ils vénéraient les arbres, et ils, ils vénéraient les animaux." »

Elle a fini par avoir tellement honte d'être Autochtone que, lorsqu'elle est revenue chez elle un été, elle a regardé ses parents et a conclu qu'elle les haïssait.

> Je détestais tout à fait mes propres parents. Pas parce que je croyais qu'ils m'avaient abandonnée; je détestais leurs visages bruns. Je les détestais parce qu'ils étaient des Indiens; ils étaient Indiens. Et voilà, vous savez, d'où je venais. Alors, je, j'ai regardé mon père et je l'ai défié, et lui, et j'ai dit « À partir de maintenant nous ne parlerons que l'anglais dans cette maison ».

Les yeux de son père se sont remplis de larmes. Puis il a regardé sa femme et a dit, en otchipwe : « Je suppose que nous ne parlerons plus jamais à cette petite fille. Je ne la connais pas[25]. » Dans d'autres cas, selon leurs expériences dans les pensionnats, les parents décidaient de ne parler qu'en anglais devant leurs enfants[26].

Les dommages ont touché les générations suivantes, alors que les anciens élèves se trouvaient incapables d'enseigner leur langue ou leurs coutumes culturelles à leurs propres enfants, ou ne voulaient pas le faire. Par conséquent, un bon nombre des quelque 90 langues autochtones qui ont survécu au Canada sont maintenant en grand danger de disparaître. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) affirme que 70 % des langues autochtones au Canada sont en voie de disparition[27]. Dans le Recensement de 2011, 14,5 % des Autochtones ont déclaré que la première langue qu'ils ont apprise était une langue autochtone[28]. Dans le recensement précédent, de 2006, 18 % des personnes qui se sont identifiées comme Autochtones ont déclaré une langue autochtone comme la première langue qu'elles ont apprise et, dix ans plus tôt, dans le Recensement de 1996, la proportion était de 26 %. Il existe cependant des variations parmi les Autochtones. Près des deux tiers des Inuits parlent leur langue, comparativement à 22,4 % des Premières Nations, et seulement 2,5 % des Métis[29]. Si la préservation des langues autochtones ne devient pas une priorité tant pour

les gouvernements que pour les communautés autochtones, ce que les pensionnats n'ont pas réussi à accomplir se réalisera par un processus de négligence systématique.

Santé

Les pensionnats indiens ont mis en danger la santé et le bien-être des enfants qui les ont fréquentés. De nombreux élèves ont succombé à des maladies infectieuses, particulièrement la tuberculose, dans des pourcentages beaucoup plus importants que chez les enfants non autochtones[30]. Les enfants qui avaient été mal nourris et élevés dans les conditions non hygiéniques caractéristiques de la plupart des pensionnats sont devenus susceptibles d'avoir une myriade de problèmes de santé à l'âge adulte. Nombre d'entre eux sont morts plus tard de la tuberculose, qu'ils avaient contractée dans les pensionnats[31].

Les agressions sexuelles et physiques, ainsi que la séparation des familles et des communautés, ont laissé un traumatisme durable chez de nombreux autres élèves. Katherine Copenace, qui a fréquenté l'école catholique romaine à Kenora, a parlé de ses difficultés à la Commission : « Lorsque j'ai vieilli, j'avais des pensées suicidaires, et d'automutilation, ce que j'ai fait. Je me coupais sur les bras, sur le corps et je me suis détruite avec de l'alcool, que le gouvernement m'a fait connaître, bien sûr[32]. »

Dans de nombreux cas, d'anciens élèves ne trouvaient pas d'autre solution à l'autodestruction[33]. Les effets de ces traumatismes étaient souvent transmis aux enfants des survivants des pensionnats indiens, et parfois même à leurs petits-enfants.

En faisant le point sur la santé des Premières Nations en 1905, le docteur Peter Bryce, médecin hygiéniste en chef des Affaires indiennes écrivait que « la mortalité est absolument anormale puisqu'elle s'élève en moyenne à 34,70 par 1 000 »[34]. Cent dix ans plus tard, il continue d'y avoir des écarts troublants dans les résultats dans le domaine de la santé entre les Canadiens autochtones et les Canadiens non autochtones. Par exemple :

- Le taux de mortalité infantile pour les enfants des Premières Nations et Inuits est de 1,7 à 4 fois celui des enfants non autochtones[35].
- De 2004 à 2008, le « taux de mortalité fondé sur l'âge » pour les personnes d'un à dix-neuf ans dans les territoires inuits était de 188,0 décès par 100 000 personnes-années à risque, comparativement à 35,3 décès par 100 000 dans le reste du Canada[36].
- Presque le double des personnes des Premières Nations âgées de 45 ans et plus est atteint du diabète, comparativement à la population non autochtone[37].
- Les membres des Premières Nations tendent six fois plus que la population générale à mourir de causes liées à l'alcool, et trois fois plus à un décès provoqué par des drogues[38].

Le taux général de suicide parmi les communautés des Premières Nations est d'environ deux fois celui de l'ensemble de la population canadienne. Pour les Inuits, le taux est

encore plus élevé : de 6 à 11 fois celui de la population en général. Les jeunes autochtones âgés de 10 à 29 ans qui vivent dans les réserves sont de cinq à six fois plus susceptibles de mourir par suicide que les jeunes non autochtones[39].

Les disparités dans le domaine de la santé d'une telle amplitude ont des racines sociales. Elles sont une preuve flagrante des politiques fédérales qui ont séparé les Autochtones de leurs terres et de leurs moyens d'existence traditionnels, les confinant dans des logements étriqués et inappropriés dans les réserves qui n'avaient pas les services sanitaires de base. C'est dans ces collectivités que les pensionnats indiens recrutaient leurs élèves, et c'est vers ces collectivités que les élèves revenaient avec une santé encore plus affaiblie.

Justice

Les pensionnats indiens ont infligé des injustices profondes aux Autochtones. Les parents autochtones étaient forcés, par une grande pression exercée par la police, de confier leurs enfants aux écoles. Les enfants étaient enlevés de leur communauté pour aller vivre dans des établissements de garde qui faisaient peur et qui ressemblaient à des prisons. Les enfants qui vivaient dans les pensionnats étaient traités comme des criminels, et pourtant c'était eux qui courraient le risque d'être agressés physiquement et sexuellement.

Le système juridique canadien n'a pas rendu justice aux survivants qui ont subi des abus. Lorsque le système a en fin de compte commencé à réagir aux abus, vers la fin des années 1980, il l'a fait de manière non appropriée et souvent en victimisant de nouveau ces mêmes survivants. La Commission n'a réussi à trouver que moins de cinquante condamnations découlant des abus dans les pensionnats indiens. Ceci ne représente qu'une petite fraction des plus de 38 000 plaintes de violence sexuelle et physique grave qui ont été présentées dans le cadre du processus d'évaluation indépendant qui a été établi pour évaluer les plaintes d'abus dans les pensionnats indiens et indemniser les victimes[40].

L'expérience des pensionnats est de nombreuses façons la souche du fort taux d'incarcération des Autochtones, qui se poursuit encore de nos jours. Pour Daniel Andre, la route de Grollier Hall à Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest, menait inévitablement à la prison.

> Je savais que j'avais besoin d'aide pour me débarrasser de ce qui était arrivé au pensionnat. C'est comme, partout où j'allais, tout ce que je faisais, tous les emplois que j'avais, toutes les villes où j'habitais et toutes les personnes que je rencontrais me ramenaient toujours à ma vie au pensionnat, à être humilié, et battu, et ridiculisé, et me faire dire que je ne suis qu'un déchet, que je n'étais pas assez bon, que j'étais, comme un chien... Alors l'une des choses les plus effrayantes d'être en prison est d'être humilié devant tout le monde, de faire rire de moi, ce qu'ils font souvent parce

> qu'ils sont seulement, en fait, ils sont comme ils sont. Et un bon nombre d'entre eux, ils savent que c'est la loi du plus fort. Et c'est comme, si vous montrez des signes de faiblesse, ils vous prendront encore plus comme cible... je devais, je devais survivre. Je devais être assez fort pour survivre. J'ai dû me bâtir un système dans lequel je suis devenu un salaud. Je suis devenu une mauvaise personne. Je suis devenu un trou du cul. Mais j'ai survécu, et j'ai appris toutes ces choses pour survivre.

L'histoire de Daniel Andre n'est que trop fréquente. Traumatisés par leurs expériences au pensionnat, de nombreux élèves ont développé des dépendances et ont fait partie du nombre disproportionné d'Autochtones qui sont entrés en conflit avec la loi.

Lorsque des Autochtones sont arrêtés, poursuivis et déclarés coupables, il est plus probable qu'ils seront condamnés à des peines d'emprisonnement que les non Autochtones. Cette surreprésentation continue d'augmenter. En 1995-1996, les Autochtones représentaient 16 % de l'ensemble des personnes condamnées à une peine d'emprisonnement. En 2011-2012, cette proportion avait augmenté à 28 % de toutes les admissions en détention après condamnation, même si les Autochtones ne représentaient que 4 % de la population canadienne adulte. La surincarcération des femmes est encore plus disproportionnée : en 2011-2012, 43 % des femmes incarcérées à la suite d'une condamnation étaient des Autochtones. Chez les jeunes, les filles autochtones représentent 49 % des filles placées en détention, et les garçons autochtones représentent 36 % de jeunes garçons admis en détention.

Il existe un autre lien entre l'alcoolisme et la toxicomanie qui ont affligé de nombreux survivants des pensionnats, d'une part, et la surincarcération des Autochtones, d'autre part. Des études au Canada et aux États-Unis suggèrent que de 15 % à 20 % des prisonniers souffrent d'un trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF). Il s'agit de lésions cérébrales permanentes causées lorsque la femme consomme de l'alcool pendant sa grossesse, ce qui affecte le fœtus. Les incapacités liées au TSAF comprennent des troubles de la mémoire, des problèmes de jugement et de raisonnement abstraits, et une piètre fonction d'adaptation. Une récente étude canadienne indique que les contrevenants atteints du TSAF ont de plus forts taux d'activité criminelle que ceux qui n'ont pas le TSAF, notamment plus de condamnations comme mineurs et comme adultes. Le processus pour diagnostiquer le TSAF peut être long et coûteux, et le manque de diagnostic confirmé peut entraîner une incarcération injuste d'Autochtones qui vivent avec une incapacité. Dans ce sens, les traumatismes des pensionnats indiens sont littéralement transmis d'une génération à une autre.

En plus d'être plus susceptibles de devenir des contrevenants dans le système juridique, les Autochtones ont 58 % plus de risques de devenir des victimes de crime. Les femmes autochtones déclarent être victimes d'un crime violent à un taux près de trois fois supérieur aux femmes non autochtones — 13 % des femmes autochtones ont déclaré avoir été victimes d'un crime violent en 2009. L'aspect le plus troublant de cette victimisation est l'extraordinaire nombre de femmes et de filles autochtones qui ont été tuées ou qui

sont portées disparues. Un rapport de 2014 de la Gendarmerie royale du Canada indique que de 1980 à 2012, 1 017 femmes et filles autochtones ont été tuées et que 164 étaient portées disparues. Parmi ces cas, 225 demeurent non résolus.

Le Canada a reconnu certains aspects des séquelles et des dommages permanents des pensionnats indiens. La Cour suprême a reconnu que les séquelles des pensionnats devraient être prises en compte dans la condamnation des contrevenants autochtones. Même s'il s'agit de mesures importantes, ces mesures ne sont pas suffisantes pour régler le problème de la grande disproportion dans l'incarcération des Autochtones, qui continue de croître, en partie en raison d'un financement insuffisant et d'un manque de soutien pour des solutions de remplacement à l'incarcération culturellement appropriées. Le nombre des organismes de protection de l'enfance autochtones a augmenté, mais la prise en charge disproportionnée d'enfants autochtones continue aussi de croître, en partie en raison d'un manque de financement adéquat pour des formes de soutien culturellement appropriées qui permettent aux enfants de demeurer dans leurs propres familles de manière sécuritaire.

Un bon nombre des dommages à la personne et à la communauté n'ont pas été réparés, même après le règlement négocié hors cours dans le litige lié aux pensionnats indiens en 2006, et les excuses du Canada en 2008. D'ailleurs, certains dommages infligés par les pensionnats aux familles, aux langues, à l'éducation et à la santé des Autochtones peuvent être perpétués et même aggravés en raison des politiques gouvernementales. De nouvelles politiques peuvent être fondées sur un manque de compréhension, un peu comme ce qui a initialement motivé la mise en place des pensionnats indiens. Par exemple, les politiques sur la santé et le bien-être de l'enfance peuvent ne pas tenir compte de l'importance de la communauté dans l'éducation des enfants. Nous devons tirer des leçons de l'échec des pensionnats afin de nous assurer que ces erreurs sont du passé et ne se répètent pas à l'avenir.

Comprendre et corriger les séquelles des pensionnats indiens sera avantageux pour toute la population canadienne. Les gouvernements au Canada dépensent des milliards de dollars chaque année pour réagir aux symptômes du traumatisme intergénérationnel des pensionnats indiens. Une grande partie de cet argent est dépensé dans des interventions d'urgence liées au bien-être de l'enfance, à la violence familiale, aux troubles de santé et au crime. Malgré de réels efforts de réforme, la surreprésentation importante des jeunes autochtones en placement familial, et parmi les malades, les blessés et les personnes incarcérées, ne cesse de croître. La Commission est convaincue qu'une réconciliation sincère ne sera pas possible tant que les séquelles dans leur ensemble des pensionnats indiens ne seront pas comprises et traitées.

La réconciliation

[illegible]

> [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

> [illegible]

[illegible]

> [illegible]

> [illegible]

[illegible]

> [illegible]

[illegible]

[illegible]

> [illegible]

> [illegible]

[illegible]

[illegible]

> [illegible]

[illegible]

[illegible]

guérison ne peut survenir et il ne peut y avoir de réconciliation véritable entre les peuples autochtones et non autochtones au Canada. Lors du forum des gardiens du savoir en juin 2014, l'aîné Dave Courchene nous a posé une question essentielle : « Lorsque vous parlez de vérité, vous parlez de la vérité de qui[illegible] ? »

La réponse de la Commission à la question de l'aîné Dave Courchene est que par *vérité*, nous entendons non seulement la vérité révélée dans les documents du gouvernement et des pensionnats indiens administrés par les Églises, mais aussi la vérité des expériences vécues, telles qu'elles nous sont racontées par les survivants et d'autres personnes dans leurs déclarations à la Commission. Ensemble, ces témoignages publics constituent un nouveau dossier oral historique qui est fondé sur les traditions juridiques autochtones et la pratique autochtone des témoignages[illegible]. En se rassemblant dans les divers événements nationaux et audiences communautaires de la CVR, les participants ont pu partager leurs expériences de dévoilement de la vérité et ont offert des expressions de réconciliation.

Au cours de son travail, la Commission a introduit un cercle croissant de témoins honoraires de la CVR. Leur rôle a été d'être les témoins officiels des témoignages des survivants et de leurs familles, d'anciens membres du personnel des écoles et de leurs descendants, des représentants du gouvernement et des Églises, et de toute autre personne dont la vie a été touchée par les pensionnats indiens. Au-delà du travail de la CVR, les témoins honoraires se sont engagés dans le travail continu de réconciliation entre les peuples autochtones et non autochtones. Nous avons également incité tous les participants aux événements nationaux et aux audiences communautaires de la CVR à se voir eux-mêmes comme des témoins, avec une obligation de trouver des façons de concrétiser la réconciliation et d'en faire une réalité dans leurs vies, leurs collectivités et leurs milieux de travail.

Comme l'a expliqué l'aîné Jim Dumont au forum des gardiens du savoir en juin 2014, « dans le raisonnement ojibwé, dire la vérité consiste en fait à parler avec son cœur »[illegible]. Dans le cadre de l'audience communautaire à la Première Nation de Key, en Saskatchewan, en 2012, le survivant Wilfred Whitehawk nous a dit qu'il était content d'avoir révélé les abus qu'il a subis.

> Je ne le regrette pas parce que cela m'a appris quelque chose. Cela m'a appris à parler de la vérité, de moi, d'être honnête sur qui je suis... Je suis fier de ce que je suis aujourd'hui. Cela m'a pris beaucoup de temps, mais j'y suis. Et ce que j'ai, mes valeurs et mes systèmes de croyances sont à moi, et personne ne peut m'imposer les siens. Plus personne ne profitera de moi maintenant, que ce soit un homme ou une femme, le gouvernement ou la GRC, parce que j'ai aujourd'hui une voix. Je peux parler pour moi et personne ne peut m'enlever cela[illegible].

La survivante et fille de survivants Vitaline Elsie Jenner a déclaré : « Je suis assez heureuse de pouvoir partager mon histoire... Je veux que les Canadiens entendent, écoutent, parce que c'est la vérité... Je veux aussi que mes petits-enfants apprennent, apprennent de moi que, oui, c'est arrivé[illegible]. »

Un autre descendant de survivants, Daniel Elliot, a déclaré à la Commission :

> Je crois que tous les Canadiens doivent s'arrêter et regarder, et ne pas détourner le regard. Oui, c'est gênant, oui, c'est une partie honteuse de notre histoire. Nous ne voulons pas le savoir. Ce que je veux voir de la Commission, c'est qu'on réécrive les livres d'histoire afin que les autres générations comprennent et n'aient pas à vivre ce que nous vivons aujourd'hui, comme si ce n'était jamais arrivé[16].

Le président du Ralliement national des Métis, Clement Chartier, a parlé à la Commission de l'importance de la vérité pour la justice et la réconciliation. Lors de l'événement national en Saskatchewan, il a déclaré :

> La vérité est importante. Alors, je vais essayer d'aborder la vérité, et la réconciliation également. La vérité, c'est que la Nation métisse, représentée par le Ralliement national des Métis, n'est pas une partie aux termes de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens… Et la vérité, c'est que l'exclusion de la Nation métisse ou des Métis comme peuple se reflète dans l'ensemble de cette période, non seulement pour la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, mais également dans les excuses présentées par le Canada…
>
> Nous sommes, cependant, les produits… des mêmes politiques d'assimilation que le gouvernement fédéral a imposées aux enfants indiens des traités. Il devrait donc y avoir une certaine solution… Les pensionnats pour Métis sont exclus. Et nous devons nous assurer que tous en soient conscients, et nous espérons que quelque part à l'avenir, vous nous aiderez à défendre notre point, et faire en sorte, vous savez, que les gouvernements, ou qui que ce soit qui est responsable, acceptent la responsabilité et qu'on puisse aller de l'avant sur une voie vers la réconciliation, parce que la réconciliation devrait être pour tous les peuples autochtones, et non pas seulement pour certains peuples autochtones[17].

Dans le cadre de l'événement national de la Colombie-Britannique, l'ancien lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, l'honorable Steven Point, a déclaré :

> Un si grand nombre d'entre vous avez dit, un si grand nombre de témoins sont venus et ont dit aujourd'hui : « Je ne peux pas pardonner. Je ne suis pas prêt à pardonner. » Et je me suis demandé pourquoi. La réconciliation comprend le fait d'entendre la vérité, c'est sûr. Elle comprend aussi le fait de reconnaître cette vérité. Reconnaître que ce que vous avez dit est la vérité. Accepter la responsabilité pour votre douleur et remettre ces enfants là où ils auraient dû être, s'ils n'avaient pas été retirés de leurs foyers…
>
> Quels sont les blocages pour la réconciliation? La pauvreté continue dans nos communautés et le fait que le gouvernement ne reconnaît pas que « Oui, la terre nous appartient ». Cessez la destruction de nos territoires et, pour l'amour du ciel, cessez les décès d'un si grand nombre de nos femmes sur les autoroutes de ce pays… Je vais continuer de parler de réconciliation, mais tout aussi important, je vais

> favoriser la guérison de nos propres gens, afin que nos enfants puissent éviter cette douleur, puissent éviter cette destruction, et que nous puissions enfin prendre la place qui nous revient de droit dans ce « Notre Canada »[18].

Lorsque d'anciens membres du personnel des pensionnats ont participé aux événements publics de la CVR, certains croyaient qu'il était surtout important d'entendre directement les survivants, même si leurs propres points de vue et leurs souvenirs peuvent être différents de ceux des survivants. Lors d'une audience communautaire à Thunder Bay, en Ontario, Merle Nisley, qui a travaillé au pensionnat de Poplar Hill au début des années 1970, a déclaré :

> Je crois qu'il serait utile pour les personnes qui ont connu les pensionnats indiens d'entendre personnellement les histoires. Et je crois aussi que ce serait utile, lorsque cela est approprié… [pour] les anciens élèves qui sont sur la voie de la guérison… d'entendre quelques-unes de nos histoires, ou d'entendre quelques-uns de nos points de vue. Mais je sais que c'est une chose très difficile à faire… Sûrement, ceci n'est pas le bon moment pour essayer de demander à tous les anciens élèves de s'asseoir et d'écouter la logique des anciens membres du personnel, parce qu'il y a trop d'émotions dans cela… et il y a trop peu de confiance… on ne peut faire ce genre de choses quand les niveaux de confiance sont faibles. Alors, je pense que vraiment, une chose très importante pour les anciens membres du personnel est d'écouter les histoires et d'être assez courageux pour se contenter de les écouter… Là où des torts ont été faits, où des abus sont survenus, où les punitions étaient extrêmes, et partout où des agressions sexuelles sont survenues, nous devons quelque part avoir le courage de nous asseoir et d'en parler, et de nous excuser. Je ne sais pas comment cela arrivera[19].

Les réflexions de Merle Nisley soulignent l'une des plus grandes difficultés de la Commission pour essayer de créer un espace pour un dialogue respectueux entre les anciens élèves et les anciens membres du personnel des pensionnats. Bien que dans la plupart des cas, cela ait été possible, dans d'autres cas, les survivants et les membres de leurs familles ont trouvé très difficile d'écouter les anciens membres du personnel, surtout s'ils percevaient que la personne qui parlait semblait défendre les écoles.

Lors de l'événement régional de Victoria de la CVR, le frère Tom Cavanaugh, supérieur de district des oblats de Marie Immaculée de la Colombie-Britannique et du Yukon, a parlé de l'époque où il était superviseur au pensionnat Christie.

> Ce que j'ai vécu au cours des six années où j'ai été au pensionnat Christie, c'est un personnel, tant autochtone et que non autochtone, travaillant ensemble pour fournir, le plus possible, un milieu aimant et sécuritaire pour les enfants qui fréquentaient le pensionnat Christie. Était-ce une situation parfaite? Non, ce n'était pas une situation parfaite… mais une situation parfaite ne semblait pas exister à ce moment-là, ni aucune autre solution pour fournir une bonne éducation à de si nombreux enfants qui vivaient dans des collectivités relativement petites et isolées.

Les survivants et les membres de leurs familles qui étaient présents à l'audience ont parlé, en disant : « La vérité, dites la vérité. » Le frère Cavanaugh a répondu : « Si vous m'en donnez la chance, je vais dire la vérité. » Lorsque le président de la CVR, le juge Murray Sinclair, est intervenu pour demander aux participants de laisser le frère Cavanaugh terminer sa déclaration, ce dernier a poursuivi sa déclaration sans autre interruption. Visiblement ébranlé, il a poursuivi pour reconnaître que des enfants avaient aussi subi des abus, et il a condamné ces gestes, en exprimant son chagrin et ses regrets pour cet abus de confiance.

> Je peux honnêtement dire que nos hommes ont mal en raison du scandale des abus et du fossé que cela a creusé entre les Premières Nations et les représentants de l'Église. Bon nombre de nos hommes qui travaillent encore avec les Premières Nations ont participé à diverses séances de vérité et de réconciliation, ainsi qu'à des séances Returning to Spirit, en espérant contribuer à une certaine guérison pour toutes les personnes concernées. Les oblats souhaitent une guérison pour toutes les personnes qui ont subi des abus, et pour toutes celles qui ont été touchées par l'abus de confiance du passé. C'est notre espoir qu'ensemble, nous puissions continuer à édifier une société meilleure[20].

Plus tard ce même jour, Ina Seitcher, qui a fréquenté le pensionnat Christie, a dressé un portrait du pensionnat très différent de celui décrit par le frère Cavanaugh.

> Je suis allée au pensionnat Christie. Ce matin, j'ai entendu un prêtre qui parlait de son pensionnat Christie. Je veux lui parler [de] mon pensionnat Christie. J'y suis allée pendant dix mois. Dix mois qui ont eu des répercussions sur ma vie pendant cinquante ans. Je commence tout juste mon parcours de guérison… Je dois faire ceci, je dois parler. Je dois parler pour ma mère et mon père qui sont allés dans des pensionnats, pour mes tantes, mes oncles, tous ceux qui ne sont plus ici… Toute la douleur des nôtres, la souffrance, la colère… Ce prêtre qui a dit comment le pensionnat Christie était un milieu aimant — ce n'était pas le cas. Ce prêtre qui était probablement dans son bureau et qui ne savait pas ce qui se passait dans les dortoirs ou dans la salle à manger… Des choses sont arrivées au pensionnat Christie, et comme je l'ai dit, je commence tout juste mon parcours de guérison. Il y a des portes que je ne veux même pas ouvrir. Je ne veux même pas ouvrir ces portes parce que je ne sais pas ce que cela me ferait[21].

Ces deux vérités, apparemment irréconciliables, sont un triste rappel qu'il n'y a pas de raccourci vers la réconciliation. Le fait qu'il y a eu très peu d'échanges directs aux événements de la CVR entre les survivants et d'anciens membres du personnel indique que pour de nombreuses personnes, le temps de la réconciliation n'est pas encore arrivé. En effet, pour certains, ce temps n'arrivera peut-être jamais. Lors de l'événement national du Manitoba en 2010, la survivante Evelyn Brockwood a parlé des raisons pour lesquelles il est important de s'assurer qu'il y a assez de temps pour que la guérison ait lieu dans le processus de vérité et de réconciliation. Elle a dit :

> Lorsque cela a commencé, je crois que c'est vers 1990, au sujet des pensionnats, les personnes qui viennent et racontent leurs histoires, et... J'ai pensé que les termes, les mots qu'elles utilisaient, étaient la vérité, la guérison et la réconciliation. Mais il semble que, d'une certaine façon, nous allons du dévoilement de la vérité à la réconciliation, pour nous réconcilier avec nos frères et nos sœurs blancs. Mes frères et mes sœurs, nous avons beaucoup à faire entre les deux. Nous devrions vraiment soulever le mot *guérison*.... Allons lentement, nous allons trop vite, trop vite... Nous avons de nombreuses larmes à verser avant de pouvoir arriver au mot *réconciliation*[22].

Pour déterminer la vérité et pour dire la vérité pleine et entière sur les pensionnats indiens dans ce pays, la CVR avait besoin d'entendre les survivants et leurs familles, les anciens membres du personnel, les représentants du gouvernement et des Églises, et toutes ces personnes qui ont été touchées par les pensionnats indiens. L'histoire nationale du Canada devra à l'avenir être fondée sur la vérité sur ce qui est arrivé dans les pensionnats indiens. Dans cent ans, les enfants de nos enfants et leurs enfants devront savoir et encore se souvenir de cette histoire, parce qu'ils hériteront de nous la responsabilité de faire en sorte que cela ne se reproduise jamais.

Qu'est-ce que la réconciliation?

Au fil du travail de la Commission, il est devenu clair que le concept de la réconciliation signifie différentes choses pour différentes personnes, différentes communautés, différents établissements et différents organismes. Le mandat de la CVR décrit la « réconciliation » comme un :

> [...] processus individuel et collectif de longue haleine, nécessite l'engagement de tous les intéressés — anciens pensionnaires des Premières Nations, Inuits et Métis et leurs familles, collectivités, organismes religieux, anciens employés des écoles, gouvernement et la population canadienne. La réconciliation peut se produire entre n'importe lesquels des groupes ci-dessus[23].

La Commission définit la « réconciliation » comme un processus de longue haleine pour établir et maintenir des relations respectueuses. Une partie essentielle de ce processus consiste à réparer le lien de confiance en faisant des excuses, en offrant une réparation individuelle et collective, et en poursuivant avec des gestes concrets qui démontrent un changement sociétal réel. L'établissement de relations respectueuses exige également une revitalisation des lois et des traditions juridiques des Autochtones. Il est important que tous les Canadiens comprennent comment les approches traditionnelles des Premières Nations, des Inuits et des Métis pour résoudre les conflits, réparer les dommages et restaurer les relations peuvent éclairer le processus de réconciliation.

Les gardiens du savoir traditionnel et les aînés ont longtemps traité les conflits et les dommages en utilisant des cérémonies spirituelles et des pratiques de conciliation, en racontant de nouveau les histoires orales qui révèlent comment leurs ancêtres ont restauré l'harmonie dans les familles et les communautés. Ces traditions et ces pratiques sont le fondement de la loi autochtone; elles contiennent la sagesse et l'orientation pratique pour progresser vers la réconciliation d'un bout à l'autre du pays[24].

Au fur et à mesure que les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis accèdent à leurs spiritualités, leurs cultures, leurs langues, leurs lois et leurs systèmes de gouvernance et qu'ils les revitalisent, et que les Canadiens non autochtones en viennent de plus en plus à comprendre l'histoire des Autochtones au Canada, et à reconnaître et respecter les approches autochtones pour établir et maintenir des relations respectueuses, les Canadiens pourront travailler ensemble pour forger un nouveau pacte de réconciliation.

Malgré les ravages du colonialisme, chaque nation autochtone du pays, chacune avec ses propres culture et langue distinctes, a gardé ses traditions juridiques et ses pratiques de conciliation vivantes dans la communauté. Même si les aînés et les gardiens du savoir de partout au pays nous ont dit qu'il n'y a pas de mot précis pour la « réconciliation » dans leur propre langue, il existe de nombreux mots et de nombreuses histoires et chansons, ainsi que des objets sacrés, comme les ceintures wampums, les calumets de la paix, le duvet d'aigle, les rameaux de cèdre, les tambours et les costumes, qui sont utilisés pour établir des relations, résoudre les conflits, restaurer l'harmonie et faire la paix. De nombreuses communautés autochtones se souviennent toujours de leurs cérémonies et de leurs protocoles de loi autochtones et les pratiquent encore.

Lors du forum des gardiens du savoir traditionnel organisé par la CVR en juin 2014, l'aîné Barney Williams, membre du comité des survivants de la CVR, nous a dit :

> D'un océan à l'autre, nous entendons des mots qui font allusion à... qu'est-ce que la réconciliation? Que signifient la guérison ou le pardon? Et comment il existe des parallèles entre tous ces mots que le Créateur a donnés à toutes les nations... Lorsque j'écoute et que je réfléchis aux voix des ancêtres, vos ancêtres, j'entends mon ancêtre faire allusion à la même chose avec un dialecte différent... Ma compréhension [de la réconciliation] vient d'un endroit et d'un temps où on ne parlait pas anglais... de ma grand-mère qui est née dans les années 1800... Je me sens vraiment privilégié d'avoir été choisi par ma grand-mère pour être un gardien du savoir... Que devons-nous faire?... Nous devons revenir à la cérémonie et accueillir la cérémonie comme faisant partie du mouvement vers l'avant. Nous devons comprendre les lois de nos peuples[25].

Au même forum, l'aîné Stephen Augustine a expliqué les rôles du silence et de la négociation dans la loi micmaque. Il a dit que le « silence » est un concept, et peut être utilisé comme conséquence d'une mauvaise action ou pour enseigner une leçon. Le silence est employé selon les procédures appropriées, et se termine également à un moment précis. L'aîné Augustine a suggéré qu'il y a à la fois une place pour parler de la réconciliation et un besoin pour une réflexion tranquille. La réconciliation ne peut pas

survenir sans l'écoute, la contemplation, la médiation et une délibération interne plus profonde. Le silence face aux dommages des pensionnats est une réponse inappropriée pour de nombreux Autochtones. Nous devons élargir l'espace pour un silence respectueux dans notre cheminement vers la réconciliation, particulièrement pour les survivants qui voient ce silence comme un élément clé de la guérison. Il y a également de la place pour la discussion et la négociation pour ceux qui veulent aller au-delà du silence. Le dialogue et un ajustement mutuel sont des éléments importants de la loi micmaque. L'aîné Augustine a suggéré que d'autres dimensions de l'expérience humaine — nos relations avec la terre et tous les êtres vivants — sont aussi pertinentes pour travailler à la réconciliation. Ce profond conseil est une loi autochtone qui peut être mise en application de manière plus générale[26].

L'aîné Reg Crowshoe a dit à la Commission que les visions du monde, les traditions d'histoires orales et les pratiques des Autochtones ont beaucoup de choses à nous apprendre sur la façon d'établir des relations respectueuses parmi les personnes et avec la terre et tous les êtres vivants. Apprendre à vivre ensemble d'une bonne façon peut se concrétiser par le partage des histoires et la pratique de la réconciliation dans nos vies de tous les jours.

> Lorsque nous parlons du concept de réconciliation, je pense à quelques histoires que j'ai entendues dans notre culture, et les histoires sont importantes… Ces histoires sont si importantes comme théories, mais elles sont aussi importantes pour les cultures orales. Alors, lorsque nous parlons d'histoires, nous parlons de définir notre environnement et de comment nous regardons les pouvoirs qui viennent de la terre, et comment cette terre, lorsque nous parlons de notre relation avec la terre, comment nous regardons le pardon, et la réconciliation est si important lorsque nous l'examinons d'un point de vue historique.
>
> Nous avons des histoires dans notre culture au sujet de nos super héros, comment nous nous traitons mutuellement, des histoires au sujet de la façon dont les animaux et les plantes nous donnent des pouvoirs et des privilèges pour utiliser les plantes pour guérir, mais nous avons aussi des histoires sur les pratiques. Comment pratiquer la réconciliation? Comment pratiquer les rassemblements pour parler de réconciliation d'un point de vue oral? Et ces pratiques sont si importantes[27].

Comme l'aîné Elder Crowshoe l'a expliqué de façon plus poussée, la réconciliation exige que nous parlions, mais nos conversations doivent être plus vastes que dans les approches conventionnelles du Canada. La réconciliation entre les Canadiens autochtones et non autochtones, d'un point de vue autochtone, exige aussi une réconciliation avec le monde naturel. Si les êtres humains règlent les problèmes entre eux, mais qu'ils continuent de détruire le monde naturel, alors la réconciliation demeure incomplète. Ceci est un point de vue que nous avons entendu à plusieurs reprises à titre de commissaires : la réconciliation ne pourra jamais survenir à moins de se réconcilier aussi avec la terre. Les lois micmaques et d'autres lois autochtones soulignent que les humains doivent cheminer dans la vie en

conversation et en négociation avec toute la création. La réciprocité et le respect mutuel aident à soutenir notre survie. C'est ce genre de guérison et de survie qui est nécessaire pour aller de l'avant à partir de l'expérience des pensionnats.

Au fil de son travail, la Commission a créé un espace pour explorer les significations et les concepts de la réconciliation. Dans les cercles de partage publics des événements nationaux et des audiences communautaires, nous avons été témoins de puissants moments de partage de la vérité et d'humbles gestes de réconciliation. De nombreux survivants n'avaient jamais été capables de dire à leurs propres familles toute la vérité sur ce qui leur était arrivé dans les pensionnats. Lors des audiences à Regina, en Saskatchewan, l'aîné Kirby Littletent a déclaré : « Je n'ai jamais raconté, j'ai simplement dit à mes enfants et à mes petits enfants que j'étais allé au pensionnat; c'est tout. Je n'ai jamais partagé mes expériences[illegible]. »

Bon nombre de gens ont parlé pour honorer la mémoire de parents qui sont morts. Simone, une survivante inuk de Chesterfield Inlet, au Nunavut a déclaré :

> Je suis ici pour mes parents — « Vous êtes-vous ennuyés pendant que j'étais partie? » « Avez-vous pleuré en pensant à moi? » — et je suis ici pour mon frère, qui a été une victime, et ma nièce qui à l'âge de cinq ans a eu une blessure à la tête et n'est jamais revenue, et ses parents n'ont jamais pu tourner la page. Encore aujourd'hui, ils n'ont jamais pu trouver où elle est enterrée à Winnipeg. Et je suis ici premièrement pour eux, et c'est pourquoi je fais une déclaration publique[illegible].

D'autres ont parlé de l'importance de se réconcilier avec des membres de la famille, et ont rappelé que ce processus en est à ses débuts. Patrick Etherington, un survivant du pensionnat St. Anne à Fort Albany, en Ontario, a marché avec son fils et d'autres personnes de Cochrane, en Ontario, jusqu'à l'événement national à Winnipeg. Il a dit que le fait de marcher l'a aidé à rétablir les liens avec son fils et qu'il « voulait seulement être là parce (qu'il) sentait que dans ce processus que nous commençons, nous avons beaucoup à parcourir »[illegible].

Nous avons vu des enfants et des petits-enfants de survivants qui, en cherchant leur identité et leur place dans le monde, ont trouvé de la compassion et ont gagné un nouveau respect pour leurs parents qui ont été dans des pensionnats, lorsqu'ils ont entendu et commencé à comprendre leurs expériences. Lors de l'événement national du Nord, à Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest, Maxine Lacorne a déclaré :

> Lorsque j'étais jeune, une jeune femme, je parlais avec des personnes de mon âge parce que j'avais une bonne compréhension. Je parle avec des personnes qui sont des survivants des pensionnats parce que j'aime entendre leurs histoires, vous savez, et cela me permet de mieux comprendre mes parents... C'est un honneur d'être ici, de m'asseoir ici avec vous, les survivants. Wow. Vous êtes des personnes fortes, vous avez survécu à tout. Et nous serons encore ici. Ils ont essayé de nous enlever. Ils ont essayé de nous enlever notre langue. Vous êtes encore ici; nous sommes encore ici. Je suis encore ici[illegible].

Nous avons entendu parler d'enfants dont les petits gestes de résistance quotidienne devant l'abus, la négligence et l'intimidation omniprésents dans les pensionnats n'étaient rien de moins qu'héroïques. Lors de l'Événement national de la CVR en Colombie-Britannique, l'aîné Barney Williams a dit que « nombre d'entre nous, malgré la douleur et la souffrance, avons réussi à garder la tête haute… nous étions des enfants courageux ». Nous avons vu d'anciens liens d'amitié de l'enfance se renouveler alors que les gens se rassemblaient et se retrouvaient dans le cadre des événements parrainés par la CVR. Ensemble, ils se rappelaient les horreurs qu'ils avaient vécues, même lorsqu'ils se rappelaient avec fierté des réalisations qu'ils avaient oubliées depuis longtemps dans des équipes sportives, en musique ou en art. Nous avons entendu parler des survivants résilients et courageux qui sont devenus des leaders d'influence dans leurs communautés et dans tous les domaines de la vie canadienne, notamment en politique, au gouvernement, en droit, en éducation, en médecine, dans le monde des affaires et dans le domaine des arts.

Nous avons entendu des représentants officiels du gouvernement fédéral qui gérait les pensionnats. Dans un cercle de partage lors de l'Événement national du Manitoba, l'honorable Chuck Strahl (alors ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada) a déclaré :

> Les gouvernements aiment écrire… des politiques, et ils aiment écrire des lois, et ils aiment codifier les choses, et ainsi de suite. Et les Autochtones veulent parler de restauration, de réconciliation, de pardon, de guérison… et de la vérité. Et toutes ces choses sont au cœur des relations, et non des politiques du gouvernement. Les gouvernements ne sont pas habiles dans ce domaine.

Les représentants des Églises ont parlé de leurs difficultés pour rétablir la relation avec les peuples autochtones. À Inuvik, l'archevêque anglican Fred Hiltz nous a dit que :

> […] comme Église, nous renouvelons notre engagement à travailler avec l'Assemblée des Premières Nations pour aborder les questions non résolues de justice autochtone. Comme Église, nous exigerons que toutes les personnes qui servent l'Église à l'échelle nationale suivent une formation pour enrayer le racisme… Nous avons beaucoup à faire dans notre église pour nous assurer que le racisme est éliminé.

Les enseignants nous ont parlé de leur sensibilisation croissante au rôle inadéquat que les établissements d'enseignement postsecondaire ont joué dans la formation des enseignants qui ont travaillé dans les écoles. Ils se sont engagés à changer les pratiques d'enseignement et les programmes pour inclure davantage le savoir et l'histoire autochtones. Des artistes ont partagé leurs idées et leurs sentiments en ce qui concerne la vérité et la réconciliation par des chansons, des peintures, de la danse, des films et d'autres médias. Des sociétés ont fourni des ressources pour que des survivants puissent se rendre aux événements et, dans certains cas, des gestionnaires et des membres de leur personnel.

Pour les Canadiens non autochtones qui sont venus être témoins des histoires vécues des survivants, l'expérience a été puissante. Une femme a simplement dit : « En écoutant vos histoires, mon histoire peut changer. En écoutant vos histoires, je peux changer[illegible]. »

La réconciliation comme fondement des relations

Dans son rapport intérimaire de 2012, la CVR recommandait que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et toutes les parties à la Convention de règlement, s'engagent à se renseigner et à explorer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, à titre de cadre pour la réconciliation au Canada. Nous demeurons convaincus que la Déclaration des Nations Unies fournit les principes et les normes nécessaires pour qu'une réconciliation s'épanouisse dans le XXI[e] siècle.

Un cadre de réconciliation est un cadre dans lequel les systèmes politiques et juridiques, les établissements religieux et d'enseignement, le secteur des affaires et la société civile du Canada adoptent des façons de faire qui sont harmonisées à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, que le Canada a approuvée. La Commission croit que les principes directeurs suivants de vérité et de réconciliation aideront les Canadiens à aller de l'avant :

1) La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones est le cadre pour la réconciliation à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la société canadienne.

2) Les Premières Nations, les Inuits et les Métis, à titre de premiers habitants de ce pays et de peuples qui ont droit à l'autodétermination, ont des droits constitutionnels et en vertu des traités et des droits de la personne qui doivent être reconnus et respectés.

3) La réconciliation est un processus de guérison des relations qui exige un partage de la vérité, des excuses et une commémoration publics qui reconnaissent et règlent les dommages et les torts du passé.

4) La réconciliation exige des actions constructives pour aborder l'héritage permanent du colonialisme qui a eu des répercussions dévastatrices sur l'éducation, les cultures et les langues, la santé, le bien-être de l'enfance, l'administration de la justice, les possibilités économiques et la prospérité des peuples autochtones.

5) La réconciliation doit créer une société plus équitable et inclusive en comblant les écarts relatifs aux résultats sur les plans sociaux, économiques et de la santé qui existent entre les Canadiens autochtones et non autochtones.

6) Tous les Canadiens, à titre de personnes visées par les traités, partagent la responsabilité de l'établissement et du maintien de relations mutuellement respectueuses.

7) Les points de vue et les interprétations des aînés autochtones, et les points de vue et les interprétations des gardiens du savoir traditionnel en ce qui concerne l'éthique, les concepts et les pratiques de réconciliation sont essentiels pour une réconciliation à long terme.

8) Appuyer la revitalisation culturelle des peuples autochtones et intégrer les systèmes de savoir, les histoires orales, les lois, les protocoles et les liens avec la terre des Autochtones sont des éléments essentiels au processus de réconciliation.

9) La réconciliation exige une volonté politique, un leadership conjoint, l'établissement d'un climat de confiance, de la responsabilisation et de la transparence, ainsi qu'un investissement important de ressources.

10) La réconciliation exige un dialogue et une éducation du public soutenus, y compris l'engagement des jeunes, au sujet de l'histoire et des séquelles des pensionnats indiens, des traités et des droits des Autochtones, ainsi que des contributions historiques et contemporaines des peuples autochtones à la société canadienne.

Ensemble, les Canadiens doivent faire plus que simplement parler de réconciliation; nous devons apprendre comment pratiquer la réconciliation dans notre vie quotidienne — avec nous-mêmes et nos familles, et dans nos collectivités, nos gouvernements, nos lieux de culte, nos écoles et nos milieux de travail. Pour le faire de manière constructive, les Canadiens doivent demeurer engagés en ce qui concerne le travail continu pour établir et maintenir des relations respectueuses.

Pour de nombreux survivants et leurs familles, cet engagement est une priorité pour leur propre guérison et celle de leur collectivité et de leur nation, de manière à revitaliser les personnes ainsi que les cultures, les langues, la spiritualité, les lois et les systèmes de gouvernance autochtones. Pour les gouvernements, établir une relation respectueuse comprend le démantèlement d'une culture politique et bureaucratique qui existe depuis des siècles et dans laquelle, trop souvent, les politiques et les programmes sont encore fondés sur des concepts erronés d'assimilation. Pour les Églises, faire preuve d'un engagement à long terme exige de se racheter pour les gestes posés dans les pensionnats, de respecter la spiritualité autochtone et d'appuyer les combats des peuples autochtones pour la justice et l'égalité. Les écoles doivent enseigner l'histoire d'une manière qui favorise le respect mutuel, l'empathie et l'engagement. Tous les enfants et les jeunes canadiens méritent de connaître une histoire du Canada honnête, y compris ce qui s'est fait dans les pensionnats indiens, et d'apprécier la riche histoire et le savoir des peuples

[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

1. **[illegible]**

   [illegible]

   [illegible] [illegible]

   [illegible] [illegible]

   [illegible] [illegible]

Base de données des administrations scolaires des pensionnats indiens (BASPI) — Cette base de données regroupe des documents sur chacun des pensionnats, conformément à la CRRPI.

Base de données de l'analyse et de la recherche nationale (BDRN) — Cette base de données rassemble des documents recueillis par la Direction nationale de recherche et d'analyse d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, anciennement Résolution des questions des pensionnats indiens Canada (RQPIC). Les documents contenus dans cette base de données visaient au départ la recherche sur diverses allégations, notamment sur les cas d'abus dans les pensionnats, et sont principalement issus de la procédure judiciaire dans des affaires criminelles et civiles puis de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI), ainsi que de processus de règlement extrajudiciaires tels que le règlement alternatif des différends. La plupart des documents proviennent d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. La collection regroupe également des documents d'autres ministères fédéraux et d'organisations religieuses. Pour certains documents fournis par des organismes externes, l'information consignée dans la base de données est incomplète. Le cas échéant, la note en fin de chapitre contient l'information suivante : « aucun emplacement de document, aucun dossier source de document ».

Base de données des séries rouge, noire et sur les écoles (RNE) — Cette base de données contient les documents fournis à la Commission par Bibliothèque et Archives Canada. Les trois sous-séries regroupent des documents auparavant compris dans le Système central de gestion des dossiers de l'administration centrale, un système de gestion des documents, pour les ministères qui ont précédé Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. Les documents d'archives sont liés au fonds du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et font partie de la collection de Bibliothèque et Archives Canada.

Base de données des documents et des conteneurs (fichiers) de documents d'archives de Bibliothèque et Archives Canada (DDBAC) — Cette base de données contient des documents recueillis auprès de Bibliothèque et Archives Canada. Les documents d'archives des ministères fédéraux possiblement liés à l'administration et à la gestion du système des pensionnats faisaient partie de la collection de Bibliothèque et Archives Canada. Au départ, les documents ayant trait à l'histoire ou aux séquelles du système des pensionnats indiens ont été recueillis par la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR), en collaboration avec Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, dans le cadre de son mandat, tel qu'il est énoncé dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada a poursuivi la collecte de documents, conformément à l'obligation du gouvernement fédéral de divulguer ces documents dans le cadre de la Convention.

2. Rapport annuel des Affaires indiennes, 1864–1997

Dans le présent rapport, « Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes » désigne les rapports annuels publiés du gouvernement du Canada en lien avec les Affaires indiennes pour la période comprise entre 1864 et 1997.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a vu le jour en 1966. En 2011, il est devenu Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. Avant 1966, divers ministères ont eu la responsabilité des portefeuilles des Affaires indiennes et des Affaires du Nord.

Par ordre chronologique, voici les ministères qui ont eu la responsabilité des Affaires indiennes au fil des ans :

- département du Secrétaire d'État du Canada (jusqu'en 1869)
- département du Secrétaire d'État pour les Provinces (1869-1873)
- ministère de l'Intérieur (1873-1880)
- département des Affaires des Sauvages (1880-1936)
- ministère des Mines et des Ressources (1936-1950)
- ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (1950-1965)
- ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (1966)
- ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (de 1966 à ce jour)

Le titre exact des rapports annuels du ministère des Affaires indiennes a changé au fil des années en fonction du ministère responsable.

3. Bibliothèque et Archives Canada

RG10 (groupe d'archives des Affaires indiennes) Le groupe d'archives RG10 de Bibliothèque et Archives Canada fait partie du fonds R216 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. À des fins de clarté et de concision, les archives appartenant au groupe d'archives RG10 mentionnées dans les notes en fin de chapitre du présent rapport sont présentées simplement à l'aide de l'information relative au groupe RG10. Lorsqu'une copie d'un document du groupe d'archives RG10 contenue dans une base de données de la CVR a été utilisée, la base de données de la Commission dans laquelle se trouve cette copie a été clairement indiquée tout comme l'information relative au groupe d'archives RG10 associée au document original.

4. Autres archives

Archives provinciales de la Colombie-Britannique

5. Publications gouvernementales

Audette, L. A. *Report on the Commission, under Part II of the Inquiries Act, to investigate and report the circumstances in connection with the alleged flogging of Indian pupils recently at Shubenacadie, in the Province of Nova Scotia, 17 September 1934.*

Brennan, Shannon. « La victimisation avec violence chez les femmes autochtones dans les provinces canadiennes, 2009 », *Juristat*, 17 mai 2011, nº 85-002-x au catalogue, Ottawa :

Statistique Canada, 2011, http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11439-fra.pdf.

Bryce, P. H. *Report on the Indian Schools of Manitoba and the North-West Territories*, Ottawa : Imprimerie du gouvernement canadien, 1907.

Canada. Agence de la santé publique du Canada, « Ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF) », http://www.phac-aspc.gc.ca/hp-ps/dca-dea/prog-ini/fasd-etcaf/index-fra.php (consulté le 18 avril 2015).

Canada. Commission canadienne des droits de la personne, *Rapport sur les droits à l'égalité des Autochtones*, Ottawa : Gouvernement du Canada, 2013.

Canada. Commission de vérité et réconciliation du Canada, Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, Annexe N, http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/index.php?p=19 (consulté le 5 mars 2015).

Canada. Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Educating our Youth* (vidéo), 19 septembre 2013, http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/index.php?p=15 (consulté le 10 février 2014).

Canada. Commission de vérité et réconciliation du Canada. *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Rapport intérimaire*, Winnipeg : Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2012.

Canada. Commission royale sur les peuples autochtones, *Rapport de la Commission royale sur les Peuples autochtones*, Ottawa : Approvisionnements et Services Canada, 1996.

Canada. Gendarmerie royale du Canada, *Les femmes autochtones disparues et assassinées : un aperçu opérationnel national*, nº PS64-115/2014F-PDF au catalogue, 2014, http://www.rcmp-grc.gc.ca/pubs/mmaw-faapd-fra.pdf (consulté le 31 décembre 2014).

Canada. *La politique indienne du gouvernement du Canada*, présentée à la première session du 28e parlement par l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa : Imprimeur de la Reine, 1969.

Canada. Ministère de la Justice, *Profil instantané d'une journée des jeunes Autochtones sous garde au Canada : Phase II*, Ottawa : Ministère de la Justice, février 2004, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/jj-yj/jj2-yj2/jj2.pdf.

Canada. Parlement, Chambre des communes, *Débats*, 5ème législature, 1re session, 9 mai 1883, Ottawa : Imprimeur de la Reine, 1883.

Canada. Parlement, Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'examiner la *Loi sur les Indiens*, *Procès-verbaux et témoignages*, Ottawa, 1946–1949.

Canada. Premier ministre Stephen Harper, « Présentation d'excuses aux anciens élèves des pensionnats indiens », 11 juin 2008, http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015644/1100100015649.

Canada. Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens, « Statistiques du Secrétariat d'adjudication du 19 septembre 2007 au 31 mars 2015 », http://iap-pei.ca/information/stats-fra.php (consulté le 20 février 2015).

Canada. Sécurité publique Canada, Unité des politiques correctionnelles autochtones, *L'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale et le système de justice pénale*, 2010, http://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/ftl-lchl-spctrm/ftl-lchl-spctrm-fra.pdf.

Canada. Statistique Canada, « Certains indicateurs de la santé des membres des Premières Nations vivant hors réserve, des Métis et des Inuits, 2007 à 2010 », *Le Quotidien*, 29 janvier 2013, http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/130129/dq130129b-fra.htm.

Canada. Statistique Canada, « Fiche d'information : Enquête nationale auprès des ménages de 2011, données démographiques, niveau de scolarité et résultats sur le marché du travail des Autochtones », 2013, https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1376329205785/1376329233875.

Canada. Statistique Canada, « Les peuples autochtones au Canada : Premières Nations, Métis et Inuits – Enquête nationale auprès des ménages, 2011 », n° 99-011-X2011001 au catalogue, 2013, http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/99-011-x2011001-fra.cfm.

Canada. Statistique Canada, « Les peuples autochtones et la langue - Enquête nationale auprès des ménages (ENM), 2011 », n°99-011-X2011003 au catalogue, 2013, http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/99-011-x2011003_1-fra.cfm.

Canada. Statistique Canada, « Tableaux inuits du recensement de 2006 », n° 89-636-x au catalogue, 2013, http://www.statcan.gc.ca/pub/89-636-x/89-636-x2008001-fra.htm.

Canada. Statistique Canada, « Taux de mortalité chez les enfants et les adolescents vivant dans l'Inuit Nunangat, 1994 à 2008 », *Rapports sur la santé*, 18 juillet 2012, n° 82-003-X au catalogue, 2012, http://www.statcan.gc.ca/pub/82-003-x/2012003/article/11695-fra.htm.

Canada. Statistique Canada, *Portrait de la scolarité au Canada, Recensement de 2006*, n° 97-560-X au catalogue, 2008.

Davin, Nicholas Flood. *Report on Industrial Schools for Indians and Half-Breeds*, rapport à l'intention du ministre de l'Intérieur, Ottawa, 1879.

États-Unis, Board of Indian Commissioners, *Eighteenth Annual Report of the Board of Indian Commissioners, 1886*, Washington : Government Printing Office, 1887.

Fraser, R. D. « Section B : Statistique de l'état civil et santé », *Statistiques historiques du Canada*, sous la direction de F. H. Leacy, deuxième édition, Ottawa : Statistique Canada, 1983, https://web.archive.org/web/20150118095831/http://statcan.gc.ca/pub/11-516-x/sectionb/4147437-fra.htm.

Indian and Métis Conference. Committee of the Community Welfare Planning Council, *Survey of Canadian History Textbooks*, Winnipeg : mémoire présenté au comité de révision des programmes, ministère de l'Éducation du Manitoba, 1964.

MacPherson, Patricia H., Albert E. Chudley, et Brian A. Grant, *Ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF) dans une population carcérale : prévalence, dépistage et caractéristiques*, Ottawa : Service correctionnel du Canada, 2011, http://www.securitepublique.gc.ca/lbrr/archives/cn21493-fra.pdf.

Munch, Christopher. « Statistiques sur les services correctionnels pour les jeunes au Canada, 2010-2011 », *Juristat*, 11 octobre 2012, n° 85-002-X au catalogue, Ottawa : Statistique Canada, 2012, https://www.publicsafety.gc.ca/lbrr/archives/jrst11716-fra.pdf.

Perreault, Samuel. « La victimisation avec violence chez les Autochtones dans les provinces canadiennes, 2009 », *Juristat*, 11 mars 2011, n° 85-002-X au catalogue, Ottawa : Statistique Canada, 2011, http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11415-fra.pdf.

Perreault, Samuel. « Les admissions dans les services correctionnels pour adultes au Canada, 2011-2012 », *Juristat*, 27 mars 2014, n° 85-002-X au catalogue, Ottawa : Statistique Canada, 2014, http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2014001/article/11918-fra.htm#a5.

Québec. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, Québec : Gouvernement du Québec, 1966, http://classiques.uqac.ca/contemporains/quebec_commission_parent/rapport_parent_4/rapport_parent_vol_4.pdf (consulté le 7 août 2012).

Reed, Micheline, et Peter Morrison. « Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1995-1996 », *Juristat*, mars 1997, n° 85-002-XPF, Ottawa : Statistique Canada, 1997, http://www5.

statcan.gc.ca/access_acces/alternative_alternatif.action?loc=http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/85-002-x1997004-fra.pdf&l=fra&archive=1.

Rosenthal, Jeffrey S. « Statistical Analysis of Deaths at Residential Schools: Conducted on behalf of the Truth and Reconciliation Commission of Canada », janvier 2015.

Ryerson, Egerton. « Report on Industrial Schools, 26 May 1847 », *Statistics Respecting Indian Schools*, Ottawa : Imprimerie du gouvernement canadien, 1898.

Ryerson, Egerton. *Rapport sur un système d'instruction élémentaire publique pour le Haut-Canada*, imprimé à la demande de l'Assemblée législative du Haut-Canada. Montréal : Lovell & Gibson, 1846.

Zietsma, Danielle. « Les Autochtones vivant hors réserve et le marché du travail : estimations de l'Enquête sur la population active, 2008-2009 », n° 710588-X au catalogue, n° 2, Ottawa : Statistique Canada, 2010, http://www.statcan.gc.ca/pub/71-588-x/71-588-x2010001-fra.pdf.

6. Mesures législatives

Acte à l'effet de modifier de nouveau « l'Acte relatif aux Sauvages, 1880 », Statuts du Canada 1884, chapitre 27, article 3. (Reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 93.)

Acte pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages, Statuts du Canada 1880, chapitre 28, article 72. (Reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 75.)

Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des Sauvages, Statuts du Canada 1869, chapitre 42. (Reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 11.)

Loi concernant les Indiens [*Loi sur les Indiens*], *Statuts du Canada* 1951, chapitre 29, articles 113–122, 169–172.

Royaume-Uni. *Décret en conseil sur la Terre de Rupert et le Territoire du Nord-Ouest* (Décret en conseil portant adhésion à l'Union de la terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest), 23 juin 1870, Annexe A, *Loi de 1868 sur la terre de Rupert, 31-32 Vict., ch. 105 (R.-U.)*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/sjc-csj/constitution/loireg-lawreg/p1t32.html.

The Public Schools Act, Revised Statutes of Manitoba 1954, chapitre 215, p. 923–1 114.

7. Affaires judiciaires

Cloud c. Canada (Procureur général), [2004] O.J. No. 4924, 247 D.L.R. (4th) 667.

Fontaine c. Canada (Procureur général), 2011 ONSC 4938 (CanLII), 7. [Motifs de décisions de Winkler, juge en chef de l'Ontario, dossier n° 00-CV-192059CP].

R. c. Comeau, [1998] N.W.T.J. No. 34 (NTSC).

R. c. Plint, [1995] B.C.J. No. 3060 (BCSC).

8. Autres sources

Nations Unies, Assemblée générale, *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, adoptée par l'Assemblée générale le 2 octobre 2007.

Sources secondaires

1. Livres et rapports publiés

Ahenakew, Edward. *Voices of the Plains Cree*, sous la direction de Ruth M. Buck, Toronto : McClelland and Stewart, 1973.

Amagoalik, John. *Changing the Face of Canada: The Life Story of John Amagoalik*, sous la direction de Louis McComber, Life Stories of Northern Leaders, vol. 2, Iqaluit : Collège de l'Arctique du Nunavut, 2007.

Armitage, David. *The Ideological Origins of the British Empire*, Cambridge : Cambridge University Press, 2000.

Assemblée des Premières Nations. *Assemblée des Premières Nations – Rapport sur le plan de règlement des conflits du gouvernement du Canada qui vise à indemniser les victimes de sévices infligés dans les pensionnats indiens*, Ottawa : Assemblée des Premières Nations, 2004.

Assemblée des Premières Nations. *Breaking the Silence: An Interpretive Study of Residential School Impact and Healing as Illustrated by the Stories of First Nation Individuals*, Ottawa : Assemblée des Premières Nations, 1994.

Auger, Donald J. *Indian Residential Schools in Ontario*, Ontario : Nation nishnawbe aski, 2005.

Axtell, James. *The Invasion Within: The Contest of Cultures in Colonial North America*, New York : Oxford University Press, 1985.

Baker, Simon. *Khot-La-Cha: The Autobiography of Chief Simon Baker*, compilé et édité par Verna J. Kirkness, Vancouver : Douglas and McIntyre, 1994.

Banner, Stuart. *How the Indians Lost Their Land: Law and Power on the Frontier*, Cambridge, Massachusetts : The Belknap Press of Harvard University Press, 2005.

Barron, Laurie F. *Walking in Indian Moccasins: The Native Policies of Tommy Douglas and the CCF*, Vancouver : University of British Columbia Press, 1997.

Bartels, Dennis A., et Alice L. Bartels. *When the North was Red*, Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 1995.

Bayly, C. A. *The Birth of the Modern World: 1780–1914*, Oxford : Blackwell Publishing, 2004.

Bloch, Alexia. *Red Ties and Residential Schools: Indigenous Siberians in a Post-Soviet State*, Philadelphie : University of Pennsylvania Press, 2004.

Blue Quills First Nations College. *Pimohteskanaw, 1971–2001: Blue Quills First Nations College*, St. Paul, Alberta : Blue Quills First Nations College, 2002

Bolt, Clarence. *Thomas Crosby and the Tsimshian: Small Shoes for Feet Too Large*, Vancouver : University of British Columbia Press, 1992.

Brass, Eleanor. *I Walk in Two Worlds*, Calgary : Glenbow Museum, 1987.

Bruno-Jofré, Rosa. *Les Missionnaires oblates : vision et mission*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2008.

Bryce, P. H. *The Story of a National Crime: Being an Appeal for Justice to the Indians of Canada; the Wards of the Nation, Our Allies in the Revolutionary War, Our Brothers-in-Arms in the Great War*, Ottawa : James Hope and Sons, 1922.

Buck, Ruth Matheson. *The Doctor Rode Side-Saddle*, Toronto : McClelland and Stewart, 1974.

Bush, Peter. *Western Challenge: The Presbyterian Church in Canada's Mission on the Prairies and North, 1885–1925*, Winnipeg : Watson and Dwyer Publishing, 2000.

Butcher, Margaret. *The Letters of Margaret Butcher: Missionary-Imperialism on the North Pacific Coast*, sous la direction de Mary-Ellen Kelm, Calgary : University of Calgary Press, 2006.

Canadien, Albert. *From Lishamie*, Penticton : Theytus Books, Limited, 2010.

Carter, Sarah. *Lost Harvests: Prairie Indian Reserve Farmers and Government Policy*, Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 1990.

Centre des Premières Nations. First Nations Regional Longitudinal Health Survey (RHS) 2002/03, Ottawa : Centre des Premières Nations, 2005, p. 115.

Chartrand, Larry N., Tricia E. Logan, et Judy D. Daniels. *Histoire et expériences des Métis et les pensionnats au Canada*, Ottawa : Fondation autochtone de guérison, 2006.

Choquette, Robert. *Canada's Religions: An Historical Introduction*, Ottawa : University of Ottawa Press, 2004.

Choquette, Robert. *The Oblate Assault on Canada's Northwest*, Ottawa : University of Ottawa Press, 1995.

Coates, Kenneth. *A Global History of Indigenous Peoples: Struggle and Survival*, Basingstoke, Angleterre : Palgrave Macmillan, 2004.

Coccola, Nicolas. *They Call Me Father: Memoirs of Father Nicolas Coccola*, sous la direction de Margaret Whitehead, Vancouver : University of British Columbia Press, 1988.

Cole, Douglas, et Ira Chaikin. *An Iron Hand Upon the People: The Law Against the Potlatch on the Northwest Coast*, Vancouver : Douglas & McIntyre, 1990.

Conseil canadien du bien-être. *Indian Residential Schools: A Research Study of the Child Care Programs of Nine Residential Schools in Saskatchewan*, rapport à l'intention du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa : Conseil canadien du bien-être, 1967.

Cronin, Kay. *Cross in the Wilderness*, Vancouver : Mitchell Press, 1960.

Daschuk, James. *Clearing the Plains: Disease, Politics of Starvation and the Loss of Aboriginal Life*, Regina : University of Regina Press, 2013.

Diffie, Bailey W., et George D. Winius. *Foundations of the Portuguese Empire, 1415–1580*, Minneapolis : University of Minnesota Press, 1978.

Dion, Joseph F. *My Tribe the Cree*, sous la direction de Hugh Dempsey, également auteur de l'introduction, deuxième édition, Calgary : Glenbow Museum, 1996.

Duchaussois, R. P. *Les sœurs grises dans l'extrême-nord : cinquante ans de missions*, Montréal : Librairie Beauchemin, 1920.

Elliott, John H. *Empires of the Atlantic World: Britain and Spain in America, 1492–1830*, New Haven, Connecticut : Yale University Press, 2007.

Erasmus, Peter. *Buffalo Days and Nights*, Calgary : Fifth House Publishers, 1999, ouvrage d'abord publié en 1976 par le Glenbow-Alberta Institute.

Fear-Segal, Jacqueline. *White Man's Club: Schools, Race, and the Struggle of Indian Acculturation*, Lincoln : University of Nebraska, 2007.

Fisher, Robin. *Contact and Conflict: Indian-European Relations in British Columbia, 1774–1890*, deuxième édition, Vancouver : University of British Columbia Press, 1992.

Fontaine, Theodore. *Broken Circle: The Dark Legacy of Indian Residential Schools*, Vancouver : Heritage House, 2010.

Fraternité nationale des Indiens. *Indian Control of Indian Education: Policy Paper Presented to the Minister of Indian Affairs and Northern Development*, Ottawa : Fraternité nationale des Indiens, 1972.

Frichner, Tonya Gonnella. « Preliminary Study of the Impact on Indigenous Peoples of the International Legal Construct Known as the Doctrine of Discovery », New York : Nations Unies, Instance permanente sur les questions autochtones, 2010.

Gagan, Rosemary R. *A Sensitive Independence: Canadian Methodist Women Missionaries in Canada and the Orient, 1881–1925*, Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 1992.

Getty, A. L., et Antoine S. Lussier. *As Long as the Sun Shines and Water Flows: A Reader in Canadian Native Studies*, Vancouver : University of British Columbia Press, 1983.

Goodwill, Jean, et Norma Sluman. *John Tootoosis*, Winnipeg : Pemmican Publications, 1984.

Graham, Elizabeth. *The Mush Hole: Life at Two Indian Residential Schools*, Waterloo : Heffle Publishing, 1997.

Hamilton, W. D. *The Federal Indian Day Schools of the Maritimes*, Fredericton, Nouveau-Brunswick : Micmac-Maliseet Institute, Université du Nouveau-Brunswick, 1986.

Head, Edmund Walker, Froome Talfourd, Thomas Worthington, et Richard T. Pennefather. *Rapport des Commissaires spéciaux, nommés le 8 septembre 1856, pour s'enquérir des affaires des sauvages au Canada*, Toronto : Stewart Derbishire et George Desbarats, 1858.

Hobsbawm, E. J. *On Empire: America, War and Global Supremacy*, New York : Pantheon Books, 2008.

Howe, Stephen. *Empire: A Very Short Introduction*, Oxford : Oxford University Press, 2002.

Huel, Raymond J. A. *Proclaiming the Gospel to the Indians and Métis*, Edmonton : University of Alberta Press, 1996.

Hughes, Kenneth James, et Jackson Beardy. *Jackson Beardy, Life and Art*, Winnipeg : Canadian Dimension Publishers, 1979.

Hyam, Ronald. *Britain's Imperial Century, 1815–1914: A Study of Empire and Expansion*, troisième édition, Basingstoke, Angleterre : Palgrave Macmillan, 2002.

Indian Chiefs of Alberta. *Citizens Plus*, 1970, réimprimé dans *Aboriginal Policy Studies*, vol. 1, nº 2 (2011), p. 188–281.

Jaenen, Cornelius. *Friend and Foe: Aspects of French-Amerindian Cultural Contact in the Sixteenth and Seventeenth Centuries*, Toronto : McClelland and Stewart, 1976.

Johnston, Patrick. *Native Children and the Child Welfare System*, Toronto : Conseil canadien de développement social, en collaboration avec J. Lorimer, 1983.

Johnston, Sheila M. F. *Buckskin & Broadcloth: A Celebration of E. Pauline Johnson Tekahionwake, 1861–1913*, Toronto : Natural Heritage/Natural History, 1997.

Kirkness, Verna J. *Creating Space: My Life and Work in Indigenous Education*, Winnipeg : University of Manitoba Press, 2013.

Kirmayer, Laurence, Gregory Brass, Tara Holton, Ken Paul, Cori Simpson, et Caroline Tait. *Suicide chez les Autochtones au Canada*, Ottawa : Fondation autochtone de guérison, 2007.

LaViolette, Forrest. *The Struggle for Survival: Indian Cultures and the Protestant Ethic in British Columbia*, Toronto : University of Toronto Press, 1961.

Lux, Maureen K. *Medicine that Walks: Disease, Medicine and Canadian Plains Native People, 1880–1940*, Toronto : University of Toronto Press, 2001.

MacDonald, David, et Daniel Wilson. *Poverty or Prosperity: Indigenous Children in Canada*, Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives, 2013.

MacGregor, Roy. *Chief: The Fearless Vision of Billy Diamond*, Toronto : Viking, 1989.

Magnuson, Roger. *Education in New France*, Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 1992.

Marks, Don. *They Call Me Chief: Warriors on Ice*, Winnipeg : J. Gordon Shillingford, 2008.

McCarthy, Martha. *From the Great River to the Ends of the Earth: Oblate Missions to the Dene, 1847–1921*, Edmonton : University of Alberta Press; Western Canadian Publishers, 1995.

McGregor, Heather E. *Inuit Education and Schools in the Eastern Arctic*, Vancouver : University of British Columbia Press, 2010.

McMillan, Alan D., et Eldon Yellowhorn. *First Peoples in Canada*, Vancouver et Toronto : Douglas & McIntyre, 2004.

McNally, Vincent J. *The Lord's Distant Vineyard: A History of the Oblates and the Catholic Community in British Columbia*, Edmonton : University of Alberta Press, 2000.

Miller, J. R. *Compact, Contract, Covenant: Aboriginal Treaty-Making in Canada*, Toronto : University of Toronto Press, 2009.

Miller, J. R. *Lethal Legacy: Current Native Controversies in Canada*, Toronto : McClelland and Stewart, 2004.

Miller, J. R. *Skyscrapers Hide the Heavens: A History of Indian-White Relations in Canada*, troisième édition, Toronto : University of Toronto Press, 2000.

Milloy, John S. *A National Crime: The Canadian Government and the Residential School System, 1879–1986*, Winnipeg : University of Manitoba Press, 1999.

Moine, Louise. *My Life in a Residential School*, Saskatchewan : Ordre impérial des filles de l'Empire, section provinciale, Saskatchewan, en collaboration avec la Bibliothèque provinciale de la Saskatchewan, 1975.

Montour, Enos. *Brown Tom's Schooldays*, sous la direction d'Elizabeth Graham, Waterloo, Ontario : The Author, 1985.

Moorhouse, Geoffrey. *The Missionaries*, Philadelphie et New York : J. B. Lippincott Company, 1973.

Moran, Bridget. *Stoney Creek Woman: The Story of Mary John*, Vancouver : Arsenal Pulp Press, 1997.

Morley, Alan. *Roar of the Breakers: A Biography of Peter Kelly*, Toronto : Ryerson Press, 1967.

Morris, Alexander. *The treaties of Canada with the Indians of Manitoba and the North-West Territories, Including the Negotiations on which they were Based, and Other Information Relating thereto*, Saskatoon : Fifth House Publishers, 1991, publié pour la première fois par Toronto : Belfords, Clarke and Company, 1880.

Moseley, Christopher, dir. *Atlas des langues en danger dans le monde*, 3e édition, Paris : UNESCO, 2010.

Nabigon, Herb. *The Hollow Tree: Fighting Addiction with Traditional Native Healing*, Montréal : McGill-Queen's University Press, 2006.

Newman, Morton. *Indians of the Saddle Lake Reserve*, Edmonton : Human Resources and Development Council, 1967.

Ospina, Maria, et Liz Dennett. *Systematic Review on the Prevalence of Fetal Alcohol Spectrum Disorders*, Edmonton : Institute of Health Economics, 2013.

Pagden, Anthony. *Peoples and Empires: A Short History of European Migration and Conquest from Greece to the Present*, New York : Modern Library, 2001.

Pagden, Anthony. *Spanish Imperialism and the Political Imagination: Studies in European and Spanish-American Social and Political Theory, 1513–1830*, New Haven, Connecticut : Yale University Press, 1990.

Pagden, Anthony. *The Lords of All the World: Ideologies of Empire in Spain, Britain and France c. 1500–c. 1800*, New Haven, Connecticut : Yale University Press, 1995.

Parker, R. A. *Uprooted: The Shipment of Poor Children to Canada, 1867–1917*, Bristol, Royaume-Uni : Policy Press, 2010.

Peake, Frank A. *The Bishop Who Ate His Boots: A Biography of Isaac O. Stringer*, Toronto : Église anglicane du Canada, 1966.

Pettipas, Katherine. *Severing the Ties that Bind: Government Repression of Indigenous Ceremonies on the Prairies*. Winnipeg: University of Manitoba Press, 1994.
[illegible]
Quassa, Paul. *We Need to Know Who We Are: The Life Story of Paul Quassa*, sous la direction de Louis McComber, traduction de Letia Qiatsuk, volume 5, Life Stories of Northern Leaders, Iqaluit : Collège de l'Arctique du Nunavut, 2008.
Quiring, David M. *CCF Colonialism in Northern Saskatchewan: Battling Parish Priests, Bootleggers and Fur Sharks*. Vancouver : University of British Columbia Press, 2004.
Ray, Arthur J. *An Illustrated History of Canada's Native People: I have lived here since the world began*. Toronto : Key Porter, 2010.
Rompkey, William. *The Story of Labrador*. Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 2003.
Seed, Patricia. *Ceremonies of Possession in Europe's Conquest of the New World, 1492–1640*. Cambridge, Massachusetts : Cambridge University Press, 1995.
Shanahan, David F. *The Jesuit Residential School at Spanish: "More than Mere Talent"*. Toronto : Canadian Institute of Jesuit Studies, 2004.
Sharpe, Andrew, Jean-François Arsenault, Simon Lapointe, et Fraser Cowan. *The Effect of Increasing Aboriginal Educational Attainment on the Labour Force, Output and the Fiscal Imbalance*. Ottawa : Centre d'étude des niveaux de vie, 2009.
Snow, John. *These Mountains are our Sacred Places: The Story of the Stoney Indians*. Toronto : Samuel Stevens, 1977.
Sprague, D. N. *Canada's Treaties with Aboriginal People*. Winnipeg : Université du Manitoba, faculté de droit, projet sur l'histoire du droit canadien, 1991.
Standing Bear, Luther. *Souvenirs d'un chef Sioux*. Paris : Payot, 1980.
Stocken, H. W. Gibbon. *Among the Blackfoot and Sarcee*. Introduction de Georgeen Barrass. Calgary : Glenbow Museum, 1976.
Sutherland, Neil. *Children in English-Canadian Society: Framing the Twentieth-Century Consensus*. Waterloo : Wilfrid Laurier University Press, 2000.
Tait, Caroline L. *Syndrome d'alcoolisation fœtale chez les peuples autochtones du Canada : examen et analyse des répercussions intergénérationnelles liées au régime des pensionnats*. Ottawa : Fondation autochtone de guérison, 2003.
Thiong'o, Ngugi wa. *Dreams in a Time of War: A Childhood Memoir*. Londres : Vintage Books, 2011.
Trudel, Marcel. *The Beginnings of New France, 1524–1663*. Toronto : McClelland and Stewart, 1973.
Usher, Jean. *William Duncan of Metlakatla: A Victorian Missionary in British Columbia*. Publications in History, vol. 5. Ottawa : Musées nationaux du Canada, 1974.
Vanderburgh, Rosamond M. *The Canadian Indian in Ontario's School Texts: A study of Social Studies textbooks, Grade 1 through 8*. Port Credit, Ontario : University Women's Club of Port Credit, groupe d'étude sur les Indiens et les Esquimaux du Canada, 1968.
Venne, Sharon H., *An Indian Acts and Amendments 1868–1975, An Indexed Collection*. Saskatoon : Université de la Saskatchewan, Native Law Centre, 1981.
Waldram, James, D. Ann Herring, et T. Kue Young. *Aboriginal Health in Canada: Historical, Cultural, and Epidemiological Perspectives*, deuxième édition. Toronto : University of Toronto Press, 2006.
Weaver, Sally M. *Making Canadian Indian Policy: The Hidden Agenda, 1968–70*. Toronto : University of Toronto Press, 1981.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

2. Chapitres de livres et articles de périodiques

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Carney, Robert, « Relations in Education Between the Federal and Territorial Governments and the Roman Catholic Church in the Mackenzie District, Northwest Territories, 1867-1961 », thèse de doctorat, Université de l'Alberta, 1971.

Foran, Timothy Paul, « "Les Gens de cette place": Oblates and the Evolving Concept of Métis at Île-à-la-Crosse, 1845-1898 », thèse de doctorat, Université d'Ottawa, 2011.

Gresko, Jacqueline Kennedy, « Gender and Mission: The Founding Generations of the Sisters of Saint Ann and the Oblates of Mary Immaculate in British Columbia 1858-1914 », thèse de doctorat, Université de la Colombie-Britannique, 1999.

Gull, Norman Andrew, « The "Indian Policy" of the Anglican Church of Canada from 1945 to the 1970s », mémoire de maîtrise, Université Trent, 1992.

Kennedy, Jacqueline, « Qu'Appelle Industrial School: White "Rites" for the Indians of the Old North West », mémoire de maîtrise, Université Carleton, 1970.

Persson, Diane Iona, « Blue Quills: A Case Study of Indian Residential Schooling », thèse de doctorat, Université de l'Alberta, 1980.

Pettit, Jennifer Lorretta, « "To Christianize and Civilize": Native Industrial Schools in Canada », thèse de doctorat, Université de Calgary, 1997.

Wasylow, Walter Julian, « History of Battleford Industrial School for Indians », mémoire de maîtrise en éducation, Université de la Saskatchewan, 1972.

5. Journaux et médias électroniques

Brantford Expositor, « Damages for Plaintiff in Miller Vs. Ashton Case », 1er avril 1914.

Brean, Joseph, « "Reconciliation" with First Nations, Not the Charter of Rights & Freedoms, Will Define the Supreme Court in Coming years, Chief Justice Says », *National Post*, 13 mars 2014, http://news.nationalpost.com/2014/03/13/reconciliation-with-first-nations-not-the-charter-of-rights-freedoms-will-define-the-supreme-court-in-coming-years-chief-justice-says/.

CBC News, « 6 Landmark Rulings on Native Rights », 8 janvier 2013, http://www.cbc.ca/news/canada/6-landmark-rulings-on-native-rights-1.1316961.

CBC News, « Murdered and Missing Aboriginal Women Deserve Inquiry, Rights Group Says », 12 janvier 2015, http://www.cbc.ca/news/politics/murdered-and-missing-aboriginal-women-deserve-inquiry-rights-group-says-1.2897707.

CBC News, « Residential School Day Scholars Launch Class-action Lawsuit », 16 août 2012, http://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/residential-school-day-scholars-launch-class-action-lawsuit-1.1180687.

CBC News, « Status Scoop Case Moves Forward as Class-action Lawsuit », 3 décembre 2014, http://www.cbc.ca/news/canada/thunder-bay/status-scoop-case-moves-forward-as-class-action-lawsuit-1.2859312.

CBC News, « Women's Memorial March in Vancouver Attracts Hundreds », 14 février 2015, http://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/womens-memorial-march-in-vancouver-attracts-hundreds-1.2957100.

Coates, Ken S., « Aboriginal Women Deserve Much More than an Inquiry », *National Post*, 16 février 2015, http://news.nationalpost.com/2015/02/16/ken-s-coates-aboriginal-women-deserve-much-more-than-an-inquiry/.

Daily News (Halifax). « Bernard's Lawsuit helped natives nationwide », 30 décembre 2007, http://www.canada.com/story_print.html?id=[illegible] (consulté le 24 octobre 2014).

Edmonton Journal. « Demolition of former residential school called for to put bad memories to rest », 13 août 1998.

Edmonton Journal. « Indians will operate Blue Quills School », 1er août 1970.

Edward, Peter. « Star gets action: Charlie Hunter headed home », *Toronto Star*, 24 mars 2011, http://www.thestar.com/news/gta/2011/03/24/star_gets_action_charlie_hunter_headed_home.html (consulté le 22 août 2014).

Edwards, Peter. « "This is about reuniting a family, even in death" », *Toronto Star*, 4 mars 2011, http://www.thestar.com/news/gta/2011/03/04/this_is_about_reuniting_a_family_even_in_death.html (consulté le 22 août 2014).

Hunter, Carrie. « Education Centre set to re-open », *Prince Albert Herald*, 15 octobre 1997.

Kenora Miner and News. « 2 boys died from exposure », 18 décembre 1970.

Kenora Miner and News. « Inquest hears tragic tale of runaway boy », 18 novembre 1966.

LaRose, Stephen. « Wrecker's ball claims White Calf Collegiate », *Saskatchewan Sage*, vol. 3, no 8 (1999), http://www.ammsa.com/publications/saskatchewan-sage/wreckers-ball-claims-white-calf-collegiate-0 (consulté le 5 novembre 2013).

Lewis, Jeff. « TransCanada CEO Says Canada Needs to Resolve Conflicts over Pipelines », *Globe and Mail*, 4 février 2015, http://www.theglobeandmail.com/report-on-business/economy/transcanada-ceo-says-canada-needs-to-resolve-conflicts-over-pipelines/article22798276/.

MacDonald, Michael. « Shale Gas Conflict in New Brunswick Underscores Historical Grievances, Rights of First Nations », *Toronto Star*, 25 décembre 2013, http://www.thestar.com/news/canada/2013/12/25/shale_gas_conflict_in_new_brunswick_underscores_historic_grievances_rights_of_first_nations.html.

Mehta, Diana. « "Sixties Scoop" Class-action Lawsuit to Proceed », *La Presse canadienne*, 4 décembre 2013, http://www.ctvnews.ca/canada/60s-scoop-class-action-lawsuit-to-proceed-1.2132317.

Moore, Dene. « Federal Appeal Court Gives Ok on Hearing First Nations' Day-school Suit », *La Presse canadienne*, 4 mars 2014, http://www.ctvnews.ca/canada/federal-appeal-court-gives-ok-on-hearing-first-nations-day-school-suit-1.1713809.

Pigott, Catherine. « The Leadership Factory: Grandin College never turned out a priest or a nun, but it produced an elite North of 60 », *National Post*, 4 décembre 1999.

Porter, Jody. « Remains Found Near Residential School Are "Non-human" », CBC News, 12 juillet 2012, http://www.cbc.ca/news/canada/thunder-bay/remains-found-near-residential-school-are-non-human-1.1249599.

Schwartz, Daniel, et Mark Gollom. « NB Fracking Protests and the Fight for Aboriginal Rights », CBC News, 19 octobre 2013, http://www.cbc.ca/news/canada/n-b-fracking-protests-and-the-fight-for-aboriginal-rights-1.2126515.

Taylor, Glenn. « Grollier meeting emotional », *Northern News Services*, 23 janvier 1998, http://www.nnsl.com/frames/newspapers/1998-01/jan23_98grol.html.

Thompson, Roxanna. « Deh Cho Hall to close its doors », *Northern News Services* en ligne, 26 janvier 2009, http://www.nnsl.com/frames/newspapers/2009-01/jan26_09h.html (consulté le 28 février 2014).

Winnipeg Free Press. « Find Body of Indian Girl, Long Missing », 17 avril 1930.

Winnipeg Free Press. « Missing Birtle Girl Is Not Yet Found », 28 mars 1930.

Notes en fin de chapitre

Introduction

1. Pour la coercition, voir : Ray, *Illustrated History*, p. 151–152. Pour la fraude, voir : Upton, *Origins of Canadian Indian Policy*, p. 56. Pour le défaut de mise en œuvre des traités, voir : Sprague, *Canada's Treaties with Aboriginal People*, p. 13. Pour la saisie des terres sans traité, voir : Fisher, *Contact and Conflict*.
2. Pour des exemples en Saskatchewan, voir : Miller, *Skyscrapers Hide the Heavens*, p. 222; Stonechild, « Indian View », p. 263; Wiebe, « Mistahimaskwa », http://www.biographi.ca/fr/bio/mistahimaskwa_11E.html (consulté le 14 juillet 2014).
3. Barron, « Indian Pass System ».
4. Pour un exemple, voir : *Acte pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages*, Statuts du Canada 1880, chapitre 28, article 72, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 75.
5. Pour des exemples, voir : Brown, « Economic Organization »; Fiske, « Fishing Is Women's Business »; Klein, « Mother as Clanswoman ».
6. *Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des Sauvages*, Statuts du Canada 1869, chapitre 6, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 11.
7. Pour un exemple, voir : *Acte à l'effet de modifier de nouveau « l'Actre relatif aux Sauvages, 1880 »*, Statuts du Canada 1884, chapitre 27, article 3, reproduit dans Venne, *Indian Acts*, p. 93.
8. Canada, Débats de la Chambre des communes (le 9 mai 1883), p. 1175–1176.
9. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6810, dossier 470-2-3, volume 7, témoignage de D. C. Scott devant le Comité spécial de la Chambre des communes enquêtant sur les modifications de la *Loi sur les Indiens* de 1920, (L-2)(N-3).
10. Canada, *Politique indienne du gouvernement du Canada*, pages 22 d'un fichier de 26 pages en format PDF.
11. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1931, p. 62.
12. Règlement relatif aux pensionnats indiens – Site Web officiel des tribunaux, http://www.residentialschoolsettlement.ca/French/schools.html (consulté le 5 février 2015).
13. Premier ministre Stephen Harper, Présentation d'excuses aux anciens élèves des pensionnats indiens, le 11 juin 2008, http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015644/1100100015649.
14. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 7936, dossier 32-104, J. W. House à G. H. Gooderham, 26 janvier 1942. [OLD-004156-0001]
15. Canada, Comité spécial mixte, 27 mai 1947, p. 36.
16. Canada, Comité spécial mixte, 29 mai 1947, p. 15.
17. CVR, ARN, Archives de l'Église presbytérienne du Canada, Toronto (Ontario), acquisition 1988-7004, boite 46, dossier 1, « Cecilia Jeffrey Indian Residential School », J. C. E. Andrews, 1953, p. 36. [NCA-000046]
18. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossiers GRS, boite 1A, dossier 43, Albert Southard, 8 mars 1957. [IRC-040039]
19. Renaud, « Indian Education Today », p. 30.

L'histoire

1. CVR, DAV, Frederick Ernest Koe, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Inuvik (Territoires du Nord-Ouest), 30 juin 2011, numéro de déclaration : SC091.
2. CVR, DAV, Marlene Kayseas, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Regina (Saskatchewan), 16 janvier 2012, numéro de déclaration : SP035.
3. CVR, DAV, Larry Beardy, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Thompson (Manitoba), 25 septembre 2012, numéro de déclaration : SP082.
4. CVR, DAV, Florence Horassi, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Tulita (Territoires du Nord-Ouest), 10 mai 2011, numéro de déclaration : 2011-0394.
5. CVR, DAV, Lily Bruce, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Alert Bay (Colombie-Britannique), 4 août 2011, numéro de déclaration : 2011-3285.
6. CVR, DAV, Vitaline Elsie Jenner, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 16 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-16JU10-131. (Mots traduits confirmés par le Bureau de la traduction, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada [8817169_TG_Kinugus_EN_CP].)
7. CVR, DAV, Nellie Ningewance, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Sault Ste. Marie (Ontario), 1er juillet 2011, numéro de déclaration : 2011-0305.
8. CVR, DAV, Bernice Jacks, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Victoria (Colombie-Britannique), 13 avril 2012, numéro de déclaration : 2011-3971.
9. CVR, DAV, Marthe Basile-Coocoo, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Montréal (Québec), 26 avril 2013, numéro de déclaration : 2011-6103.
10. CVR, DAV, Pauline St-Onge, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Montréal (Québec), 25 avril 2013, numéro de déclaration : 2011-6134.
11. CVR, DAV, Campbell Papequash, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Première Nation de Key (Saskatchewan), 20 janvier 2012, numéro de déclaration : SP038.
12. CVR, DAV, Roy Denny, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Première Nation d'Eskasoni (Nouvelle-Écosse), 14 octobre 2011, numéro de déclaration : 2011-2678.
13. CVR, DAV, Calvin Myerion, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 16 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-16JU10-122.
14. CVR, DAV, Archie Hyacinthe, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Kenora (Ontario), 15 mars 2011, numéro de déclaration : 2011-0279.
15. CVR, DAV, Margo Wylde, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Val-d'Or (Québec), 5 février 2012, numéro de déclaration : SP100.
16. CVR, DAV, Murray Crowe, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Sault Ste. Marie (Ontario), 1er juillet 2011, numéro de déclaration : 2011-0306.
17. CVR, DAV, Wilbur Abrahams, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Terrace (Colombie-Britannique), 30 novembre 2011, numéro de déclaration : 2011-3301.
18. CVR, DAV, Martin Nicholas, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Grand Rapids (Manitoba), 24 février 2010, numéro de déclaration : 07-MB-24FB10-001.
19. CVR, DAV, Lorna Morgan, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 17 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-16JU10-041.
20. CVR, DAV, Gilles Petiquay, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, La Tuque (Québec), 6 mars 2013, numéro de déclaration : 2011-6001.

21. CVR, DAV, Wilbur Abrahams, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Terrace (Colombie-Britannique), 30 novembre 2011, numéro de déclaration : 2011-3301.
22. CVR, DAV, Peter Ross, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Tsiigehtchic (Territoires du Nord-Ouest), 8 septembre 2011, numéro de déclaration : 2011-0340.
23. CVR, DAV, Daniel Nanooch, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, High Level (Alberta), 4 juillet 2013, numéro de déclaration : 2011-1868.
24. CVR, DAV, Bernice Jacks, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Victoria (Colombie-Britannique), 13 avril 2012, numéro de déclaration : 2011-3971.
25. CVR, DAV, Helen Kakekayash, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Ottawa (Ontario), 5 février 2011, numéro de déclaration : 01-ON-05FE11-002.
26. CVR, DAV, Bernard Catcheway, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Première Nation de Skownan (Manitoba), 12 octobre 2011, numéro de déclaration : 2011-2510.
27. CVR, DAV, Julianna Alexander, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Enderby (Colombie-Britannique), 12 octobre 2011, numéro de déclaration : 2011-3286.
28. CVR, DAV, William Herney, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Halifax (Nouvelle-Écosse), 29 octobre 2011, numéro de déclaration : 2011-2923.
29. CVR, DAV, Raymond Cutknife, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Hobbema (Alberta), 25 juillet 2013, numéro de déclaration : SP125.
30. CVR, DAV, Timothy Henderson, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 28 juin 2011, numéro de déclaration : 2011-0291.
31. CVR, DAV, Shirley Waskewitch, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Saskatoon (Saskatchewan), 24 juin 2012, numéro de déclaration : 2011-3521.
32. CVR, DAV, Patrick Bruyere, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 16 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-16JU10-157.
33. CVR, DAV, Ernest Barkman, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Première Nation de Garden Hill (Manitoba), 30 mars 2011, numéro de déclaration : 2011-0123. (Traduit de l'oji-cri à l'anglais par le Bureau de la traduction, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 8956124).
34. CVR, DAV, Paul Dixon, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Val-d'Or (Québec), 6 février 2012, numéro de déclaration : SP101.
35. CVR, DAV, Betsy Annahatak, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Halifax (Nouvelle-Écosse), 28 octobre 2011, numéro de déclaration : 2011-2896.
36. CVR, DAV, Rick Gilbert, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Vancouver (Colombie-Britannique), 20 septembre 2013, numéro de déclaration : 2011-2389.
37. CVR, DAV, Nick Sibbeston, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Inuvik (Territoires du Nord-Ouest), 30 juin 2011, numéro de déclaration : NNE202.
38. CVR, DAV, [nom supprimé], déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Prince Albert (Saskatchewan), 1er février 2012, numéro de déclaration : 2011-3879. (Traduit du cri des bois à l'anglais par le Bureau de la traduction, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 8956130.)
39. CVR, DAV, Jack Anawak, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Inuvik (Territoires du Nord-Ouest), 30 juin 2011, numéro de déclaration : NNE202.
40. CVR, DAV, Lydia Ross, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 16 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-16JU10-029.

41. CVR, DAV, Stephen Kakfwi, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Inuvik (Territoires du Nord-Ouest), 30 juin 2011, numéro de déclaration : NNE202.
42. CVR, DAV, Victoria McIntosh, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 16 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-16JU10-123.
43. CVR, DAV, Shirley Flowers, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Goose Bay (Terre-Neuve-et-Labrador), 20 septembre 2011, numéro de déclaration : SP025.
44. Howe, *Empire*, p. 21-22.
45. Howe, *Empire*, p. 57.
46. Au sujet de l'Afrique de l'Est, voir : Thiong'o, *Dreams in a Time of War*. Au sujet de l'Australie, voir : Australie, « "Bringing Them Home", National Inquiry », www.humanrights.gov.au/sites/default/files/content/pdf/social_justice/bringing_them_home_report.pdf [25]. Au sujet de la Sibérie, voir : Bartels et Bartels, *When the North Was Red*, p. 12; Bloch, *Red Ties*, p. 38.
47. Diffie et Winius, *Foundations*, p. 78-83; Pagden, *Peoples and Empires*, p. 56.
48. Howe, *Empire*, p. 62-63.
49. Hobsbawm, *On Empire*, p. 67.
50. Wood, *L'empire du capital*, p. 111-127.
51. Wolfe, « Settler Colonialism », p. 388.
52. Wolfe, « Settler Colonialism », p. 388, 391, 399.
53. Discours de C. C. Painter prononcé à la conférence du lac Mohonk de 1886, « Proceedings of the Lake Mohonk Conference » dans *Eighteenth Annual Report of the Board of Indian Commissioners, 1886*, p. 61-62.
54. Howe, *Empire*, p. 80-81.
55. Howe, *Empire*, p. 62.
56. Wood, *L'empire du capital*, p. 64-66.
57. Pour obtenir des exemples, voir : Diffie et Winius, *Foundations*, p. 65-66, 94-95; Pagden, *Peoples and Empires*, p. 54; Williams, *American Indian*, p. 72-73.
58. Elliott, *Empires of the Atlantic*, p. 11, 23; Pagden, *Spanish Imperialism*, p. 14.
59. Pagden, *Lords of All the World*, p. 47.
60. Elliott, *Empires of the Atlantic*, p. 11-12; Frichner, « Preliminary Study », p. 11; Seed, *Ceremonies of Possession*, p. 17-18.
61. H. Verelst, « Some Observations on the Right of the Crown of Great Britain to the North West Continent of America » PRC co 5/283, f. 5, cité dans Armitage, *Ideological Origins*, p. 192.
62. Banner, « Why Terra Nullius », p. 95. Affaire intitulée *Mabo v. Queensland (No. 2)*.
63. Wood, *L'origine du capitalisme*, p. 176.
64. Howe, *Empire*, p. 86-87.
65. Discours cité dans *Archibald Philip Primrose* (*5th earl of Rosebery*) ... *Australian speechlets, 1883–84 [by A. P. Primrose*], http://books.google.ca/books?id=CncIAAAAQAAJ&printsec=frontcover&dq=Australian+speechlets,+1883-84+[by+A.P.+Primrose.].&hl=en&sa=X&ei=zN2IUuGdMOTA2gW0vIHYDA&ved=0CDkQ6AEwAA#v=onepage&q=Australian%20speechlets%2C%201883-84%20[by%20A.P.%20Primrose.].&f=false (consulté le 17 novembre 2013).
66. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1884, p. 156.
67. Usher, *William Duncan*, p. 41. Voir aussi Choquette, *Oblate Assault*; Huel, *Proclaiming the Gospel*; Hyam, *Britain's Imperial Century*.
68. Howe, *Empire*, p. 85.
69. Howe, *Empire*, p. 90; Perry, « Metropolitan Knowledge », p. 109-111.

70. Huel, *Proclaiming the Gospel*, p. 1-6; Choquette, *Oblate Assault*, p. 1-20; Choquette, *Canada's Religions*, p. 173-176.
71. Pour un exemple, voir : Usher, *William Duncan*, p. 8, 11.
72. Moorhouse, *Missionaries*, p. 274.
73. Moorhouse, *Missionaries*, p. 33; Rompkey, *Story of Labrador*, p. 34, 36-39.
74. Pour le Canada, voir par exemple : McMillan et Yellowhorn, *First Peoples*. Pour obtenir une perspective mondiale, voir : Coates, *A Global History*.
75. Jaenen, « Education for Francization », p. 54-55; Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, volume II, p. 324–325.
76. Jaenen, *Friend and Foe Aspects*, p. 96, 163, 166.
77. Magnuson, *Education in New France*, p. 47-50; Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, volume II, p. 430; Axtell, *Invasion Within*, p. 56-58; Jaenen, « Education for Francization », p. 56; Jaenen, *Friend and Foe Aspects*, p. 95, 168.
78. Hamilton, *Federal Indian Day Schools*, p. 4-5; Fingard, « New England Company », p. 30-32.
79. Stevenson, « Red River Indian Mission School », p. 141.
80. Graham, *Mush Hole*, p. 7.
81. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, acquisition 1984-85/112, boite 47, dossier 451/25-1, article de journal, « Mohawk Institute May Close after 139 Years », non daté; [TAY-001133] CVR, ARN, Archives du diocèse de Huron, Église anglicane du Canada, Collège universitaire Huron, London (Ontario), documents de Luxton, boite 27, réserves indiennes, Richard Isaac, « Six Nations Council To Whom It May Concern », 13 mars 1970; [TAY-001432] CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 479/25-13-001, volume 3, G. D. Cromb au sous-ministre, 20 mars 1970. [TAY-003053-0001]
82. Ryerson, « Report on Industrial Schools », p. 76.
83. Ryerson, « Report on Industrial Schools », p. 73.
84. *Report of the Special Commissioners 1858*, s.l.
85. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6210, dossier 468-10, partie 5, Samuel Devlin au ministère des Affaires indiennes, 20 mai 1946. [MER-003806-0001]
86. Gresko, « Paul Durieu », http://www.biographi.ca/fr/bio/durieu_paul_12E.html (consulté le 31 août 2014). McNally indique la date de 1862 pour l'ouverture : McNally, *Lord's Distant Vineyard*, p. 67.
87. McCarthy, *From the Great River*, p. 160; Carney, « Grey Nuns and Children », p. 291; Duchaussois, *Les Sœurs Grises*, p. 139.
88. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 156; Davin, *Report on Industrial Schools*, p. 10. Les données démographiques pour cette période ne sont que des approximations. James Miller dénombre 12 000 résidents métis en 1870 et, dans son rapport de 1879, Nicholas Flood Davin indique que 28 000 personnes sont visées par un traité. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 199; Davin, *Report on Industrial Schools*, p. 10.
89. Grande-Bretagne, *Terre de Rupert et Territoire du Nord-Ouest – Texte nº 3* (Annexe A), 23 juin 1870, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/sjc-csj/constitution/loireg-lawreg/p1t32.html.
90. Getty et Lussier, *Long as the Sun Shines*, p. 35.
91. Banner, *How Indians Lost Their Land*, p. 85.
92. Tobias, « Protection, Civilization, Assimilation », p. 128.
93. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 156.
94. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 154.

95. Friesen, « Magnificent Gifts », p. 205 et 212.
96. Erasmus, *Buffalo Days*, p. 250.
97. Ray, *Illustrated History*, p. 212; Taylor, « Canada's Northwest Indian Policy », p. 3.
98. Sprague, *Canada's Treaties with Aboriginal People*, p. 13.
99. Pour un exemple de demande d'inscription à un externat dans une réserve, voir : McCullough, « Peyasiw-awasis » http://www.biographi.ca/fr/bio/peyasiw_awasis_15E.html (consulté le 6 juin 2014).
100. Miller, *Compact, Contract, Covenant*, p. 164-165.
101. Morris, *Treaties of Canada*, p. 202.
102. Au Canada, la *Loi sur les Indiens* a été précédée en 1868 par l'*Acte pourvoyant à l'organisation du Département du Secrétaire d'État du Canada, ainsi qu'à l'administration des Terres des Sauvages et de l'Ordonnance*, et en 1869 par l'*Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des Sauvages*.
103. *Acte pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages*, Statuts du Canada de 1876, chapitre 18.
104. Miller, *Skyscrapers Hide the Heavens*, p. 255.
105. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6810, dossier 470-2-3, volume 7, comparution de D. C. Scott devant le Comité spécial de la Chambre des communes chargé d'examiner les modifications de 1920 de la *Loi sur les Indiens*, (L-2)(N-3).
106. Pour l'interdiction du potlatch, voir : LaViolette, *Struggle for Survival*, p. 41-42; Cole and Chaikin, *Iron Hand*, p. 16-17, p. 95. Pour l'interdiction de la danse de la Pluie, voir : Pettipas, *Severing the Ties*, p. 53-54, p. 95-96.
107. Pour des exemples, voir : LaViolette, *Struggle for Survival*, p. 41-42; Cole and Chaikin, *Iron Hand*, p. 16-17, p. 95; CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3825, dossier 60511-1, J. Hugonard au commissaire des Indiens, 23 novembre 1903. [RCA-011007-0001]
108. Canada, Documents de la Session, 1885, numéro 116, F., p. 98, J. S. Dennis à sir John A. Macdonald, 20 décembre 1878.
109. Davin, *Report on Industrial Schools*, p. 14.
110. Driver, « Discipline Without Frontiers? », p. 282.
111. Parker, *Uprooted*, p. 198.
112. Sutherland, *Children in English-Canadian Society*, p. 108.
113. Sutherland, *Children in English-Canadian Society*, p. 138.
114. Fear-Segal, *White Man's Club*, p. 180; Ours Debout, *Souvenirs d'un chef Sioux*, p. 144-154.
115. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1884 (pour High River, p. 77-78; pour Battleford, p. 158; pour Qu'Appelle, p. 163).
116. Canada, Débats de la Chambre des communes (22 mai 1883), p. 1376.
117. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3647, dossier 8128, Andsell Macrae, 18 décembre 1886.
118. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1910, p. 277.
119. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1883, p. 109-110.
120. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3924, dossier 116823, L. Vankoughnet à sir John A. Macdonald, 15 mars 1886.
121. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6001, dossier 1-1-1, partie 1, numéro de décret du Conseil privé 1889-1278, 7 juin 1889; [PLD-007312] Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3818, dossier 58418, J. Hugonnard à Hayter Reed, 11 mai 1889; [PLD-009475] Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3675, dossier 11422-4, J. Hugonnard à E. Dewdney, 5 mai 1891. [PLD-008435]

122. CVR, AINC, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], [illegible], 22 octobre [illegible]. [[illegible]]
123. Concernant l'admission d'enfants atteints de maladies infectieuses, voir : CVR, AINC, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], T. Ferrier au rédacteur en chef, [illegible] novembre [illegible]. [[illegible]]
124. Pour de plus amples renseignements, voir : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1904, p. [illegible]; CVR, AINC, Bibliothèque et Archives Canada, MG17, B2, classe « G » C.1/P2, Société missionnaire de l'Église, « Resolutions Regarding the Administration of the North-West Canada Missions », 7 avril 1903. [[illegible]] Blake, Don't you hear; CVR, AINC, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], « Report on Indian Missions and Schools », rapport présenté au Synode diocésain, diocèse de Calgary, J. W. Tims, août 1908. [[illegible]] Archives de l'Église Unie du Canada, Toronto, [illegible], boîte [illegible], dossier [illegible], « Report of the Synod's Commission on Indian Affairs », [illegible] décembre [illegible]. [[illegible]] CVR, AINC, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], partie 1, Frank Pedley à Révérend et chers messieurs, 21 mars 1908. [[illegible]] CVR, AINC, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 3:1, boîte [illegible], dossier [illegible], Frank Pedley à Norman Tucker, 20 mars [illegible]. [[illegible]] Archives de la Saskatchewan, MacKay Papers, Frank Oliver, « Letter to S. H. Blake, [illegible] January, [illegible] », lettre citée dans Wasylow, « History of Battleford Industrial School », p. [illegible]; Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, p. 75-103, série [illegible], Frank Oliver à S. G. C., [illegible] janvier [illegible], cité dans Gull, « Indian Policy », p. [illegible]; CVR, AINC, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 3:1, boîte [illegible], dossier [illegible], lettre signée par S. H. Blake, Andrew Baird, Hamilton Cassels, T. Ferrier, R. F. MacKay, 22 mai [illegible]. [[illegible]] CVR, AINC, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], partie 1, Frank Pedley à Frank Oliver, 8 avril [illegible]. [[illegible]] CVR, AINC, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 3:1, boîte [illegible], dossier [illegible], « Report of the Sub-Committee of the Advisory Board On Indian Education », sans date. [[illegible]] CVR, AINC, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], J. D. McLean à D. Laird, 12 décembre [illegible]. [[illegible]] CVR, AINC, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], Clifford Sifton au gouverneur général en conseil, [illegible] décembre [illegible]. [[illegible]] CVR, AINC, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], partie 1, Frank Pedley à M. Oliver, 30 mai [illegible]. [[illegible]] CVR, AINC, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], partie 1, J. Hugonnard à Frank Oliver, [illegible] mars [illegible]. [[illegible]] CVR, AINC, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], partie 1, surintendant général des Affaires indiennes à T. Ferrier, [illegible] juillet [illegible]. [[illegible]] CVR, AINC, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], partie 1, Heron à Frank Oliver, [illegible] février [illegible]. [[illegible]] CVR, AINC, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], partie 1, Association of Indian Workers à Frank Oliver, [illegible] février [illegible]. [[illegible]] CVR, AINC, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, n° d'instr. de recherche 10-17, volume [illegible], dossier [illegible], partie 1, [illegible], Emile Legal à Frank Pedley, [illegible] juillet [illegible]. [[illegible]] CVR, AINC, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 3:1, boîte [illegible], dossier [illegible], Arthur Barner à S. H. Blake, [illegible] février [illegible]. [[illegible]]
125. Concernant les améliorations initiales, voir : CVR, AINC, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], partie 1, Administration centrale – Présence obligatoire des élèves – Pensionnats, [illegible], bobine de microfilm C-[illegible], n° d'instr. de recherche 10-17, « Re: Per Capita Grants at Indian Residential Schools », Russell Ferrier, [illegible] avril [illegible]. [[illegible]] Pour un

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier E4974-1355, volume 8, « Education Centre Set to Re-open », *Prince Albert Herald*, Carrie Hunter, 15 octobre 1997 [PAR-003103-0001]

189. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1984-1985, p. 56.

190. Thompson, « Deh Cho Hall to Close its Doors », *Northern News Services online*, 26 janvier 2009, http://www.nnsl.com/frames/newspapers/2009-01/jan26_09h.html.

191. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, R. Pasharvenko, Inuvik (Territoires du Nord-Ouest), « Demolition of Former Residential School Called for to Put Bad Memories to Rest », *Edmonton Journal*, 13 août 1998. [GNN-000298-0026]

192. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 60[illegible], dossier 160-4, partie 1, R. B. Heron au presbytère de Regina, avril 1923. [AEMR-016271]

193. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1941, p. 202; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1942, p. 152; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1943, p. [illegible]; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1944, p. [illegible]; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1945, p. 204; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1946, p. 253; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1947, p. 258; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1948, p. 278; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1949, p. 282; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1950, p. 88-89; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1951, p. 34-35; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1952, p. 78-79; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1953, p. 88-89; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1954, p. 50-51; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1955, p. 82; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1956, p. 80-81; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1956-1957, p. 94-95; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1958, p. 110-111; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1959, p. 108; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1960, p. 102; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1961, p. 113.

194. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1942, p. 152; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1943, p. [illegible]; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1944, p. [illegible]; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1945, p. 204; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1946, p. 253; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1947, p. 258; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1948, p. 278; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1949, p. 282; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1950, p. 88-89; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1951, p. 34-35; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1952, p. 78-79; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1953, p. 88-89; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1954, p. 50-51; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1955, p. 82; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1956, p. 80-81; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1956-1957, p. 94-95; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1958, p. 110; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1959, p. 108; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1960, p. 102; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1961, p. 112; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1962, p. 77; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1963, p. 66.

195. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1963, p. [illegible].

196. CVR, ARN, *Bibliothèque et Archives Canada*, RG10, volume 6323, dossier 658-6, partie 1, rapport de l'inspecteur du ministère des Affaires indiennes, D. Hicks, concernant le pensionnat indien de St. Barnabas, 25 septembre 1928. [PAR-002233]
197. *Bibliothèque et Archives Canada*, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 2. S. R. McVitty au secrétariat des Affaires indiennes, 30 janvier 1928.
198. CVR, ARN, *Bibliothèque et Archives Canada*, RG10, volume 6342, dossier 750-1, partie 1, bobine de microfilm C-8699, J. D. McLean au révérend E. Ruaux, 21 juin 1915. [MRY-001517]. Pour voir un rapport similaire sur le pensionnat de Battleford, en Saskatchewan, voir : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1909, p. 359-360. Pour un rapport sur un pensionnat du Manitoba, voir : CVR, ARN, *Bibliothèque et Archives Canada*, RG10, volume 6267, dossier 580-5, partie 4, rapport d'inspection de Joseph Hamilton, non daté. [DRS-000570]
199. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 673/23-5-038, volume 1, H. L. Winter aux Affaires indiennes, 9 septembre 1932. [MRS-000138-0001]
200. CVR, ARN, *Bibliothèque et Archives Canada*, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 1, J. D. McLean au révérend J. Hugonard, 30 mai 1911. [PLD-007442]
201. CVR, ARN, *Bibliothèque et Archives Canada*, RG10, volume 6422, dossier 869-1, partie 2, R. H. Cairns, inspecteur, à l'intention de J. D. McLean, 5 janvier 1915. [COQ-000390]
202. CVR, ARN, *Bibliothèque et Archives Canada*, RG10, volume 6431, dossier 877-1, partie 2, Extrait du rapport de monsieur l'inspecteur Cairns daté des 5 et 6 septembre 1928 sur le pensionnat indien d'Alberni. [ABR-001591]
203. CVR, ARN, *Bibliothèque et Archives Canada*, RG10, volume 6001, dossier 1-1-1, partie 3, ministère des Affaires indiennes, Direction générale des écoles, 31 mars 1935. [SRS-000279]
204. Pour un exemple en Colombie-Britannique, voir : CVR, ARN, *Bibliothèque et Archives Canada*, RG10, volume 6431, dossier 877-1, partie 1, A. W. Neill à A. W. Vowell, 8 juillet 1909. [ABR-007011-0001]. Pour un exemple au Manitoba, voir : CVR, ARN, *Bibliothèque et Archives Canada*, RG10, volume 6262, dossier 579-1, partie 4, W. M. Graham au secrétaire, Affaires indiennes, 4 février 1922. [ELK-000299]
205. Par exemple, un document de l'Église Unie de 1936 sur la politique d'éducation des Premières Nations rapportait que le personnel de toutes les écoles de l'Église Unie devait être composé d'employés dotés d'une « motivation chrétienne, ou, en d'autres mots, d'une vocation missionnaire combinée à des compétences dans un domaine en particulier afin d'enseigner leur spécialité aux Indiens ». Les membres du personnel devaient en outre « être étroitement associés à l'œuvre de l'Église Unie la plus proche et manifester un vif intérêt envers celle-ci », en plus de connaître et de soutenir « le programme d'éducation religieuse de l'Église Unie ». Une fois ces exigences relativement précises établies, le document politique indiquait que « des compétences pédagogiques de base devraient être exigées des membres du personnel ». CVR, ARN, *Archives de l'Église Unie*, acquisition 83.050C, boîte 144-21, Déclaration de politique relative aux pensionnats indiens, juin 1936. [UCC-050004]
206. Pour un exemple du lien qui existe entre la faible rémunération et les enseignants non qualifiés, voir : CVR, ARN, *Bibliothèque et Archives Canada*, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson, mémoire, 15 juillet 1897, p. 4, 25. [100.00108]
207. CVR, ARN, *Bibliothèque et Archives Canada*, RG10, volume 4041, dossier 334503, F. H. Paget à Frank Pedley, 25 novembre 1908, 55. [RCA-000298]
208. CVR, ARN, *Bibliothèque et Archives Canada*, RG10, volume 6431, dossier 877-1, partie 1, A. W. Vowell au secrétaire, Affaires indiennes, 14 juillet 1909. [ABR-007011-0000]

209. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1955, p. 53-54.
210. CVR, ARN, AINC, dossier 1/25-1, volume 22, R. F. Davey à Bergevin, 15 septembre 1959, 3. [AEMR-019616]
211. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1903, p. 346. Pour d'autres exemples de l'importance accordée à l'enseignement religieux dans les pensionnats, voir : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1887, p. 26-28; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1910, p. 444-445; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1890, p. 119; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1900, p. 312-313; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1901, p. 321-322, 324-325.
212. Moine, *My Life in a Residential School*, s.l.
213. CVR, ARN, Archives de l'Église presbytérienne au Canada, Toronto, Ontario, dossier de Tyler Bjornson, Recherche presbytérienne, « Presbyterian Indian Residential School Staff Handbook », p. 1. [IRC-041206]
214. Pour en apprendre davantage au sujet de Kelly, voir : Morley, *Roar of the Breakers*, p. 57, 158; au sujet d'Ahenakew, voir : Ahenakew, *Voices of the Plains Cree*, p. 14-24; au sujet de Kennedy, voir : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1902, p. 195-196; au sujet de Dion, voir : Dion, *My Tribe the Crees*, p. 156-163; au sujet de Johnson, voir : Johnston, *Buckskin & Broadcloth*, p. 46; et au sujet de Lickers, voir : « Norman Lickers First Ontario Indian Lawyer », *Brantford Expositor*, 18 novembre 1938, cité dans Briggs, *Legal Professionalism*, p. 2.
215. Canada, Comité spécial mixte, 6 août 1946, p. 5. [55f. mémoire d'Oliver Martin]
216. CVR, DAV, David Charleson, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Deroche (Colombie-Britannique), 20 janvier 2010, numéro de déclaration : 2011-5043.
217. CVR, DAV, Isabelle Whitford, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Première Nation de Keeseekoowenin (Manitoba), 28 mai 2010, numéro de déclaration : S-KFN-MB-01-004.
218. CVR, DAV, Betsy Olson, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Saskatoon (Saskatchewan), 21 juin 2012, numéro de déclaration : 2011-4378.
219. CVR, DAV, Leona Agawa, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Sault Ste. Marie (Ontario), 6 novembre 2010, numéro de déclaration : 01-ON-4-6NOV10-006.
220. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1921, p. 28-29.
221. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6014, dossier 1-1-6 MAN, partie 1, Duncan Campbell Scott à M. Meighen, 1er juin 1920. [NCA-002403]
222. Canada, Comité spécial mixte, *Procès-verbaux et témoignages*, D. F. Brown, président, 15 avril 1947, p. 17.
223. Canada, Comité spécial mixte, *Procès-verbaux et témoignages*, D. F. Brown, président, 17 avril 1947, p. 13.
224. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG85, volume 1338, dossier 600-1-1, partie 19, D. W. Hepburn, « Northern Education: Facade for Failure », *Variables: the Journal of the Sociology Club* (Université de l'Alberta) vol. 2, no 1 (février 1963), p. 16. [NCA-005960]
225. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG85, volume 1338, dossier 600-1-1, partie 19, D. W. Hepburn, « Northern Education: Facade for Failure », *Variables: the Journal of the Sociology Club* (University of Alberta) vol. 2, no 1 (février 1963), p. 17. [NCA-005960]
226. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG85, volume 1338, dossier 600-1-1, partie 19, D. W. Hepburn, « Northern Education: Facade for Failure », *Variables: the Journal of the Sociology Club* (University of Alberta) vol. 2, no 1 (février 1963), p. 18. [NCA-005960]

227. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8760, dossier 901/25-1, partie 2, R. F. Davey au directeur, 14 mars 1956, p. 4. [AEMR-120651]
228. Voir, par exemple : CVR, ARN, AINC, dossier 1/25-1 (E.10), Rapport sur les manuels scolaires, p. 6-9; [AEMR-019193A] Commission Parent, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, volume 3, *L'administration de l'enseignement*, partie B, « Diversité religieuse, culturelle, et unité de l'administration », http://classiques.uqac.ca/contemporains/quebec_commission_parent/rapport_parent_4/rapport_parent_vol_4.pdf, paragraphe 210 (consulté le 7 août 2012); CVR, ARN, AINC, dossier 1/25-1 (E.10), Rapport sur les manuels scolaires, p. 6-9; [AEMR-019193A] Vanderburgh, *The Canadian Indian*.
229. CVR, ARN, AINC, dossier 1/25-1 (E.10), Rapport sur les manuels scolaires, p. 1-6. [AEMR-019193A]
230. CVR, DAV, Mary Courchene, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Première Nation de Pine Creek (Manitoba), 28 novembre 2011, numéro de déclaration : 2011-2515.
231. CVR, DAV, Lorna Cochrane, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 18 juin 2010, numéro de déclaration : SC110.
232. Elias, « Lillian Elias », p. 51.
233. Voir, par exemple : CVR, DAV, Victoria McIntosh, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 16 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-16JU10-123.
234. CVR, DAV, Walter Jones, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Victoria (Colombie-Britannique), 14 avril 2012, numéro de déclaration : 2011-4008.
235. Pigott, « The Leadership Factory », B3.
236. Blondin-Andrew, « New Ways of Looking for Leadership », p. 64.
237. John Amagoalik, cité dans McGregor, *Inuit Education*, p. 110.
238. Amagoalik, *Changing the Face of Canada*, p. 43-46.
239. CVR, DAV, David Simailak, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Baker Lake (Nunavut), 15 novembre 2011, numéro de déclaration : SP032.
240. CVR, DAV, Roddy Soosay, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Hobbema (Alberta), 25 juillet 2013, numéro de déclaration : 2011-2379.
241. CVR, DAV, Martha Loon, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Thunder Bay (Ontario), 25 novembre 2010, numéro de déclaration : 01-ON-24NOV10-021.
242. CVR, DAV, Frederick Ernest Koe, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Inuvik (Territoires du Nord-Ouest), 30 juin 2011, numéro de déclaration : SC091.
243. CVR, DAV, Madeleine Dion Stout, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 18 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-18JU10-059.
244. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6191, dossier 462-1, partie 1, Russell T. Ferrier à George Prewer, 8 février 1922. [CRS-001015]
245. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1867, p. 127.
246. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1884, p. 157.
247. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1886, p. 142.
248. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3930, dossier 117377-1 A, H. Reed à l'évêque de la Terre de Rupert, 31 mai 1893.
249. Wasylow, « History of Battleford Industrial School », p. 467.
250. Elias, « Lillian Elias », p. 54-55.
251. Pour un exemple de blessure dans une buanderie, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6207, dossier 468-5, partie 6, S. R. McVitty au secrétaire des Affaires

indiennes, 3 janvier 1929. [MER-000751] Pour un exemple de blessure dans une cuisine, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6058, dossier 265-13, partie 1, J. P. Mackey à A. F. MacKenzie, 20 mai 1930. [SRS-000252] Pour un exemple de blessure dans un atelier, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6219, dossier 471-13, partie 1, Russell T. Ferrier à J. Howitt, 13 juin 1932. [AGA-000069]

252. Pour un exemple, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 3, A. F. MacKenzie à G. Leonard, 6 mai 1936. [PLD-006119]
253. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 3, A. F. MacKenzie à William Hall, 18 mai 1936. [PLD-000750]
254. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 3, William Hall aux Affaires indiennes, 30 avril 1936. [PLD-000746]
255. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6255, dossier 576-1, partie 4, R. T. Chapin à A. G. Hamilton, 10 septembre 1941. [BRS-000461-0001] Pour l'âge du garçon, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6258, dossier 576-10, partie 8, Demande d'admission, Kenneth Smith, 1er juillet 1938. [BRS-002184-0007]
256. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6259, dossier 576-23, partie 1, G. C. Elwyn à la GRC, 20 avril 1949. [BRS-000332]
257. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6352, dossier 753-23, partie 1, 1935-1944, bobine de microfilm C-8709, directeur intérimaire à J. T. Faunt, 18 décembre 1944. [EDM-003369]
258. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6251, dossier 575-1, partie 3, R. A. Hoey à A. G. Smith, 24 septembre 1942. [BIR-000272]
259. Concernant la fin du système de demi-journée, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 1/25-1-5-2, volume 1, surintendant général d'AINC, « Regulations with respect to teaching, education, inspection, and discipline for Indian Residential Schools, Made and Established by the Superintendent General of Indian Affairs Pursuant to Paragraph (a) of Section 114 of the Indian Act », 20 janvier 1953; [PAR-001203-0001] H. M. Jones au sous-ministre. [PAR-001203-0000]
260. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 128/25-2-575, volume 1, J. R. Bell à R. D. Ragan, 17 février 1959. [IRC-041312]
261. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3674, dossier 11422, E. Dewdney à Thomas Clarke, 31 juillet 1883. [120.06668]
262. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6452, dossier 884-1, partie 1, bobine de microfilm 8773, « Rules and Regulations, Kootenay Industrial School ». [AEMR-011621A]
263. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3836, dossier 68557, H. Reed, suggestions pour le gouvernement concernant les pensionnats indiens, 27 janvier 1890.
264. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 248-249.
265. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1887, p. 129.
266. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 345.
267. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 354.
268. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 302.
269. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1903, p. 461.
270. CVR, ARN, Archives de St. Paul, actes de visite canonique, 1883-1966, réserves 2L, Acte Général de Visite des Missions Indiennes du Nord-Ouest Canadien par le T.R.P. Théodore Labouré, O.M.I., Supérieur Général, Rome Maison Générale, p. 45. [OMI-034614]

271. Wasylow, « History of Battleford Industrial School », p. 449.
272. Moran, *Stoney Creek Woman*, p. 58.
273. Callahan, « On Our Way to Healing », p. 68.
274. Graham, *Mush Hole*, p. 368.
275. Archives provinciales de la Colombie-Britannique, disque de transcription n° 182, Mary Englund, interviewée par Margaret Whitehead, 31 juillet 1980, APCB n° 3868.
276. Graham, *Mush Hole*, p. 449.
277. CVR, DAV, Arthur Ron McKay, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 18 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-18JU10-044.
278. CVR, DAV, Peter Nakogee, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Timmins (Ontario), 9 novembre 2010, numéro de déclaration : 01-ON-4-6NOV10-023. (Traduit du maskegon vers l'anglais par le Bureau de la traduction, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 8961944_002.)
279. CVR, DAV, Meeka Alivaktuk (traduit de l'inuktitut), déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Pangnirtung (Nunavut), 13 février 2012, numéro de déclaration : SP045.
280. CVR, DAV, Sam Kautainuk (traduit de l'inuktitut), déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Pond Inlet (Nunavut), 7 février 2012, numéro de déclaration : SP044.
281. CVR, DAV, Greg Ranville, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Saskatoon (Saskatchewan), 22 juin 2012, numéro de déclaration : 2011-1752.
282. CVR, DAV, William Herney, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Halifax (Nouvelle-Écosse), 29 octobre 2011, numéro de déclaration : 2011-2923.
283. CVR, DAV, Alphonsine McNeely, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Fort Good Hope (Territoires du Nord-Ouest), 13 juillet 2010, numéro de déclaration : 01-NWT-JY10-002.
284. CVR, DAV, Pierrette Benjamin, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, La Tuque (Québec), 6 mars 2013, numéro de déclaration : SP105.
285. CVR, DAV, John Kistabish, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Montréal (Québec), 26 avril 2013, numéro de déclaration : 2011-6135.
286. Snow, *These Mountains Are Our Sacred Places*, p. 110.
287. CVR, DAV, Andrew Bull Calf, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Lethbridge (Alberta), 10 octobre 2013, numéro de déclaration : 2011-0273.
288. CVR, DAV, Evelyn Kelman, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Lethbridge (Alberta), 10 octobre 2013, numéro de déclaration : SP128.
289. CVR, DAV, Marilyn Buffalo, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Hobbema (Alberta), 25 juillet 2013, numéro de déclaration : SP125.
290. CVR, DAV, Sarah McLeod, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Kamloops (Colombie-Britannique), 8 août 2009, numéro de déclaration : 2011-5009.
291. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 7936, dossier 32-104, J. W. House à G. H. Gooderham, 26 janvier 1942. [OLD-004156-0001]
292. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, 875-1, partie 4, volume 6426, 1937-1947, Archives nationales du Canada, F. E. Anfield aux anciens élèves et diplômés de l'agence Kwawkewlth, 6 avril 1943. [MIK-002742-0001]
293. CVR, DAV, Thaddee Andre, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Montréal (Québec), 25 avril 2013, numéro de déclaration : 2011-6068.
294. Voir, par exemple, la présentation de la Conférence catholique canadienne au Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les Affaires indiennes en 1960. CVR, ARN,

aucune source de document, aucun emplacement de document, « CCC Brief on Indian Welfare and Education », *Indian Record*, juin 1960, p. 3. [BVT-001818]

295. CVR, DAV, Alex Alikashuak, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 16 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-16JU10-137.
296. Conseil canadien du bien-être, Pensionnats indiens, p. 100.
297. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, 71.220 B56 2429, J. Weitz, Rapport sur l'utilisation de la langue, de l'histoire et des coutumes des Indiens de la réserve des Gens-du-Sang dans les classes de niveau I pendant l'année scolaire 1968-1969, 30 juin 1969. [OGP-023347]
298. Pour un exemple de la Colombie-Britannique, voir : CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucune source de document, 958/25-13, volume 3, J. A. Andrews à R. F. Davey, 28 juin 1966. [ABR-000402]
299. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1974-1975, p. 32-33.
300. CVR, DAV, Rose Dorothy Charlie, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Whitehorse (Yukon), 27 mai 2011, numéro de déclaration : 2011-1134.
301. CVR, DAV, Joline Huskey, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Behchoko (Territoires du Nord-Ouest), 15 avril 2011, numéro de déclaration : 2011-0231.
302. CVR, DAV, Bruce R. Dumont, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Batoche (Saskatchewan), 23 juillet 2010, numéro de déclaration : 01-SK-18-25JY10-013.
303. Canada, Débats de la Chambre des communes (22 mai 1888), p. 1719.
304. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6816, dossier 486-2-5, partie 1, H. Reed à J. Hugonnard, 13 juin 1890.
305. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. xxxvii.
306. Voir, par exemple : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 155-156; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1894, p. 200-201; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1897, p. 292-293.
307. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1347, bobine de microfilm C-13916, P. Claessen à W. R. Robertson, 17 août 1909. [KUP-004235]
308. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1909, p. 432.
309. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3881, dossier 934189, M. Begg à A. Forget, 23 février 1895.
310. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6318, dossier 657-1, partie 1, A. E. Forget à l'agent des Indiens, Touchwood Hills, 31 janvier 1896. [MDD-000851]
311. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6326, dossier 659-10, partie 1, J. E. Pratt à Philip Phelan, 15 juin 1936. [ORC-006021]
312. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6816, dossier 486-2-5, partie 1, extrait, Presbytère de Winnipeg, Comité sur le travail des Indiens, R. J. MacPherson, 9 septembre 1922.
313. Montour, *Brown Tom's School Days*, p. 20.
314. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 25.
315. Brass, *I Walk in Two Worlds*, p. 25-26.
316. Moran, *Stoney Creek Woman*, p. 53-54.
317. Cité dans Krech, « Nutritional Evaluation », p. 186.
318. Cité dans Krech, « Nutritional Evaluation », p. 186.
319. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1895, p. 118.
320. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3918, dossier 116659-1, John F. Smith au sous-ministre et secrétaire, Affaires indiennes, 29 mars 1918. [AEMR-255360]

321. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, n° d'inst. de recherche 10-13, volume 3918, bobine de microfilm C-10161, dossier 116.659-1, 1892-1920, agence des revendications particulières de Kamloops : Correspondance générale concernant l'école industrielle de Kamloops, F. V. Agnew aux Affaires indiennes, 4 juin 1918. [KAM-[illegible]]
322. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6039, dossier 160-1, partie 1, Martin Benson à J. D. McLean, 15 juillet 1897. [[illegible]]
323. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 3, Frank Edwards au secrétaire, Direction générale des affaires indiennes, 20 juin 1939. [[illegible]]
324. Pour des exemples qui remontent seulement aux années 1920, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3933, dossier 117657-1, bobine de microfilm C-[illegible], W. M. Graham à Duncan C. Scott, 1er octobre 1914; [AEMR-[illegible]] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6348, dossier 752-1, partie 1, 1894-1936, bobine de microfilm 8765, extrait du rapport de l'infirmière Ramage, novembre 1921; [CFT-[illegible]] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6348, dossier 752-1, partie 1, 1894-1936, bobine de microfilm 8765, extrait du rapport de G. H. Gooderham pour le mois d'octobre 1921; [CFT-[illegible]] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6337, dossier 663-1, partie 1, Russell T. Ferrier au révérend A. Watelle, 31 janvier 1922; [[illegible]] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6337, dossier 663-1, partie 1, Russell T. Ferrier au révérend A. Watelle, 16 février 1922; [[illegible]] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 2, mémoire pour dossier, Russell T. Ferrier, 17 mars 1922; [PLD-[illegible]] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6444, dossier 881-5, partie 2, 1922-1928, bobine de microfilm C-8767, extrait du rapport de l'inspecteur sur le pensionnat de Fraser Lake daté des 23 et 24 avril 1923; [[illegible]] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6443, dossier 881-1, partie 1, N. Coccola à J. D. McLean, 22 juin 1923; [[illegible]] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6318, dossier 657-1, partie 1, A. F. MacKenzie à J. D. Harding, 21 septembre 1923; [MDD-[illegible]] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6324, dossier 659-5, partie 2, pensionnat catholique romain d'Onion Lake, 1926; [[illegible]] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6252, dossier 575-5, partie 2, A. G. Hamilton à M. Graham, 23 juin 1927; [[illegible]] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6252, dossier 575-5, partie 2, W. Murison à W. Graham, 17 novembre 1927; [[illegible]] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6208, dossier 580-14, partie 1, A. F. MacKenzie à J. W. Waddy, 25 avril 1927; [[illegible]] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, volume 6208, dossier 580-14, partie 1, J. W. Waddy au sous-ministre et secrétaire, 6 mai 1927; [[illegible]] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6207, dossier 580-1, partie 2, J. Waddy aux Affaires indiennes, 24 novembre 1928; [[illegible]] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6207, dossier 580-1, partie 2, rapport d'inspection, 10 octobre 1929. [[illegible]]
325. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, T. M. Kennedy au Révérend Père provincial, 2 décembre 1937. [[illegible]]
326. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6455, dossier 884-14, partie 1, bobine de microfilm C-8777, extrait du rapport de l'inspecteur Cairns, daté du 9 novembre 1922, sur l'école industrielle de l'île Kuper. [KUP-[illegible]]
327. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6262, dossier 578-1, partie 4, W. Murison aux Affaires indiennes, 2 juin 1925. [ELK-[illegible]]

328. Santé Canada, Aliments et nutrition, Les guides alimentaires canadiens, de 1942 à 1992, http://www.hc-sc.gc.ca/[illegible] (consulté le 14 décembre 2013).
329. CVR, ARPR, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], partie [illegible], [illegible], 8 décembre 1947. [illegible]
330. CVR, ARPR, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, [illegible], dossier [illegible], partie [illegible], [illegible], [illegible] 1948. [illegible]
331. CVR, ARPR, Administration centrale, [illegible], Éducation des Indiens – Rations alimentaires, Pensionnats, R. A. [illegible], 22 décembre 1966. [illegible]
332. CVR, ARPR, emplacement du document inconnu, dossier [illegible], Gérald [illegible], 1er avril 1969. [illegible]
333. CVR, ARPR, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], partie [illegible], L. [illegible] au directeur régional [illegible], région du Manitoba, [illegible] novembre 1970. [illegible]
334. CVR, DAV, [illegible], déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), [illegible] juin 2010, numéro de déclaration : [illegible].
335. CVR, DAV, [illegible], déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), [illegible] juin 2010, numéro de déclaration : [illegible].
336. CVR, DAV, [illegible], déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Toronto (Ontario), [illegible] novembre 2010, numéro de déclaration : [illegible].
337. CVR, DAV, [illegible], déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Première Nation de [illegible] (Manitoba), [illegible] octobre 2011, numéro de déclaration : [illegible].
338. CVR, DAV, [illegible], déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Fort Albany (Ontario), [illegible] janvier 2011, numéro de déclaration : [illegible]. (Traduit du [illegible] vers l'anglais par le Bureau de la traduction, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, [illegible].)
339. « [illegible] », *Edmonton Journal*, [illegible] juin [illegible].
340. CVR, DAV, [illegible], déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, La Tuque (Québec), [illegible] mars 2011, numéro de déclaration : [illegible].
341. CVR, DAV, [illegible], déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Fort McPherson (Territoires du Nord-Ouest), [illegible] septembre 2011, numéro de déclaration : [illegible].
342. CVR, DAV, [illegible], déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Alert Bay (Colombie-Britannique), [illegible] octobre 2011, numéro de déclaration : [illegible].
343. CVR, DAV, [illegible], déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), [illegible] juin 2010, numéro de déclaration : [illegible].
344. CVR, DAV, [illegible], déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Regina (Saskatchewan), [illegible] janvier 2012, numéro de déclaration : [illegible].
345. CVR, DAV, [illegible], déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Brandon (Manitoba), [illegible] octobre 2011, numéro de déclaration : [illegible]. (Traduit de l'ojibwé vers l'anglais par le Bureau de la traduction, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, [illegible].)
346. CVR, DAV, [illegible], déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Victoria (Colombie-Britannique), [illegible] avril 2012, numéro de déclaration : [illegible].
347. CVR, DAV, [illegible], déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Regina (Saskatchewan), [illegible] janvier 2012, numéro de déclaration : [illegible].

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

602. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8542, dossier 51/25-1, section 2, Philip Phelan, 14 avril 1953. [FAR-000067]
603. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3558, dossier 64, section 39, David Laird au surintendant général des Affaires indiennes, 13 mars 1899.
604. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1346, bobine de microfilm C-13916, G. Donckele à W. H. Lomas, 29 décembre 1896. [KUP-004264]
605. Audette, « Report on the Commission », p. 2-7.
606. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3880, dossier 92895, Memorandum, Hayter Reed, sans date; E. Clarke, « Report of Discharged Pupils », au Canada, Documents parlementaires 1894, document 13, p. 105.
607. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10 (Rouge), volume 2771, dossier 154845, section 1, J. G. Ramsden à J. D. McLean, 23 décembre 1907. [TXS-003562]
608. « Damages for Plaintiff in Miller Vs. Ashton Case », *Brantford Expositor*, 1[er] avril 1914.
609. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du synode général, acquisition GS 75-103, série 2-15[a], boîte 16, [Indecipherable] Président de la Commission ezquimo-indienne, Westgate, T. B. R., secrétaire régional, Commission ezquimo-indienne, « Minutes of the Meeting of the Indian Residential School Commission held on March 16th, 1921 ». [AGS-000016]
610. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, dossiers scolaires, volume 6358, dossier 758-1, section 1, 20 août 1919 [OLD-000497]; CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6358, dossier 758-1, section 1, « Statement taken by Constable Wright, RNWMP, 27 novembre 1919 ». [IRC-041330] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, dossiers scolaires, volume 6358, dossier 758-1, section 1, 20 août 1919; [OLD-000497] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6358, dossier 758-1, section 1, Thomas Graham à W. M. Graham, 1[er] décembre 1919; [IRC-041328] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6358, dossier 758-1, section 1, P. H. Gentleman à Canon Gould, 12 janvier 1920. [IRC-041335]
611. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6436, dossier 878-1, section 1, bobine de microfilm C-8762, 1890-1912, déclaration de Johnny Sticks, 20 février 1902. [JOE-000006]
612. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6267, dossier 580-1, section 2, J. W. Waddy à W. M. Graham, 5 octobre 1925. [DRS-000583-0001]
613. CVR, DAV, Isabelle Whitford, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Première Nation de Keeseekoowenin (Manitoba), 28 mai 2010, numéro de déclaration : 0-KFN-MB-01-008.
614. CVR, DAV, Rachel Chakasim, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Timmins (Ontario), 9 novembre 2010, numéro de déclaration : 01-ON-4-6NOV10-015.
615. CVR, DAV, Fred Brass, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Première Nation de Key (Saskatchewan), 21 janvier 2012, numéro de déclaration : SP035.
616. CVR, DAV, Geraldine Bob, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Fort Simpson (Territoires du Nord-Ouest), 23 novembre 2011, numéro de déclaration : 2011-3005.
617. CVR, DAV, William Antoine, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Little Current (Ontario), 12 mai 2011, numéro de déclaration : 2011-2002.
618. CVR, DAV, Eva Simpson, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Première Nation de Norway House (Manitoba), 10 mai 2011, numéro de déclaration : 2011-0298.
619. CVR, DAV, Dorothy Ross, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Thunder Bay (Ontario), 25 novembre 2010, numéro de déclaration : 01-ON-24NOV10-018.

620. CVR, DAV, Archie Hyacinthe, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Kenora (Ontario), 15 mars 2011, numéro de déclaration : 2011-0279.
621. CVR, DAV, Jonas Grandjambe, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Fort Good Hope (Territoires du Nord-Ouest), 15 juillet 2010, numéro de déclaration : 01-NWT-JY10-024.
622. CVR, DAV, Delores Adolph, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Mission (Colombie-Britannique), 19 mai 2011, numéro de déclaration : 2011-3458.
623. CVR, DAV, Joseph Wabano, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Fort Albany (Ontario), 29 janvier 2013, numéro de déclaration : SP099.
624. CVR, DAV, Noel Starblanket, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Regina (Saskatchewan), 16 janvier 2012, numéro de déclaration : 2011-3314.
625. CVR, DAV, Mervin Mirasty, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Saskatoon (Saskatchewan), 21 juin 2012, numéro de déclaration : 2011-4391.
626. CVR, DAV, Nellie Trapper, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 18 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-16JU10-086.
627. CVR, DAV, Wendy Lafond, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Batoche (Saskatchewan), 24 juillet 2010, numéro de déclaration : 01-SK-18-25JY10-015.
628. CVR, DAV, Don Willie, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Alert Bay (Colombie-Britannique), 3 août 2011, numéro de déclaration : 2011-3284.
629. Adams, « The Indians ».
630. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, « Native Mission School Shut Down over Discipline Controversy », par Margaret Loewen Reimer, *Mennonite Reporter*, volume 19, numéro 22, 13 novembre 1989. [PHD-000143]
631. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 372/25-13-024, volume 1, C. T. Blouin et L. Poulin à A. R. Jolicoeur, 13 octobre 1970. [LTR-001178-0001]
632. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossiers GRS, boîte 82, [nom supprimé], Ronald J. Pratt et Herman Blind à [nom supprimé], 8 décembre 1983. [IRC-047202-0002]
633. Bibliothèque et Archives Canada, documents de Hayter Reed, MG29, E 106, volume 18, Personnel H-L, J. W. Tims au commissaire des Indiens, 27 octobre 1891.
634. Bibliothèque et Archives Canada, documents de Hayter Reed, MG29, E 106, volume 18, Personnel H-L, L. Vankoughnet à H. Reed, 7 décembre 1891.
635. Par exemple, voir : Bibliothèque et Archives Canada, documents de Sifton, volume 19, 12129-30; 12123, J. H. Fairlie à A. Forget, 23 août 1897; A. Forget à Sifton, 30 octobre 1897; CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6211, dossier 469-1, partie 3, Duncan C. Scott à R. P. Fuller, 10 novembre 1910. [SWK-001406]
636. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 13356, « Investigation – Kuper Island School 1939, Police report regarding runaways from Kuper Island School » 10 janvier 1939; [IRC-040001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 13356, « Investigation – Kuper Island School 1939 », D. M. MacKay au secrétaire, Division des affaires indiennes, Ottawa, 12 janvier 1939; [IRC-040007-0001] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 13356, « Investigation – Kuper Island School 1939 », Cpl S. Service, 13 janvier 1939; [IRC-040003] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 13356, « Investigation – Kuper Island School 1939, Confidential Notes », Gerald H. Barry, 13 janvier 1939. [IRC-040010]

437. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 13356, « Investigation – Kuper Island School 1939 », G. H. Barry au major D. M. MacKay, 17 janvier 1939; [IRC-040014] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 13356, « Investigation – Kuper Island School 1939 », Harold McGill au major D. M. MacKay, 27 janvier 1939. [IRC-040021]
438. Par exemple, voir : CVR, ARN, AINC — Sous-section des archives — Ottawa, dossier 772/3-1, volume 2, 10/11-05/66, C. Pant Schmidt à Harold McGill, 17 août 1944; [IRC-047003] T. R. L. MacInnes au directeur, Affaires indiennes, 25 août 1944; [IRC-047005] Sarah Elizabeth Brown, « Ex-residential School Student Files Suit », *Whitehorse Star,* 21 avril 2003; Elizabeth Asp, Jackie McLaren, Jim Sheldon, Michelle Tochacek , Ruby Van Bibber, « Bishop's comments invalided any apology », lettre au rédacteur en chef, *Whitehorse Star,* 11 août 1999.
439. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6309, dossier 645-1, partie 3, R. S. Davis, extrait du rapport trimestriel pour la période prenant fin en mars 1945 sur l'Agence de Touchwood. [IRC-047128]
440. CRV, ARN, AINC — Secteur de la résolution —Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens — Ottawa, dossiers GRS, boîte 1A, dossier 22, enseignant en chef [illisible] à monseigneur l'évêque, 10 janvier 1956. [IRC-040120]
441. Pour consulter des exemples, voir : CRV, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, 709/25-1-001, 1951-1961, partie 2, L. C. Hunter à R. F. Davey, 30 novembre 1960; [IRC-040054] CRV, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada et de l'Université de Victoria, numéro d'acquisition 8[Illisible].050C, boîte 112, dossier 17, Pensionnat indien d'Edmonton – Correspondance 1958–60/UCC Docs Toronto, Dwight Powell à E. E. M. Joblin, 25 novembre 1960. [UCA-080215] Ce n'est pas avant 1968 que les Affaires indiennes commencent à demander aux surintendants des pensionnats de soumettre le nom de tous les membres du personnel qui ont été renvoyés pour avoir « causé des problèmes ». CRV, ARN, Archives nationales du Canada, numéro d'acquisition E1996-97/312, volume 2, dossier 672/25-1, R.F. Davey à tous les surintendants des pensionnats, 7 mai 1968; [120.07885] CRV, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Burnaby, volume 11500, dossier 901/1-13, partie 1, établissement scolaire, 1968-1972, n° d'inst. de recherche 10-138, A.H. Friesen à tous les surintendants des pensionnats du district, 1er juin 1968. [120.07891]
442. CRV, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Burnaby, volume 11500, dossier 901/1-13, partie 1, établissement scolaire, 1968-1972, n° d'inst. de recherche 10-138, A.H. Friesen à tous les surintendants des pensionnats du district, 1er juin 1968. [120.07891]
443. Les détails de ces condamnations seront décrits dans un rapport de la CVR à venir.
444. Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens, Statistiques du Secrétariat d'adjudication, du 19 septembre 2007 au 31 janvier 2015, http://iap-pei.ca/information/stats-fra.php (consulté le 20 février 2015).
445. Joseph Jean Louis Comeau a travaillé dans cette école de 1958 à 1965, *R. c. Comeau,* 1988 CanLII 3839 (AB QB). Martin Houston a travaillé dans cette école de 1960 à 1962, CVR, DASAG, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Walter Rudnicki au directeur, Affaires indiennes, 17 août 1962; [AANDC-234696] Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, rapport de la Gendarmerie royale du Canada, Division de l'Arctique Ouest, numéro de dossier de la Division 628-626-1, code 0559, au sujet de Martin Houston, 29 août 1962. [AANDC-234684] George Maczynski a travaillé dans ce pensionnat de 1966 à 1967, CVR, ARN, Archives du conseil scolaire de Beaufort-Delta, Inuvik, Territoires du Nord-Ouest, liste de paie, de 1959 à 1966 [boîte 1], M. Ruyant au ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, liste de paie des employés de la résidence pour septembre 1966, septembre 1966; [GHU-002427] Archives du conseil scolaire de Beaufort-Delta, Inuvik, Territoires du Nord-Ouest, liste de paie,

de 1967 à 1970 [boîte 1], ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, Direction des régions septentrionales : liste de paie – résidence, mai 1967. [GHU-002435] Paul Leroux a travaillé dans cette école de 1967 à 1979, CVR, DASAG, Glenn Taylor, « Grollier Man Pleads Not Guilty to Sex Offences », Northern News Services, 28 novembre 1997, http://www.nnsl.com/frames/newspapers/1997-11/nov28_97sex.html.

446. Mandryk, « Uneasy Neighbours », p. 210.

447. CVR, ANR, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8798, dossier 371/25-13-019, partie 2, R. F. Davey à William Starr, 19 juillet 1962; [FGA-001179] CVR, ARN, Archives du Synode général, Église anglicane du Canada, ACC-MSCC-GS 75-103, série 2:15, boîte 24, dossier 3, extrait du rapport sur la visite du major-général G. R. Turner au pensionnat anglican St. Paul de Cardston, en Alberta, p. 6–8, 1958. [AAC-090593]

448. Mandryk, « Uneasy Neighbours », p. 210.

449. *R. c. Plint*, [1995] B.C.J. No. 3060 (B.C. S.C.); « Former Employee of Residential School Jailed for Sex Abuses », *Times-Colonist* de Victoria, 24 janvier 2004.

450. CVR, DAV, Jean Pierre Bellemare, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, La Tuque (Québec), 5 mars 2013, numéro de déclaration : SP104.

451. CVR, DAV, Andrew Yellowback, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Kamloops (Colombie-Britannique), 9 août 2009, numéro de déclaration : 2011-5015.

452. Voir, par exemple : CVR, DAV, [nom supprimé], déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 18 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-18JU10-055; CVR, DAV, Myrna Kaminawaish, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Thunder Bay (Ontario), 7 janvier 2011, numéro de déclaration : 01-ON-06JA11-004; CVR, DAV, Percy Tuesday, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 18 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-18JU10-083; CVR, DAV, Isaac Daniels, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Saskatoon (Saskatchewan), 22 juin 2012, numéro de déclaration : 2011-1779.

453. CVR, DAV, Marlene Kayseas, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Regina (Saskatchewan), 16 janvier 2012, numéro de déclaration : SP035. Au sujet des friandises, voir : CVR, DAV, Elaine Durocher, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 16 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-16JU10-059; CVR, DAV, John B. Custer, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 19 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-19JU10-057; CVR, DAV, Louise Large, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, St. Paul (Alberta), 7 janvier 2011, numéro de déclaration : 01-AB-06JA11-012. Au sujet des sorties scolaires : CVR, DAV, Ben Pratt, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Regina (Saskatchewan), 18 janvier 2012, numéro de déclaration : 2011-3318.

454. Voir par exemple : CVR, DAV, [nom supprimé], déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 18 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-18JU10-055; CVR, DAV, Leona Bird, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Saskatoon (Saskatchewan), 21 juin 2012, numéro de déclaration : 2011-4415; CVR, DAV, Barbara Ann Pahpasay Skead, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 17 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-16JU10-159.

455. CVR, DAV, Josephine Sutherland, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Timmins (Ontario), 8 novembre 2010, numéro de déclaration : 01-ON4-6NOV10-013.

456. CVR, DAV, Marie Therese Kistabish, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Val-d'Or (Québec), 6 février 2012, numéro de déclaration : SP101.
457. CVR, DAV, Richard Morrison, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 17 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-17JU10-080.
458. Au sujet des douches, voir : CVR, DAV, Leonard Peter Alexcee, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Vancouver (Colombie-Britannique), 18 septembre 2013, numéro de déclaration : 2011-3228. Au sujet de la gamelle, voir : CVR, DAV, Mervin Mirasty, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Saskatoon (Saskatchewan), 21 juin 2012, numéro de déclaration : 2011-4391.
459. CVR, DAV, Donna Antoine, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Enderby (Colombie-Britannique), 13 octobre 2011, numéro de déclaration : 2011-3287.
460. CVR, DAV, Helen Harry, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Vancouver (Colombie-Britannique), 20 septembre 2013, numéro de déclaration : 2011-3203.
461. CVR, DAV, Bernard Catcheway, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Première Nation de Skownan (Manitoba), 12 octobre 2011, numéro de déclaration : 2011-2510; CVR, DAV, Doris Judy McKay, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Première Nation de Rolling River (Manitoba), 23 novembre 2011, numéro de déclaration : 2011-2514.
462. CVR, DAV, Timothy Henderson, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 28 juin 2011, numéro de déclaration : 2011-0291.
463. CVR, DAV, Nellie Ningewance, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Sault Ste. Marie (Ontario), 1er juillet 2011, numéro de déclaration : 2011-0305.
464. CVR, DAV, Flora Northwest, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Hobbema (Alberta), 24 juillet 2013, numéro de déclaration : SP124.
465. Pour consulter des exemples, voir : CVR, DAV, Hazel Mary Anderson, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 18 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-18JU10-034; CVR, DAV, Peter Ross, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Tsiigehtchic (Territoires du Nord-Ouest), 8 septembre 2011, numéro de déclaration : 2011-0340.
466. CVR, DAV, Eric Robinson, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 16 juin 2010, numéro de déclaration : SC093.
467. CVR, DAV, Lynda Pahpasay McDonald, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 16 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-16JU10-130.
468. Pour consulter des exemples, voir : CVR, DAV, Larry Roger Listener, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Hobbema (Alberta), 25 juillet 2013, numéro de déclaration : SP125; CVR, DAV, Mary Vivier, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 18 juin 2010, numéro de déclaration : SC110.
469. CVR, DAV, Louisa Papatie, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Val-d'Or (Québec), 6 février 2012, numéro de déclaration : SP101. Pour un exemple d'abus qui prennent fin lorsque les élèves deviennent plus âgés, voir : Fontaine, *Broken Circle*, p. 18–19.
470. Pour consulter des exemples, voir : CVR, DAV, Ken A. Littledeer, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Thunder Bay (Ontario), 26 novembre 2010, numéro de déclaration : 01-ON-24-NOV10-028; CVR, DAV, Sphenia Jones, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Terrace (Colombie-Britannique), 29 novembre 2011, numéro de déclaration : 2011-3300.

471. CVR, DAV, Lawrence Waquan, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 18 juin 2010, numéro de déclaration : SC111.
472. CVR, DAV, Hazel Mary Anderson, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 18 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-18JU10-034.
473. CVR, DAV, Wayne Reindeer, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Hobbema (Alberta), 25 juillet 2013, numéro de déclaration : SP125.
474. CVR, DAV, Michael Muskego, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 18 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-18JU10-045.
475. CVR, DAV, Josephine Sutherland, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Timmins (Ontario), 8 novembre 2010, numéro de déclaration : 01-ON4-6NOV10-013.
476. CVR, DAV, Norman Courchene, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 16 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-16JU10-065.
477. Pour consulter des exemples, voir : CVR, DAV, Ben Pratt, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Regina (Saskatchewan), 18 janvier 2012, numéro de déclaration : 2011-3318; CVR, DAV, Amelia Galligos-Thomas, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Victoria (Colombie-Britannique), 13 avril 2012, numéro de déclaration : 2011-3975.
478. CVR, DAV, Violet Rupp Cook, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Première Nation de Bloodvein (Manitoba), 25 janvier 2012, numéro de déclaration : 2011-2565.
479. Pour consulter des exemples, voir : CVR, DAV, Ivan George, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Mission (Colombie-Britannique), 18 mai 2011, numéro de déclaration : 2011-3472; CVR, DAV, Dorothy Jane Beaulieu, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Fort Resolution (Territoires du Nord-Ouest), 28 avril 2011, numéro de déclaration : 2011-0379; CVR, DAV, Lorna Morgan, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 17 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-16JU10-041.
480. Ruben, « Abraham Ruben », p. 136.
481. Pour consulter des exemples, voir : CVR, DAV, Stella Marie Tookate, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Timmins (Ontario), 9 novembre 2010, numéro de déclaration : 01-ON-8-10NOV10-003; CVR, DAV, Richard Hall, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Vancouver (Colombie-Britannique), 18 septembre 2013, numéro de déclaration : 2011-1852.
482. CVR, DAV, William Garson, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Première Nation de Split Lake (Manitoba), 24 mars 2011, numéro de déclaration : 2011-0122.
483. CVR, DAV, Percy Thompson, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Hobbema (Alberta), 25 juillet 2013, numéro de déclaration : SP125.
484. CVR, DAV, Alice Ruperthouse, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Val-d'Or (Québec), 5 février 2012, numéro de déclaration : SP100.
485. CVR, DAV, Albert Elias, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Inuvik (Territoires du Nord-Ouest), 1er juillet 2011, numéro de déclaration : SC092.
486. CVR, DAV, Denis Morrison, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 17 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-17JU10-028.
487. CVR, DAV, Bob Baxter, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Thunder Bay (Ontario), 24 novembre 2010, numéro de déclaration : 01-ON-24NOV10-012.

488. CVR, DAV, Clara Quisess, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 17 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-17JU10-032.
489. CVR, DAV, Louisa Birote, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, La Tuque (Québec), 5 mars 2013, numéro de déclaration : SP104.
490. Voir, par exemple : CVR, DAV, Ruth Chapman, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 16 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-16JU10-118; CVR, DAV, Gordon James Pemmican, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 18 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-18JU10-0069; CVR, DAV, Mary Vivier, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 18 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-18JU10-082; CVR, DAV, Roy Johnson, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Dawson City (Yukon), 24 mai 2011, numéro de déclaration : 2011-0203; CVR, DAV, Ken Lacquette, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 18 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-18JU10-052.
491. CVR, DAV, Agnes Moses, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Inuvik (Territoires du Nord-Ouest), 29 juin 2011, numéro de déclaration : SC090.
492. CVR, DAV, Don Willie, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Alert Bay (Colombie-Britannique), 3 août 2011, numéro de déclaration : 2011-3284.
493. CVR, DAV, Christina Kimball, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 17 janvier 2011, numéro de déclaration : 03-001-10-020.
494. CVR, DAV, Noel Starblanket, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Regina (Saskatchewan), 16 janvier 2012, numéro de déclaration : 2011-3314.
495. CVR, DAV, Geraldine Shingoose, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 19 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-19JU10-033.
496. CVR, DAV, Paul Andrew, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Inuvik (Territoires du Nord-Ouest), 30 juin 2011, numéro de déclaration : NNE202.
497. CVR, ARN, Archives nationales du Canada – Burnaby, nº d'inst. de recherche 10-138, 07/1956, volume permanent 13528, C. G. Brown, G. J. Buck, B. O. Filteau, « Report of the Educational Survey Commission on the Educational Facilities and Requirements of the Indians of Canada », juillet 1956, p. 10. [120.18398]
498. CVR, ARN, Archives nationales du Canada – Ottawa, RG10, volume 8703, dossier 962/6-1, partie 7, ANC – Ottawa, L. K. Poupore à H. M. Jones, 14 octobre 1957. [IOE-063234]
499. CVR, ARN, AINC – Bibliothèque du ministère – Ottawa, « St. Michael's Indian School Wins Service Club Trophy », *The Indian Record*, avril 1946. [SMD-002822]
500. CVR, ARN, Archives nationales du Canada, RG10, volume 8610, dossier 652/1-13, partie 1, George Roussel à B. F. Neary, 25 mars 1949. [SMD-001575-0001]
501. CVR, ARN, Archives nationales du Canada, RG10, volume 8610, dossier 652/1-13, partie 1, Geo.-L. Roussel à B. F. Neary, 25 mars 1949. [SMD-001575-0001]
502. Marks, *They Call Me Chief*, p. 31. Sasakamoose a joué avec les Blackhawks de Chicago au cours de la saison 1952–1953. Il est né en 1933 sur la réserve de Sandy Lake, en Saskatchewan. CRV, ARN, AINC – Bibliothèque du ministère – Ottawa, « Saskatchewan Midget Hockey Champions », *Indian Record*, volume 12, numéro 5, mai 1949. [SMD-002829]
503. CVR, ARN, Archives nationales du Canada, RG29, volume 792, dossier 344, Pratt, Gerry. « Little Indians Are Big Fighters », dans le supplément du *Vancouver Sun*, 31 mars 1951. [NPC-600625]
504. CVR, ARN, AINC – Bibliothèque du ministère – Ottawa, « First Winner of the Tom Longboat Trophy », *The Indian Missionary Record*, volume 15, numéro 3, mars 1952, p. 3. [IMR-000400]

505. Hughes, *Jackson Beardy*, p. 6-7.
506. MacGregor, *Chief*, p. 34-35.
507. Cassidley, *From Lithuania*, p. 253-254.
508. Cassidley, *From Lithuania*, p. 264-265.
509. Pour un exemple provenant du pensionnat presbytérien de Shoal Lake, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 1, « Report of Inspector Semmens on the Cecilia Jaffrey [*sic*] Boarding School », 22 janvier 1917. [SHC-000048]
510. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6041, dossier 336503, Duncan Campbell Scott à Frank Pedley, 19 février 1912, cité dans Wasylow, « History of Battleford Industrial School for Indians », p. 261-263. En ce qui concerne la capacité d'accueil de Battleford, voir : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 19[illegible], p. 337.
511. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1915, p. xxiv.
512. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1898, p. 297; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1910, p. 490; CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, APS 71.220 B16 668, lettre non signée adressée à J. T. McNally, 22 février 1922. [OGP-000011]
513. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906, p. 190-191; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1907, p. xxxii.
514. Concernant la fermeture du pensionnat de Saint-Boniface, voir : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1905, p. xxxi; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906, p. 190-191. Concernant les difficultés à recruter des élèves, voir : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. 375-376. Concernant la fermeture du pensionnat de Calgary, voir : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1908, p. 188. Concernant les problèmes de recrutement de l'établissement de Calgary, voir : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1904, p. 382-383. Concernant la fermeture du pensionnat de Regina, voir : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1910, p. 370. Pour des preuves de l'insatisfaction du ministère des Affaires indiennes à l'égard de la gestion du pensionnat de Regina, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6332, dossier 661-1, partie 1, W. M. Graham au secrétaire des Affaires indiennes, 17 novembre 1910. [RLS-000027] En ce qui concerne le pensionnat d'Elkhorn, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3925, dossier 116823-1A, greffier du Conseil privé au surintendant général des Affaires indiennes, 18 février 1918. [ELK-000240] En ce qui concerne le pensionnat de Red Deer, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6350, dossier 753-1, partie 1, J. F. Woodsworth à James Endicott, 3 juin 1919. [EDM-000242]
515. Le gouvernement a effectivement formé les externats pour tenter d'obliger les parents à envoyer leurs enfants dans les pensionnats indiens. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1895, p. xviii-xix.
516. Pour des exemples de cas où les rations ont été refusées, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1620, A. J. McNeill à D. Laird, 10 décembre 1901. [NAR-000404] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6320, dossier 658-1, partie 1, David Laird au secrétaire des Affaires indiennes, 3 avril 1906. [PAR-000080-0000] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6320, dossier 658-1, partie 1, bobine de microfilm C-9802, M. Benson au surintendant général adjoint des Affaires indiennes, 21 février 1907. [120.00285]
517. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6475, dossier 918-1, partie 1, [illisible], Bureau du surintendant général des missions catholiques des oblats auprès des Indiens à Philip Phelan, 21 octobre 1941. [FPU-000133]

518. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, dossiers scolaires, volume 6352, dossier 753-[illegible], partie 1, bobine de microfilm C-[illegible], F. Phelan à J. J. Woodsworth, 22 janvier 1941. [illegible]

519. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1346, bobine de microfilm C-[illegible], G. Donckele à W. R. Robertson, 23 juillet 1906. [illegible]

520. CVR, ARN, résumé en anglais des chroniques de Fort Resolution, volume 1, 1903-1940, p. 3. [illegible]

521. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume permanent [illegible], dossier 901-1, partie 1, Agence Bella Coola – pensionnat de Kitamaat – administration générale, 1906-1952, n° d'instr. de recherche 10-17, bobine de microfilm C-[illegible]; CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, « Royal Canadian Mounted Police Report, Re: Kitamaat Indian Reserve, Re: Hanna Grant, Deceased, 13 June 1922 », J. Fougner au secrétaire des Affaires indiennes, 15 juin 1922. [illegible]

522. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, [illegible], volume 1, [illegible], E. D. Dagan, « Extract from minutes of Blood Indian Council Meeting, March 11, 1940. » [illegible] Pour les initiales du père Charron, voir : CVR, ARN, Archives nationales du Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], partie 1, [illegible], R. [illegible] à P. A. Charron, 23 juillet 1940. [illegible]

523. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6262, dossier 578-1, partie 6, A. Ogletree au sous-secrétaire des Affaires indiennes, 29 juillet 1920. [illegible]

524. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier 760-1, partie 1, M. Christianson à W. M. Graham, 20 octobre 1927. [illegible]

525. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier 801-10, partie 5, « Agent's Report on Stuart Lake Agency for September », Robert Howe, 2 octobre 1940. [illegible]

526. Pour des exemples de telles interventions en Colombie-Britannique, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier 801-10, partie 6, rapport du caporal L. J. Fielder, 14 octobre 1943. [illegible] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, volume [illegible], dossier 801-1, partie 2, R. Howe à la Division des affaires indiennes, 12 septembre 1946. [illegible] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier 801-10, partie 7, R. Howe au ministère des Affaires indiennes, 7 octobre 1946. [illegible] Pour des exemples de telles interventions au Manitoba, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier [illegible], volume 1, A. G. Hamilton au ministère des Affaires indiennes, 4 novembre 1943. [illegible] Pour des exemples de telles interventions en Saskatchewan, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], partie 3, R. A. Hoey à J. P. B. Ostrander, 13 septembre 1943. [illegible] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], John Baptiste, Peter King et Alex Sapp à l'agent des Indiens, Battleford, 31 août 1945. [illegible] Pour des exemples de telles interventions en Alberta, voir : CVR, ARN, Centre de services régional de la région de la capitale nationale – Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, dossier [illegible], volume 1 (bobine n° [illegible]), résumé L. C. Schmidt à Harold McGill, 3 juillet 1943. [illegible] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], partie 2, Dépôt central des archives publiques, H. A. R. Gagnon au directeur de la Division des affaires indiennes, 12 octobre 1945. [illegible] CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier 757-1, partie 2, 1926-1946, John E. Pugh au ministère des Affaires indiennes.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

556. Sutherland, *Children in English-Canadian Society*, p. [illegible]. Pour des exemples de poursuites, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], partie 1, [illegible] au surintendant général adjoint des Affaires indiennes, [illegible] septembre [illegible] [illegible]; CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], partie 1, « Royal Canadian Mounted Police report, Re: [illegible] », [illegible] novembre [illegible] [illegible]; CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], partie 1, [illegible] au secrétaire des Affaires indiennes, [illegible] septembre [illegible]. [illegible]

557. Pour des exemples de cas où la Gendarmerie royale du Canada a été appelée à intervenir pour ramener les élèves à l'école, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], partie 1, [illegible] au ministère des Affaires indiennes, [illegible] avril [illegible] [illegible]; CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], partie [illegible], [illegible] au commissaire de la Gendarmerie, [illegible] février [illegible] [illegible]; CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], partie 1, page [illegible], « Royal Canadian Mounted Police Report », [illegible] février [illegible], [illegible] [illegible]; CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], partie 1, « Royal Canadian Mounted Police Report, Re: [illegible] », [illegible] septembre [illegible] [illegible]; CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], partie 1, gendarme [illegible], [illegible] septembre [illegible]. [illegible]

558. CVR, ARN, document sans titre, apparemment « Chronologie [illegible] », École [illegible] – (journal quotidien de la fondation des Sœurs Grises, au pensionnat de [illegible]) [illegible], inscription datée du 1[er] mai [illegible]. [illegible]

559. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], partie 1, « RCMP's Report on Truant », gendarme [illegible], [illegible] octobre [illegible] [illegible]; CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], partie 1, gendarme [illegible], [illegible] [illegible]. [illegible]

560. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], partie [illegible], « Royal Canadian Mounted Police Report Re: [illegible], Delinquent », [illegible] octobre [illegible]. [illegible]

561. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], partie [illegible], « Royal Canadian Mounted Police Report Re: [illegible], Runaway Boy », [illegible] octobre [illegible]. [illegible]

562. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], partie [illegible], « Royal Canadian Mounted Police Report Re: [illegible] Runaway Boy », [illegible] octobre [illegible]. [illegible]

563. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], partie [illegible], [illegible], [illegible] novembre [illegible]. [illegible]

564. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], partie [illegible], [illegible] au [illegible] des Affaires indiennes, [illegible] novembre [illegible]. [illegible]

565. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], partie 1, [illegible] au secrétaire des Affaires indiennes, [illegible] juillet [illegible] [illegible]; [illegible] au secrétaire des Affaires indiennes, [illegible] juillet [illegible]. [illegible]

566. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], partie [illegible], « Royal Canadian Mounted Police Report Re: [illegible] », [illegible] octobre [illegible]. [illegible]

567. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume [illegible], dossier [illegible], partie 1, [illegible] à W. [illegible] Cameron, [illegible] mars [illegible] [illegible]; CVR, ARN, Bibliothèque et Archives

Canada, RG10, volume 6053, dossier 260-10, partie 1, J. P. Mackey au secrétaire des Affaires indiennes, 14 avril 1938. [SRN-007080]

568. CVR, DAV, Ken Lacquette, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 18 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-18JU10-052.
569. CVR, DAV, Anthony Wilson, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Terrace (Colombie-Britannique), 30 novembre 2011, numéro de déclaration : 2011-3303.
570. CVR, DAV, Arthur Ron McKay, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 18 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-18JU10-041.
571. CVR, DAV, Ivan George, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Mission (Colombie-Britannique), 19 mai 2011, numéro de déclaration : 2011-3472.
572. CVR, DAV, Muriel Morrisseau, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 18 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-18JU10-037.
573. CVR, DAV, Isaac Daniels, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Saskatoon (Saskatchewan), 22 juin 2012, numéro de déclaration : 2011-1779.
574. CVR, DAV, Dora Nevan, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Ignace (Ontario), 3 juin 2011, numéro de déclaration : 2011-1583.
575. CVR, DAV, Nellie Cournoyea, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Inuvik (Territoires du Nord-Ouest), 28 juin 2011, numéro de déclaration : NNE105. Des années plus tard, Cournoyea prend en charge la négociation de la première entente globale sur les droits fonciers intervenue dans les Territoires du Nord-Ouest pour le peuple inuvialuit et devient ensuite la première femme autochtone au Canada à occuper le poste de première ministre.
576. CVR, DAV, Lawrence Waquan, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 18 juin 2010, numéro de déclaration : SC111.
577. CVR, DAV, Beverley Anne Machelle, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Whitehorse (Yukon), 27 mai 2011, numéro de déclaration : 2011-1133.
578. CVR, ARN, AINC, dossier 801/25-20, volume 1, G. Swartman à la Division des affaires indiennes, 12 mai 1955. [PLK-002025]
579. CVR, DAV, Mel H. Buffalo, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Hobbema (Alberta), 24 juillet 2013, numéro de déclaration : SP124.
580. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1887, p. 108.
581. Archives de l'Église Unie du Canada, Toronto, information sur l'acquisition des documents d'archive : Fonds, 3282 : Fonds John Tunbridge McDougall, 1986.291C, boîte 1, dossier 8, Mme J. McDougall, « Founding of the McDougall Orphanage and Training School », bref historique, sans date.
582. Carvolta, They Call Me Father, p. 88.
583. Stocken, Among the Blackfoot, p. 1–2.
584. Kohn, « Introduction » de Butcher, Letters of Margaret Butcher, p. xi, xxvi.
585. Butcher, Letters of Margaret Butcher, p. 5.
586. CVR, DAV, Lorraine Arbez, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 18 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-18JU10-007.
587. CVR, DAV, Noreen Fischbuch, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Beaver Mines (Alberta), 3 août 2011, numéro de déclaration : 2011-1692.
588. CVR, DAV, George Takashima, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Lethbridge (Alberta), 3 août 2011, numéro de déclaration : 2011-1706.

589. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3938, dossier 121607, surintendant général adjoint des Affaires indiennes à A. E. Forget, commissaire adjoint des Indiens (Territoires du Nord-Ouest), 18 janvier 1893. [RIS-000385-0000]

590. Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2100, dossier 17960, partie 2, A. Sutherland au surintendant général des Affaires indiennes, 31 mars 1887.

591. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8843, dossier 709/16-2-001, partie 1, C. H. Birdsall au Dr Dorey, 2 juin 1948. [EDM-000371]

592. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, H. F. Dunlop à P. Phelan, 4 novembre 1948. [SEC-000063]

593. CVR, ARN, aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, A. Noonan à L. K. Poupore, 27 novembre 1966. [CIS-000553]

594. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, dossier 883-1, partie 1, agence de Bella Coola – pensionnat de Kitamaat –Administration générale, 1906–1932, nº d'inst. de recherche 10-17, volume permanent 6451, bobine de microfilm C-8773, Bibliothèque et Archives Canada, L. Spotton à C. G. Young, 28 février 1930. [KMT-095721]

595. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6377, dossier 767-1, partie 1, M. Christianson à H. W. McGill, 2 août 1933. [ION-000073]

596. Fast, « Amelia Le Sueur (Yeomans) », http://www.biographi.ca/fr/bio.php?BioId=41653 (consulté le 26 mai 2013); Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1900, p. 106; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1901, p. 80. (Charlotte Amelia est nommée Annie par erreur dans le rapport annuel.)

597. CVR, DAV, Theresa Reid, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Powell River (Colombie-Britannique), 28 septembre 2011, numéro de déclaration : 2011-0263.

598. CVR, DAV, George Takashima, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Lethbridge (Alberta) 3 août 2011, numéro de déclaration : 2011-1700.

599. CVR, DAV, Olive Saunders, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Thunder Bay (Ontario), 7 et 8 mars 2011, numéro de déclaration : 2011-0042.

600. CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, PAA 71.220 B161 2357, E. O. Drouin au chef Shot on Both Sides et conseil de bande des Gens-du-Sang, agence indienne, Cardston, 27 décembre 1966. [OGP-022362]

601. Directeur du pensionnat de Regina A. J. McLeod (1900), CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada, Toronto, numéro d'acquisition 1979.199C, boîte 2, dossier 20, Alex Skene à M. McKay, 1er décembre 1900; [RIS-000436] directeur du pensionnat de Muncey (Ontario) W. W. Shepherd (décédé des suites d'un accident de calèche en 1903), CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 1, R. G. Howes au surintendant général adjoint, 25 mai 1903; [MER-000331] directeur du pensionnat de Regina J. A. Sinclair (1905), CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3927, dossier 116836-1A, Frank Pedley à W. M. Graham, 16 janvier 1905; [RIS-000300] Mission (Colombie-Britannique), directeur Charles Marchal (diphtérie, 1906), CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6468, dossier 890-1, partie 1, bobine de microfilm C-8786, A. W. Vowell au secrétaire, Affaires indiennes, 10 octobre 1906; [MIS-004766] directeur du pensionnat anglican d'Onion Lake (Saskatchewan) John Matheson (1916), CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6320, dossier 658-1, partie 1, W. Sibbald au secrétaire, Affaires indiennes, 28 août 1916; [PAR-003569] directeur du pensionnat de Qu'Appelle (Saskatchewan) Joseph Hugonnard (1917), RG10, volume 6327, dossier 660-1, partie 1, M. Kalmes à Duncan C. Scott, 13 février 1917; [PLD-000005] directeur du pensionnat de Shoal Lake (Ontario) M. Mathews (influenza, 1918), CVR, ARN,

RG10, volume 6187, dossier 461-1, partie 1, R. S. McKenzie au sous-ministre adjoint et secrétaire, 23 octobre 1918; [CJC-000870] High River (Alberta), directeur George Nordmann (influenza, 1918), Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 3933, dossier 117657-1, A. Naessens au secrétaire, Affaires indiennes, 7 janvier 1919; directeur du pensionnat de Gordon (Saskatchewan) H. W. Atwater (1925), CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier E4974-02016, volume 4, T. J. Davies à M. Moore, 25 novembre 1925; [GDC-002528] directeur du pensionnat de Beauval (Saskatchewan) Mederic Adam (fièvre typhoïde, 1930), CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6300, dossier 650-1, partie 1, O. Charlebois à Duncan Scott, 28 octobre 1930; [BVL-000005] directeur du pensionnat de Grayson (Saskatchewan) J. Carriere (1933), CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6303, dossier 651-1, partie 1, A. F. MacKenzie à J. P. B. Ostrander, 3 juillet 1933; [MRS-001401] directeur du pensionnat de Kamsack (Saskatchewan) C. Brouillet (1935), CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6334, dossier 662-1, partie 2, A. F. MacKenzie à W. Murison, 14 février 1935. [SPR-000465]

602. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 1346, bobine de microfilm C-13916, G. Donckele à W. R. Robertson, 1er janvier 1907: [KUP-004280] RG10, nº d'inst. de recherche 10-1, volume 1346, bobine de microfilm C-13916, agence de Cowichan – correspondance reçue au sujet de l'école industrielle de l'île Kuper, 1891–1907, P. Claessen à W. R. Robertson, 5 juin 1907. [KUP-022198] Pour les initiales d'A. J. McLeod, voir : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1900, p. 372-373.

603. CVR, ARN, Archives de l'Église anglicane du Canada, diocèse de l'Arctique, M96-7, boîte 188, « File 8, Collected Material – Bessie Quirt, Articles written by Bessie re: Shingle Point and Fort George » « RE: First Eskimo Residential School (Anglican) — Shingle Point. Story One — Fifty Years Ago – August 1929–1979 »; Bibliothèque et Archives Canada, RG919-10, partie 1, agence de Fort Norman — pensionnat anglican d'Aklavik — Admissions et départs, 1936–1946, nº d'inst. de recherché 10-17, volume permanent 6477, bobine de microfilm C-8792, H. S. Shepherd à Philip Phelan, 30 mars 1939; [ASU-001138] RG29, volume 2906, dossier 851-1-A486, partie 3, H. S. Shepherd à P. E. Moore, 14 janvier 1948; [NPC-603247] RG10, volume 10728, dossier 484/25-2-467, partie 1, H. S. Shepherd à J. L. Whitey, 17 novembre 1952; [MFI-001074] Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 2.15, boîte 22, dossier 2, « Minutes of a Meeting of the Sub-Executive Committee MSCC », 8 septembre 1954; [AAC-090761] Église anglicane du Canada, Archives du Synode général GS 75-103, série 2-15, boîte 22, « Report of the Superintendent, Indian School Administration, to the M.S.C.C. Board of Management, Toronto, november 16th, 1954. » [GDC-007201]

604. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6430, dossier 876-1, partie 1, agence de la côte Ouest — pensionnat d'Ahousaht — Administration générale, 1901–1931, nº d'inst. de recherche 10-17, bobine de microfilm C-8759, W. R. Woods au Dr Young, 5 novembre 1929. [AST-200068-0001]

605. Église méthodiste du Canada, conférence de la Colombie-Britannique, district de Port Simpson, réunions ministérielles, 1893, p. 188, cité dans Bolt, *Thomas Crosby*, p. 63.

606. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, RG10, volume 8803, dossier 959/25-13, partie 2, Henry Cook à Frank Howard, 29 mars 1960. [MIK-002122]

607. CVR, ARN, Maison des Oblats de Marie-Immaculée – Vancouver, boîte 39, Fort St. John – services d'aide à la famille de Kakawis, dossier 20, correspondance des Kakawis 1942–1979, série un plus les descriptions des repères, communauté locale de C.-B./Yukon des Oblats de Marie-Immaculée, province de Lacombe, Canada [auparavant la province de St. Paul], Mary Gemma à M. Kearney,

3 février 1958. [CST-800117] Pour en savoir davantage sur les sœurs bénédictines de Mount Angel, voir : The Benedictine Sisters of Mount Angel, « About Us, A Brief History of the Benedictine Sisters of Mt. Angel » http://www.benedictine-srs.org/history.html (consulté le 12 juin 2014).

608. CVR, ARN, Bibliothèques et Archives Canada, RG55, nº d'inst. de recherche 55-22, numéro d'acquisition 1980-81/069, boîte 118, dossier 1105, partie 2, taux de rémunération et conditions d'emploi des enseignants, 1964–1965, R. F. Davey à Peter Fillipoff, 25 mai 1965. [AEMR-150636]
609. Bruno-Jofre, *Les missionnaires oblates,* p. 4–12, p. 132–139; Choquette, *Canada's Religions,* p. 83-84, 201; McCarthy, *From the Great River,* p. 156; Gresko, « Gender and Mission » p. 9; Huel, *Proclaiming the Gospel,* p. 165–166, 171; Shanahan, *Jesuit Residential School,* p. 5; CVR, ARN, Archives provinciales de l'Alberta, numéro d'acquisition 78.204/5, Vital Grandin à la mère Ste. Marie, 27 septembre 1890; [ORC-000775] aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, Victor Rassier à Gerald Murphy, 15 septembre 1930; [BVT-000239] aucun emplacement de document, aucun dossier source de document, M. Agatha à Gerald Murray, 26 mai 1931; [BVT-000260] CVR, ARN, Bibliothèques et Archives Canada, RG10, volume 6276, dossier 584-3, partie 1, H. B. Rayner à W. M. Graham, 26 août 1931. [SBR-000879-0001]
610. CVR, DAE, Archives de l'Église Unie, Église presbytérienne du Canada, Comité des missions étrangères, Dossiers relatifs aux missions auprès des peuples autochtones du Manitoba et du Nord-Ouest, 79.199C, boîte 3, dossier 29, (C0990), Austin McKitrick au Dr R. P. MacKay, 30 septembre 1901, cité dans Hildebrand, « Staff Perspectives », p. 170. [13d-c000990-d0017-001]
611. Gagan, *Sensitive Independence,* p. 201.
612. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1906, p. 2:52–56.
613. Grant, « Two-Thirds of the Revenue », p. 108–109.
614. Pour voir un exemple, consulter : Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1893, p. 172.
615. CVR, ARN, Bibliothèques et Archives Canada, dossier 886-24, partie 1, agence de Skeena River – pensionnat pour filles Crosby [Port Simpson] – rapports de vérification 1935–1948, nº d'inst. de recherche 10-17, volume permanent 6458, bobine de microfilm C-8779; Bibliothèque et Archives Canada – Ottawa, « Crosby Girls' Home, United Church of Canada, Cost of Operations for Fiscal Year 1934–35 ». [PSM-200049-0003]
616. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 8845, dossier 963/16-2, partie 1, 3 juillet 1936, au sujet du pensionnat catholique romain de Kamloops [KAM-002000]
617. CVR, ARN, Archives du diocèse anglican de Cariboo, section 205, pensionnat indien de St. George, carte D.C. 2C11, pensionnat de Lytton-St.-George, nº 88.44, « All Saints Indian Residential School Staff Manual 2nd Revision, 1967, Mr. A. W. Harding, Vice-Principal », p. 26–27. [AEMR-177341]
618. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1896, p. 380.
619. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, ACC-MSCC-GS 75-103, série 9:08, boîte 131, dossier 5-3, « The Indian Residential School Commission of the Mission Society of the Church of England in Canada, An Outline of the Duties of Those Who Occupy Positions on the Staff at the Society's Indian Residential Schools, No. III, The Teacher ». [AAC-090142]
620. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6462, dossier 888-1, partie 1, H, EGN-007951, F. J. C. Ball à D. C. Scott, 5 mai 1921. [GRG-022150-0000]
621. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6028, dossier 118-7-1, partie 1, E. B. Glass au Dr Sutherland, 4 septembre 1896. [WFL-000648-0002]
622. Hare et Barman, « Good Intentions », p. 168, 205, 206, 216.
623. Buck, *Doctor Rode Side-Saddle,* p. 114, 133.

624. Buck, *Doctor Rode Side-Saddle*, p. 92.
625. T. Ferrier, directeur du pensionnat de Brandon (Manitoba) en 1903; S. R. McVitty, directeur du pensionnat Mount Elgin (Ontario) en 1913 et W. Lemmens, directeur du pensionnat de l'île Kuper, en Colombie-Britannique en 1915 ont tous utilisé le mot « maléfique » pour décrire les tendances observées dans la culture autochtone. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1903, p. 345-347; CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6205, dossier 468-1, partie 1, Archives publiques du Canada, S. R. McVitty, « Helping the Indian: How it Is Done at Mount Elgin Industrial Institute », *The Christian Guardian*, 31 mai 1913; [MER-0376] RG10, volume 1347, bobine de microfilm C-13916, W. Lemmens à W. R. Robertson, 10 février 1915. [KUP-004240]
626. Voir par exemple, *Algoma Missionary News* (avril 1877) : 14, cité dans Wilson, « Note on Shingwauk Industrial Home », p. 69; Butcher, *Letters of Margaret Butcher*, p. 26.
627. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6057, dossier 265-10, partie 1, J. P. Mackey au père MacNeil, 5 octobre 1936. [SRS-000280-0003]
628. Bush, *Western Challenge*, p. 27.
629. Fisher, *Contact and Conflict*, p. 185–188; Usher, *William Duncan*, p. 126.
630. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, MSCC, GS 75-103, série 2-15, boîte 29, dossier 10, document anglican n° 52.63, Victoria Ketcheson et Patricia Watson, 29 novembre 1952. [PAR-001992]
631. CVR, ARN, emplacement du document à déterminer, Hance/Aleck/Michell – Liste de documents de l'Église anglicane du Canada et de l'Église anglicane de Cariboo, Helen Clafton à l'évêque Dean, 5 mars 1957. [ANG-063238]
632. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1930, p. 18.
633. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6200, dossier 466-1, partie 2, « Successful Graduates ». [TAY-004294-0002]
634. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 2006, dossier 7825-1A, « Report on the Mohawk Institute and Six Nations Board School », 30 août 1895, p. 43. [TAY-003821-0000]
635. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6200, dossier 466-1, partie 2, A. F. MacKenzie à H. W. Snell, 7 mai 1936. [TAY-003085-0002]
636. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1903, p. 405-506.
637. CVR, ARN, Archives de l'Église Unie du Canada, n° d'acquisition 1979.199C, boîte 5, dossier 60, J. A. Sinclair à R. P. MacKay, 26 avril 1904. [RIS-000306]
638. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, volume 6255, dossier 576-1, partie 2, J. Doyle au secrétaire, Affaires indiennes, 14 septembre 1932. [BRS-000234]
639. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1960, p. 56.
640. CVR, DAV, Stanley McKay, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 13 juillet 2011, numéro de déclaration : 2011-0269.
641. Kirkness, *Creating Space*, p. 3–12, 29–40.
642. Kirkness, *Creating Space*, p. 29–30.
643. CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada, RG10, dossier 494/1-13-014, volume 1, T. B. Jones à R. F. Davey, 21 juin 1963. [PLK-001867] Au sujet de Spence alors qu'il était pensionnaire, voir : Canada, Comité spécial mixte, 9 mai 1947, p. 64.
644. CVR, ARN, AINC — Secteur de la résolution — Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens — Ottawa, dossier 494/25-1-014, volume 2, « The Anglican Indian Residential School, Sioux Lookout, Ontario », 10 juin 1965. [PLK-000304-0001]

645. CVR, ARN, AINC — Secteur de la résolution — Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens — Ottawa, dossier 487/25-1-014, R. F. Davey à Giollo Kelly, 10 juin 1966. [CJC-000308]

646. CVR, ARN, Archives de l'Église presbytérienne du Canada, Toronto (Ontario), acquisition 1988-7004, boite 43, dossier 4, Giollo Kelly à Mme Colin Wasacase, 8 juillet 1966. [NCA-009161-0002]

647. Au sujet de Mission, voir : CVR, ARN, « Historic Transfer of Authority » *Fraser Valley Record*, 5 septembre 1973. [OMS-000307] Au sujet de Kamloops, voir : CVR, ARN, Bibliothèque et Archives Canada – Burnaby, RG10, n° d'inst. de recherche 10-138, acquisition v85-86/353, dossier 963/1-13, volume permanent 6 [502372], partie 1, résidence des élèves, 1969–78, ANC – Burnaby, A. H. Friesen à A. H. Noonan, 18 avril 1973. [KAM-008144] Au sujet de Blue Quills (Alberta), voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution — Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens — Ottawa, dossier 779/25-2-009, volume 1 (n° de contrôle 55-4), « Confidential: Notes: Re Blue Quills », sans date. [NCA-007302] Au sujet de Prince Albert, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution — Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens — Ottawa, dossier 601/25-13-1, J. B. Freeman à James A. Roberts, 2 avril 1973. [PAR-019374] Au sujet de Duck Lake, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution — Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens — Ottawa, dossiers GRS, boite 8A, dossier 15, D. Seesequasis à H. Kolakowski, 3 février 1982. [GDC-014654-0004] Au sujet de Qu'Appelle, voir : LaRose, « Wrecker's ball Claims White Calf Collegiate » http://www.ammsa.com/publications/saskatchewan-sage/wreckers-ball-claims-white-calf-collegiate-0. Au sujet de Fort George, voir : CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution — Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens — Ottawa, dossier 371/25-1-019, volume 2, Très révérend James A. Watton à A. Gill, 7 septembre 1971. [FGA-000225-0001] CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution — Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens — Ottawa, NCR-E4974-1 (p. j. 1), volume 3, (n° de contrôle 446-19), région de la Saskatchewan, « Student Residences: An Issue Management Discussion Paper », 8 février 1994. [NCA-016023-0002]

648. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution — Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens — Ottawa, NCR-E4974-1 (p. j. 1), volume 3, (n° de contrôle 446-19), région de la Saskatchewan, « Student Residences: An Issue Management Discussion Paper », 8 février 1994. [NCA-016023-0002]

649. CVR, ARN, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, dossier 1, comptes rendus de visite du surintendant 02/54–12/54, p. 004126-004227, acquisition GS 75-103, série 2:15, boite 24, visite du surintendant au pensionnat de Chooutla, à Carcross (Yukon), du 3 au 6 décembre 1954. [DYK-201620]

650. CVR, DAE, Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, information sur l'acquisition des documents d'archive : Administration des pensionnats indiens de la Société missionnaire de l'Église d'Angleterre du Canada, comptes rendus de visite, 1954–1962, dossier 2 (1955–1956), « Superintendent's Visit to St. John's Residential School, Wabasca, Alberta, 26th August, 1956. » [13a-c000034-d0002-022]

651. Église anglicane du Canada, Archives du Synode général, Société missionnaire de l'Église d'Angleterre du Canada, Administration des pensionnats indiens – comptes rendus de visite, comités, dossiers textuels, 1903–1968, Administration des pensionnats indiens et esquimaux et des écoles indiennes, 1921–1977, GS75-103, boite 23, dossier 10, « Superintendent's Visit to St. Philip's School, Fort George – march 24–25 », 1953. [13a-c000032-d0025-001]

652. CVR, DAE, Église anglicane du Canada, *Archives du Synode général*, ACC-MSCC-GS 75-103, série 2:15, boîte 24, dossier 2, visite du surintendant au pensionnat St. Philip's de Fort George (Québec), 16 et 17 janvier 1956. [13a-c000034-d0002-004]
653. CVR, DAV, Jeanne Rioux, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Vancouver (Colombie-Britannique), 18 septembre 2013, numéro de déclaration : 2011-3207.
654. CVR, DAV, Mary Chapman, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Vancouver (Colombie-Britannique), 4 octobre 2011, numéro de déclaration : 2011-1520.
655. Vitaline Elsie Jenner, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 16 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-16JU10-131.
656. Coates, *A Global History of Indigenous Peoples*, p. 244–245.
657. Nations Unies, *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*; Coates, *A Global History of Indigenous Peoples*, p. 244–245.
658. Smith, *Excuses aux peuples des Premières Nations* (consulté le 23 octobre 2014) http://www.united-church.ca/fr/beliefs/policies/1986/a651.
659. Les Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, *Présentation des excuses de la Conférence oblate du Canada aux Premières Nations du Canada* (consulté le 27 octobre 2014) http://www.cccb.ca/site/images/stories/pdf/excuses_oblates_francais.pdf.
660. Pour les excuses des anglicans, voir : Hiltz, *A Step Along the Path: Apology by Archbishop Fred Hiltz* (consulté le 27 octobre 2014) http://www.anglican.ca/relationships/files/2011/06/Apology-French.pdf. Pour les excuses des presbytériens, voir : Église presbytérienne au Canada, *The Confession of the Presbyterian Church in Canada as Adopted by the General Assembly* (consulté le 27 octobre 2014) http://presbyterian.ca/?wpdmdl=92&; Église Unie du Canada, *Excuses aux anciens élèves des pensionnats amérindiens de l'Église Unie, à leurs familles et à leurs communautés* (consulté le 27 octobre 2014) http://www.united-church.ca/fr/beliefs/policies/1998/a623.
661. « Bernard's Lawsuit Helped Natives Nationwide », *The Daily News*, http://www.canada.com/story_print.html?id=983a6b00-a8ac-4e09-9e5c-b2c0e207ac3d.
662. Société Radio-Canada, *The Journal*, entrevue de Barbara Frum avec Phil Fontaine, 30 octobre 1990, http://archives.cbc.ca/society/education/clips/11177.
663. Llewellyn, « Dealing with the Legacy », p. 253 à 261.
664. Assemblée des Premières Nations, *Rapport sur le plan de règlement des conflits du gouvernement du Canada qui vise à indemniser les victimes de sévices infligés dans les pensionnats indiens*, p. 11.
665. *Cloud c. Canada (Procureur général)* 2004 CanLII 45444 (ON CA).
666. Canada, Débats de la Chambre des communes (11 juin 2008), p. 6850.
667. Canada, Débats de la Chambre des communes (11 juin 2008), p. 6851.
668. Canada, Débats de la Chambre des communes (11 juin 2008), p. 6852.
669. Canada, Débats de la Chambre des communes (11 juin 2008), p. 6854.
670. Canada, Débats de la Chambre des communes (11 juin 2008), p. 6854.
671. Canada, Débats de la Chambre des communes (11 juin 2008), p. 6855.
672. Canada, Débats de la Chambre des communes (11 juin 2008), p. 6855.
673. Canada, Débats de la Chambre des communes (11 juin 2008), p. 6856.
674. Canada, Débats de la Chambre des communes (11 juin 2008), p. 6856.

Les séquelles

1. Pour un exemple d'un élève qui a commencé à consommer de l'alcool pendant qu'il était au pensionnat, voir : Nabigon, *Hollow Tree*, p. 5.
2. CVR, ARN, AINC – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier 6-21-1, volume 2 (n° de contrôle 27-6), [illegible] Jones au sous-ministre, le 13 décembre 1956. [NCA-001989-0061]
3. Pour un discours qui place à la fois la protection de l'enfance et les pensionnats indiens dans le contexte de la colonisation continue des peuples autochtones, voir : McKenzie et Hudson, « Native Children ».
4. CVR, DAV, Geraldine Paul-Dimitracopoulos, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Halifax (Nouvelle-Écosse), 27 octobre 2011, numéro de déclaration : 2011-2862.
5. CVR, DAV, Alma Mann Scott, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), 17 juin 2010, numéro de déclaration : 02-MB-16JU10-016.
6. CVR, DAV, Norma Kassi, déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Inuvik (Territoires du Nord-Ouest), 29 juin 2011, numéro de déclaration : SP203.
7. Commission royale sur les peuples autochtones, tel que cité dans Sinha et Kozlowski, « Structure of Aboriginal Child Welfare in Canada », p. 6, http://ir.lib.uwo.ca/iipj/vol4/iss2/2.
8. Johnston, *Native Children*, p. 57.
9. Canada, Statistique Canada, *Les peuples autochtones au Canada*, p. 19.
10. CVR, ARN, Archives de l'Église presbytérienne du Canada, Toronto (Ontario), dossier de Tyler Sportsman, « Presbyterian Research », « Presbyterian Indian Residential School Staff Handbook », p. 1. [IRC-041206]
11. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1942, p. 142; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1943, p. 158; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1944, p. 186; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1945, p. 204; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1946, p. 213; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1947, p. 238; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1948, p. 278; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1949, p. 242; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1950, p. 88-89; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1951, p. 70-71; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1952, p. 78-79; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1953, p. 88-89; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1954, p. 90-91; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1955, p. 82; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1956, p. 80-81; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1956-1957, p. 94-95; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1958, p. 101; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1959, p. 104; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1960, p. 102; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1961, p. 112; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1962, p. 77; Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, 1963, p. 66.
12. Canada, Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages de 2011 – Données démographiques, niveau de scolarité et résultats sur le marché du travail des Autochtones*, https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1376329205785/1376329265875.
13. Commission canadienne des droits de la personne, *Rapport sur les droits à l'égalité*, p. 3, 13, 32.

14. [illegible] et al., *Effect of Increasing Aboriginal Educational Attainment*, p. [illegible].
15. Canada, Statistique Canada, [illegible] : [illegible], http://www.statcan.gc.ca/ [illegible]
16. Canada, Statistique Canada, *Les Autochtones vivant hors réserve*, p. [illegible].
17. Wilson et Macdonald, *Income Gap*, p. 8.
18. Wilson et Macdonald, *Income Gap*, p. 8.
19. MacDonald et Wilson, *Poverty or Prosperity*, p. 6.
20. Wilson et Macdonald, *Income Gap*, p. [illegible].
21. Assemblée des Premières Nations, *Breaking the Silence*, p. [illegible].
22. CVR, DAV, [illegible], déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Halifax (Nouvelle-Écosse), [illegible] octobre 2011, numéro de la déclaration : [illegible].
23. CVR, ARN, [illegible] – Secteur de la résolution – Collection des dossiers historiques des pensionnats indiens – Ottawa, dossier [illegible], [illegible].
24. CVR, DAV, [illegible], déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Regina (Saskatchewan), [illegible] janvier 2012, numéro de déclaration : [illegible].
25. CVR, DAV, [illegible], déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Première Nation de [illegible] (Manitoba), [illegible] novembre 2011, numéro de déclaration : [illegible].
26. [illegible], p. [illegible].
27. Selon l'UNESCO, [illegible] % des langues autochtones du Canada sont en danger critique de disparition, [illegible] % sont gravement en danger et [illegible] % sont sérieusement en danger. Les autres langues sont toutes vulnérables. Moseley et Nicolas, *Atlas des langues en danger dans le monde*, p. [illegible].
28. Canada, Statistique Canada, *Les peuples autochtones et la langue*, http://www12.statcan.gc.ca/ [illegible]
29. Canada, Statistique Canada, *Les peuples autochtones et la langue*, http://www12.statcan.gc.ca/ [illegible]; Canada, Statistique Canada, *Population ayant déclaré une identité autochtone*, http://www.statcan.gc.ca/ [illegible]; Canada, Statistique Canada, *Langues autochtones au Canada*, http://www.statcan.gc.ca/pub/ [illegible]
30. Bibliothèque et Archives Canada, RG 10, volume [illegible], dossier [illegible], [illegible] novembre [illegible].
31. Pour les différences à long terme entre les taux de décès dus à la tuberculose pour les Autochtones et les non-Autochtones au Canada, voir : [illegible], *Miracle of the Empty Beds*, p. [illegible].
32. CVR, DAV, [illegible], déclaration devant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg (Manitoba), [illegible] juin 2010, numéro de déclaration : [illegible].
33. Taylor, « [illegible] », [illegible] janvier [illegible], http://www.[illegible]
34. Canada, Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes, [illegible], p. [illegible].
35. Smylie, « Review of Aboriginal Infant Mortality Rates », p. [illegible].
36. Canada, Statistique Canada, *Taux de mortalité chez les enfants et les adolescents*, http://www.statcan.gc.ca/pub/ [illegible]
37. Canada, Statistique Canada, *Certains indicateurs de la santé des membres des Premières Nations*, http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/ [illegible]
38. Centre des Premières Nations, *First Nations Regional Longitudinal Health Survey*, p. [illegible].
39. Kirmayer et al., *Suicide Among Aboriginal People*, p. [illegible].

[illegible]

La réconciliation

[illegible]

[illegible]

5. [illegible]

6. [illegible]
7. [illegible]
8. [illegible]
9. [illegible]
10. [illegible]
11. [illegible]
12. [illegible]
13. [illegible]
14. [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]